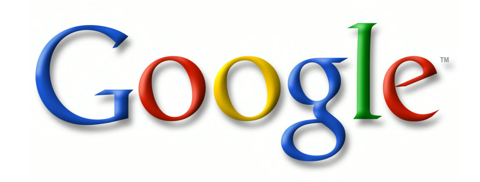
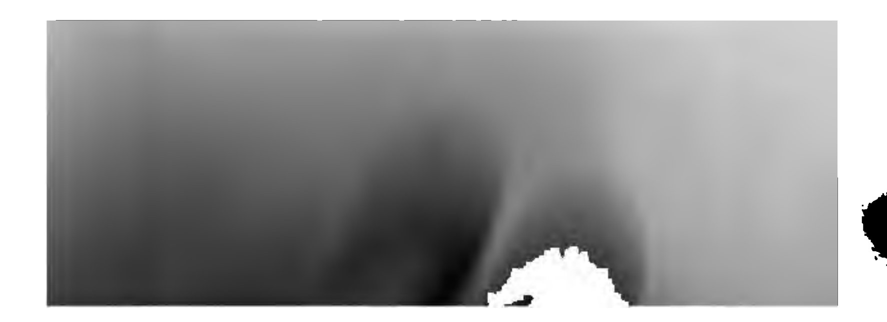






K1





MÉMOIRES

d'un

PRÊTRE RÉGICIDE.

TOME SECOND.

PARIS,

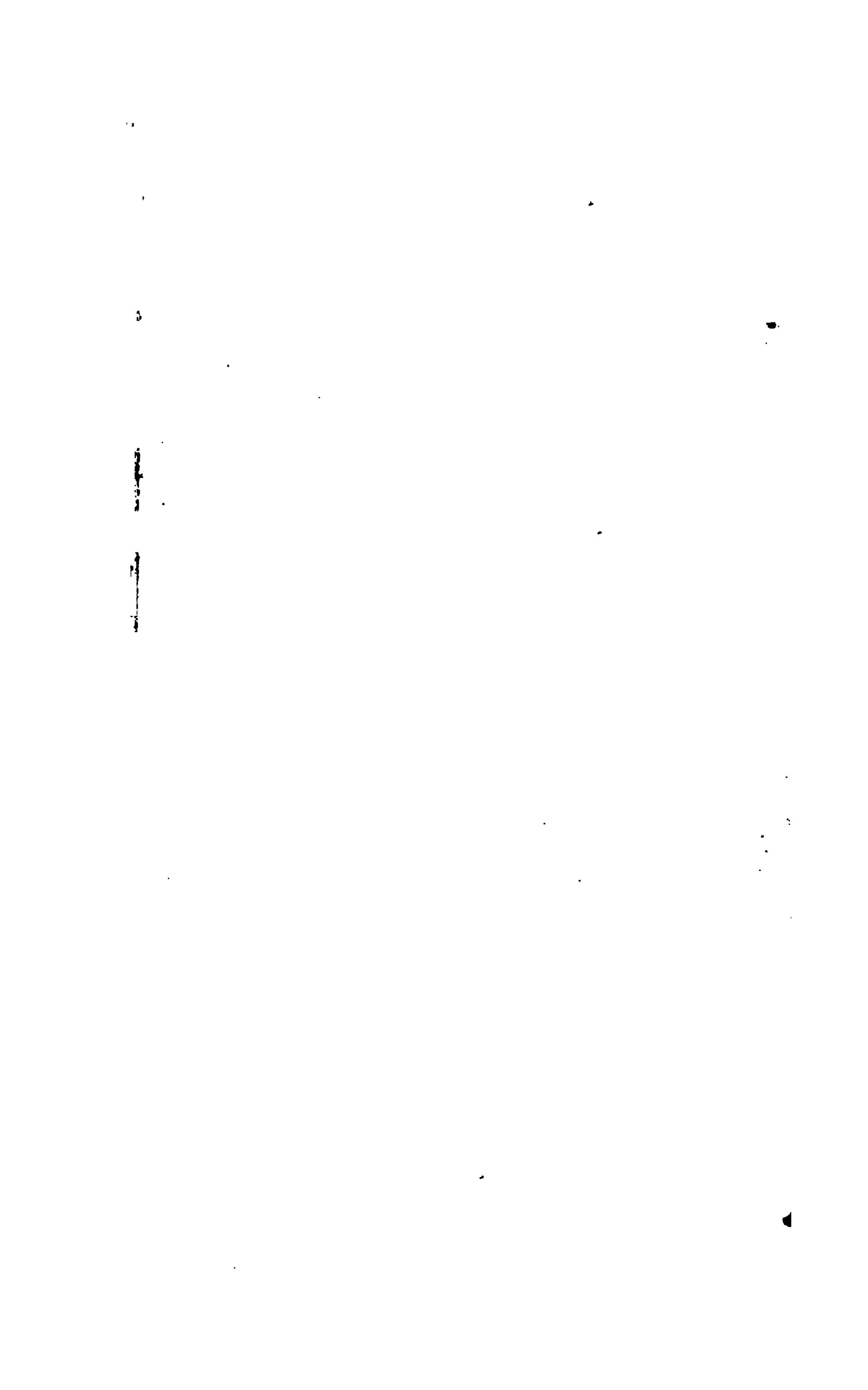
CHARLES MARY, LIBRAIRE,

PASSAGE DES PANORAMAS, N° 60.

[illegible], LIBRAIRE,

RUE [illegible], N° [illegible].

1829.



MÉMOIRES

D'UN

PRÊTRE RÉGICIDE.

IMPRIMERIE D'HIPPOLYTE TILLIARD,
RUE DE LA HARPE, n° 88.

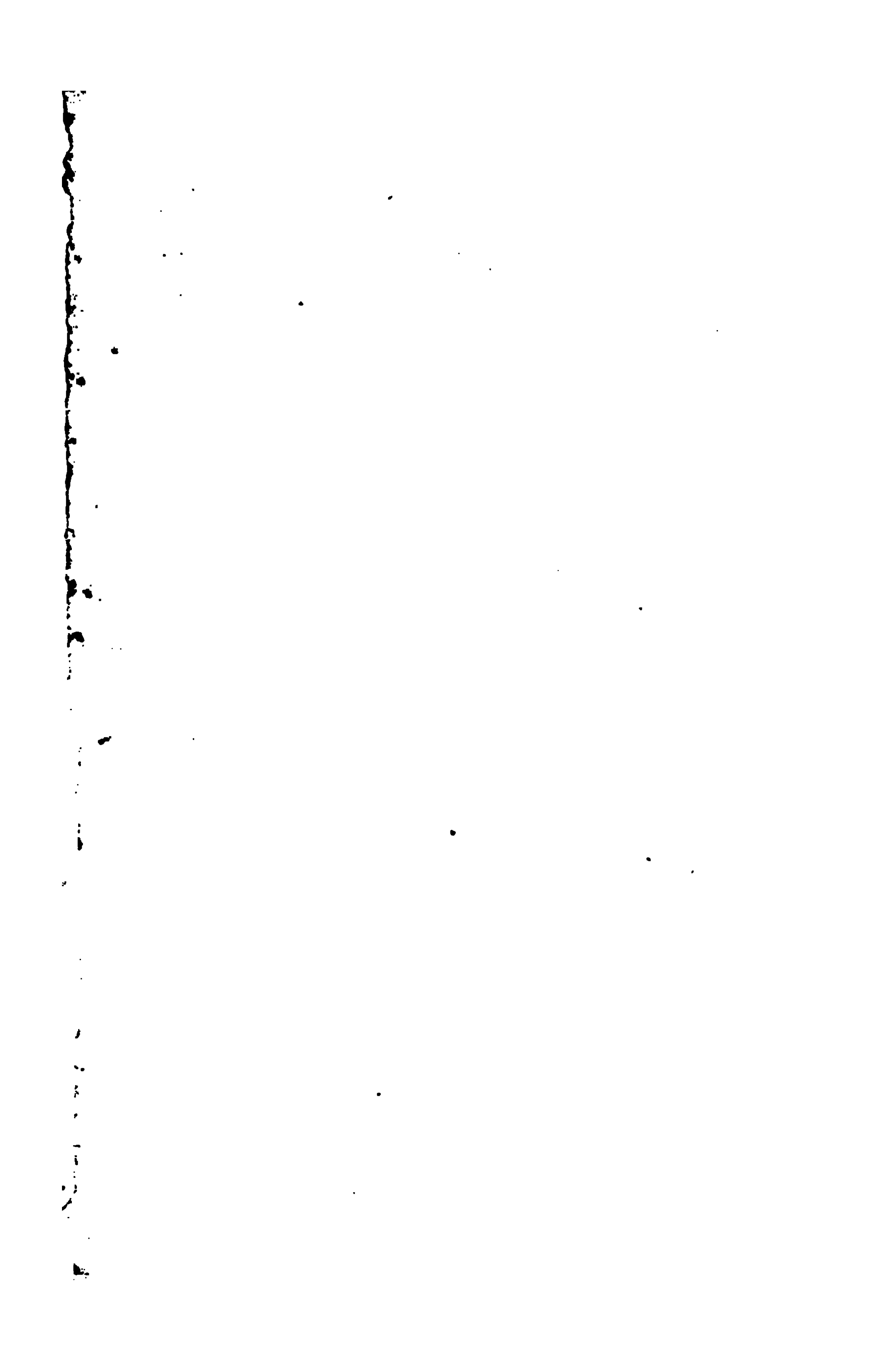
MÉMOIRES

D'UN

PRÊTRE RÉGICIDE.

TOME SECOND.

PARIS.
TENON, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE HAUTEFEUILLE, N° 30.
1829.



MÉMOIRES

D'UN

PRÊTRE RÉGICIDE.

CHAPITRE XXXVII.

Je veux quitter la France. — Lanjuinais. — Une conversation avec Robespierre et Saint-Just. — Les modérés, les traîtres, les ennemis de la nation. — Le clergé. — Je reste à mon poste.

Les premiers pas que je fis dans la capitale après le martyre du juste, m'eurent bientôt convaincu que cet attentat inoui avait porté le deuil et la stupeur dans toutes les classes de la société. Les promenades étaient solitaires, les lieux publics déserts ou fermés, les maisons particulières barricadées. On ne voyait de toute part que des figures pâles et craintives ; dans les rues on évitait de s'aborder. La défiance était à l'ordre du jour. La Convention offrait le même aspect.

Ceux de ses membres qui, entraînés par la violence de la péripétie, s'étaient précipités en aveugles vers le dénouement du drame, semblaient reculer devant un avenir qui ne leur offrait désormais que la vengeance appelée par le sang de Louis, s'appesantissant sur la France et marquant d'un signe réprobateur ses premières victimes, les régicides.

Je me suis toujours repenti de n'avoir pas profité de ces premiers jours qui suivirent la mort du roi pour demander, comme je le tentai vainement plus tard auprès de Robespierre, que la reine, ses enfants, et madame Élisabeth fussent bannis et conduits hors de France. Malgré le danger qu'il y avait pour la république de livrer aux ennemis et aux émigrés le jeune dauphin, désormais héritier du trône ensanglanté, j'ai toujours pensé qu'une semblable proposition eût été couronnée d'un plein succès. J'aurais pu semer ma motion de phrases populaires, demander que *le sol de la liberté fût purgé, que le grand œuvre fût accompli*.... ma qualité de régicide en eût imposé au plus grand nombre, j'eusse rallié tous les membres de la minorité, et le sang auguste n'eût pas coulé.

Ce n'est pas le courage qui m'eût manqué.

Mais une semblable idée pouvait-elle naître au milieu de l'abattement où me laissèrent la fièvre et le délire? Ma seule pensée fut de renoncer à mon mandat, de fuir, de quitter la France, d'aller chercher un refuge dans un village ignoré de l'Allemagne ; là, me disais-je, si je ne puis échapper à moi-même à mes souvenirs, je ne verrai pas chaque jour des lieux et des hommes dont l'aspect m'accuse; à chaque heure, un nouveau crime, le sang de nouvelles victimes ne me reprochera pas d'avoir trempé dans celui qui les a rendus tous possibles ; et cependant tel était mon abattement que je ne décidais rien. Immobile, incertain, je promenais avec découragement mes yeux sur un bureau surchargé d'*opinions* et de journaux que l'on m'apportait chaque jour sans que j'en rompisse l'enveloppe.

Un jour cependant mon parti était pris ; j'avais quitté mon domicile pour ne plus le revoir; mais le soir, je rentrai comme à l'ordinaire : mon plan était changé, et fixé irrévocablement. Je dois compte au lecteur des causes de ce changement.

Nos promenades ordinaires étaient les terrasses des Tuileries, la place de la Révolution, les Champs-Elysées, lorsqu'ils étaient tran-

quilles; avant de m'éloigner pour toujours, je voulus prendre congé d'un ami qui demeurait non loin du Jardin des Plantes, et je me dirigeai de ce côté.

Je ne sais si la remarque que je fis en chemin était l'effet des dispositions et de l'agitation où j'étais; mais il me sembla qu'un assez grand nombre de mes collègues suivait la même direction, et marchait du même côté que moi. Je les évitai, je ne pus le faire pour Lanjuinais qui venait à ma rencontre, et que je n'avais pas aperçu d'abord. Le souvenir de sa conduite courageuse me le rendait en ce moment plus importun encore que tout autre. Il vint à moi, me prit la main et me demanda avec intérêt de mes nouvelles. Il est impossible qu'il n'ait pas vu d'embarras dans mes réponses. Son amitié me semblait un reproche, j'aurais voulu lui parler de ce vote qui m'occupait sans cesse, lui demander si lui m'avait bien entendu, s'il m'avait compris.... je n'osais... Il me quitta sans doute par générosité, en souhaitant de me voir bientôt prendre de nouveau part à nos délibérations.

Cette circonstance me rendit un peu de tranquillité. Ces marques d'intérêt et d'amitié de la part d'un homme de bien, *justum et tenacem*

me relevaient en quelque sorte à mes propres yeux. Je songeai qu'il m'était possible peut-être encore de me rallier aux défenseurs vaincus du trône et de la justice ; cette conduite honorable pouvait peut-être expier une faute involontaire, et je commençais à me féliciter de ma résolution, lorsqu'au détour d'une allée, je me trouvai face à face avec Robespierre et Saint-Just.

Le premier, rompant brusquement l'entretien qu'il avait commencé avec son confident intime, s'avança vers moi d'un air riant et m'adressa avec une familiarité toute gracieuse les premiers compliments d'usage. Saint-Just me salua avec politesse, mais d'un air froid; il semblait avoir été arrêté au milieu d'un de ces arguments auxquels on tient, et m'accuser de l'interrompre. Pour moi, je fus stupéfait, et j'eus à grand'peine la force de maîtriser mon trouble. Aucune rencontre ne pouvait m'être plus désagréable en ce moment que celle de ces deux hommes. C'étaient certainement ceux que j'aurais évités avec le plus de soin; mais il n'y avait plus à reculer, je ne me sentis même pas la présence d'esprit nécessaire pour trouver un prétexte qui me dispensât de continuer avec

eux ma promenade, et je me trouvai en tiers dans leur conversation, comme malgré moi.

ROBESPIERRE.

Ainsi, Saint-Just, dans ton opinion, cet amour de la liberté, cette haine de la tyrannie que nous cherchons à naturaliser en France ne se soutiendra pas? Dans nos rangs mêmes, nous trouverons des modérés, des traîtres?

SAINT-JUST.

Tant que nous n'aurons pas achevé notre tâche, ne comptons sur rien.

ROBESPIERRE.

Encore faut-il le temps.

SAINT-JUST.

Le temps qui s'écoule entre deux victoires est du temps perdu. Veux-tu que tous tes projets s'accomplissent? sois dans deux mois ce que tu veux être; si tu tardes, tes ennemis t'accableront.

ROBESPIERRE.

Mais si je tarde, ce ne sera que pour en diminuer le nombre, et pour donner aux opinions le temps de se fixer, de s'éclairer. Mes ennemis à moi, ce sont ceux de la liberté, de la nation;

mes amis, ceux qui veulent maintenir la souveraineté du peuple, ceux qui ont su le venger, punir le tyran. C'est vous, mes amis, qui m'avez aidé à vaincre la faction royaliste et liberticide; et ne puis-je donc pas toujours compter sur votre appui ?

MOI.

Je crois que nous avons déjà beaucoup fait...

SAINT-JUST *à Robespierre.*

Voilà ce que je te disais. Des ames tièdes réfléchissent et s'effraient; non que je veuille qualifier ainsi notre collègue, dont je connais le vote généreux, et te le rendre également suspect. Tu peux compter sur les patriotes vraiment éclairés, sur ceux qu'une vaine pitié n'aveugle pas, et qui, parce qu'un homme eut quelques vertus, ne croient pas qu'on puisse lui pardonner les plus grands crimes et lui sacrifier une nation. Mais en est-il beaucoup de cette trempe?

MOI, *indigné.*

J'espère, Saint-Just, que vous ne me comptez pas...

Saint-Just s'arrête étonné et comme ne sachant quelle interprétation il doit donner à mes

paroles. Maximilien sourit avec une sorte d'hypocrisie, et me prenant la main :

— N'écoutez donc pas, me dit-il, cette tête chaude qui ne connaît aucune prudence, qui ne comprend pas ma conduite, et qui voudrait nous guider tous avec cette impétuosité qui ne regarde jamais en arrière.

SAINT-JUST.

Robespierre, c'est avec cela que l'on fait les révolutions; il faut profiter du jour où l'on peut éloigner la prudence, et ne la rappeler que lorsqu'il est temps de réédifier un nouvel ordre de choses. En sommes-nous là?

ROBESPIERRE.

Nous savons tous combien il nous reste à faire. Mais n'avons-nous déjà pas eu assez de peine à abattre le tyran?

MOI.

J'avais cru, je vous l'avoue, que cette mort suffirait...

ROBESPIERRE.

Erreur!.. ah! erreur! ce n'est pas assez. Nous n'avons plus ni trône, ni roi, mais nous avons encore en France des gens que la royauté a enrichis, qui sont attachés à ce vieux hochet. Il y

en a à qui le sang fait peur. D'autres ne veulent pas de notre république, ils nous repoussent par conviction du bien public, comme ce Lanjuinais, par exemple; ceux-là sont les plus redoutables. Il y en a bien encore que nous devons craindre, et ce sont tous ces ennemis-là que Saint-Just veut que j'attaque à la fois.

SAINT-JUST.

Attaque-les pendant qu'ils sont vaincus. Enlève aux uns toute espérance, en détruisant ce qui reste de leur idole; ferme la bouche aux autres.

ROBESPIERRE.

Et leur effort de désespoir?

SAINT-JUST.

Ils l'ont fait pour leur roi. Paris les a entendus, et n'a pas bougé. La foi de l'armée n'a pas chancelé un instant. Que veux-tu donc de plus? Un seul jugement aurait dû tout terminer; on ne les aurait entendus qu'une fois. Plus souvent et plus long-temps tu leur permettras de nous appeler des conspirateurs, plus ce cri fera d'impression. Il en est temps, mets-toi à notre tête.

ROBESPIERRE.

Laisse encore Marat et le Boucher en abattre

quelques-unes... Je suis sûr que notre collègue est de mon avis...

MOI.

C'est le seul moyen de ne pas se priver des leçons du temps et de l'expérience.

SAINT-JUST.

La majorité est contre moi ; vous avez même les deux tiers, et je dois me taire.

MOI.

Vous êtes... nous sommes, je crois, fort heureux que cette proportion des deux tiers ne soit pas passée.

SAINT-JUST.

Robespierre leur laissera le temps de gagner de nouvelles voix.

ROBESPIERRE.

Sois bien tranquille..... et d'ailleurs, nous n'aurons pas toujours besoin d'un appareil si imposant.

SAINT-JUST.

A la bonne heure.

ROBESPIERRE.

Le temps n'est pas encore venu. Laissez la route s'aplanir. Qu'il tombe encore quelques

têtes de la famille royale, de la noblesse, des vieux serviteurs, du clergé surtout.

MOI.

Il me semble que de ce côté-là on nous a fait d'assez grands sacrifices.

ROBESPIERRE.

C'est ce qui nous sauve, mon cher, aux yeux d'une partie du peuple. On a eu beau proscrire le culte, fermer les églises, avilir autant que possible les prêtres, les évêques et leur Dieu; les pauvres ignorants y tiennent encore, et il nous faut ménager ce qui en reste; car ils nous sont d'un grand secours. Vous ne sauriez croire combien les membres du clergé qui attachent leurs noms à quelqu'un de nos actes, contribuent à les rendre populaires.

SAINT-JUST.

Et c'est justement à cause du peu qu'ils ont conservé de cette gothique influence, que je voudrais détruire tous ceux qui ne sont pas avec nous, ou dont nous ne sommes pas sûrs.

ROBESPIERRE.

Cela viendra.

MOI.

Mais êtes-vous donc certains de faire approuver de semblables desseins par l'assemblée?

ROBESPIERRE.

Notre majorité est toute faite; ce sont ceux qui ont condamné le roi; en les ménageant, en les menaçant par la conviction ou par la crainte, pas un seul ne nous abandonnera. Ils condamneront tout ce que je voudrai. Ils feront des lois pour nos Jacobins, que nos Jacobins exécuteront; ils se débarrasseront eux-mêmes des collègues qui nous gênent. Ils nous élèveront. Alors je leur donnerai un nouveau dieu, une nouvelle religion, et je leur aurai donné, peut-être avant deux ans, un....

SAINT-JUST *l'interrompant.*

Attends deux ans, et nous sommes tous perdus; un autre profitera de ton ouvrage. Arrive vite au beau côté de ton rôle, si tu te sens la force de le jouer. Hâte-toi de pouvoir être généreux, clément, parce que tu seras fort... Sans cela...

ROBESPIERRE, *avec méfiance.*

Eh bien!... sans cela?

SAINT-JUST.

Allons, je vais te devenir suspect?.. Mais je te quitte, et j'engage notre collègue à rentrer, car,

pour un convalescent, l'air commence à devenir glacial, le soleil perd de sa force. Adieu, meilleure santé. Revenez bientôt vous joindre à nous. Nous avons besoin d'être en force... Je vais aux Jacobins...

A la dernière phrase près, c'était l'adieu de Lanjuinais. J'essayai de profiter du conseil de Saint-Just, pour me séparer de Robespierre ; mais il prit mon bras, et voulut que je l'accompagnasse jusqu'au Palais de Justice, où il avoit un rendez-vous avec Fouquier-Tinville. Nous atteignîmes enfin la demeure de l'accusateur public, et Maximilien me quitta. Mon agitation étoit extrême. Confident de projets sanguinaires, quels secrets m'avoient été révélés ! Je me flattais cependant que Robespierre n'avait jamais compté sur la conformité parfaite de mes sentiments avec les siens ; mais je trouvais l'explication de sa conduite à mon égard, dans son intention de flatter les membres du clergé, qui s'étoient rangés de son bord. Rentré chez moi, lorsque je calculai la portée criminelle des desseins du dictateur, et cette fatale précipitation de l'élève, que le maître appelait impétuosité de jeune homme, et ces affreuses promesses, et cette association hideuse, je fus tenté d'aller dénoncer à

la Convention Robespierre et ses complices. Le temps n'était point encore venu ; une autre tâche m'était imposée. Ils me comptaient au nombre des leurs, j'avais une part dans leurs secrets, je devais donc rester au milieu d'eux ; défenseur occulte, ma mission était désormais de secourir le faible, de tendre une main amie à l'opprimé. La suite de ces Mémoires prouvera si j'ai été fidèle à cette détermination.

CHAPITRE XXXVIII.

J'accuse Marat. — Le tribunal révolutionnaire. — Triomphe de l'*Ami du peuple*. — Le tabouret et la couronne civique.

La révolution, malgré le caractère effrayant qu'elle prenait chaque jour, ne marchait pas assez vite au gré de quelques cannibales. L'*Ami du peuple* fomentait les désordres, provoquait les haines, le meurtre et l'incendie, et ne tendait qu'à mettre les armes à la main aux divers partis. Marat dans un de ses numéros eut l'infamie de rappeler le pillage de la maison Réveillon, et de proposer le renouvellement de pareilles scènes, comme un moyen certain de prévenir la cherté

des denrées. Docile aux conseils de *son ami*, le peuple s'assembla dans la même journée, se forma en différentes masses sur les places publiques, et procéda au pillage de plusieurs boutiques d'épiciers. Les plus graves excès furent commis, avant que la générale eût rassemblé les sections pour y mettre un terme. La populace fut comprimée, mais déjà quelques marchands avaient été ruinés et maltraités par elle.

Il était urgent d'arrêter de pareils désordres, et d'appeler la justice sur la tête de celui qui les provoquait. C'était le devoir de la représentation nationale. J'avais d'ailleurs, ainsi que quelques-uns de mes collègues, l'intime conviction que ces rassemblements et ce tumulte n'avaient pas seulement pour objet celui que Marat semblait demander. La faction dont il était l'organe, espérait probablement amener le peuple à marcher contre l'assemblée, et peut-être à en demander la dissolution, ou chercher à lui arracher les décrets convenables au but des factieux. Il fallait donc prévenir l'accomplissement de ces coupables espérances.

Pénétré de cette nécessité, le lendemain du jour dont je viens de parler, je montai à la tribune de la Convention pour peindre les scènes

qui venaient de se passer, et dont l'*Ami du peuple* provoquait encore le renouvellement. Je finis par demander la mise en accusation de Marat. Barrère, qui prit la parole après moi, appuya ma motion avec force; quelques autres députés parlèrent dans le même sens. Cependant sur la demande d'un de nos collègues, il fut passé à l'ordre du jour. « Il suffit, dit ce représentant, » que la France sache qu'hier matin Marat a » prêché le pillage, et que le soir on a pillé. »

Je ne m'étais pas trompé sur les projets des anarchistes ; peu de jours après la séance dont je viens de parler, les tribunes de la Convention nationale furent encombrées d'une foule d'hommes armés, pour la plupart en guenilles, et que le hasard ne pouvait avoir réunis. Cette visite était de sinistre augure. A peine la séance fut-elle ouverte, que cette horde interrompit à plusieurs reprises nos délibérations par ses cris et ses vociférations. Elle se retira ensuite pour se rendre aux Jacobins et aux Cordeliers, où elle fut admise aux honneurs de la séance. Elle se porta de nouveau dans la soirée, contre la Convention. Mais une partie des députés de la Gironde ne s'étaient pas rendus à cette séance et quelques autres y étaient venus armés et

disposés à se défendre vigoureusement : de ce nombre étaient Louvet et Barbaroux. Les conspirateurs renoncèrent à leurs projets dès qu'ils purent s'apercevoir qu'ils auraient non pas à assassiner, mais à combattre.

Il était impossible de méconnaître l'auteur de ces machinations, et, d'autant plus, que loin de les désavouer, il s'en faisait gloire. Je montai de nouveau à la tribune pour dénoncer Marat, et cette fois je fus secondé par la grande majorité de l'assemblée. Guadet fit lecture d'une adresse à la société des Jacobins, dans laquelle l'*Ami du peuple* prêchait l'insurrection contre la Convention et l'assassinat de ses membres. Cette pièce suffisait pour motiver ma demande et la faire appuyer par les hommes de tous les partis qui n'étaient pas les fauteurs de l'anarchie. Le comité de législation fut chargé d'examiner les charges qui pesaient sur Marat, et son arrestation provisoire fut ordonnée.

Pendant les événements dont je viens de rendre compte, et durant la séance où la représentation nationale fut menacée par les hordes que les terroristes avaient suscitées, la Montagne avait remporté un triomphe qui devait être la source d'innombrables calamités, et

coûter à la France des torrents de sang : je veux parler de l'installation du tribunal révolutionnaire. Marat mis en accusation, malgré les cris de ses complices, y fut renvoyé. Il sut, jusqu'au jour de son jugement, se soustraire aux recherches que l'on fit de sa personne, ne fut point incarcéré, et continua la publication de sa coupable et dégoûtante feuille. Il n'y diminua rien de ses provocations, de ses insultes à la représentation nationale, et annonça à différentes reprises, le jour où il comparaîtrait devant le tribunal qui devait le juger.

Ce moment arrivé, il ne fut pas bien difficile de voir quelle allait être la nature du jugement. La composition du tribunal l'indiquait assez, et les cris de *vive Marat*, prononcés avec fureur par les vils instruments de la faction dont il était un des meneurs, ne laissaient aucun doute à cet égard. Ces cris le saluèrent dans sa marche et le suivirent jusque dans l'enceinte du tribunal qui devait prononcer sur son sort. Il daigna à peine répondre aux questions qui lui furent adressées par le président, qui d'ailleurs n'avait pas besoin de l'entendre pour prononcer son absolution. Elle lui avait été dictée par le parti qui avait organisé le tribunal, et dont la puissance

commençait à se manifester d'une manière inquiétante.

L'acquittement et le renvoi furent annoncés par les cris qui avaient suivi l'accusé et qui, dans ce moment, retentirent de toutes parts. Aussitôt sa tête hideuse fut couronnée de fleurs et de lauriers. On le posa sur un tabouret, et il fut promené triomphalement dans plusieurs rues de Paris ; puis on le porta à la société des Jacobins qui s'était assemblée à cet effet. Il y reçut les hommages et les félicitations de tous les membres présents. C'était à la Convention que devait se terminer cette indécente et ridicule cérémonie. Marat y fut déposé comme une châsse à la place qu'il occupait ordinairement. Il y resta jusqu'à la fin de la séance, conservant la couronne qu'on avait placée sur sa tête, et dont les feuilles flétries et pendantes retombant sur sa figure en couvraient la plus grande partie. L'assemblée qui l'avait repoussé de son sein et qu'il calomniait journellement, fut ainsi contrainte de subir le dégoût et l'affront de cette ridicule ovation.

Dès ce moment je prévis le triomphe assuré de la Montagne. Tous les bons esprits en jugèrent comme moi, et les hommes de bien, ceux

qui auraient désiré employer leur pouvoir ou leur influence à faire rétrograder la révolution, durent voir désormais que leur rôle était fini, et que celui de victimes dévouées au fer des anarchistes allait être le seul qu'ils auraient à remplir. La chute de l'énergique et généreuse Gironde ne tarda pas à confirmer ce pressentiment. Nous allons voir les nouvelles démarches, les nouvelles machinations des ennemis de la France pour amener ce résultat et les attentats dont il ne devait être que l'avant-coureur.

CHAPITRE XXXIX.

Le 31 mai et le 2 juin. — Marat dénonce les Girondins. — Lanthenas, Fauchet, Dussault et Isnard remettent leurs pouvoirs. — Lanjuinais et Barbaroux protestent. — Les ministres Roland, Lebrun, Clavière et les Girondins sont mis en état d'arrestation.

J'ai déjà exprimé, à l'égard des Girondins, une opinion que je crois partagée par tous ceux qui jugent sainement la révolution. Leur républicanisme, qui se serait assez accommodé d'un gouvernement constitutionnel, semblable à celui qui fut donné à la France à la chute de l'empire, devait les rendre suspects au parti qui avait voté la mort du roi, sans appel, sans sursis, et qui voulait fonder sur les échafauds,

son système républicain. Aussi eurent-ils bientôt à lutter contre la Montagne, et dès les premiers pas de cette lutte, il fut aisé de s'apercevoir qu'elle devait entraîner leur perte. Chaque jour la Montagne prenait un nouveau degré de popularité, et les Girondins perdaient, dans la même proportion, la considération dont ils avaient joui jusqu'alors. Marat fut le premier qui, en sa qualité de président du club des Jacobins, appela par une circulaire envoyée dans les départements, *le tonnerre des pétitions contre les traîtres et les délégués infidèles qui avaient voulu sauver le tyran, en votant l'appel au peuple ou la réclusion.* Cet énergumène et Robespierre, dont les projets ultérieurs ne tendaient rien moins qu'à envahir la Convention, et à dominer la France, ne pouvaient se promettre une marche assurée, tant qu'il existerait au sein de l'Assemblée un parti que ses talents et ses vertus semblaient rendre le gardien de la constitution du 2 juin ; aussi, la perte de la généreuse Gironde fut-elle jurée.

Après avoir préparé les voies contre les Girondins, par de sourdes menées, des calomnies et des accusations de royalisme, on pensa qu'il était temps d'en venir aux grands coups, et l'on se détermina à employer les moyens que

les divers partis avaient mis en usage aux époques les plus remarquables de la révolution. Je veux parler des insurrections populaires qui ont toujours semblé à la disposition de la faction qui tendait à la domination.

Dans la soirée du 1er juin, Marat se rendit à l'Hôtel-de-Ville et fit sonner le tocsin. Il réunit ensuite une poignée de misérables qui vinrent à la Convention demander l'expulsion des représentants dont la présence arrêtait les affreux projets des dominateurs. Mais le crime ne devait pas triompher cette fois, et les pétitionnaires furent éconduits par l'indignation de l'assemblée entière.

Dès le lendemain l'insurrection s'annonça avec une nouvelle fureur. La générale parcourant les rues, rassembla la force-armée, dont les différents corps ignoraient certainement ce qui allait se passer, et les mesures qu'ils étaient appelés à seconder. La Convention ne connaissait que trop bien le projet qui tendait à la désorganiser. L'énergique Gironde avait dans les séances précédentes fait les derniers efforts qui devaient signaler encore son existence. La plupart des membres proscrits, ne crurent pas devoir se rendre à la séance; d'autres vinrent

y défendre pour la dernière fois, les droits de leur mandat. Quant à moi, je n'avais jamais exercé avec plus de dégoût, les fonctions qui m'étaient dévolues. Bien convaincu de l'inutilité des efforts qu'on pourrait faire pour soutenir l'inviolabilité de l'assemblée, et par conséquent du danger sans gloire et sans résultats qu'on s'exposerait à courir en défendant les députés qu'on voulait proscrire; décidé cependant à ne jamais prêter ma voix et mon vote au parti que je voyais marcher à grands pas vers l'anarchie, je me trouvais occupant à l'assemblée, un poste où je n'avais aucun but à poursuivre; dans cet état de choses, mon rôle devait se borner à celui d'observateur, toujours près cependant à secourir individuellement ceux de mes collègues ou de mes compatriotes, que mes fonctions et mon caractère de député pourraient me mettre à même de soustraire à la proscription ou à la mort.

La séance s'était ouverte au milieu du plus affreux tumulte. Il ne fit que s'accroître d'instant en instant. Il était au dernier période, lorsqu'une députation de la commune se présenta et fut admise à la barre. Un de ses membres prit la parole en ces termes, « Délégués du

» peuple, les citoyens de Paris n'ont pas quitté
» les armes depuis quatre jours; depuis quatre
» jours ils réclament auprès de leurs mandatai-
» res, leurs droits indignement trahis; et depuis
» quatre jours, ces mandataires rient de leur cal-
» me et de leur inactive passibilité. Le flambeau
» de la liberté a pâli; les colonnes de l'égalité sont
» ébranlées; les contre-révolutionnaires lèvent
» leur tête insolente; qu'ils tremblent! la foudre
» gronde; elle va les pulvériser. Représentants,
» les crimes des factieux de la Convention vous
» sont connus; nous venons pour la dernière
» fois vous les dénoncer. Décrétez à l'instant
» qu'ils sont indignes de la confiance publique;
» Mettez-les en état provisoire d'arrestation;
» nous en répondons sur nos têtes à leurs dépar-
» tements. Citoyens, le peuple est las d'ajourner
» sans cesse l'époque de son bonheur, il le laisse
» encore un instant dans vos mains; sauvez-
» le, ou nous vous déclarons qu'il va se sauver
» lui-même. »

La Montagne, c'est-à-dire les membres qui avaient dicté cette insolente pétition l'accueillirent par des applaudissements et des bravos prolongés, qui prouvaient la persévérance qu'ils étaient déterminés à mettre dans leurs coupables

desseins. Cependant l'assemblée eut encore assez d'énergie pour la rejeter, et refuser aux pétitionnaires les honneurs de la séance. Ils sortirent de la salle, et aussitôt on entendit au dehors, un affreux tumulte dont leur présence semblait le signal. Du milieu des vociférations d'un peuple en délire, sortaient ces mots qui venaient retentir jusqu'au sein de la représentation nationale : *les vingt-deux hors la loi, la mort des vingt-deux !* Les députés montagnards ne tardèrent pas d'appuyer au dedans, ce vœu sanguinaire, auquel s'opposèrent avec énergie, la droite et le centre. Après une discussion des plus animées, Barrère proposa comme un moyen de conciliation, aux représentants devenus suspects au peuple, de se démettre de leurs pouvoirs. Quelques-uns adoptèrent généreusement cette mesure ; parmi eux étaient Lantenas, Fauchet, Dussault, et ce député du midi, que les écrivains royalistes ont appelé l'énergumène et ceux du parti contraire, le fougueux Isnard. Mais d'autres députés, Lanjuinais et Barbaroux, protestent avec une courageuse énergie contre cette proposition. « J'ai » juré de mourir à mon poste, s'écrie le repré» sentant de Marseille; je tiendrai mon serment. »

Cependant, la députation de la Commune après avoir au dehors ameuté et réuni des flots de peuple qui devaient appuyer les projets de la journée, après avoir harangué les différents corps de la force armée qui se trouvaient sous les armes, rentra dans l'enceinte des séances, pour y présenter de nouveau sa pétition qui fut de nouveau repoussée. A cette preuve d'énergie de la Convention, les instruments que Robespierre et Marat faisaient agir, répondirent par des actes d'une audace et d'une insolence inouie. En un instant l'assemblée est investie, sa garde est chassée et remplacée par le peuple, des canons sont braqués sur toutes les issues de la salle, et nous ne tardons pas à nous apercevoir que la sortie nous est interdite. Je ne redirai pas les tentatives que nous fîmes pour prouver à la horde qui nous entourait, que nous avions encore le sentiment de notre dignité, et comment Marat et une poignée de factieux nous démontrèrent que nous avions cessé d'être les représentants de la nation, et que nous devions désormais nous disposer à ne reconnaître d'autres lois que la volonté du peuple souverain. Après s'être montrée au dehors, ayant en tête son président Hérault de Sechelles, pour faire

parade d'une indépendance à laquelle elle ne croyait pas elle-même; après s'être vue en butte aux outrages de la populace, la Convention, sur l'injonction de Marat, rentra dans le lieu de ses séances, et proclama qu'elle était libre! Dès lors, la perte des Girondins fut assurée, et sur la demande de Couthon, un décret, rendu sur-le-champ, déclara que vingt-deux représentants et les ministres Roland, Lebrun, et Clavière, seraient mis en état d'arrestation chez eux. Les listes de proscription furent dressées séance tenante, et le décret de proscription fut exécuté aussitôt sur quelques-uns des infortunés qui en étaient l'objet. D'autres avaient déjà su s'y soustraire par la fuite.

Il serait curieux de rechercher quelles eussent été les destinées de la France, si le parti de la Gironde eût triomphé de la Montagne. Certainement, on aurait vu s'ouvrir une carrière différente et toute nouvelle. Peut-être, assise sur d'autres bases, la république se fût-elle consolidée de manière à ne pas laisser au conquérant qui devait la renverser, l'espoir de réussir dans ce projet qui n'eût pas été tenté; peut-être les vertus et les talents qui eussent présidé à son gouvernement l'auraient réconciliée plus tôt et

plus sûrement avec les États de l'Europe, dont les destinées auraient nécessairement reçu l'influence de celles de la France. Dans tous les cas, on peut assurer, avec certitude, que l'affreux régime de la terreur n'eût point promené sur le sol de la patrie son niveau sanglant ; des milliers de Français n'auraient point porté leur tête sur l'échafaud, et un peuple généreux et loyal ne se fût point vu décimer. Les antécédents de la Gironde et le caractère connu de la plupart de ses membres, semblent ne laisser aucun doute à cet égard.

CHAPITRE XL.

Le tribunal révolutionnaire. — Villate. — Charlotte Corday; son jugement.

Les projets et l'espoir de Robespierre et de ses séides se dévoilaient clairement aux yeux des personnes les moins exercées à juger le présent et à en tirer des inductions pour l'avenir. Dominer par la terreur, après avoir fait disparaître du sol de la France tout ce qui s'élevait au-dessus de la foule, par les talents, la fortune, le nom, ou les vertus, tel était leur but si non ostensible, du moins reconnu généralement. Pour y parvenir, il n'exista point de moyen

plus prompt, plus sûr, et par conséquent de plus atroce que l'organisation du sanglant tribunal qui, sous la présidence de Dumas, reçut et accepta la mission de décimer la population de la république. Instrument aussi passif, aussi terrible que le fer qui exécutait ses jugements, il se contentait d'envoyer à la mort les victimes qu'on lui marquait, après un absurde et vain simulacre d'interrogatoire, où plus d'une fois l'accusé n'eut pas même la faculté de se faire entendre. On eût dit bientôt que Fouquier-Tinville, effrayé du nombre de ses assassinats juridiques, cherchait à s'étourdir en les multipliant dans une proportion chaque jour plus effrayante.

Et cependant, qui le croirait? parmi les monstres pétris de sang et de boue qui composaient le terrible tribunal, j'ai connu un homme que tout semblait devoir en écarter. Des mœurs douces, quelques talents, une éducation soignée, l'amour de la patrie et de l'humanité, non dans le sens qu'on donnait alors à ces sentiments, mais tels que tout individu se fût fait gloire de les avouer, étaient les principaux traits du caractère de Villate, que j'avais connu au commencement de 1792, époque de son arrivée à

Paris. Sa jeunesse semblait aussi devoir l'exclure de fonctions que réclamait la maturité de l'âge et la réflexion. Mais ceux qui le portèrent sur la liste fatale le crurent propre sans doute à remplir leurs intentions, et le malheureux, d'abord par amour-propre, ensuite par crainte, n'osa pas abandonner un poste qui faisait dès-lors le tourment de sa vie, et dont le souvenir doit en avoir empoisonné les derniers jours. Plus d'une fois à la suite des séances, en descendant de son siége, il m'a confié ses remords et ses douleurs; plus d'une fois, je lui donnai des avis que je n'aurais peut-être pas eu l'énergie de suivre moi-même, et je lui conseillai de fuir, même au péril de ses jours, l'affreuse solidarité qu'il avait avec les oppresseurs de la France. L'aspect d'une mort presque certaine, combattait mes exhortations et l'emportait sur la honte et le remords. Épuisé par cette lutte, par la vue des désastres qu'il contribuait à accumuler sur la France, l'infortuné tomba dangereusement malade, et fut près de succomber sous le poids de ses souffrances morales et physiques. Une excellente constitution et surtout sa jeunesse, le tirèrent d'affaire; mais je doute qu'il ait jamais repris la sérénité qu'il

paraissait avoir perdue sans retour lorsqu'il faisait partie du tribunal révolutionnaire.

L'intérêt que je prenais à lui, et le désir de soutenir ses forces, qui souvent semblaient vouloir l'abandonner, m'avaient engagé plusieurs fois à l'accompagner jusqu'à l'entrée du tribunal, et j'avais voulu même assister à quelques séances. Qui pourrait énumérer les mille qualifications inventées par les anarchistes pour parvenir à leurs fins? Nobles, fédéralistes, prêtres, girondins, suspects, modérés, conspirateurs, tels étaient les titres de proscription et de mort qui, tour à tour, amenèrent devant le tribunal, des milliers d'individus qui n'en sortirent que pour monter sur l'échafaud.

Dans toutes les causes que j'avais vu juger, les accusés n'avaient contre eux d'autres motifs d'accusation que ceux que je viens de rapporter, et pourtant étaient condamnés d'avance. J'avais été témoin des ignobles interrogatoires de Dumas, de ses atroces plaisanteries, et du plaisir affreux qu'il prenait à se jouer des angoisses et des espérances des infortunés qui lui étaient livrés. Mais le même tribunal allait procéder au jugement de Charlotte Corday, son attentat constaté offrait du moins un objet dis-

tinct et matériel à la poursuite. L'âge et le sexe de l'accusée, la nature du crime qui lui était imputé, tout ce qu'on savait déjà de son courage et de son exaltation, excitaient un intérêt et une émotion bien rares dans ces temps où les calamités publiques avaient répandu sur la capitale le silence et l'apathie des tombeaux. Aussi dès le matin, toutes les avenues du tribunal furent encombrées d'une foule inquiète et agitée, et ce ne fut pas sans peine que je parvins à trouver une place.

Aussitôt que l'accusée parut, un murmure général accueillit sa présence. C'eût été bien vainement que le tribunal eût cherché à y trouver l'expression de tout autre sentiment que ceux de la pitié, de l'intérêt et de la compassion bien dûs à tant de jeunesse et au fanatisme d'une vertu mal entendue, sans doute, mais que des malheurs inouis avaient égarée. On se souvient que dès la veille, que le jour même, plusieurs personnes se présentèrent pour défendre cette fille intéressante. Ceux qui, comme moi, ont vu Charlotte Corday, ne furent pas étonnés de ce dévouement qui devait conduire à la mort ceux qui en donnaient l'exemple, et d'autant plus désintéressé qu'il paraissait devoir être sans résul-

tat. Pouvait-on se flatter en effet de voir acquitter Charlotte Corday? c'eût été un phénomène dont ces temps affreux n'ont point fourni d'exemple.

A peine le premier témoin, eut-il été entendu, que l'accusée dit avec calme mais avec fermeté, qu'il était inutile d'entrer dans tous ces détails, qu'elle reconnaissait avoir tué Marat, et qu'on pouvait procéder au jugement. Nonobstant cette demande, le président reprit l'interrogatoire et poursuivit l'audition des témoins. Il présenta à Charlotte Corday le couteau dont elle s'était servie, et qu'elle déclara être le sien. En ce moment un nouveau murmure, mais où je crus ne reconnaître que les accents de la curiosité, s'éleva de l'auditoire; la lecture de deux lettres que l'accusée avait écrites depuis sa détention, et qui avaient été saisies, excitèrent ensuite au plus haut point l'intérêt et l'attention. Elles ont été imprimées l'une et l'autre.

Après le résumé des débats faits par Fouquier-Tinville, le défenseur que le tribunal avait nommé d'office, prit la parole. Je me représentais depuis long-temps ce qu'il avait à dire et les points sur lesquels il pouvait faire rouler la défense. Sans doute la démence était le premier qui dût s'offrir à tout individu chargé

de cette tâche, c'est aussi celui qu'il saisit; mais, je le demande à tous ceux qui ont entendu son discours, à tous ceux qui l'ont lu, la position de l'accusée n'offrait-elle pas d'autres moyens? Était-ce à quelques expressions froides et décolorées que pouvait se borner la défense d'un être dont tant de passions caractérisaient les erreurs, dont une famille déplorait le fatal enthousiasme, et qui s'avançait au-devant de la mort avec un courage sublime où le désespoir n'entrait pour rien? Quant à moi, il me semblait qu'on pouvait chercher à émouvoir l'ame de ces jurés qui s'étaient montrés impassibles jusqu'alors contre les malheureux désignés à leurs coups, mais que l'aspect d'une femme jeune et belle aurait peut-être ébranlés. Je sais le peu d'espoir qu'il y avait d'obtenir ce résultat, je sais encore que la défense offerte sous ce point de vue, pouvait, devait même conduire à la mort celui qui l'aurait présentée; mais si je m'en étais chargé, certainement j'aurais mis de côté toute considération étrangère, et j'aurais fait tous mes efforts au péril même de ma vie, pour soustraire du moins à l'échafaud, l'infortunée dont l'intérêt m'aurait été confié. Ces réflexions, je ne fus pas le seul à les faire, et je les entendis expri-

mer au tribunal même, d'une manière assez énergique.

A l'instant où le président se leva pour le prononcé du jugement, un silence lugubre et glacial régna sur l'assemblée. L'attente presque certaine où l'on était d'entendre l'arrêt de mort, ne diminua rien de l'horreur et de la pitié que fit naître cette terrible expression. A la stupeur succédèrent bientôt les ignobles applaudissements de quelques fauteurs du terrorisme. Tous ces accessoires du jugement, bien propres à faire chanceler les plus fermes résolutions, et abattre les courages les plus déterminés, ne produisirent aucun effet sur l'infortunée qui en était l'objet. Ses traits ne subirent pas la moindre altération. Du reste, elle parut ne pas partager mon opinion sur la manière dont elle avait été défendue, car elle dit à son avocat, avant d'être reconduite en prison. « Vous m'avez défendue » d'une manière délicate et généreuse, c'était » la seule qui pût me convenir : je vous en » remercie, et je veux vous donner une preuve » de l'estime que vous m'avez inspirée. Mes » biens sont confisqués, je dois quelque chose » à la prison, je vous charge d'acquitter cette » dette. »

L'on me croira facilement ; en sortant du tribunal j'étais beaucoup plus ému que celle que je venais de voir condamner, et je n'étais pas le seul dans la même situation. Depuis le commencement de la révolution, j'avais assisté à bien des scènes sanglantes, j'avais vu succomber plusieurs de mes amis, la mort m'avait menacé moi-même d'assez près, et cependant, même après la journée du 17 janvier, dont le souvenir me poursuit encore ; après les affreux massacres des prisons, peu d'événements m'ont laissé une impression plus profonde que la condamnation de Charlotte Corday.

CHAPITRE XLI.

[illegible] — Robespierre, Legendre, Payan, Hébert, [illegible]. [illegible]-Varennes, Marat. — La famille royale.

[illegible] le sang comme Néron, prêts à immoler [illegible] lui, et leurs mères et leurs frères, nos [illegible] insultaient aussi comme le tyran de [illegible] au malheur de leurs victimes, et peut-[illegible] eût-on vu un jour Robespierre du haut de [illegible] souriant à quelque incendie allumé [illegible] plaire, par Couthon ou St.-Just, si le ciel [illegible] permis assez long-temps cette exécrable

domination. C'était dans des orgies, entourés de viles prostitués, que, plus vils encore, ils se moquaient de ceux dont le sang ne les avait pas rassasiés. C'était là que Marat trouvait d'horribles inspirations au milieu des éclats d'une joie qui avait quelque chose d'infernal. Robespierre paraissait s'y étourdir sur les secrètes inquiétudes, sur l'ambition méfiante dont il était constamment dévoré ; Hébert, Payan, républicains acharnés, n'étaient plus là que les flatteurs et les satellites du tyran qui délibérait entre deux oranges, si parmi les convives même, il n'y avait pas quelques têtes à faire tomber le lendemain. On y vit Coffinhal, brutal président du tribunal révolutionnaire, insulter ceux qu'il venaient d'envoyer à l'échafaud, et reproduire d'une manière grotesque, leurs gestes, leurs voix, et jusqu'à leurs larmes. Quelques-uns des cabinets du restaurateur Vénua étaient souvent les témoins de semblables scènes, sur lesquelles l'histoire n'a pas le droit de jeter un voile, car elles appartiennent au hideux et sanglant tableau de la terreur.

Quoique je parusse être dans l'intimité des terroristes, j'évitais souvent la société de pareils monstres, et je me gardais bien d'aller passer parmi

il peut bien être sûr que son passe-port ne va pas être trouvé en règle. (*Nouveaux éclats de rire.*)

HÉBERT.

Nous n'en finirons donc pas avec tous ces aristocrates.

PAYAN.

Patience ! patience !.... Mais Robespierre, achève-nous donc ce que tu avais commencé hier; toutes ces mesures que tu conçois à chaque instant pour le bien public, s'échapperaient quelquefois, si nous n'étions là pour les recueillir.

COFFINHAL.

S'agit-il de m'envoyer quelques pleureuses? dépêchez-vous; car tous aujourd'hui ils ont montré un entêtement! c'était monotone. Il y en avait qui faisaient des gestes...

BARRÈRE.

J'espère qu'avant peu tu seras satisfait; nous te gardons une besogne importante..... Mes amis, croirait-on que depuis si long-temps nous n'avons pas songé à porter, contre la famille de Capet, un arrêt solennel de déportation ou d'exil, un arrêt de mort, exécutable sur-le-champ et sans préliminaires, aussitôt

qu'ils auraient mis le pied sur le sol de la république.

HÉBERT.

Cela serait très commode ; s'ils voulaient faire une petite campagne, et puis on pourrait les attirer....

MOI.

Je ne crois pas qu'ils se hasardent sitôt à venir braver une république, qui est devenue l'effroi des tyrans.

ROBESPIERRE.

Je ne le crois pas non plus ; mais il faut être justes, et quelques-uns de ceux qui nous ont échappé sont les plus coupables.

COFFINHAL.

Ce sont à présent les seuls coupables, car les autres ont expié leurs fautes par leur mort ; on ne doit plus leur en vouloir, il faut être juste.

MARAT, *riant.*

Coffinhal, tu as dit là une vérité qui vaut un verre de vin... Tâche d'en trouver encore quelqu'autre de ce genre... Tu disais donc, Barrère ?...

BARRÈRE.

Que je crois utile de proposer à la Convention

un décret, condamnant d'abord à la déportation tous les membres de la famille de Capet.

MOI, *vivement.*

Je suis tout prêt à l'appuyer. Et s'il trouve des opposants, je vous demande de prendre la parole pour le soutenir; qu'une déportation générale achève de purger le sol républicain de tous ces rejetons de la tyrannie. Extirpons du territoire français jusqu'à ses moindres racines.

MARAT, *avec un regard menaçant.*

Qu'est-ce que tu dis-donc?

COFFINHAL.

Oui... Qu'est-ce qu'il dit...

PAYAN, *s'adressant à moi.*

A ta santé, l'ami! Mais je suis bien sûr que ce n'est là ni le projet de Robespierre, ni ce qu'a voulu dire notre ami Barrère. Comment nous laisserions aller, nous enverrions aux ennemis de la liberté, la femme et les enfants de Louis le conspirateur!

ROBESPIERRE.

Est-ce bien là ce que vous vouliez dire?

MOI *avec fermeté.*

Sans doute, mes amis.

LEGENDRE *à son voisin.*

Eh bien, il est bon là!

MOI.

Le plus sûr moyen de prouver à nos ennemis que tous leurs efforts sont vains, que la république est bien affermie, et que nous pouvons les braver, n'est-ce donc pas de leur montrer que nous n'avons même plus besoin pour cela de faire tomber les têtes qui sont entre nos mains?

BARRÈRE.

Il n'y a que les morts qui ne reviennent jamais!

PAYAN.

Barrère, voilà un mot admirable, et qui mériterait une place au Traité du Sublime.

MARAT.

Un ennemi mort sent toujours bon!

MOI.

Je pense comme vous, mes amis, et à votre santé; mais en les tuant, nous paraîtrons les avoir craints, et ceux qui sont là-bas en prendront du courage; car, enfin, après celui qui est encore ici, ce sont eux.....

MARAT.

Tu te rappelles encore ces choses-là, toi.

ROBESPIERRE.

Ce qu'il dit, me paraît cependant assez important.

BARRÈRE.

Oui, si nous avions parlé de tuer le petit Capet; mais je n'en ai pas dit un mot, et je ne vois pas le mérite qu'il y aurait à le renvoyer à l'école des tyrans; qu'il apprenne plutôt ici à vivre libre et en citoyen français.

MOI.

Les autres sont déjà exilés; et si vous n'avez voulu que parler d'eux, à quoi sert donc votre arrêté?

BARRÈRE.

Il est loin d'être inutile... Il leur prouve d'abord que nous ne les oublions pas; il les rappelle à l'exécration du peuple, à la haine de la Convention; enfin, leurs derniers partisans y apprendront encore à perdre leurs coupables espérances.

COFFINHAL.

Tu parles comme un sage; mais est-ce qu'il

n'y a rien là dedans pour le tribunal extraordinaire.

BARRÈRE.

Si parbleu! Louis le conspirateur était un grand coupable; mais si, comme dit Coffinhal, maintenant qu'il est mort, il n'y a plus rien à faire contre lui, il nous reste à punir, ce me semble, celle qui, plus que lui peut-être, a été l'auteur de tous ses crimes : l'Autrichienne.....

MARAT.

Il est impossible d'agir autrement, si vous voulez être justes.

MOI.

Comment.... Une femme!...

BARRÈRE.

Mais cette femme a causé tous nos malheurs; nous la retrouvons à la tête de toutes les conspirations tramées contre la patrie; elle a méconnu tous ses serments; elle est restée étrangère de cœur, et a commandé la dilapidation du trésor public au profit de l'Autriche.

MARAT.

Et pensez-vous donc tous, qu'une seule tête soit assez pour expier les crimes de la royauté?

BARRÈRE.

Je crois donc pouvoir proposer que ceux des Capets qui sont encore sous le glaive de la loi y restent, et que l'Autrichienne soit livrée au tribunal révolutionnaire.

COFFINHAL.

Ah ! bravo ! Voilà qui est parlé.

ROBESPIERRE *à moi, avec hypocrisie.*

C'est un terrible logicien que Barrère.

HÉBERT.

Ah ça, que comptes-tu faire des enfants et d'Élisabeth !

BARRÈRE.

Sur ce point, je partage complètement l'opinion de notre collègue..... Des enfants!.... Ce serait vouloir verser un sang inutile.... Ce serait avoir surtout l'air de les craindre..... Mais ils resteront parmi nous.

LEGENDRE.

Eh ! bien, moi aussi j'ai une proposition à faire.

ROBESPIERRE.

Quelle est-elle !

LEGENDRE.

C'est qu'il est indigne qu'on leur accorde pour

vivre ce qui suffirait à trois citoyens. N'avons-nous pas aboli toutes les distinctions? Qu'est-ce qu'ils sont de plus que moi, de plus qu'un cocher, qu'un décrotteur? Nous sommes tous égaux; nous ne valons pas plus les uns que les autres. C'est déjà beaucoup que de nourrir les Capets à rien faire. On devrait les forcer à travailler, leur donner un état; et je propose..... oui, je propose qu'on n'accorde à chacun d'eux, pour sa subsistance, que ce qui suffit à un seul citoyen, à des gens qui valent mieux qu'eux, et qui, encore, ne vivent pas aux dépens de la république.

MARAT.

A ta santé, Legendre, tu as parlé comme un prophète.

LEGENDRE.

Il n'y en a plus de prophêtes.

MARAT.

C'est égal. Il faut que Barrère propose son arrêté, et qu'il y ajoute l'article de Legendre.

BARRÈRE.

Sans doute..... Qu'en pense Robespierre?

ROBESPIERRE.

Mes amis, avec des gouvernants comme vous, la France doit être heureuse.

COFFINHAL.

Vive la république! et à la santé de Robespierre!

TOUS.

A la santé de Robespierre!

Le dictateur triomphait; il venait, pour ainsi dire, de récompenser ses affidés en leur promettant un nouveau crime. Le décret en question fut proposé par Barrère, et adopté sans discussion un mois après. Qui pouvait songer à s'y opposer? A LA SANTÉ DE ROBESPIERRE! voulait dire alors : MORT AUX GENS DE BIEN!

CHAPITRE XLII.

Gensonné et le peintre Boze. — Guadet ; je le fait sortir de Paris. — Danton. — Camille Desmoulins. — Une visite chez Robespierre. — Jugement des Girondins. — Brissot. — Valazé. — Une lettre de Guadet.

Ne jugez point pour ne pas être jugés : précepte admirable de prudence et de charité chrétienne ! Ils ne l'avaient pas toujours écouté, ceux qui, à leur tour, allaient être traduits devant le tribunal de sang. On peut reprocher aux Girondins bien des fautes que ni leur courage, ni leurs intentions pures, ni leurs vertus privées ne pourraient effacer ; Dieu sans doute

leur en a tenu compte. Il semble avoir voulu qu'une fin sanglante et désastreuse, signal de maux plus terribles encore, vînt absoudre leur mémoire aux yeux de ceux-là même qu'ils avaient persécutés, et que le monde, oubliant, selon l'expression de Salluste, tout ce qui avait précédé, ne se ressouvînt que de leurs derniers instants.

Les Girondins contribuèrent réellement aux suites funestes qu'entraîne l'établissement d'une république. Ils la voulaient comme l'admirent tous les jeunes gens pleins encore de la lecture des grands hommes de l'antiquité, que l'on met aux mains des enfants. Ils la voulaient telle qu'elle fut à Athènes, à Sparte ou à Rome; et ils s'imaginèrent que les futurs terroristes la voulaient comme eux. Quelques-uns reculèrent devant l'idée de la cimenter par le sang d'un homme juste, de Louis XVI; mais tous se réjouirent de l'abolition de la royauté, et ils oublièrent un moment que *quiconque se servira de l'épée, périra par l'épée*. Amar, dans un sanguinaire rapport, fut le premier qui leur rappela cette vérité terrible. Au sein même de la Convention, dont il avait fait, pour le moment, une succursale des prisons d'état, il dénonça les Girondins au tribunal révolutionnaire et à la

hache de ses bourreaux. Le moment était venu pour Robespierre de détruire toute opposition à ses sanguinaires et ambitieux projets ; il avait fait avec les Girondins tout ce qu'il pouvait faire avec eux, et il prévoyait que désormais ils ne sauraient être pour lui ; leur perte fut donc résolue. Il sourit à leurs accusateurs. Un décret d'arrestation fut prononcé, et quelques-uns seulement purent prendre la fuite.

On n'usa cependant point de rigueur au premier abord, à l'égard de ceux qui restèrent, et je crus un moment avec quelques personnes, que les terroristes n'avaient voulu que les éloigner de l'assemblée. Camille-Desmoulins m'apprit plus tard que tel était en effet le projet qu'avait annoncé Robespierre à ses amis, lorsqu'il demanda à Amar le rapport en question. Ce qui me confirma pour le moment dans cette opinion, c'est que le même député ayant reparu à la tribune, au milieu de la consternation générale, pour demander que de nouveaux noms fussent ajoutés à la liste des proscrits, Robespierre y monta pour les défendre. Lanjuinais et Barbaroux avaient mieux que nous pénétré, dès l'origine, ces horribles desseins.

En effet, le repos laissé aux Girondins accu-

sés ne fut pas de longue durée, et j'appris bientôt qu'il n'était question de rien moins que de les envoyer au tribunal révolutionnaire et de les mettre à la merci de Fouquier-Tinville et de Coffinhal. Je courus chez Gensonné ; c'était celui des Girondins avec qui j'avais eu le plus de liaisons ; c'était peut-être celui qui méritait le moins le sort auquel il était réservé. Je le trouvai calme et s'occupant à peine des mouvements que ses ennemis se donnaient pour le perdre. Il s'entretenait avec le peintre Boze, des moyens qu'ils avaient employés, antérieurement au procès de Louis XVI, pour rattacher ce monarque à leurs opinions, et lui sauver au moins la vie. La plupart des Girondins votèrent la mort du roi ; mais je suis persuadé que, dans cet arrêt, il entrait de leur part beaucoup de dépit d'avoir trouvé Louis sourd à leurs propositions. Il avait à leurs yeux trop écouté les perfides conseillers de sa cour, et ils désespéraient d'avoir jamais en lui un roi consentant franchement à la liberté du peuple.

Gensonné fut surpris de ma visite, et s'attendant sans doute à quelque ouverture d'accommodement de la part des terroristes, il congédia Boze. Aussitôt que nous fûmes seuls : « Vous » êtes perdu, lui dis-je, heureux ceux qui ont

» su à temps prendre la fuite. Il vous reste
» à peine un moment; je veux vous sauver;
» consentez à me suivre » Ma proposition l'étonna au dernier point; mais il devina bientôt mes projets. Il me prit la main : « Sauvez
» Guadet, me dit-il »; et appelant quelqu'un, il commanda qu'on fit venir le frère qui avait partagé ses généreux efforts et qui maintenant était de moitié dans sa disgrâce.

Guadet vint. « Mon ami, s'écria Gensonné
» aussitôt qu'il l'aperçut, il s'offre un moyen de
» fuite : faites tous vos apprêts et partez; car
» nous n'avons plus rien à espérer de nos enne-
» mis; la perte de tous ceux qui resteront est
» jurée. Le citoyen vient de me l'apprendre;
» c'est lui qui, en même temps, peut sauver
» l'un de nous. — Et vous m'avez appelé!... Si
» je ne vous connaissais, je ne vous le pardon-
» nerais pas..... C'est à vous que notre collègue
» a offert ce moyen d'échapper à nos persécu-
» teurs; il a voulu conserver à la patrie votre
» sagesse, votre expérience, votre raison si
» puissante. C'est à vous à partir..... Comptez
» sur *moi*, Gensonné; tant que j'existerai, je
» soutiendrai les opinions auxquelles nous avons
» voué notre vie; je veillerai surtout à ce qui

» vous est cher..... Partez.... Mon sacrifice est
» décidé depuis long-temps. »

Cette lutte de l'amitié se prolongea pendant quelques instants, et les temps fabuleux seuls, ou les tableaux de la poésie, en peuvent offrir, je crois, un semblable exemple. J'étais ému, je versais des larmes : « Mes amis, m'écriai-je
» enfin, par grâce, ne perdons pas un moment;
» les instants sont précieux; je veux vous
» sauver l'un et l'autre. Que l'un de vous me
» suive et que je sois bientôt de retour. —
» Gensonné, partez. — Profitez-en le premier,
» Guadet, je terminerai, sans le secours de votre
» éloquence, cette apologie que j'ai commencée;
» je veux qu'elle devienne publique; si elle ne
» nous est pas utile, elle pourra l'être à quel-
» qu'un de ceux qui ont partagé notre proscrip-
» tion. Partez, il faut que je l'achève. »

Je sortis avec Guadet, et le mis à même de gagner Bordeaux, où il désirait se rendre pour rejoindre ses amis, et trouver un asyle sûr au sein de sa famille. Toutefois, j'eus les plus grandes précautions à prendre; en sortant de chez Gensonné, je remarquai que quelqu'un nous suivait : c'était Amans un des affidés de Robespierre; je le connaissais; laissant marcher

devant moi le malheureux proscrit, enveloppé et méconnaissable, je m'approchai du satellite du dictateur, je m'en fis reconnaître, et lui dis quelques mots propres à le rassurer. J'eus soin, en outre, de ne rejoindre Guadet qu'après avoir détourné une rue, et lorsque Amans ne pouvait plus nous apercevoir. Non content de ces précautions, je crus devoir le conduire chez moi, et ne l'en faire sortir qu'après qu'il eut changé de déguisement. Tout cela entraîna des retards, et ce ne fut que le lendemain que je pus le laisser hors des barrières, sur la route de Bordeaux. « Courez à Gensonné, me dit-il. » Ce fut son dernier adieu.

Il n'était plus temps. On s'était aperçu de la fuite de Guadet, son ami était gardé à vue et avec plus de sévérité et d'exactitude que jamais. Lorsque j'entrai dans son cabinet, il ne comprit pas d'abord à mon air d'abattement, que je m'étais aperçu de ces nouvelles mesures; et interprétant autrement mon chagrin : « Auriez-vous été » découvert, me demanda-t-il avec vivacité? » Guadet?... il n'osait achever. — Il est sorti de » Paris, répondis-je; mais vous?... » Le calme reparut sur sa figure. — « J'ai conçu pour lui, » ajouta-t-il, les plus vives inquiétudes. Écou-

» tez ma défense. » Il me fit asseoir avec le plus grand calme, et me lut une apologie, plus sublime que celle que Platon prêta à Socrate, son maître; mais Gensonné avait bien d'autres juges que le sage d'Athènes, et la ciguë eut paru à ses bourreaux un supplice trop doux.

Je le savais, et mon désir de sauver les Girondins s'était accru de l'admiration que m'inspirait tout ce que je venais de voir. Je courus d'abord à la personne qui avait accompagné Guadet à quelques lieues plus loin que moi; j'appris que celui-là du moins était en sûreté, et je me rendis chez Danton. Il arrivait de l'Assemblée où, pendant la discussion et dans les comités, il avait été plus que jamais question du supplice des vingt-deux députés, qui se trouvaient encore sous le glaive de la loi « Il s'en échappe » quelqu'un tous les jours, s'était écrié l'un » des satellites de Robespierre, et c'est un traî» tre, un conspirateur de plus, lâché au milieu » de la France! » Danton était abattu. Cet homme, qui eût été l'athlète le plus vigoureux des fêtes Olympiques, qui souvent tonnant à la tribune, m'était apparu comme le Samson de l'Écriture, prêt à ébranler les colonnes du temple et à nous ensevelir tous sous ses ruines,

semblait alors dans un abattement complet. Lorsque j'entrai, ses deux mains soutenaient sa tête affaissée ; il la releva, et je vis de grosses larmes rouler dans ses yeux : le jour même, il avait été question, auprès de Robespierre, de mes visites chez Gensonné, et de la fuite de Guadet. Camille Desmoulins s'était fait le garant de mes opinions; mais Danton m'avait compris, et devina le sujet de ma visite; il s'écria : Je ne les sauverai pas.

La vue de cet homme, ce cri de mort, fit sur moi l'impression la plus vive et la plus douloureuse. Assis à ses côtés, je cherchai à relever son courage; je lui parlai de son crédit auprès de Robespierre : « Il ne m'écoute plus, me dit-
» il; il est maintenant plus fort que nous tous;
» il n'a plus besoin de nous. Puissions-nous
» nous sauver nous-mêmes... Pour moi, je
» regrette de ne pas partager le sort de ceux
» qu'aujourd'hui je ne puis défendre... Mais,
» mon ami, il n'y a rien à faire. Nous ne les
» sauverons pas! Conservons-nous pour empê-
» cher d'autres crimes, si l'on nous en laisse
» les moyens... Ah! liberté! liberté! comme
» on se rit de toi! comme on profane ton nom
» sacré! — Cependant, ajoutai-je, Robespierre

» lui-même n'a pas paru désirer le supplice de
» ses collègues. — S'il ne le désirait pas, est-ce
» qu'ils le demanderaient ? — Mais ne l'avons-
» nous pas vu, dans une occasion, défendre
» ceux que l'on voulait joindre à la liste fatale ?
» — Homme simple et bon, qui n'avez pas su
» deviner sa politique tortueuse, qui ne savez
» pas pourquoi nous-mêmes il nous épargne
» encore ! Sa clémence ne sera pas de longue
» durée. Ceux qu'il a défendus, vous, moi,
» Tallien, Barrère, nous y passerons tous,
» si nous ne pouvons l'abattre, si nous ne
» sommes assez forts pour triompher de ses
» Jacobins ; il leur demandera notre mort à
» tous, il ne laissera vivre que ses esclaves.
» N'espérons donc rien pour le moment. Mais
» j'en fais le serment, de ce jour je le connais,
» je l'abandonnne... La première victime à im-
» moler à la patrie, à la liberté, c'est Robes-
» pierre... Mais nous ne sauverons pas les Gi-
» rondins ! »

Danton n'était plus maître de lui en pronon-
çant ces derniers mots, il sanglotait presque ;
les veines de son large cou étaient gonflées ; sa
figure avait une expression de douleur, de dé-
cision fixe et hardie qu'il me serait impossible

de rendre. Ainsi, ceux mêmes qui avaient précipité notre malheureux roi, ceux qui avaient voulu le plus violemment établir une république, ceux dont les opinions avaient été le plus exagérées, s'il leur était resté quelque sentiment de justice, s'ils avaient conservé ces vertus privées dont l'aspect console, étaient maintenant effrayés de leur propre ouvrage, et parlaient, comme Jérémie, un langage presque égal à de si grandes douleurs!

De chez Danton, je me rendis chez Camille Desmoulins; je comptais sur sa jeunesse, sur le pouvoir que sa Lucile, sa jeune et tendre épouse, avait conservé sur son ame. Camille me comprit sans peine; il ne partageait pas l'abattement de Danton, il fit venir précipitamment un fiacre, et nous nous rendîmes ensemble chez Robespierre. Fouquier-Tinville était près de lui. Le dictateur nous reçut d'un air froid et sévère; il attacha sur nous un œil méfiant, et avant qu'il eût congédié l'accusateur public, il nous demanda si nous venions lui dénoncer quelques nouveaux traîtres. Je frissonnai, je crus qu'il voulait parler de nous. Camille s'avança d'un pas ferme : « Non, dit-il, nous désirons » t'entretenir. » Avec un sourire, Maximilien

adressa à l'accusateur un signe d'adieu et revint à nous.

A mesure que nous lui exposions le sujet de notre visite, je voyais tantôt son front se rembrunir, tantôt un sourire hypocrite errer sur ses lèvres. Quand nous eûmes achevé, il parut un instant penser comme nous : « Mais, ajouta-» t-il, la Convention n'a-t-elle pas décrété leur » arrestation, leur accusation; moi-même je » plains, j'aime quelques-uns d'entre eux; mais » si l'Assemblée, si vous-mêmes vous les avez » reconnus traîtres, qu'y puis-je faire? » J'étais atterré, je ne savais que répondre à ce langage hypocrite : « Fouquier-Tinville sort d'ici, ré-» pondit Camille Desmoulins, et personne ne » doute de ton influence; tu peux les sauver. » — Mais s'ils sont des traîtres? — Il se peut, » me hâtai-je de reprendre, que l'Assemblée » les ait reconnus indignes de partager ses dé-» libérations, qu'elle ait suspecté leur esprit, » sans cependant les croire coupables d'aucun » crime achevé, d'aucune conspiration. — Alors » le tribunal les absoudra. »

La conversation continua pendant quelque temps avec cette chaleur contrainte d'une part, cette réserve hypocrite de l'autre. Cependant

Robespierre s'impatientait de nos objections, et il commençait à le laisser voir dans ses réponses. J'élevai alors le doute que la Convention vît d'un bon œil un aussi grand nombre de ses membres jugés par un tribunal secondaire, tandis qu'on l'avait appelée elle-même à examiner le procès du tyran. « Il a raison, ajouta Camille, » ce serait à nous à prononcer sur leur sort, et » non au tribunal révolutionnaire. — Il est » cependant assez bon pour eux, répondit Ro» bespierre, et il leur rendra justice, comme » il a fait à tous les aristocrates et aux autres » ennemis de la liberté ! » Il se leva, à ces mots, et nous nous retirâmes sans espoir.

Garat, successeur de Roland au ministère de l'intérieur, faisait de son côté, pour le salut des Girondins, d'inutiles efforts. Je le rencontrai à quelques jours de là, et il m'apprit que le tyran lui avait fait à peu près la même réponse qu'à nous. Les écrits de quelques-uns des accusés avaient encore accru la fureur de leurs ennemis : « Le peuple vous a demandé des lois, » s'était écrié Brissot, et vous lui avez promis » mon sang ! — Il l'aura du moins », avait ajouté Robespierre en lisant cette éloquente apologie. En effet, vingt-deux de nos collègues

vinrent siéger en accusés, devant Fouquier-Tinville paraphrasant le rapport d'Amar, et devant ses affreux acolytes.

Ce jour-là, je m'étais bien promis de ne pas sortir de chez moi, de ne pas voir la joie de ce peuple, qui avait soif du sang de ceux qui avaient voulu lui donner des lois. Camille vint me prendre, et me prier de l'accompagner au tribunal. « Allons-y, me dit-il, notre présence en imposera peut-être à quelques-uns des témoins qui » doivent parler contre eux. Dans le nombre » on cite Fabre d'Églantine, nous verrons s'il » l'osera ! » Je ne partageais pas l'espoir de Camille, je fis cependant violence à ma douleur et consentis à l'accompagner : « L'idée de leur » mort, me dit-il en chemin, me poursuit sans » cesse. La nuit dernière, tourmenté d'une » cruelle insomnie..., je m'approche, pour me » calmer un instant, de ma douce et tendre » Lucile ; elle dormait ; mais un songe affreux » offrait à son esprit le supplice de Fonfrède, » et elle prononça mon nom, comme si elle y » eût vu un sinistre présage. » Je cherchais à le calmer : « Je l'ai mérité, ajouta-il, car j'ai » contribué au sort qui les attend ; je ne me le » pardonnerai jamais, ni l'histoire non plus ! »

L'accusation était entendue, l'interrogatoire était commencé lorsque nous arrivâmes. Je n'avais pas vu Gensonné depuis le jour où j'avais tenté en vain de lui fournir, comme à Guadet, les moyens de gagner Bordeaux. Il était calme, écoutait avec attention, et je lus aisément sur sa figure qu'un courage à toute épreuve avait adouci ses peines physiques et morales. Nos yeux se rencontrèrent, et les siens m'exprimèrent de la reconnaissance. Brissot prononça son éloquente défense, qui produisit le plus grand effet. Camille était touché jusqu'aux larmes, et chacune des paroles de l'accusé était accueillie avec une sorte d'enthousiasme par un jeune homme placé à mes côtés, et qui m'ayant reconnu pour un des amis de Robespierre, avait plusieurs fois attaché sur moi des regards de mépris et de colère. Les débats furent clos, en vertu de la loi la plus inique, et bientôt les accusés répondirent à leur sentence de mort par les cris de *vive la république !*

J'étais tombé dans une morne stupeur; j'en fus retiré par le désespoir de Camille: « C'est » moi, s'écriait-il, c'est moi qui les tue..... » Mon *Brissot dévoilé !* ah ! que je partage » leur sort!... Ne m'arrêtez pas, que je tombe

» à leurs pieds,.... que leurs juges me con» damnent! .... » Au même instant un cri d'horreur se fit entendre dans la salle. Dufriche-Valazé, au nombre des condamnés, s'était frappé d'un coup de stylet. Le hideux aspect des juges effrayés et presque fuyant, la sombre lueur des torches, ce cadavre ensanglantant les gradins où s'étaient assis de vertueux ennemis de la tyrannie, tout concourait à redoubler l'horreur de cette scène. « Cette arme, s'écriait » Camille, en montrant le fer fumant encore » dans la plaie de Valazé, ce poignard, qu'on » me le donne, que je me fasse justice! » Je parvins à l'arracher à cette scène affreuse, et sa fureur se calma bientôt dans un torrent de larmes.

Quelques jours après un envoyé fidèle m'apporta une lettre de Guadet; c'étaient des remercîments, mais elle en contenait une autre pour Gensonné. Il était mort en héros ainsi que ses collègues. Voici la lettre de son malheureux ami :

« Je ne me pardonnerai jamais d'être parti » avant toi, si tu ne trouves les moyens de » venir bientôt nous joindre. Hâte-toi, Gen» sonné, hâte-toi, vrai sage, espoir de la patrie,

» mets ta tête à l'abri du fer des bourreaux ;
» viens partager notre asile. Arrivé à Bordeaux
» à travers mille dangers, j'y ai trouvé quel-
» ques-uns de nos amis, quelques-uns de nos
» compatriotes persécutés comme nous par ceux
» qui se sont chargés d'étendre à toute la France
» la domination paternelle du divin Robes-
» pierre. Viens nous joindre, relever notre
» courage et nous soutenir de l'image de tes
» vertus.

» Par la tendresse de ma bonne sœur, nous
» avons trouvé un asile presque impénétrable.
» Te rappelles-tu l'histoire de Sabinus? Nous
» sommes comme lui plongés dans un souter-
» rain, au fond d'une carrière abandonnée, et
» madame Bouquey, nouvelle Éponine, plus
» sublime que son modèle, s'est chargée de
» pourvoir à notre subsistance, de nous l'ap-
» porter elle-même chaque nuit, sans craindre
» aucun péril, et ne redoutant rien sinon de
» trahir notre retraite : elle est notre sœur à
» tous !

» A l'abri des tyrans, mon cher ami, nous
» reprenons haleine; notre habitation souter-
» raine nous semble quelquefois préférable au
» séjour des villes ensanglantées, des campa-

» gnes corrompues par l'anarchie. L'un de nous
» a sculpté dans le roc un arbre de la liberté,
» une statue de la déesse ; nous l'honorons, et
» parmi nous du moins elle n'a pas besoin de
» se couvrir d'un voile, car nos mains et nos
» volontés sont pures. Parfois nous discourons
» en sages, et alors tu nous manques, Gensonné;
» car ce serait à toi d'être notre président, notre
» maître.

» Bordeaux souffre en ce moment de la fa-
» mine, et nous plus qu'aucun autre des habi-
» tants du pays. Tu conçois que, tandis que les
» vivres se pèsent et se calculent, il est plus
» difficile à ma sœur de se procurer la subsis-
» tance de plusieurs personnes, et cependant
» nous ne manquons que bien rarement, tant sa
» tendresse est active. Nous lui devons, mon
» ami, une belle couronne civique, mais nous ne
» voulons la lui donner que le jour où tu seras
» réuni à nous. Apporte-nous donc avec toi
» quelques branches de chêne, car ici nous
» n'en avons que les racines. »

Guadet apprit bientôt sans doute combien ses espérances étaient trompeuses, et ce fut lui qui, découvert par les anarchistes, alla rejoindre ses amis.

A quelque temps de là un jeune homme fut traduit devant le tribunal révolutionnaire comme ami de Brissot. « Je l'étais en effet, répondit-il » au juge interrogateur. — Eh ! que pensez-vous » de lui ? — Il vécut comme Aristide et mourut » comme Sidney. » L'échafaud paya sa constance. Cet homme était le même qui s'était trouvé à mes côtés à la séance du tribunal révolutionnaire ; plus tard j'appris qu'il m'accusait de l'avoir dénoncé !

CHAPITRE XLIII.

L'arrestation de Roland est ordonnée. — Je le recueille chez moi. Madame Roland est arrêtée. — Bosc. — Grandpré. — La prison de Sainte-Pélagie. — Madame Bouchaud. — Le tribunal révolutionnaire. — La mort de la reine. — Jugement de Madame Roland. — Mort de Roland.

ROLAND avait été rappelé au ministère de l'intérieur après la journée du 10 août. C'était un homme de bien, et de même qu'il n'avait pu s'entendre avec une cour incertaine, remplie d'hésitation, où l'on feignait, pour arrêter la bonne volonté du roi, de même il ne pouvait long-temps s'accorder avec les tyrans anarchistes, dont le pouvoir commença à cette terrible journée. Ami du ministre et de sa femme, je fus témoin de leurs inquiétudes, et souvent admis aux

la conviction que leur perte était assurée. La fuite était devenue inutile, elle était d'ailleurs presque impossible; je résolus de veiller sur leur sort, sans leur faire part de mes craintes trop bien fondées.

Roland demeurait alors rue de la Harpe; j'y allais rarement. Lié intimement, en apparence, avec les terroristes, je me voyais forcé de négliger mes anciens amis, surtout ceux qui, comme madame Roland n'auraient pas manqué de faire d'éloquents efforts pour me tirer de cette sanglante et horrible association. Plusieurs fois, dans la société de Robespierre, on avait agité la question de l'arrestation et du jugement de Roland. Couthon et Billaud-Varennes cherchaient à hâter ce moment fatal. C'était par des raisonnements que je voulais l'éloigner, et la conscience même de ses ennemis était d'accord avec ma voix, lorsque je leur représentais cet acte comme inutile, puisqu'il était bien certain qu'un homme comme l'ex-ministre de l'intérieur, ne pouvait être un traître. Une fois Saint-Just m'appuya; je lui en sus gré, mais cela me surprit. Ce fut toutefois ce qui me détermina à le voir depuis avec moins de répugnance.

Il fut le premier à me féliciter du parti que

j'avais pris et du courage avec lequel je soutenais Roland, mon ancien ami. Saint-Just avait été quelquefois à ses soirées, il avait été frappé de l'ordre et de l'esprit qui régnaient dans cette maison vraiment républicaine. Les grâces de celle qui en faisait les honneurs, y avaient ajouté pour lui un nouveau charme, et il m'avoua qu'il ne se sentirait pas la force de poursuivre un homme de bien et une femme aussi séduisante. La vertu, la beauté avaient alors de l'empire sur l'ame de Saint-Just, et pouvaient triompher même des principes dans lesquels la réflexion et la fréquentation des Jacobins l'eurent bientôt entièrement endurci.

A quelque temps de là, le 28 ou le 29 mai, je sus, au comité de sûreté générale, qu'un passeport demandé par madame Roland, pour quitter Paris, avait été le signal de l'arrestation de son mari. On m'assura, en me donnant cette nouvelle, que l'ordre devait être exécuté au moment où je l'apprenais. Prendre un fiacre et courir rue de la Harpe, fut l'affaire d'un moment. J'arrive, je monte. Roland ne s'était point soumis à un arrêt qu'il regardait comme illégal, et on n'avait point employé la violence. Il crut que je venais, en ma qualité de député, le sommer

d'obéir. Je le détrompai ; je lui apportais les moyens de fuir. Il n'en voyait pas encore la nécessité ; sa femme venait de partir pour la Convention, afin d'être entendue à la barre, ou de faire parvenir une pétition jusqu'au président, et il espérait sa liberté de cette démarche, par laquelle il offrait, comme ministre, des comptes plus détaillés encore ; comme citoyen, sa vie passée et toutes les garanties raisonnables qu'on pourrait lui demander pour l'avenir. Je lui prouvai bientôt qu'il n'avait pas un instant à perdre, s'il voulait échapper à ses ennemis ; je lui offrais un abri sûr, je répondais du salut de sa femme, dont l'absence serait longue et sans résultat, puisque Hérault de Séchelles qui présidait en ce moment, était loin d'avoir l'intention d'appuyer sa demande. Roland se laissa persuader, prit de l'argent, quelques papiers et me suivit. Je lui offris de sortir sur-le-champ de la capitale, il refusa et préféra demeurer chez moi pendant quelques jours.

Je lui avais promis de m'occuper activement du sort de Madame Roland, et je tins parole ; je retournai deux fois à sa demeure, elle n'était pas encore rentrée. Je me rendis à la Convention et je la vis sous le vestibule du palais national, causant

avec Vergniaud. Je ne voulus point l'accoster en public, pour ne pas trahir la retraite de son mari, que j'espérais devoir être aussi la sienne. J'entrai à l'assemblée ; elle était dans le plus grand trouble, et il n'y avait pas encore été question de l'affaire qui m'intéressait pour le moment. Je vis venir Vergniaud, et il m'apprit qu'il avait engagé madame Roland à rentrer chez elle, et à ne pas perdre de temps pour assurer sa fuite. Si elle avait suivi ce conseil, elle était sauvée; car je retournai sur-le-champ rue de la Harpe ; j'eus soin seulement de changer de costume, afin d'être moins facilement reconnu. Lorsque j'y arrivai, madame Roland n'était pas encore rentrée. Je ne voulais point m'établir dans son appartement, son mari m'avait parlé du propriétaire de sa maison, comme d'un homme de bien, en qui l'on pouvait se confier; je descendis chez lui et recommandai à un domestique d'engager sa maîtresse à venir m'y joindre.

Madame Roland avait attendu jusqu'à la fin de la séance, et ne rentra qu'à dix heures du soir. Aussitôt que nous fûmes seuls, je lui appris la retraite de son mari; je l'engageai à venir la partager sur-le-champ, lui promettant que le len-

demain de bonne heure, il me serait facile de les faire sortir tous deux de Paris. Elle n'avait plus d'espérance de salut; mais elle refusa pour le soir. Le fiacre qui l'avait ramenée, avait été arrêté et visité au milieu du Pont-Neuf comme cela se faisait alors. Elle craignait qu'on ne l'eût reconnue, suivie, et qu'elle ne livrât ainsi Roland si elle allait le rejoindre. Toutefois ma présence et l'assurance que je lui donnais, lui rendit l'espérance; elle éprouva encore un instant de bonheur; elle m'en remercia les larmes aux yeux. Je vis bien qu'elle était surprise du rôle de libérateur que je jouais en cette circonstance; mais mon empressement, mes paroles avaient si bien l'apparence de la bonne foi et d'un zèle véritable, qu'elle n'hésita plus un instant à me rendre toute sa confiance. J'eus la certitude, au ton dont elle exprimait sa reconnaissance et son émotion, qu'elle avait deviné le rôle que je jouais parmi les terroristes, et qu'elle me rendait justice.

Je fus forcé de la quitter sans avoir assuré sa liberté; je ne dus même pas revenir le lendemain, de crainte d'éveiller les soupçons; c'était elle qui, avant le jour, ou, si elle ne le pouvait pas, sous un déguisement, devait se rendre chez

moi à huit heures. Je trouvai son mari dans une inquiétude que j'eus peine à calmer.

Le lendemain les heures se passent, et madame Roland n'arrive pas. Elle n'aura pu, sans doute partir au lever de l'aurore; au mois de juin, il faut être bien matinal pour être en route avant que les rues de Paris ne soient peuplées. Huit heures sonnent, et personne ne paraît. Nos craintes renaissent alors plus vives et plus cruelles. Roland veut sortir; je l'en empêche, et, moi-même, dans mon premier costume, sous celui qui pouvait me faire reconnaître comme membre de la Convention de tous ceux qui fréquentaient les tribunes, je retournai à la rue de la Harpe. Madame Roland avait été arrêtée dans la nuit! Je ne trouvai chez elle que sa fille et Bosc, qui, venu pour s'informer du sort de la mère, avait à peine la force de consoler la pauvre Eudora. Je le connaissais pour un honnête homme; mais il était de mon intérêt d'avoir le moins de confidents possible, et je feignis de n'être venu que pour voir si les scellés étaient en règle. Je courus à l'Abbaye.

C'était là qu'avait été conduite madame Roland, et Grandpré m'en fit ouvrir les portes, en ma qualité de député, sans que je fusse porteur

d'un ordre des comités. Je courus à la chambre de notre malheureuse amie; je lui fis part de ma visite du matin, je lui appris que Bosc avait emmené sa fille et l'avait conduite chez une respectable et bonne mère de famille. « L'excellent homme!
» s'écria madame Roland les larmes aux yeux;
» qu'il comprend bien l'amitié et le cœur d'une
» mère! Parlez-moi de mon époux. » Je lui peignis alors son inquiétude de la veille, nos craintes du matin, la peine que j'avais eue à l'empêcher de se trahir, et maintenant je tremblais encore.
« Mon ami, me dit-elle, car vous êtes vraiment
» digne, ainsi que Bosc, de ce nom respectable,
» il faut que Roland parte, qu'il s'éloigne. Il
» est impossible de le tromper : dites-lui donc
» que je suis dans les fers, mais que, sans
» doute, on ne me condamnera pas sans m'en-
» tendre, et qu'ils n'oseront s'y exposer, quoi-
» que ma voix ne soit que celle d'une femme.
» Ils n'oseront non plus faire couler le sang
» de celle à qui ils ne peuvent reprocher que
» d'être épouse et mère, puisque ces senti-
» ments-là ont rempli toute ma vie. C'est par
» eux encore que j'existe, que j'ai du courage.
» Sauvez Roland; je vous en suppliais, je vous
» recommandais mon Eudora, dans un billet

» que ceux qui m'ont arrêtée ne m'ont pas per-
» mis de vous envoyer. Bosc vous a enlevé la
» moitié de l'œuvre : achevez-la. — Et vous ?
» — Moi : l'on m'a permis de demander quel-
» ques livres ; j'aurai bientôt mon cher Plu-
» tarque ; on m'a promis aussi du papier et
» des plumes..... J'écrirai, je raconterai ma
» vie ; je m'entretiendrai avec mes plus chers
» souvenirs, et quelquefois avec vous. Mais fei-
» gnez de m'oublier tant qu'ils ne songeront
» qu'à me retenir ici ; ne vous exposez pas à
» être découvert pour moi, vous pouvez faire
» beaucoup de bien. Adieu, faites connaître
» mon sort à Champagneux. » Je la quittai fort
attendri et les larmes aux yeux, mais plein de
courage ; je retrouvai quelque chose de son
éloquence en parlant à son mari, qui consentit
à nous obéir, et dont j'assurai la vie. Il eût pu
traverser tranquille et ignoré tout le temps de
nos troubles civils.

Mais la captivité de madame Roland se pro-
longeait et l'effrayait. Je faisais de vains efforts
pour le tranquilliser ; je l'assurais inutilement
que ce n'était qu'une mesure de sûreté inique,
et dont on serait obligé de se départir ; j'es-
pérais beaucoup, des efforts des Girondins,

qui soutenaient alors, contre les terroristes, une véritable lutte; il souffrait en pensant qu'une épouse adorée, une femme délicate et faible était exposée aux maux d'une longue et odieuse prison, et cela à cause de lui peut-être. Ne pouvant assurer leur correspondance, j'étais privé du plus sûr moyen d'entretenir le courage de Roland.

J'avais très exactement des nouvelles de madame Roland, je savais jusqu'au moindre détail tout ce qui se préparait contre elle. Le désir de la sauver, et d'être, dans ce but, instruit de tout, me donnait quelquefois le langage, le regard superbe et la démarche brusque d'un terroriste. Couthon lui-même m'en félicita. J'appris qu'elle devait être transférée de l'Abbaye à Sainte-Pélagie.... J'aurais fait de vains efforts pour l'empêcher d'être condamnée à vivre au milieu de femmes, la honte de leur sexe; on lui faisait quitter l'Abbaye pour une excellente raison de ce temps-là! il fallait absolument de la place pour d'autres prisonniers! Trop heureux qu'on n'eût pas eu recours au tribunal révolutionnaire.

Passant un jour près de l'Abbaye, je rencontre Grandpré; il m'aborde avec un air contraint.

« Savez-vous, me dit-il, que madame Roland
» est libre? — Libre! — Sans doute, depuis
» une heure. — Vous voulez dire qu'elle est
» sortie d'ici. — Elle est montée seule en fiacre,
» après avoir généreusemnt récompensé le con-
» cierge, et laissé des secours pour les pauvres.
» — Seule? — Seule; et elle s'est fait conduire
» à son logement de la rue de la Harpe. » Je ne
savais que m'imaginer et que croire. J'aban-
donnai le chemin que je suivais, et me diri-
geai vers la demeure de madame Roland.
Je vis venir à moi Hérault de Séchelles. Je
pris un air de circonstance : « Vous avez
» donc, lui dis-je, lâché madame Roland?
» — Oui, me répondit-il avec un sourire
» hypocrite. » Je pâlis, et je crus un moment
qu'à l'abri de cette horrible ruse, on l'avait
conduite, sans jugement, à l'échafaud. Je
chancelais; Hérault de Séchelles me ras-
sura en m'apprenant que le comité, ennuyé
de chercher inutilement l'ex-ministre, avait
employé une ruse de circonstance pour le dé-
couvrir. Entre ces deux prisons, on avait laissé
à madame Roland un instant de liberté, on la
suivait, et l'on espérait qu'elle courrait d'abord
à l'asyle de son époux. Elle trompa facile-

ment cet espoir inhumain, et fut conduite dans la nouvelle demeure que le crime lui avait choisie.

Parmi les employés de Sainte-Pélagie, je connaissais madame Bouchaud, femme honnête et compatissante; je l'autorisai à offrir d'elle-même à madame Roland de venir partager son modeste appartement, plus commode que les cellules distribuées dans les corridors des prisonniers; elle y consentit avec plaisir; et là, je pus voir quelquefois la courageuse captive, pour le sort de laquelle je commençais à concevoir de sérieuses inquiétudes. S'oubliant elle-même, cette femme, qui, aux grâces, à l'esprit d'une Athénienne, joignait le courage et le patriotisme d'une Spartiate, ne m'interrogea d'abord que sur l'état de la Convention, et le sort de ceux qui voulaient réellement le bien de la patrie. Elle suivait avec la plus grande anxieté l'accusation portée par les terroristes contre les vingt-deux députés, et la pensée que leur défaite entraînerait sa propre ruine, n'entrait pour rien dans son ame généreuse et désintéressée. Sans lui cacher toute l'étendue des forces de ses ennemis et de ceux de la patrie, je dissimulais, autant que possible, leurs triomphes, qui, de jour en jour, me sem-

blaient plus décisifs. Elle espérait que dans l'affaire des Girondins on invoquerait son témoignage, et elle se promettait alors de rendre à leurs vertus un hommage éclatant. C'eût été dicter elle-même sa condamnation.

L'instant en approchait. Je n'allais plus à Ste-Pélagie, je ne le pouvais plus. Madame Bouchaud avait reçu l'ordre de refuser un appartement à madame Roland, qui avait été reléguée dans les corridors, ainsi que les autres prisonniers. Le tribunal révolutionnaire entassait alors victimes sur victimes, et on eût dit que la guillotine allait quelquefois plus vite que les égorgeurs de septembre. Il n'avait point encore été question de madame Roland.

C'était l'époque où une autre victime, non moins intéressante par ses vertus, et qui l'était bien plus par son rang et son élévation, venait apporter avec courage sa tête aux bourreaux de Louis XVI. Il n'y avait pas eu besoin de tant d'appareil! l'affreux tribunal seul avait été appelé à prononcer sur le sort de la fille, de l'épouse, de la mère, de la sœur des rois. Ce crime-là était décidé depuis long-temps, et personne ne pouvait songer à s'y opposer avec succès. Marie-Antoinette mourut! Je m'y atten-

dais, et, comme moi, tous les bons esprits en avaient plus d'une fois gémi à l'avance. Pendant quelques jours cependant, je ne me sentis pas la force de dissimuler entièrement aux yeux des Jacobins, la douleur que je ressentais de ce crime abominable. Je n'avais pu les entendre s'en féliciter en ma présence.

Cependant la marche des événements m'effrayait; les Girondins étaient condamnés, rien n'arrêtait plus les satellites de Robespierre; je redevins exact à consulter les membres des comités, les registres du tribunal. J'y trouvai bientôt le nom de madame Roland; j'ignorais encore quel jour elle devait être citée, mais je ne perdis pas un instant et je courus à Sainte-Pélagie.

La crainte de me rendre suspect ne m'arrêta pas, et si je ne le devins point alors, sans doute Dieu avait accepté mon sacrifice, et voulait que j'en recueillisse les fruits en faisant quelque bien. Je me rends chez madame Bouchaud, et usant de ma qualité de conventionnel, ne craignant point que l'Assemblée, instruite de ma conduite, m'en demandât compte, je fais venir madame Roland, et lui apprends la funeste nouvelle. Elle l'entendit avec calme,

sans surprise, me remercia et me demanda des nouvelles de son époux : « Ce n'est plus de lui » qu'il s'agit en ce moment, madame, m'écriai- » je ; il est toujours en sûreté, mais votre vie » est menacée. Il reste un moyen de fuir.—Le- » quel, demanda-t-elle avec vivacité? — Écou- » tez ; il est concerté depuis plusieurs jours. » Des maçons sont occupés en ce moment à » réparer une des parties de cette prison, l'entre- » preneur de ces travaux m'est connu, m'est » dévoué ; vous pourrez sortir sous l'habit d'un » de ses ouvriers. — Mon mari est-il en sû- » reté? — Demain vous le verrez. — Ma fille? » — La personne à qui l'a confiée Bosc en a le » plus grand soin ; plus tard je la réunirai à » vous. »

En m'adressant ses dernières questions, madame Roland semblait animée d'une force surnaturelle ; on eût dit que son ame inspirée avait déjà abandonné la terre ; ses yeux s'élevaient vers le ciel avec enthousiasme; il y avait quelque chose de céleste dans cette tête si belle, si courageuse, et où le malheur dessinait déjà de ces rides fatales qui précèdent les années. Elle semblait avoir oublié entièrement ma proposition. « Vous » ne me répondez pas, lui dis-je? — Écoutez :

» depuis que je ne vous ai vu, j'ai beaucoup
» souffert, et dès lors j'avais perdu toute espé-
» rance. J'étais décidée à mourir comme Caton...
» Rassurez-vous, vous voyez que je n'en ai rien
» fait. Caton pouvait mourir avec gloire; il
» n'avait aucun danger à craindre, et le vain-
» queur de la liberté romaine l'eût comblé
» d'honneurs. Il refusa, il expira avec la li-
» berté... Grand homme!.... J'ose prétendre,
» sinon aux yeux du monde, au moins aux yeux
» de ma conscience, à n'être pas moins coura-
» geuse; mais à ma place, en présence d'un
» tribunal de sang et de leur guillotine, il y
» aurait de la lâcheté à chercher une mort obs-
» cure, ce serait reculer devant le danger, et
» je me suis décidée à vivre pour faire entendre
» une fois la vérité à mes juges, pour donner
» une grande leçon à mes bourreaux. Voyez,
» mon ami, si je puis songer à vous suivre, et
» pardonnez-moi le mouvement qui a pu trahir
» en moi la faiblesse d'une femme. C'était le
» dernier cri d'une épouse et d'une mère. »

Le ton, l'attitude de madame Roland en me tenant ce langage, n'étaient que nobles et n'avaient rien d'exalté. Sans répondre, je tombai à ses genoux, j'élevai vers elle des mains sup-

pliantes; elle lut ma pensée dans mes regards, et, m'empêchant de prendre la parole : « Épar-
» gnez-moi, dit-elle, vous m'attendririez inu-
» tilement; j'aime mon époux, j'aime ma fille,
» vous le savez, mais je ne fuirai pas. » Puis, serrant mes mains entre les siennes : « Mon ami,
» me dit-elle, voyez-les bientôt; donnez-leur
» la force de supporter ma mort; consolez-les,
» Eudora surtout, son âge la condamne à me
» survivre long-temps, et elle m'aimait tant,
» elle regrettera bien sa mère. Voyez Bosc,
» Champagneux, et, si vous le pouvez, portez
» à Brissot, à Boyer Fonfrède, le témoignage
» de mon admiration pour leur vertu. Ce sont
» les Catons de notre âge, et ils m'ont tracé
» mon devoir. »

Elle me quitta à ces mots, et disparut. Je restai absorbé dans une foule de sentiments divers, que l'admiration dominait. Madame Bouchaud, qui s'éloignait toujours pendant nos entretiens, rentra, et j'oubliai un instant de jouer auprès d'elle mon rôle de terroriste. Elle crut que madame Roland m'avait attendri, et elle conçut un rayon d'espérance.

Le lendemain était le jour du supplice des Girondins, ce fut celui où madame Roland fut

transférée à la Conciergerie. *Un instant elle fit entendre la vérité à nos juges; et elle donna une grande leçon à nos bourreaux.*

Vêtue de blanc, et plus pâle encore sous ses longs cheveux noirs, elle mourut avec un courage digne du héros ancien dont elle m'avait rappelé la mort moins sublime que la sienne. Elle tomba sous la hache révolutionnaire, cette tête si belle qu'elle avait touché des satellites de Robespierre! Elle fut condamnée à un éternel silence, cette voix si éloquente, et qui ne défendit jamais que la justice! Il se reposa dans le néant, ce cœur qui n'avait cessé de battre pour la liberté, pour le bien de la patrie, qui n'avait été animé que des sentiments les plus généreux, les plus chastes et les plus tendres!

Le souvenir de madame Roland fut toujours pour moi une douleur non sans quelques charmes: il s'y mêle tant de courage, tant de bonté, tant d'héroïsme! Je verse sur elle autant de larmes d'admiration et d'attendrissement que de regret.

Roland ne put survivre à cet ange qu'il avait perdu, et à la nouvelle du supplice de sa femme, il se donna la mort.

J'aurais bien voulu suivre et protéger dans la

vie, la fille de mon héroïque amie, mais sentant plus que jamais la nécessité de pénétrer les secrets des terroristes, je devais passer à tous les yeux pour leur ami, afin de ne laisser périr rien de ce que je pourrais sauver. Le jour même du supplice de madame Roland, j'eus la force de m'entretenir avec Fouquier-Tinville.

CHAPITRE LXIV.

Bailly. — Il m'écrit. — Sa lettre. — Il est arrêté à Melun. — Laplace. — Amar. — Mort de Bailly. — Sa veuve.

Bailly fut un sage au milieu de la révolution la plus orageuse. Placé dans un poste éminent, et dont l'importance était au-dessus de ses forces, il devait succomber. Le plus honnête homme peut-être de la révolution, il n'eut pas l'audace que demandaient ses commencements ; il ne sut ni la seconder avec assez d'activité pour être un de ses enfants heureux, ni la comprimer à temps, si telle était son intention. — Au moment où il tenta de s'y opposer, on ne

pouvait plus que céder avec adresse au torrent qui emportait tout, et par sa conduite, il détruisit sa popularité; son nom devint odieux aux partisans de la révolte, et peut-être ne se perdit-il pas seul. Ses efforts tardifs et inopportuns eurent des suites funestes que l'on n'a pas calculées.

L'amitié de Bailly m'avait été d'un grand secours, elle m'était précieuse à plus d'un titre, et je crois d'ailleurs que personne ne peut m'accuser d'avoir trahi mes amis dans l'infortune, ou de les avoir abandonnés à cause de leurs disgrâces. Lorsqu'il eût quitté les fonctions de maire de Paris, Bailly se retira dans une campagne auprès de Nantes, et là il vivait ignoré et dans une retraite profonde. Nous entretenions ensemble une correspondance aussi suivie que nous le permettaient les circonstances, et c'est ici le lieu de faire connaître une de ses lettres. Dans sa solitude, le sage oubliait les événements, et dictée par un même esprit, sa correspondance entière peut être appréciée d'après ce seul fragment.

« Mon ami, on s'occupe donc encore beau-
» coup de moi à Paris, puisque d'après vos
» conseils, Laplace m'engage à ne pas quitter

» ma retraite. J'ai donc commis de bien grandes
» fautes ? Pourquoi avaient-ils été chercher
» leur maire à l'Académie des sciences ?

» Vous qui me connaissez, vous savez si
» j'ambitionnais tant d'honneurs et un si beau
» rôle. Ce dont j'étais fier, c'était de leur
» estime et de leurs suffrages si glorieux ; mais
» ne trouvent-ils donc pas dans la pureté de
» mes intentions, dans mes consciencieux efforts
» pour le bien public un motif d'excuser des
» erreurs ? J'ai eu de grands torts, car j'ai fait
» verser le sang, et peut-être, comme ils le
» disent, l'innocent a péri avec le coupable,
» Mais moi qui ne suis point un Marat ou un
» Robespierre, je me repens quelquefois, dans
» mes moments d'énergie, de n'en avoir pas
» versé davantage.

» Où allez-vous avec votre bouleversement
» complet, votre république ? Où prétend vous
» conduire la Convention ? je vois malheu-
» reusement la jeunesse aveugle et exaltée se
» mettre à la merci de la fourbe et de l'astuce.
» Ah ! mon ami, que de courage il vous faudra !
» Si j'en crois ma prévoyance, vous n'êtes en-
» core qu'à l'âge d'argent de votre nouvel état
» de choses. Et moi aussi je serais républicain

» dans l'ame! et moi aussi je voudrais voir la
» France gouvernée par des lois sages, égales
» pour tous, dictées par un sénat vertueux,
» exécutées par un pouvoir spécial et borné!
» J'aimerais à voir les chefs de l'état redescendre
» dans la classe des citoyens, et trembler à
» chaque instant devant cet examen, ce juge-
» ment que les rois d'Égypte n'avaient à craindre
» qu'après leur mort! croyez-vous donc que je
» n'aime pas assez mon Aristide et mon Phocion
» pour leur envier jusqu'à leurs nobles disgrâ-
» ces, jusqu'à la mort du dernier des Athé-
» niens! Mais est-ce là que vous pourrez arriver
» avec des crimes; est-ce une semblable répu-
» blique que vous pourrez cimenter avec le sang
» des justes! Le peuple levé en masse n'a ja-
» mais chassé que des tyrans souillés de crimes.
» Le sang de Lucrèce et de Virginie, les sup-
» plices d'Hermodius, furent vengés, mais le
» sang versé parmi vous, il l'a été par vous.
» Rappelez donc en votre mémoire les préceptes
» de l'évangile, et voyez votre avenir.

» Mes craintes vous surprendront beaucoup
» sans doute, moi qui malgré toutes ces sinistres
» prédictions viens vous solliciter encore de me
» dire si je ne puis pas sans danger me rappro-

» cher des lieux qui doivent les voir s'accom-
» plir, si elles le sont jamais. Oui, mon ami,
» j'éprouve le désir de venir habiter près de la
» capitale. Je me fais vieux et n'ai point la vertu
» nécessaire pour être tout-à-fait ermite. J'ai
» besoin de mes anciennes habitudes, de mes
» amis. Et puis, vous m'avez arraché à mes
» livres pour me fourrer dans votre politique,
» vous m'avez fait contribuer à mettre l'Europe
» en feu; il faut bien qu'au moins je voie ce qui
» en arrive.

» L'asile que je vous proposais vous a paru
» trop rapproché; eh bien! capitulons: je n'i-
» rai pas plus près que Melun. Laplace a aux
» environs une maison charmante, je suis sûr
» qu'il m'y accordera volontiers un abri in-
» connu, voyez-le, entendez-vous avec lui.
» Ici l'incertitude, l'inquiétude, l'absence d'a-
» mitié et de relations rendent ma vie triste et
» insupportable, tout cela nuit même à mes
» travaux qui, entrepris et continués sans con-
» seils, sans critiques, sans discussions, sans
» causeries, me semblent monotones et fas-
» tidieux; ils perdent presque tout leur in-
» térêt. Bailly, me disait, lorsque je n'avais
» que quinze ans, ce bon Lacaille dont je me

» reprocherai toujours de n'avoir pas su faire
» l'éloge mieux que tout autre, tu es trop pai-
» sible pour être jamais un grand personnage,
» et pas assez pour devenir un grand savant.
» J'ai vérifié une partie de la prédiction, et je
» sens que rien ne pourrait me forcer à démentir
» l'autre.

» Entendons-nous donc. Laplace me don-
» nera à Melun un logement, nous causerons
» ensemble de Saturne, de Jupiter et de Mars,
» et vous viendrez nous conter de temps en
» temps ce que font les astres républicains.

» *Vale.* »

Je répondais à Bailly qu'il fallait autant que jamais prendre garde aux comètes de notre horizon conventionnel; il était bien difficile de prévoir l'époque de leurs apparitions, mais il fallait toujours les craindre avec certitude pour un moment ou pour l'autre, et leurs effets étaient plus sûrement désastreux que ceux des étoiles à longue et lumineuse chevelure. Je tremblais à chaque instant de voir de nouveau un de ces astres funestes ensanglanter une sinistre parabole; aussi je n'encourageai point le prudent astronome à se confier à la foi des heureuses étoiles. Sans qu'il fût réellement coupable d'au-

un acte hostile envers la révolution, le nom de Bailly se trouvait associé aux actes les plus impopulaires. Il était prononcé chaque jour à côté de celui de Lafayette, dans toutes les prétendues conspirations pour le salut du ci-devant roi, pour le massacre des patriotes. Je lui conseillai donc de rester le plus ignoré, le plus oublié qu'il lui serait possible.

Je ne sais si les conseils de Laplace furent contraires aux miens, si, de lui-même, Bailly regarda nos craintes comme chimériques, ou crut pouvoir les mépriser en prenant des précautions, mais il n'écouta pas mon avis et quitta sa retraite sans m'en prévenir. Voici la première nouvelle que j'en reçus :

Melun, le ......

CITOYEN,

« A peine, était-il arrivé ce matin dans notre » ville, que le citoyen Bailly a été reconnu par » un des soldats que la république y a envoyés » récemment. Il l'a nommé : ses camarades » l'ont arrêté avec violence ; conduit à la mu- » nicipalité, ses papiers ont été trouvés en

» règle, mais ses persécuteurs n'ont pas per-
» mis qu'il fût relâché, et nous avons obtenu
» à grand'peine que l'ancien maire de Paris pût
» rester en prison chez moi. Je te prie, citoyen,
» de t'employer pour lui, si tu crois pouvoir
» lui être utile.... Salut et fraternité,

» TARBÉ, *maire de Melun.* »

Le malheureux Bailly était perdu! Tous mes efforts pour lui laisser le temps, et pour obtenir qu'on lui facilitât les moyens de fuir furent complétement inutiles; ramené à Paris, il y attendit, dans une prison, où on semblait l'oublier, que l'on offrît son sang aux dieux de la terreur.

C'est à cette arrestation que se termine la vie politique de Bailly; j'ai dû m'y arrêter, à cause des relations d'amitié que j'avais eues avec ce sage, dont le plus grand tort fut d'être resté homme de bien et paisible au milieu de l'agitation générale. Il fut dévoué aux intérêts de la révolution, il la commença, et sa popularité finit pourtant par se changer en haine générale. Ses amis ne l'oublièrent point dans sa longue captivité, mais il n'avait plus de parti; tous étaient mécontents de sa gestion. Je m'en-

tretins plusieurs fois avec Durand Maillane des moyens que l'on pourrait employer pour obtenir qu'il fût rendu a la liberté, ou, au moins, qu'on se bornât à le faire sortir de France. « Le sauver, » me répondait-il un jour, c'est impossible! le » faire sortir de France, il n'y faut pas songer. » N'avons-nous pas assez de gens mendiant à » l'étranger à l'abri du nom d'émigrés français? » Mon cher ami, si jamais vous arrivez à un » poste éminent avant que la révolution ne soit » terminée, rappelez-vous qu'il faut n'en sortir » que vainqueur. Qui fuit est mort; et Bailly a » renoncé à sa charge au moment où il venait » de montrer la force de la commune. Sa démis- » sion a eu l'air d'un effet de ses remords. — » Nous savons tous pourtant, objectai-je, qu'il » n'en est rien, qu'il n'existe pas de conscience » plus pure. — Je désire sa vie comme vous, » essayons. » Et, à quelque temps de là, il ajoutait sur le même sujet : « Ne nous occupons » point de Bailly; ce n'est pas lui qui, en ce » moment, court des dangers; c'est nous, mon » ami, c'est nous. Puisse vivre long-temps notre » république! Vous voyez la lutte ouverte au » sein de la Convention; si nous sommes vain- » cus, je ne sais pas pour qui il peut rester

» encore quelque espoir ; si nous triomphons,
» le sang des vaincus nous dispensera d'en
» verser d'autre. »

Laplace était plus courageux, et nous fîmes ensemble quelques démarches. Je vis à ce sujet Amar : « Vous m'y faites penser, me dit-il,
» il y a long-temps que cette affaire traîne, il
» faut absolument qu'elle se juge. — Mais c'est
» envoyer un homme de bien à la mort. — Il
» faut qu'elle se juge, et si Bailly n'est pas un
» conspirateur, le tribunal l'absoudra. — L'absoudre ! il mériterait des couronnes civiques !
» — Fouquier-Tinville n'en pense pas autant
» de bien que vous. Il est vrai que c'est son
» métier, et l'accusé a le droit de se défendre. »
Il n'y avait plus d'espoir !

Bailly fut tiré de sa prison pour figurer comme témoin au procès de la reine. « Connaissez-vous
» l'accusée, lui demanda le président ? » Le vieillard se courbe avec respect, et répond d'un air pénétré : « Oui !... Je connais madame. »
Courage sublime !

Quelque temps après la mort des Girondins, je rencontre Vilatte qui se rendait au tribunal révolutionnaire : « Quelles pénibles
» fonctions, lui dis-je ! que de courage il vous

» faut!.... — J'ai sauvé hier un vieillard, me
» dit-il, je suis payé; mais aujourd'hui!.... —
» Eh bien!.... — Bailly! — C'en est donc
» fait! »

Je suivis cependant Vilatte jusqu'au tribunal. Le vieillard était affaibli par la souffrance, mais il avait tout son courage. Il écouta son arrêt avec la plus noble résignation. J'étais anéanti!

On sait la fin atroce de Bailly et ce mot admirable à un de ses bourreaux qui lui reprochait de trembler : *Mon ami, c'est de froid.* Trois heures lié, enchaîné, sans mouvement, par une pluie froide! trois heures, attendant la mort, et suivant, dans une lente agonie, l'échafaud, trois fois déplacé, suivant les caprices d'une populace corrompue!

La veuve de Bailly resta dans l'indigence, et fut long-temps nourrie aux frais de sa section; plus tard elle fut portée au nombre des femmes de députés morts au service de la patrie, mais elle ne recevait point de pension. Dans les premiers jours du ministère de Laplace, je la sollicitai pour elle, et cet estimable savant s'empressa d'accéder à ma demande; dernier devoir rendu à un ami qui m'honore.

CHAPITRE LXV.

Le vieux Cordelier. — La tête de Saint-Just. — Camille-Desmoulins et Robespierre. — *Brûler n'est pas répondre!* — Accusation de Camille, Lacroix, Philippeaux et Danton. — Leur arrestation. — Madame Desmoulins.

Les dieux ont soif!... Telle avait été la dernière phrase du *Vieux Cordelier*, et j'étais convaincu que l'on en pouvait dire autant de nos dieux de la terreur ; ils avaient soif maintenant du sang de leurs plus anciens amis, des partisans les plus dévoués de cette république, dont ils osaient encore se dire les fondateurs et les pères. Personne ne lui avait fait d'aussi grands sacrifices que Camille-Desmoulins. Si quelque chose peut excuser la part qu'il prit à

» faut !.... [illegible] qu'aucun autre, il
» dit-il, je [illegible] blique ; la liberté était
» Eh bien ! [illegible] ses pensées, toute son
» fait ! » [illegible] le seul désir de voir

Je suivis [illegible], porter la gloire de
nal. Le viei [illegible] Athènes et Rome avaient
mais il avai [illegible] Camille avait vraiment
arrêt avec [illegible], et personne n'apporta
anéanti ! [illegible] à celles qui est la première

On sait la [illegible] désintéressée. A son
ble à un de [illegible] celui de Philippeaux :
trembler : [illegible] moment dont je parle, les
res lié, encha [illegible] ils avaient également mé-
pluie froide ! [illegible]
et suivant, dans [illegible] venait d'être arrêté ; cette
trois fois dépla [illegible] était le prélude certain des
populace corromp [illegible]. Je courus chez Camille,

La veuve de B [illegible] l'intérêt que nous lui por-
fut long-temps m [illegible] tenir là, de ne point irriter
plus tard elle fut [illegible] que sa satire vraie et
de députés morts [illegible] déjà faits. Le tribun fut
elle ne recevait p [illegible] qu'il avait produit ; il reçut
miers jours du mi [illegible] des éloges, mes craintes le
citai pour elle, et [illegible] croyait assez fort pour pou-
d'accéder à ma d [illegible] il se flattait aussi. Deux de
à un ami qui m'h [illegible] vinrent le voir le même jour.

Leur visite avait les mêmes motifs que la mienne, et ils ne furent pas moins éloquents à supplier Camille de mettre plus de modération dans ses écrits. Attaqué ainsi par une force véritable, il ne répondit plus par des plaisanteries, mais par des raisons. Je savais bien moi-même qu'il n'en pouvait manquer pour justifier une conduite noble et réparatrice des plus grands torts. « Je t'admire, lui disais-je ; mais avec plus
» de modération tu ferais un bien véritable, et
» en te livrant, tu te perdras toi-même, tu ne
» sauveras rien. » Ses deux amis étaient de mon avis : « — Vous croyez donc, dit-il, qu'ils
» oseront m'attaquer, me déclarer traître, moi
» et mon *Vieux Cordelier*, et cela pour avoir
» demandé un comité de clémence et de jus-
» tice ; pour avoir voulu achever et consolider
» l'œuvre de notre révolution ? J'ai toute la
» France pour moi : Desenne ne peut suffire à
» la vente de mes numéros ; je suis lu, entendu
» partout. — Tu es lu aussi de Barrère, qui se
» reconnaît ; de Saint-Just, qui a promis de te
» faire porter ta tête comme un saint Denis. —
» C'est vrai, répondit-il ; je me le rappelle ;
» c'est une bien mauvaise réponse, et ma plai-
» santerie valait beaucoup mieux. » Et alors

se tournant vers ses deux amis : « Avez-vous lu
» ma lettre à Wilson :—*Dans la démarche et le*
» *maintien de Saint-Just, on voit qu'il regarde*
» *sa tête comme la pierre angulaire de la répu-*
» *blique, et qu'il la porte sur ses épaules avec*
» *respect comme un Saint-Sacrement.* Qu'en
» dites-vous? n'est-ce pas bien l'homme? Et
» croyez-vous que pour une aussi bonne plai-
» santerie il me ferait mourir! Je ne lui demande
» qu'une grâce, c'est d'attendre pour cela qu'il
» y ait fait une réponse qui la vaille. »

Madame Desmoulins nous avait invités à partager son déjeûuer de famille; nous avions accepté, et la conversation continua en attendant. Camille alors s'échauffant par degrés, nous développa le bel avenir qu'il préparait à sa patrie. « Croyez-moi, nous disait-il, je suis
» l'homme de la révolution. Quand il l'a fallu,
» je me suis fait brigand pour l'établir. A cette
» époque-là les modérés avaient le pouvoir, on
» voulait m'inquiéter comme vous le faites au-
» jourd'hui; mais la nation marchait avec moi,
» et j'étais tranquille. Je suis sûr encore, avec
» mon *Vieux Cordelier*, de la conduire sur
» mes pas, de répondre à ses vœux, à ses be-
» soins : l'opinion publique sera encore ma force.

» — Si elle laisse à tes ennemis le temps de
» frapper. — J'ai des appuis plus voisins. N'a-
» vez-vous pas entendu la voix éloquente de
» Philippeaux. Danton dort ; c'est le sommeil
» du lion, mais il se réveillera pour défendre
» ma cause. Robespierre perd de son crédit ; s'il
» est assez fort pour me nuire encore, c'est que
» je l'ai ménagé jusqu'ici ; mais je soufflerai
» aussi contre le dictateur : je montrerai l'or-
» gueil intraitable du citoyen ; il m'est connu
» depuis long-temps. Je renverserai son écha-
» faudage de gloire, je le forcerai à songer un
» peu moins à la postérité, et à achever bien
» vite le bonheur de ceux qui ont fait la répu-
» blique pour en jouir. Et croyez-vous que
» l'Assemblée ne sera pas de mon avis ? Ro-
» bespierre s'est fait aux Jacobins une puis-
» sance inattaquable, mais la Convention ne
» sera-t-elle pas plus forte que cette société
» terroriste. Crois-tu donc, citoyen collègue,
» qu'elle ne nous entendra pas ? Toi, qui as
» voté avec Robespierre, dans presque toutes
» les circonstances, qui as si souvent proscrit le
» modérantisme, ne seras-tu pas pour moi
» quand je proscrirai l'exagération ? Je parlerai
» à l'Assemblée : mon journal prépare les es-

[illegible] bientôt jusque dans [illegible]ssions; tu as une [illegible] bonheur de te faire [illegible] mon discours, nous [illegible]: car, sois en bien [illegible] »

[illegible]ment convaincu et je [illegible]amille de suivre l'exemple [illegible]: mais sa femme, qui [illegible] fort sensible à nos inquié- [illegible], partageait maintenant [illegible], et remarquant aussi que [illegible] discussion fatiguaient son [illegible] tout-à-fait de son avis, et [illegible] lui pour le défendre : « Lais- [illegible] criait-elle, il doit sauver [illegible]-le remplir sa mission »; [illegible] à nous distribuer un choco- [illegible] une grâce tout athénienne : [illegible] *[b]ibamus*, ajouta Camille, *cras* [illegible]. » Était-ce une simple cita- [illegible]? Pensait-il en effet comme nous, [illegible] soutenu sa thèse qu'à cause de [illegible] Je l'observai lorsqu'il eut pro- [illegible] paroles de mort, et un air de gravité [illegible] en effet à la vivacité, à la causticité

habituelle de son visage. Si réellement il avait eu le courage de s'imposer ce noble devoir, de le continuer à côté de sa femme et son enfant sur ses genoux, avec la pensée qu'il s'exposait à une mort prochaine, Camille était un grand homme.

Il dut s'apercevoir bientôt lui-même combien les appuis sur lesquels il avait compté étaient faibles. Danton se réveilla bien dès le lendemain de l'arrestation de Fabre; le taureau avait compris le bourdonnement de l'ennemi qui le menaçait lui-même. Sa voix tonnante demanda que Fabre fût entendu à la barre de l'assemblée, mais Vadier répondit que, pour un salarié de Pitt, la barre c'était l'échafaud; et la majorité fut de son avis. Camille ne dut pas douter alors qu'il ne se fût trop hâté; il avait compté sur une force qui n'avait pas assez grandi; la terreur n'avait pas encore fatigué la majorité, ou plutôt Camille s'était trompé en attaquant les satellites, c'était le chef qu'il fallait abattre. Un grand nombre aurait voté sa mort avec plaisir, qui n'osaient s'éloigner de lui ou sauver un seul de ceux qu'il avait désignés, tant que son œil sinistre errait encore sur l'assemblée; tant que sa voix perfide avait la tribune des Jacobins pour se

faire entendre, pour rallier à ceux du dedans, ses complices du dehors.

C'est là que d'abord furent dénoncés publiquement Desmoulins et Philippeaux. Robespierre exprima son repentir d'avoir précédemment défendu l'auteur du *Vieux Cordelier*, et sa voix perfide rappelait une ancienne amitié qui l'avait aveuglé quelque temps, au moment où il demandait que l'on brûlât en pleine assemblée les écrits de cet ami dont il voulait assurer la perte. « Brûler n'est pas répondre! » réplique avec impétuosité Camille, et Robespierre se débat pendant quelque temps en vain contre cette phrase qui, par sa concision, son énergie, s'est gravée dans la mémoire même de ses plus fidèles amis, qui se voient obligés de convenir, et qui répètent que *brûler n'est pas répondre*. C'était l'arrêt de mort de Camille, et le rapport de Saint-Just prouva bientôt que le tyran avait cherché un argument plus sûr et plus irrécusable dans la guillotine.

Comme s'il eût bien prévu quels seraient ceux qui pourraient prendre avec quelque autorité la défense du républicain, Robespierre les avait compris dans le même décret d'accusation, c'étaient Lacroix, Philippeaux et Danton. Une muette hor-

teur répond d'abord au rapport de Saint-Just. Legendre monte à la tribune, pour se plaindre de l'arrestation, mais avec une timidité qui ne lui était pas habituelle. « Nous allons donc tous » être égorgés successivement, m'écriai-je! » Mes voisins partageaient tous mon indignation, Legendre continue et parle en faveur de Danton. Fayau lui répond; Saint-Just veut s'élancer à la tribune, Robespierre l'arrête et prend la parole, comme accusateur de ses anciens amis, ou plutôt comme un triumvir ordonnant leur supplice. Sa voix rappelle sans pudeur tous ceux dont il a partagé l'amitié, et qu'il a immolés, parce qu'il les a trouvés traîtres à la patrie. Il semble menacer chacun de nous d'ajouter son nom à cette liste fatale : « On craint que des » individus ne soient victimes, s'écrie-t-il, on » se défie donc de la justice? Quiconque tremble » dans ce moment, est coupable. Les complices » seuls peuvent plaider la cause des traîtres. » Legendre reparaît bientôt à la tribune, pour rétracter ce qu'il avait dit en faveur de nos malheureux collègues. Je me levai; j'allais répliquer, je m'aperçus, à la morne stupeur qui m'environnait, que Robespierre était encore assez fort pour tourner toutes mes paroles contre ceux que

je voulais défendre et contre moi-même. Il n'était plus temps d'ailleurs, et, avant d'avoir été rendu, le décret était déjà exécuté; les députés avaient été arrêtés avant la séance; c'était leur décret d'accusation, et non d'arrestation, qui venait d'être adopté.

Je me rendis le lendemain chez Camille; je trouvai sa femme dans les larmes. Il avait été emmené de son domicile dans la nuit. Je cherchais à consoler madame Desmoulins : « C'est » inutile, me dit-elle, je pleure comme une » femme, parce que Camille souffre, parce que » sans doute ils le laissent manquer de tout, » parce qu'il ne nous voit pas;... mais j'aurai » du courage comme un homme; mais je le sau» verai... Que faut-il faire? Lequel de ses juges » faut-il que je supplie? lequel faut-il que j'at» taque ouvertement? Voulez-vous me con» duire chez Phélippeaux? — Il est également » arrêté, sans doute. — La patrie n'a donc plus » de défenseurs?... Je vais chez Danton. — Le » même decret le réunit à votre époux. — » Pourquoi donc m'ont-ils laissée libre, moi? » Croient-ils que, parce que je ne suis qu'une » femme, je n'oserai élever la voix?...... Ont» ils compté sur mon silence?..... J'irai aux

» Jacobins; j'irai chez Robespierre! » Et tout en exprimant cette naïve colère, elle fondait en larmes. Je me joignis à sa mère, pour la consoler, la calmer. Je lui objectai qu'elle ne ferait que rendre la perte de son époux inévitable. « Eh bien! s'écriait-elle en sanglottant, nous » sauverons la république. » Toutes mes instances furent à peine assez fortes pour lui persuader d'attendre les événements. « Content de » ce premier triomphe, lui dis-je, Robespierre » n'achevera peut-être pas sa victoire; peut-être » nous fournira-t-il lui-même l'occasion de le » prévenir. » Sa douleur, l'épuisement de ses forces, me servirent mieux que tous mes arguments. Je lui parlai de la défense de son époux et de ses amis. Sans doute leurs voix si puissantes ne seraient pas sans effet, lorsque le tribunal les entendrait réunies. La Convention elle-même pouvait demander d'ici là, que le décret de leur accusation fût rapporté, et Robespierre y souscrirait peut-être. Il se rappellerait et l'ancienne amitié de Camille, et leurs longs efforts pour faire triompher la même cause.

En ce moment entra un employé de la prison du Luxembourg. C'était là qu'avait été transféré Camille. Il écrivait à sa femme, cherchait à la

consoler, à la rassurer. Il lui décrivait sa nouvelle habitation, lui indiquait la direction de sa fenêtre, et l'endroit d'où il pourrait l'apercevoir, la suppliant de s'y rendre quelquefois. Il lui recommandait le porteur, comme un citoyen honnête, et sur lequel on pouvait compter. Madame Desmoulins retrouva ses forces pour écrire à son mari. La voyant plus tranquille, et résignée à attendre les événements, je sortis avec le messager; je le questionnai aussitôt que nous fûmes dehors, et après m'être assuré que Camille, par trop de précipitation, n'avait pas mal placé sa confiance, je lui remis aussi quelques mots pour son prisonnier. Je lui peignais l'état des esprits; mes craintes, mes espérances; je le suppliais de s'adresser à moi s'il avait quelque chose à faire parvenir, ou à la Convention, ou à Robespierre.

CHAPITRE XLVI.

Robespierre chez le menuisier Duplay. — Lés poètes Desorgues, Lebrun et Chénier. l'hymne patriotique. — J'intercède en vain auprès de Robespierre ; Camille est condamné.

Le sort qu'avaient éprouvé tous les infortunés coupables d'avoir porté ombrage au despote, faisait assez pressentir celui qui était réservé à Camille. Je lui portais trop d'attachement, j'avais trop appris à apprécier ses bonnes qualités, pour ne pas chercher à faire toutes les tentatives possibles en sa faveur, quoique je me rendisse parfaitement raison du danger auquel elles m'exposaient. Je courus chez Robespierre. Le

dictateur demeurait alors chez le menuisier Duplay, rue Saint-Honoré, où je me rendis.

Depuis quelque temps je ne le voyais plus aussi souvent, et ne le connaissais, pour ainsi dire, que par ses œuvres. A l'instant où je me présentai, je trouvai une société assez nombreuse, que Robespierre avait réunie à dîner. J'aurais bien désiré ne pas le rencontrer seul; je crois que la vue de quelques personnes m'aurait enhardi, mais un nombre trop considérable produisit l'effet contraire. La société, d'ailleurs, par sa composition, était peu propre à m'encourager. Il s'y trouvait, entre autres, Robespierre jeune, Saint-Just, Lebas, les deux frères Payan, Daillet et Buissart d'Arras, la femme de ce dernier, Duplay, sa femme et ses filles, Fouquier-Tinville, Dumas et David. Les convives étaient au dessert, et se disposaient à prendre le café à l'instant où je me présentai. Robespierre, appuyé sur la table, pérorait encore et attirait à lui l'attention, tout en mangeant les dernières tranches d'une orange. Ce n'était pas la première fois que je voyais sur son assiette une énorme pyramide d'écorce de ce fruit, dont il faisait ses délices, et dont les débris laissaient reconnaître, après les repas, la

place qu'il y avait occupée. Je ne sais si c'est une illusion, mais j'avais cru m'apercevoir quelquefois qu'à mesure qu'il en mangeait, sa conversation devenait moins âcre et moins virulente, son regard moins menaçant, et que son physique en général perdait quelque chose de son aspect repoussant. J'ai cru trouver une raison de ce phénomène dans l'acidité de l'orange qui, divisant et neutralisant l'énorme quantité de bile dont Robespierre était dévoré, devait momentanément produire l'effet que j'ai remarqué, et dont je laisse d'ailleurs l'explication aux physiologistes. Revenons à l'objet que ces réflexions m'ont fait abandonner.

Après avoir pris place, je ne tardai pas à m'apercevoir que la conversation roulait sur un hymne patriotique, dont le gouvernement avait fourni le sujet aux poètes de l'époque. Payan, chef de l'instruction publique, chargé de faire son rapport sur le mérite de ces compositions et d'en récompenser les auteurs, en avait apporté trois chez Duplay, dont il venait de donner lecture. Elles étaient de Desorgues, de Lebrun et de Chénier. Robespierre à mon grand étonnement, laissa Payan discourir assez longuement sur le mérite de ces trois pièces de poésie. Il donna

la palme à celle de Desorgues, trouvant que les deux autres n'étaient pas assez *Marat*. Il proposa, du reste, dans celle qu'il voulait faire adopter, des additions et des changements.

Je ne devais pas songer à aborder le sujet qui m'amenait, tant que la conversation ne sortirait pas de ce cercle; mais j'étais bien certain qu'elle ne tarderait point à prendre une autre tournure et à rouler sur la politique. Je ne me trompais pas; elle y fut amenée assez naturellement par Buissart que j'avais cru d'abord aussi dévoué à Robespierre, que les Saint-Just et les Couthon, et qui me prouva bientôt que je m'étais trompé sur son compte. Patriote exalté, son amitié et son admiration pour le dictateur ne l'empêchaient pas de voir que journellement de vrais républicains montaient sur l'échafaud. Certainement il était loin de suspecter les intentions de celui qui avait su maîtriser la Convention et la France; mais il le croyait susceptible de se laisser séduire par ses familiers, et de ne pouvoir étendre sur la patrie entière la sauve-garde de sa vertu et de son patriotisme. Il s'exprimait dans ce sens avec une franchise à laquelle Robespierre n'était pas accoutumé. « Je n'ai aucune confiance, lui dit-il

» en ma présence, dans la plupart des per-
» sonnes qui t'entourent; il est parmi elles
» des traîtres qui cherchent à déconsidérer la
» république en répandant le sang des meilleurs
» citoyens. Ils te trompent sur les besoins et la
» situation de la France. » Robespierre fron-
çait le sourcil et gardait le silence. Le moment
ne me paraissait pas favorable pour intercé-
der en faveur de Camille Desmoulins; mais je
n'espérais pas que d'autres occasions pussent se
présenter; j'avais lieu de craindre au contraire,
que la discussion ne vînt à s'échauffer trop for-
tement, pour qu'il me fût possible de l'inter-
rompre par une demande incidente. Je pris
donc le parti, aussitôt que Buissart eut fini, de
parler dans le même sens, et de déplorer la
perte d'une foule de républicains que trop de pré-
cipitation avait fait confondre avec les enne-
mis de la patrie. De ce texte il ne me fut pas
difficile d'en venir à Camille Desmoulins. Je
rappelai les preuves de patriotisme qu'il avait
données, depuis le jour où il avait improvisé,
pour ainsi dire, la cocarde nationale. Je repré-
sentai sa jeunesse, ses talents, la force et l'éner-
gie qui s'unissaient dans son caractère avec la
candeur et la simplicité. Je parlai de sa tendresse

pour sa femme, et de celle qu'il lui inspirait. Je voulus ramener la pensée de Robespierre sur les premiers succès de sa jeunesse, dont Camille avait été l'émule et le témoin; je m'appesantis surtout sur le peu d'ambition, sur le désintéressement que ce dernier avait toujours montré; je pensais que c'était le point sur lequel je devais principalement appuyer; mais les regards de Robespierre, avant ses paroles, m'apprirent bientôt que la mort de l'infortuné Camille était désormais irrévocable. Je vis avec plaisir, et non sans quelque surprise, que mon intercession était appuyée par quelques-uns des convives. Buissart, entr'autres me seconda puissamment, et parla avec beaucoup de chaleur en faveur de celui que je venais de défendre; Lebas suivit cet exemple. Robespierre nous laissa discourir long-temps les uns et les autres sans nous interrompre, et son silence était d'un aussi funeste augure que ses regards. Il interrompit enfin brusquement Buissart, pour dire : « J'ai cru long-temps comme » vous, au patriotisme de Camille Desmoulins; » j'ai maintenant la certitude, la conviction in» time, que c'est un traître. Il n'est pas le seul » à conspirer contre le salut et l'inviolabilité de » la république. Je connais ceux qui marchent

» sur les mêmes traces ; je saurai les atteindre
» et les démasquer. Du reste, l'accusation et les
» débats sont là pour démontrer son innocence
» ou sa culpabilité. » Là-dessus Fouquier-Tinville prit la parole pour faire l'apologie de la franchise impartiale que lui et ses substituts apportaient dans l'examen des affaires ; de l'attention scrupuleuse avec laquelle le tribunal révolutionnaire procédait à ses jugements. Ces propos tenus devant des personnes qui connaissaient Fouquier-Tinville, qui avaient assisté à quelques-unes des séances du tribunal de sang, ne pouvaient être qu'une ironie atroce. Ce fut ainsi que je les interprétai, et l'affreux sourire de celui qui les prononçait, me prouva que je ne me trompais pas. A partir de ce moment, la conversation fut entièrement suspendue, et je me trouvai dans un état de contrainte inexprimable. J'aurais voulu être bien loin de là, et je ne savais comment m'y prendre pour me retirer. J'aurais désiré que Buissart ou Lebas sortissent, pour les accompagner ; mais pendant que je faisais ces réflexions, on servit aux républicains le café et les liqueurs. Je conçus que la société était réunie pour long-temps encore ; la situation dans laquelle je me trouvais ne me permettait

avait composée dans sa prison, et qui devait être prononcée au tribunal, parvint jusqu'aux oreilles de Robespierre. Il connut jusqu'à quelques-uns des détails de ce violent manifeste [1]. Il sut que tous les amis de Camille attendaient un grand effet de ce discours. Il trembla peut-être que la voix de Danton ne fût chargée de la faire entendre aux juges troublés, pâlissants, et cette appréhension lui fit oublier toute justice.

On refusa aux accusés de faire paraître un seul témoin à décharge; ils crièrent à la tyrannie, oubliant sans doute qu'on avait agi de même envers les Girondins. La voix puissante de Danton s'éleva et sembla un moment électriser le peuple. Saint-Just, inquiet, assis parmi les juges, où il se dérobait à tous les regards, n'attendait que cet instant. Fouquier, par son ordre, fait suspendre la séance; il sort, court à la Convention, et bientôt Vouland et Vadier apportent au tribunal un décret qui ordonne que les accusés soient mis hors des débats. « Vous avez échappé » au danger le plus grand qui ait encore menacé » la liberté, s'était écrié Saint-Just, la révolte » des criminels aux pieds de la justice même!...

[1] Voir aux éclaircissements historiques et pièces officielles.

» Les malheureux!.... ils ont avoué leurs crimes » en résistant aux lois!... » Tout était préparé d'avance. On sut prévenir des plaidoyers devant lesquels on tremblait; on n'adressa plus aucune question aux accusés. A la lecture de ce décret, ils résistent en vain; on leur répond par leur arrêt de mort....

Camille méritait une autre destinée; mais à juger sa conduite politique, il devait mourir comme les Girondins, quoiqu'il se fût, jusqu'au dernier moment, montré leur ennemi. Ses principes ne différaient des leurs que par une exagération plus prononcée; l'amitié de Robespierre eut l'adresse de lui faire voir dans leur prudence une conspiration contre-révolutionnaire. Camille chercha à les démasquer, mais alors il croyait qu'une discussion ne devait pas être tranchée par la guillotine, et le supplice des vingt-deux députés fut le signal qui le rappela à des principes plus modérés. Sa femme si douce et si bonne, tremblait aussi à l'idée de tant de sang versé. Elle frissonnait en voyant l'échafaud placé si près de la tribune, et Fouquier-Tinville appelé à juger les opinions des écrivains et des orateurs. Elle avait contribué à affermir, sur ce point, les idées de Camille, et à lui faire invoquer tout

haut la justice en faveur des suspects. Un autre l'aurait fait sans danger, il y mit trop d'amertume et de sarcasmes. Peut-être ce fut lui qui entraîna Danton et Philippeaux dans sa perte.

Camille avoit le courage d'un tribun ; mais il ne put voir la mort sans pâlir. Dans sa prison, il n'avait pas toujours envisagé son sort avec ce sang froid, cette indifférence, ou même cette exaltation qui semblait plus d'accord avec ses principes, et qui fit que la guillotine eut aussi ses héros. Ses instants de fermeté avaient été suivis de moments d'abattement ! il regrettait la vie, pleurait sur sa mort, et le courage factice qu'il avait montré au tribunal et que la discussion soutint pendant la durée des débats, sembla l'abandonner tout-à-fait lorsqu'il eut entendue son arrêt. Il gémissait surtout de la destinée de son fils ; l'idée d'être séparé à jamais de sa femme le faisait fondre en larmes. Elle devait le suivre bientôt et par la même route.

CHAPITRE XLVII.

Madame Desmoulins au Luxembourg. — Elle veut sauver son époux. — Elle écrit à Robespierre. — Elle est arrêtée. — Son jugement. — Sa mort.

« Je ne dirai qu'un mot de ma femme, écri-
» vait Camille dans le *Vieux Cordelier*. J'avais
» toujours cru à l'immortalité de l'ame. Après
» tant de sacrifices d'intérêt personnel que
» j'avais faits à la liberté et au bonheur du
» peuple, je me disais au fort de la persécution:
» il faut que les récompenses attendent la vertu
» ailleurs. Mais mon mariage est si heureux,
» mon bonheur domestique si grand, que
» j'ai craint d'avoir reçu ma récompense sur la

» terre, et j'avais perdu ma démonstration de
» l'immortalité. »

Je rappelle ce passage avec d'autant plus de plaisir, que ce n'était point une phrase cherchée, un trait d'esprit; Camille sentait et pensait comme il écrivait à l'égard de sa femme, de sa tendre Lucile, son premier bien, son seul trésor sur la terre. Que de fois il m'en a fait l'éloge dans nos entretiens! Son image le suivait partout; il se prenait à m'en parler au milieu de la Convention, et parmi les plus chaudes discussions. Chaque fois que nous nous rencontrions, et que ma première phrase était : Je viens de chez vous; il me demandait avec un intérêt véritable, une inquiétude réelle, s'il n'était rien arrivé à l'ange qui embellissait et adoucissait sa vie; si je n'avais remarqué aucun chagrin, aucun signe allarmant de maladie ou de peine sur son charmant visage. Dès que Camille ne s'occupait plus de liberté et de patrie, il était tout entier à cette tendresse domestique, à ces liens de famille si doux au cœur de l'homme. Si Lucile eût été elle-même plus modérée dans ses sentiments, nul doute qu'elle n'eût réussi à calmer la fougue et la véhémence de son époux; mais élevée par son père, M. Duplessis qui, dans

la maison de son gendre, se trouvait être le *Père Duchesne* de la famille; elle avait aussi l'ame toute républicaine, et je m'étais souvent amusé de ses colères naïves, de son indignation contre les modérés, contre les royalistes; sans expérience, ne sachant, pour toute politique, qu'aimer et abonder dans le sens de celui qu'elle chérissait, elle fit pour son époux ce qu'elle avait fait à l'égard de son père. La route que suivait Camille fortifia les dispositions qu'elle apportait de la maison paternelle, et loin de diminuer l'ardeur républicaine de son mari, elle la nourrit l'augmenta quelquefois en disant comme lui, en exprimant le vœu naïf d'être utile un jour à sa patrie comme la femme d'un grand citoyen, pauvre à l'exemple de Miltiade, mais aussi généreux, aussi désintéressé que lui. Camille était tout naturellement l'homme qui, par son génie et sa bonté, lui semblait plus capable de rendre la nation heureuse; aussi encourageait-elle ses travaux, applaudissait-elle à ses succès. Ainsi la tendresse conjugale, la piété respectueuse que l'on doit à un père, ces vertus si chères, si douces, ont contribué à exciter l'un de nos plus fougueux tribuns; peut-être ont-elles conduit quelquefois la plume qui fit verser du

beaucoup, pour
n'est à Lucile ?
prison comme sus-
arrêté ; elle n'avait
mère et son fils; elle
consolation; sa porte fut
garde. Aussitôt qu'elle
son époux, elle se rendit
et se plaça à l'endroit qu'il
pâle, les yeux fixés sur la
Camille, elle retrouva du
Trois fois ils purent s'en-
et à travers les cruels bar-
consolation à la captivité
y trouvait des forces nouvel-
possibilité de voir son époux
l'espérance et la résignation.
plus ces projets de désespoir
alarmé d'abord et engagé à la sur-
crainte qu'elle ne se compro-
ques démarches trop hardies. Nos
n'auraient pas su excuser le cou-
ni épargner une femme de
Quand on avait offensé Saint-
Robespierre, il fallait trembler, même
enfants à la mamelle.

Nous vîmes bientôt que leur fureur serait à jamais implacable, que nous avions compté en vain sur un instant d'indulgence, sur la puissance des souvenirs. Camille avait demandé un comité de justice, il allait éprouver quelle était la justice de ceux auxquels il avait osé s'adresser. Sa femme apprit au Luxembourg même, où elle attendait en vain qu'il parût à la fenêtre grillée, devenue pour eux un autel d'amour et de tendresse, qu'il n'y avait plus d'espoir; que le tribunal révolutionnaire était appelé sur-le-champ à juger les prétendus conspirateurs; que déjà ils n'étaient plus dans la prison où l'on pouvait espérer de vivre plus de trois jours. « C'en est donc fait! s'écria-t-elle » ; et elle tomba comme sans connaissance, et accablée par cette affreuse nouvelle. Sa mère était à ses côtés, et cherchait à l'emmener; mais Lucile reprit bientôt assez de forces pour se dégager des bras de ceux qui la soutenaient. Le désespoir anime ses traits; son œil n'a rien d'égaré, mais il respire le courage. Plusieurs personnes s'étaient rassemblées autour d'elle, et semblaient prendre part à sa douleur. On se demandait son nom; qui elle était? et le nom de madame Desmoulins venait expliquer à cha-

cun le motif de cette douleur, que l'on n'osait plus partager tout haut; c'eût été un crime. Elle devine bientôt ce qui se passe : « Qui
» je suis, s'écrie-t-elle? l'épouse d'un de ceux
» qui vous ont faits ce que vous êtes, la fille d'un
» républicain austère, la mère d'un citoyen élevé
» pour la patrie, pour la liberté, pour l'éga-
» lité. Voilà ce que je suis! et mon père est dans
» les fers, et l'on juge, comme un conspira-
» teur mon époux, Camille-Desmoulins; et mon
» fils n'a plus de père! Des conspirateurs!......
» des traîtres!... Citoyens, est-ce bien dans ma
» famille qu'il faut les chercher? Aucun de vous
» pourra-t-il répondre de son civisme, lorsque
» celui qui, le premier, osa se parer de la co-
» carde révolutionnaire, est accusé de préparer
» la contre-révolution? Le glaive des Capets
» l'avait respecté, et Robespierre l'immole! »

La foule s'augmentait autour de madame Desmoulins; la pitié, dans tous les cœurs, commençait à l'emporter sur la crainte. Une voix sortie de la foule, fit entendre que Robespierre ne connaissait plus aucune borne et qu'il allait trop loin. « Peuple, reprit Lucile, les bornes
» qui l'arrêteront, seront pour toi un nouvel
» esclavage et pour lui la tyrannie; il pour-

» suivra sa route ensanglantée aussi loin qu'il
» rencontrera des têtes et des vertus républi-
» caines. Veux-tu être libre, reconnaissant,
» juste, sauve Camille! Il en est peut-être temps
» encore; marchons à la prison, que la force
» nous l'ouvre; là où on enferme les défenseurs
» du peuple, n'est-ce pas une nouvelle Bastille
» pire que l'ancienne? — Sauvons le *Vieux*
» *Cordelier*, s'écrient quelques jeunes gens! —
» Laisserons-nous guillotiner Danton? » Tels
étaient les cris que l'on entendait de toutes parts,
et Lucile se vit un instant entourée de défenseurs.
« Encore une émeute, dirent entre eux les gens
» que l'expérience avait rendus craintifs; encore
» un prétexte de meurtre et de carnage! » et
ils se retiraient avec une lâche prudence.

Animée par le désir de sauver son époux, par cette force surnaturelle, celle qui guida la main d'Arrie et le couteau de Charlotte Corday, Lucile ne voit que ceux qu'enflamme la justice de sa cause, et la puissance des mots de liberté et de patriotisme dans la bouche d'une femme jeune et belle. Elle se met à leur tête, elle a déjà fait quelques pas vers la Conciergerie; c'était le commencement d'une émeute qui eût pu devenir sanglante, si quelques amis de son mari ne

fussent parvenus à emmener madame Desmoulins, presque malgré elle, pour la soustraire aux atteintes de la force armée, qui se vit obligée de dissiper par la force cet attroupement.

Rentrée chez elle, la réflexion prouva à Lucile qu'elle s'était trop laissée emporter par sa douleur et sa vengeance; mais elle crut avoir acquis la preuve de l'appui qu'elle pouvait obtenir. Elle se félicita qu'on l'eût empêchée de compromettre le succès d'une cause qu'elle pensait pouvoir faire triompher avec un peu plus de mesure. Elle sortit bientôt, et pleine de ses nouveaux projets, elle se rendit chez le général Dillon, que la reconnaissance unissait à Camille, et qu'elle voulait associer à l'idée de forcer le dictateur à rendre la liberté au doyen des Jacobins. Elle ne lui demanda rien moins que de la conduire à une des sections où elle se proposait d'animer le peuple du feu de son courage. On devait s'armer pour elle, et à la tête d'une force imposante qu'il dirigerait, Dillon pourrait exiger la liberté de Camille.

Peu satisfaite sans doute de sa démarche auprès de Dillon, qui savait bien qu'elle assurait aussi la perte de son époux, et qui avait

fait pour la calmer d'inutiles efforts, elle semble un instant avoir renoncé à l'idée d'un soulèvement. Elle écrit à Robespierre ; mais elle écrit comme mère de famille :

« Est-ce bien toi, lui dit-elle, qui oses » nous accuser de projets contre-révolutionnaires, de trahison envers la patrie ? toi qui » as déjà tant profité des efforts que nous » avons faits uniquement pour elle. Camille a » vu naître ton orgueil, il a pressenti la marche » que tu voulais suivre ; mais il s'est rappelé » votre ancienne amitié, et aussi loin de l'insensibilité de ton Saint-Just que de ses basses » jalousies, il a reculé devant l'idée d'accuser un ami de collége, un compagnon de » ses travaux. Cette main qui avait pressé la » tienne a quitté la plume avant le temps, » lorsqu'elle ne pouvait plus la tenir pour » tracer ton éloge. Et toi, tu l'envoies à la » mort. Tu as donc compris son silence ? Il doit » t'en remercier ; la patrie le lui aurait reproché » peut-être, mais, grâce à toi, elle n'ignorera » pas que Camille-Desmoulins fut contre tous » le soutien, le défenseur de la république.

» Mais, Robespierre, pourras-tu bien accomplir ces funestes projets que t'ont inspirés sans

» pour toi lui eût tenu lieu de patriotisme, et
» tu croirais que pour cela nous méritons tous
» la mort... car le frapper lui, c'est.... »

Madame Demoulins en était là sans doute lorsqu'on vint l'arrêter par ordre de Robespierre. Elle ne put terminer sa lettre, où se trouve une force de raison qui ne lui était pas habituelle, et que lui donnait la gravité des circonstances. Elle la plia, inachevée, et trouva le moyen d'ordonner secrètement qu'elle me fût adressée par l'entremise de sa mère. Étourdie par ce nouveau coup, auquel elle était loin de s'attendre, elle montra cependant sur-le-champ un grand sang-froid, une fermeté toute romaine, et suivit avec calme les gardes qui la conduisirent à Sainte-Pélagie:

Elle parut aussi à son tour devant les juges de Camille. On faisait peser sur elle l'accusation la plus ridicule. Sa visite chez Dillon avait été connue, et on l'accusait d'avoir reçu de lui trois mille francs de la part de Pitt pour causer une émeute. Le général qu'avait sauvé Desmoulins, se trouvait aussi parmi les victimes de ce jour. Lucile dédaigna de répondre à d'aussi ridicules accusations. « Vous » voulez ma mort, dit-elle, et moi aussi..

» Hâtez-vous seulement de frapper tandis que
» je ne pense qu'à mon époux. Je vous maudi-
» rais de ce qui est réellement un bienfait, si
» en ce moment je ne m'efforçais d'oublier que
» je suis mère. » Elle entendit son arrêt avec
plus de calme qu'aucun des vingt compagnons
que lui avait adjoint Fouquier-Tinville, et qui,
presque tous, étaient les derniers partisans
d'Hébert et de Chaumette. « Le sang d'une
» femme! dit-elle avec une noble fermeté, le
» sang d'une mère ! songez que bien peu de
» tyrans l'ont versé impunément. Camille m'a
» répété souvent que le meurtre d'une femme
» chassa les Tarquins, détrôna les décemvirs.
» Peuple français, accepte avec joie un pareil
» augure. Tu as de nouveaux tyrans, cherche
» un nouveau Brutus ! »

Le même calme et cette héroïque fermeté
l'accompagnèrent jusqu'au pied de l'échafaud,
où elle monta avec courage : elle avait vingt-
trois ans ! Sur la charrette fatale, elle était asso-
ciée aux ennemis de son époux, à ceux qu'elle
avait appris de lui à mépriser comme des traî-
tres et des ames vénales. Elle ne parut ni l'avoir
oublié, ni s'en souvenir. Huit jours auparavant
son mari avait montré, à la même place, tout le

désespoir, toute la fureur que peuvent inspirer le regret de la vie, et la séparation d'objets chéris ; Lucile était calme et résignée. Elle mourait après lui !

CHAPITRE XLVIII.

Héron. — Le comité de sûreté générale. — Moyse Bayle. —Dubarran.— Jagot. — Vouland. — Vadier. — Élie Lacoste. — Cécile Renault. — David. —*Broyons du rouge!*

A la suite des tyrans de la Convention, marchaient des scélérats subalternes, qui, trafiquant de la vie et de la mort, s'enrichissaient des dépouilles des nombreuses victimes de la terreur. La guillotine était leur patrimoine, et un nom qu'ils faisaient ajouter à quelque liste fatale, était leur principal salaire. A la tête de ces bandes d'assassins et de voleurs exerçant à l'abri des lois, se trouvait Héron, agent principal du comité de sûreté générale, et chef

d'une bande de mouchards et de brigands que l'on désignait par le nom de *héronistes*. Si ce n'était descendre trop bas, je pourrais grossir ces Mémoires d'un grand nombre de récits où l'on apprendrait à connaître toute l'horreur de cette association. On y verrait un homme ajouter des crimes à ceux de Marat et de Robespierre, arrêter leur clémence, et employer la ruse même pour leur demander, à eux ou à leurs amis, des milliers de victimes! N'avons nous pas déjà assez de crimes, et faut-il donc rechercher toutes les iniquités?

En plaçant des hommes comme Héron près des membres des comités de salut public et de sûreté générale, Robespierre avait voulu s'assurer de leurs actions, et de leurs discours. La majorité connaissait les crimes d'Héron; on le réprimandait, mais on n'osait le chasser, parce qu'on savait quels rapports il avait avec le tyran, et l'on craignait de déplaire à Maximilien. C'était en outre, pour un coup de main, une tête, un bras si précieux que celui d'Héron! Un suspect était si promptement arrêté ou égorgé jusque dans les provinces les plus reculées, lorsque le *chef* en avait reçu l'ordre! Héron était tellement dévoué à la cause de la guillotine, qu'on le ménageait aussi

pour lui-même, et un peu pour soi; car les membres des comités étaient gens à apprécier de semblables qualités! Il est inutile d'ajouter que Héron s'entendait à merveille avec Fouquier-Tinville; qu'à sa demande, les citoyens contre lesquels il ne s'élevait aucune charge étaient placés dans quelque conspiration, emprisonnés, et envoyés à la guillotine, lorsque le comité convaincu ordonnait leur mise en liberté. D'autres fois, Héron laissait au fond de sa poche des ordres de ce genre, et son bon plaisir prolongeait une captivité inique de quatre, six, dix mois, ou bien, dans cet intervalle, il surprenait la signature de trois membres du comité, sur un mandat que ceux-ci ne lisaient pas, et l'homme absous par les législateurs était condamné sur le réquisitoire de Fouquier, à la demande d'Héron, et mourait par la main du bourreau!

Un de ses crimes me mit en rapport avec ce scélérat, et m'obligea à aller demander justice au comité dont il était le principal agent. Il y a des gens qui doutent de tout, et qui, comme saint Thomas, veulent absolument voir les choses pour les croire. Un de mes camarades de séminaire, qui était rentré dans la vie séculière sans jamais avoir été prêtre, habitait un

canton assez paisible; il entendait parler des crimes qui désolaient la capitale, mais selon sa coutume il n'y croyait guère, et comme il était partisan de la liberté des idées nouvelles, il allait jusqu'à s'indigner que les ennemis d'une aussi belle cause osâssent la flétrir de récits calomnieux et changer en crimes, en massacres, des rigueurs salutaires et le supplice de quelques coupables. Il m'écrivait quelquefois dans ce sens, et comme je n'avais d'autres moyens de correspondre avec lui que la poste, je ne pouvais le détromper entièrement. Un de nos amis communs se chargea un jour de porter une de mes lettres au citoyen Leriche; le langage de celle-là était un peu différent des autres. Il crut un instant que Pitt et Cobourg m'avaient gagné, que j'étais aussi un calomniateur de la révolution; mais les récits du voyageur, tremblant encore des dangers qu'il avait partagés quinze jours avec tous ceux qui habitaient la capitale, et jurant de n'y rentrer jamais, déconcertaient un peu la foi du citoyen Leriche. Il était à son aise; il n'avait pas visité Paris depuis 1775, et d'après tout ce qu'on en disait, il devait être bien changé. Le voilà donc, voulant tout voir par lui-même; partant de chez lui, et arrivant au sein de notre grande ville, bien en-

veloppé, chaudement vêtu, ce qui déjà était un commencement de crime.

Ce citoyen n'avait pas encore eu le temps de m'avertir de son arrivée, et de réclamer mes conseils, lorsqu'il fit la rencontre de Héron, au jardin des Tuileries, au moment où celui-ci sortait de la Convention avec un air d'importance, nommé et fêté par quelques-uns des Jacobins qui se tenaient d'habitude aux portes de l'assemblée. La vue de ce personnage, avec son couteau de chasse et ses pistolets, était peu propre à détruire l'effet des calomnies. Je ne sais comment il se fit qu'Héron remarqua aussi le citoyen Leriche. Certain air de désappointement et de surprise donnaient à sa figure une sorte d'expression de mécontentement; il était bien mis, et Héron le désigna à un de ses gens qui le suivit.

A quelques jours de là, je fus surpris de ne pas trouver chez lui mon républicain, à qui j'allais rendre sa visite. J'appris qu'il avait été arrêté par les familiers de Héron, sur un ordre du comité de sûreté générale. Quel pouvait être son crime? quelque imprudence sans doute, car certainement ses intentions étaient pures. Je ne perdis donc pas l'espoir de le délivrer, et je me

rendis sur-le-champ au comité. Senart, qui en était le secrétaire, me montra la dénonciation d'après laquelle on avait décerné mandat contre le citoyen Leriche; elle avait été présentée par Héron, et était signée du nombre de personnes qu'exigeait la loi; trois! C'étaient les citoyens Mallet, Pillet et Duchesne. L'un était domestique de Héron, l'autre son secrétaire, le troisième son coureur et mouchard. Ces trois personnes, sans doute fort dignes de foi, attestaient que le citoyen Leriche avait dit en leur présence, AVEC UN SOUPIR, *qu'il voudrait voir la France heureuse*, et cela signifiait incontestablement qu'il désirait la chute de la république, le retour des Bourbons, enfin qu'il était un conspirateur, *ce qu'a prouvé d'ailleurs*, ajoutaient-ils, *la suite de sa conversation*, qu'ils ne transcrivaient pas. Cela avait suffi pour mettre en prison un républicain paisible et confiant. Il était du moins en position d'atteindre le but de son voyage, et pouvait par lui-même éclaircir les calomnies dont on accablait les terroristes.

Il ne faut pas croire que le comité en masse fût coupable de ces arrestations. Après avoir fait la dénonciation, Héron faisait encore lui-même le mandat d'arrêt, et la signature de trois mem-

bres suffisait pour le rendre exécutoire. Or, il avait le talent de faire signer par douzaine ceux qui étaient réellement décrétés, et dans le nombre il en glissait quelques-uns qui se trouvaient signés en blanc, et qui mettaient à sa disposition des libertés et des arrêts de mort. Il y avait en outre des signatures sur lesquelles il pouvait presque compter; c'étaient celles de David, toujours satisfait de *broyer du rouge;* Moïse Bayle et Dubarran lui obéissaient par crainte, lorsqu'il se voyait obligé de s'adresser à eux; mais Vouland et Vadier, justes dans certaines dispositions d'humeur, se trouvaient plus souvent dans la situation d'esprit qui convenait à Héron, c'est-à-dire qu'ils lui donnaient avec insouciance, ou même en riant, et avec d'horribles plaisanteries, toutes les signatures qu'il leur demandait. Amar et Jagot jouaient un rôle plus odieux encore. Je crois qu'ils trafiquaient avec leur agent principal, du sang des victimes, et qu'ils lui vendaient l'usage de la guillotine pour quelques dénonciations ou pour quelques assassinats.

Je reviens à l'affaire du citoyen Leriche. Elie Lacoste, membre du comité, me seconda pour qu'elle fût examinée sur-le-champ; il fut résolu

qu'il serait interrogé le lendemain. Un incident faillit retarder encore cet heureux moment, car il devait le tirer des griffes de Héron ; ce fut la visite de la jeune Renault à Robespierre, les soupçons du dictateur, et le bruit qui se répandit qu'elle avait voulu l'assassiner. Elle avait été amenée dans une des chambres qui précédaient la salle du comité, lorsque je me présentai pour mon affaire. Je l'examinai avec quelque attention. Ce n'était pas là une Charlotte Corday ; il n'y avait rien d'exalté dans son regard, mais de la résignation. Elle semblait surprise pourtant de ce qui lui arrivait. J'eus compassion d'elle, car je ne pus douter un moment qu'elle ne fût la victime d'un crime imaginaire. On l'appela, et la curiosité me fit la suivre. Amar prit la parole, et après les questions sur son âge et ses noms, auxquelles elle répondit d'une voix tremblante et qui indiquait encore sa surprise de se voir traiter avec cet appareil. « Quel dessein, dit-il, vous a conduite auprès de Robespierre ?

LA JEUNE RENAULT.

Je ne l'ai pas vu.

AMAR.

Nous le savons ; mais que lui vouliez-vous ?

LA JEUNE RENAULT.

Je croyais qu'un député était toujours accessible, et devait l'être... Je voulais le voir.

AMAR.

Et pourquoi?

LA JEUNE RENAULT.

N'est-ce pas lui qui préside l'un des comités, qui dirige la Convention, qui nous gouverne?

AMAR.

La France n'a ni roi ni dictateur; ces propos-là sont contre-révolutionnaires.

LA JEUNE RENAULT.

Je voulais m'en assurer.

DAVID.

On aurait osé soupçonner Robespierre?

LEBAS.

Ce doute seul suffirait!...

AMAR, *à ses collègues.*

Calmez-vous.

LA JEUNE RENAULT.

Je suis républicaine. Il passe, aux yeux de certaines gens, pour un tyran; j'ai voulu le voir.

ÉLIE LACOSTE.

Rien n'annonce jusqu'à présent qu'elle ait eu des desseins coupables.

MOÏSE BAYLE.

Rien n'annonce même l'idée du crime.

DAVID.

Lorsqu'il a autant fait pour la république que Robespierre, un citoyen doit-il être soupçonné? Quelle sera son indignation, s'il apprend que vous-mêmes, citoyens, vous avez pu écouter paisiblement une déclaration semblable!

ÉLIE LACOSTE, *à Moïse Bayle.*

Il brûle d'envie de broyer du rouge.

AMAR, *à un soldat.*

L'accusée a-t-elle été gardée à vue depuis le moment où elle a été arrêtée?

LE SOLDAT.

Oui citoyen.

AMAR.

N'a-t-elle rien pu déposer de ce qu'elle avait sur elle?

LE SOLDAT.

Je ne pense pas.

AMAR.

Nous pouvons donc nous assurer si elle cachait des armes. Qu'on la fouille.

LA JEUNE RENAULT *rougissant.*

Qui donc?

VADIER *riant.*

Ah! ah! ah!

LEBAS.

Un des mouchards d'Héron.

SENART *s'avançant avec empressement.*

Il y a ici une femme que le comité a promis d'entendre plus tard, et si vous voulez ?....

AMAR.

Qu'on l'introduise.

On amène une femme nommée Lamothe, dont le mari était aussi incarcéré injustement, et qui venait comme moi pour faire entendre une réclamation. Elle dit son nom, son âge, proteste qu'elle est bonne républicaine et continue : « Mon mari aussi, citoyens représentants, » est bon républicain, demandez au citoyen » Héron qui est notre ami. » (C'était lui qui l'avait fait arrêter.)

AMAR *l'interrompant.*

Le Comité vous entendra plus tard sur votre propre affaire; fouillez cette femme.

LA FEMME LAMOTHE.

Comment citoyen?

AMAR.

Oui, assurez-vous qu'elle n'a point d'armes sur elle; qu'elle n'en a point caché sous ses habits.

Cécile Renault s'y prêta de bonne grâce et sans crainte. Surveillée par quelques soldats et deux mouchards, la femme Lamothe s'acquittait dans un coin, des fonctions qui lui avaient répugné d'abord ; les membres causaient et riaient : je m'approchai. Élie Lacoste, à qui je fis signe, saisit l'instant favorable ; David et Lebas semblaient de bonne humeur, et même sans m'avoir entendu, ils me signèrent la liberté du citoyen Leriche avec une insouciance de cannibales rassasiés. Je mis l'ordre dans ma poche, mais avant d'en faire usage, je voulus voir la fin de cette triste scène. L'examen de la femme Lamothe était fini ; Cécile avait conservé le même calme, et toutes deux se rapprochaient du bureau.

LA FEMME LAMOTHE.

Citoyens, je n'ai rien trouvé, et la citoyenne n'a certainement pas d'armes sur elle.

LOUIS (du Bas-Rhin).

En êtes-vous bien sûre?

VOULAND.

Je vous dis qu'un mouchard l'aurait mieux fouillée ; Lebas avait raison.

DAVID.

C'est une conspiratrice.

ÉLIE LACOSTE.

Encore faut-il des preuves.

LOUIS (du Bas-Rhin).

Mais il y a des présomptions, car...

HÉRON, *s'avançant.*

Pardon, citoyens, si je vous interromps, mais un brave sans-culotte désire faire une déclaration.

AMAR.

Qu'il entre.

DAVID.

Et dépêchons.

On introduit Mallet, domestique d'Héron.

AMAR.

Qu'as-tu à déclarer au comité.

MALLET.

Citoyens, j'étais dans la chambre à côté, là, où cette femme a attendu qu'elle soit appelée devant vous; un homme inconnu s'en est approché; elle lui remit quelque chose et il a disparu aussitôt.

LEBAS.

C'était un poignard.

LA JEUNE RENAULT.

C'est faux!

DAVID *riant.*

Alors c'était un pistolet.

AMAR.

Ce témoin est-il digne de foi?

HÉRON.

Je le connais et j'en réponds.

AMAR.

Hé bien! laissons juger cela au tribunal.

DAVID.

C'est cela, broyons du rouge. Passez-moi l'arrêté, que je le signe.... Il n'est pas encore fait! qu'attendiez-vous donc?

SENART.

Qu'il fût prononcé!

LOUIS (du Bas-Rhin).

Et ne décidons-nous rien sur sa famille?

JAGOT.

A la guillotine! au réservoir!

LEBAS.

A la piscine des carmagnoles!

DAVID, *après avoir signé, sortant précipitamment.*

J'ai signé, à votre tour.

LEBAS, *signant.*

Citoyens, Robespierre sera content du zèle que vous avez montré dans cette cause.

(*On signe tour-à-tour.*)

LA JEUNE RENAULT.

Mes frères combattent pour la patrie, mon père est bon républicain!

AMAR.

Bonne prise.

LA JEUNE RENAULT, *une larme dans les yeux.*

Mon père!...

LA FEMME LAMOTHE.

Citoyens, vous avez promis d'entendre mon mari.....

AMAR, *l'interrompant.*

Faisons grâce.

SENART, *présentant un papier avec empressement.*

Voici l'ordre.

LA FEMME LAMOTHE, *avec joie.*

Vive la république!

LA JEUNE RENAULT, *avec exaltation.*

Vive la république!

CHAPITRE XLIX.

Une visite chez Amar. — L'Orosmane du comité de sûreté générale. Le sans-culotte Réséda Pomme-de-terre Niveau. — Les tables d'hôte républicaines.

Je ne me rappelle plus le motif qui me conduisit un matin chez Amar. Cette visite me revient à la mémoire, à propos de l'affaire du citoyen Leriche, et elle était sans doute entreprise pour quelque cause semblable. J'y fus témoin d'une scène toute différente de celle que j'avais vue au comité de sûreté générale; mais que je ne négligerai pas cependant de consigner ici. Il est rare que l'écrivain qui parcourt les annales sanglantes de la terreur, puisse en rappeler les sou-

venirs comiques, qui pourtant sont assez nombreux. Je tâcherai d'en avoir le courage. Ces temps de trouble offriraient au besoin autant de caricatures bouffonnes, bizarres, que de ces dieux auxquels il fallait immoler, comme à ceux de Moloch, des victimes humaines.

Ces dieux-là même s'humanisaient parfois, et l'aspect de l'appartement d'Amar, le matin, en aurait pu fournir la preuve, ou du moins en faire naître le soupçon; son antichambre et son salon étaient presque un sérail rempli de femmes, dont quelques-unes étaient charmantes, pudiques même; sur d'autres visages, jolis aussi naguère, on lisait la consternation la plus absolue, la résignation la plus stupide, et leurs yeux étaient gonflés de larmes. C'était peut-être celles-là que préférait celui à qui toutes venaient demander la liberté ou la vie de quelque être chéri. Les plus heureuses étaient introduites dans la chambre à coucher; les placets qu'il prenait dans son salon ou dans son antichambre, étaient presque toujours sans résultat. J'avais entendu souvent plaisanter sur le sérail d'Amar; j'étais préparé à cette image dégoûtante; je me contraignis, et comme je savais qu'il n'aimait pas à être dérangé dans ces moments-là, je priai *son officieux*

NIVEAU.

Citoyen, j'ai à t'entretenir d'un projet très important.

AMAR, *me désignant,*

Mon collègue à la Convention nationale, ne peut être de trop.

NIVEAU, *à moi.*

Citoyen représentant, je te salue. C'est un beau poste que vous occupez là l'un et l'autre; gouverner, donner des lois, fonder une république!

MOI.

Il impose aussi une responsabilité difficile à soutenir.

NIVEAU.

Tu as raison; aussi ai-je toujours pensé que vous n'étiez peut-être pas assez nombreux; quelques centaines de députés de plus.....

AMAR.

Citoyens, nos moments sont précieux; voudrais-tu en venir sur-le-champ à l'objet de ta visite?

NIVEAU.

Certainement, certainement. Je vous ai dit que je m'appelais Niveau; ce n'est pas sans motif

que j'ai pris ce nom-là. C'est selon moi, le seul qui convienne à un véritable sans-culotte. Je sais bien que si tous l'avaient choisi comme moi, ce serait un peu embarrassant; mais enfin jusqu'à présent, je suis le seul, à ma connaissance, qui aie eu cette heureuse idée. C'est vous dire assez que j'approuve fort votre intention de tout niveler, de rendre les hommes égaux en fortune, en naissance. Nivelons, nivelons autant qu'il se pourra.

AMAR.

Aurais-tu donc remarqué que quelque distinction, quelque privilége nous aient échappé? Quels sont les aristocrates qui se croient plus que le dernier des sans-culottes?

NIVEAU.

Citoyen, je ne suis pas venu ici te dénoncer des individus; j'ai voulu seulement te soumettre un projet de législation que je crois propre à contribuer au nivellement général. On a beau faire, il y a toujours des gens plus riches les uns que les autres.

MOI.

Cela sera tant qu'il y aura des habiles et des sots, tant que le talent sera estimé quelque

chose, tant qu'un bijou sera plus difficile à confectionner et coûtera plus cher qu'un manche à balai.

NIVEAU.

Ce n'est pas cela que je veux niveler, citoyen; tu n'y es pas; daigne m'écouter un instant.

AMAR.

Venons au fait, je t'en prie.

NIVEAU.

Les fortunes ne seront jamais égales, c'est vrai; mais pourquoi n'obligerait-on pas les riches à ne point faire plus de dépenses que les pauvres? De cette manière-là, l'inégalité disparaîtrait. Ainsi pour commencer par l'essentiel, le manger et le boire, pourquoi dans une république, y a-t-il des gens qui payent un dîner de Lucullus, tandis que nous autres, vrais républicains, nous sommes souvent aussi sobres que Curtius.

Amar et moi nous commencions déjà à avoir beaucoup de peine à ne pas rire au nez du citoyen Niveau, qui ne paraissait pas s'en apercevoir.

Je suis compétent, continua-t-il, en semblable matière : j'ai dîné chez des banquiers, chez des généraux, chez quelques-uns de vos collègues, dans l'arrière-boutique du mar-

chand, et parfois même à la table patriotique de l'artisan; j'ai dîné partout, et sous ce rapport, citoyens, nous sommes encore bien loin d'une égalité parfaite.

AMAR *souriant.*

Et prétendrais-tu l'établir?

MOI *de même.*

Cette idée est sans doute d'un bon patriote; mais elle est d'une exécution difficile.

NIVEAU *satisfait.*

Je le sais, je le sais qu'elle est difficile... Ah! je suis bien sûr d'être seul possesseur de mon secret.

AMAR.

Serais-tu donc un égoïste?

NIVEAU.

Non pas, car je veux te l'offrir pour le bonheur du peuple.

AMAR.

Au fait, donc!

NIVEAU.

C'est l'histoire de l'œuf de Christophe Colomb. Vous allez en juger... N'avez-vous pas remarqué que ceux qui dînent à la même table font

même chère; qu'il y a pour eux, sinon égalité d'appétit, au moins de sensualité ?

AMAR.

Où veux-tu en venir ?

NIVEAU.

A faire que tous les Français soient égaux sous ce rapport, en les obligeant de dîner à la même table, qui serait établie dans chaque section ; et cela, non pas seulement aux fêtes civiques, mais tous les jours. Si les besoins de tous les citoyens sont les mêmes, et si les uns ne sont pas plus nobles que les autres, pourquoi les mêmes mets, les mêmes vins, le même pain ne les satisferaient-ils pas ?

AMAR.

Mais qui diable, citoyen, se chargera de tenir ta table d'hôte ?

NIVEAU.

Qui ? la république ! Et elle pourra se faire, de cette manière, un revenu immense. Mes calculs sont là !

MOI.

Comment, tu voudrais....

NIVEAU.

Sans doute, nous serons tous les pension-

naires de la républlique, et la Convention fera faire à dîner pour tous les Français.

AMAR.

Mais s'ils n'allaient pas vouloir de notre cuisine!...

NIVEAU.

Cela t'embarrasse !... Vous faites une loi qui les oblige à venir dîner à la table d'hôte générale. N'est-ce pas vous qui faites les lois? Eh bien! rien de plus facile; s'ils n'obéissent pas, ils sont aristocrates par le fait même, et on les envoie devant le tribunal révolutionnaire.

AMAR.

C'est très juste.

MOI.

Mais, citoyen Niveau à quel prix mettrais-tu ta *pension nationale?* Et ferais-tu une loi aussi pour obliger tous les citoyens à pouvoir la payer régulièrement?

NIVEAU.

J'ai tout prévu. Je mettrais un prix moyen raisonnable, tel qu'il suffit au dîner d'un honnête homme; mais je ne ferais pas pour cela, payer tout le monde également.

MOI.

Alors la république se trouverait obligée d'y mettre du sien, et....

NIVEAU.

Non pas, non pas, la république ne peut qu'y gagner; mais je forcerais les riches à payer pour les pauvres. Je calculerais la somme totale des dîners d'une section et j'en répartirais la perception suivant les fortunes; ce serait d'un revenu immense.

Amar riait, Niveau ne se déconcertait pas.

MOI.

Mais, citoyen, serait-il donc juste de condamner par une loi, les gens à se contenter d'un dîner qui peut-être ne leur suffirait pas ?

NIVEAU.

La loi ne les forcerait pas de s'en contenter. Elle les obligerait seulement de le payer et de le prendre; ensuite les gloutons, les aristocrates qui n'auraient pas assez du repas républicain, pourraient aller manger chez eux tout à leur aise.

MOI.

Alors il n'y aurait plus d'égalité.

NIVEAU.

Il y en aurait toujours en cela, qu'au moins tout le monde aurait dîné.

MOI.

Est-ce que par hasard tu connaîtrais dans la république quelqu'un qui ne dîne pas tous les jours.

NIVEAU, *vivement.*

Je leur donnerais plutôt à dîner moi-même.

AMAR.

Citoyen Niveau, vraiment digne de ce nom républicain, y a-t-il long-temps que ce sublime projet a pris naissance dans ton estomac?

NIVEAU.

Quelques semaines; pendant un voyage que j'ai fait; j'en ai écrit à Robespiérre; il ne vous en a pas parlé?

AMAR.

Non, et il a eu vraiment tort.

NIVEAU.

Tu goûtes donc mon projet.

AMAR.

Comment! mais sans doute; et quand on l'aura exécuté, je veux que la république t'offre une place gratis à toutes ses tables.

NIVEAU.

C'est une récompense dont je serais fort honoré sans doute ; souffre donc, citoyen représentant, que je te lise mes calculs.

AMAR.

Donne-les-moi plutôt, je les examinerai une autre fois.

NIVEAU.

Ce n'est pas le premier projet de ce genre que j'ai conçu.

MOI.

Bah !

AMAR.

Encore un autre moyen de rendre les hommes égaux ? *(à son domestique qu'il a sonné)* citoyen Joseph, ma voiture.

NIVEAU.

Non, il s'agissait de réformer le calendrier ; j'avais adressé à Fabre d'Églantine, quelques idées....

MOI.

Eh bien ! c'est lui qui est un des auteurs du nouveau.

NIVEAU.

Oui, il a abusé de ce que je lui avais confié ;

cependant ce qu'il a fait n'y ressemble pas ; mon projet était bien plus républicain..... tenez.....

AMAR.

Citoyen, je te demande pardon, il faut que nous nous rendions à l'Assemblée. (*Et après l'avoir congédié, il ajouta*) Si je croyais qu'il dût venir m'apporter souvent de semblables projets, je le ferais arrêter comme suspect, pour m'en débarrasser.

Je ne sais ce qu'est devenu le citoyen sans-culotte Niveau ; nous rîmes quelque temps de son projet et nous en parlâmes à quelques-uns de nos collègues, pendant la séance, où je me rendis avec Amar, dans la voiture du comité de sûreté générale, dont il usait comme si elle avait été sienne.

CHAPITRE L.

Une lecture de Timoléon chez madame Vestris. — Laignelot. — Le chevalier de Cubières. — Demaillot. — L'acteur Fusil. — Legouvé. —Héron et les auditeurs en carmagnoles.

« J'ai eu le malheur de faire une nouvelle
» tragédie, m'écrivait Chénier, au mois de jan-
» vier 1794 ; j'ai cherché un sujet qui pût
» me fournir des développements propres à
» entretenir dans l'esprit public l'amour de
» l'ordre et de la république. Je me suis efforcé
» de dire encore : *des lois et non du sang*. Ro-
» bespierre ne goûte nullement cette dernière
» production ; les comités paraissent vouloir
» s'opposer à sa représentation. On m'en a de-

» mandé comme épreuve une première lecture ;
» elle aura lieu demain chez madame Vestris.
» Soyez assez bon pour vous y trouver. Mon
» invitation n'est plus cette fois celle d'un au-
» teur modeste qui compte beaucoup sur vos
» lumières, et davantage encore sur votre in-
» dulgence ; c'est la prière d'un ami qui, au
» milieu de l'auditoire dont on l'entourera, peut
» bien avoir besoin d'un suffrage et d'une voix
» comme la vôtre. »

Le poète de la république ne s'était pas trompé. En dépit de ses efforts, *Timoléon* n'était plus à la hauteur où les anarchistes voulaient voir les esprits; c'était modéré, c'était suspect, ce n'était pas *assez Marat*, suivant l'expression que j'ai déjà rapportée. Toutefois, le crédit et les succès de Chénier, député assez faible, mais bien connu comme auteur, et qui avait donné des preuves de dévouement à la cause du peuple, étaient un obstacle à un coup d'autorité. Robespierre n'était pas en outre fâché de garder les hommes de talent attachés à sa cause. David était son ami, Chénier devait rester son partisan ; leurs triomphes dans les arts et dans les lettres rendaient leurs principes et leur parti moins odieux; le dictateur avait ainsi

sous sa main des moyens de flatter le peuple, et jamais tyran ne les a dédaignés. Il était donc résolu à ménager l'auteur de *Caïus Gracchus* et de *Fénelon;* mais il ne voulait pas de sa nouvelle tragédie.

Chénier avait eu raison ; on lui avait composé un auditoire tel qu'il ne l'eût certainement pas choisi : c'était presque une chute, un premier dégoût qu'on lui préparait par cette lecture. Lorsque j'arrivai, bien décidé à remplir ses vœux et à le servir s'il m'était possible, je trouvai le salon de madame Vestris presque garni d'une société qui n'était rien moins que littéraire. Saint-Just et Lebas occupaient aux deux côtés de la maîtresse de la maison les places d'honneur. Robespierre, qui n'assistait pas lui-même à cette réunion, avait voulu y être dignement représenté. Dans un double cercle de gens assis, je remarquai encore Barrère, Amar, Laignelot, auteur aussi de plusieurs tragédies, Leblanc qui en faisait son métier comme on disait dès-lors, et qui venait de voir tomber au théâtre de la République sa pièce de *Tarquin*, ou l'*expulsion des Rois*. J'y vis aussi l'ex-chevalier de Cubières, homme de lettres, auteur d'une *Ode à Carrier*, et qui avait cru

mériter le nom de Dorat en célébrant l'ingénieuse et philanthropique invention de ces bateaux à soupapes qui avaient peuplé la Loire de cadavres. Le sans-culotte Demaillot s'apprêtait à y donner son avis en Aristarque ; Payan y apportait l'opinion que lui avait faite Robespierre. Derrière la maîtresse de la maison se trouvait le comédien Fusil, qui après le 9 thermidor n'osa plus reparaître même sur le théâtre, et qui ne dut la vie qu'au mépris qu'il avait inspiré.

Près de là était aussi Legouvé, qui, deux mois auparavant, avait vu son *Epicharis* obtenir un des beaux succès du temps. Quoique la pièce fût aussi intitulée alors la *Conspiration pour la liberté*, la circonstance ne contribua que peu à sa réussite qui s'est maintenue. Une place était restée vide à côté de l'auteur du *Mérite des femmes*, je m'y glissai. Devant nous Saint-Just et Lebas parlaient administration avec madame Vestris ; ils insistaient pour que certaines pièces fussent rayées du répertoire, pour qu'on retranchât certains costumes ; ils paraissaient fort peu satisfaits du jeune Talma, qui n'avait point voulu assister à cette lecture. Fusil, penché sur l'épaule de sa camarade, appuyait les arguments des deux satellites de Ro-

bespierre, contre lesquels madame Vestris avait peine à défendre les intérêts de l'art.

J'ai dit que les personnes que j'ai nommées occupaient un double cercle de sièges; derrière nous étaient rangés debout quelques fidèles sans-culottes en bonnets rouges et en carmagnoles; ils entraient sans façon. Le bruit de la lecture de *Timoléon* s'était répandu, et plusieurs amateurs de ce genre avaient voulu s'y rendre. Il eût été imprudent de s'y opposer; aussi madame Vestris avait-elle fait sagement de démeubler en partie son salon qui n'avait plus l'air de celui d'une déesse ou d'une muse. Les murs en étaient nus, à l'exception de quelques images républicaines; les draperies avaient disparu, une seule glace ornait la cheminée, et nos pieds foulaient le pavé que recouvrait d'ordinaire un moelleux tapis. Je vis entrer Héron et ses acolytes. Quelqu'un fit place au chef dont il pressa la main; je crois que c'était le général Rossignol, si connu des malheureux Vendéens. Les trois mouchards se réunirent aux auditeurs dont j'ai déjà parlé, et parmi lesquels je reconnus pour les avoir rencontrés dans presque toutes les scènes de trouble et autour de la tribune des Jacobins, un Roussel devenu de

r, membre d'un comité révo-
u Michel, qui d'abord avait été
re au coin de la rue Aubry-le-
qui, administrateur de police,
mouchard, se trouvait pour le mo-
bre d'un aréopage littéraire.

Chénier! je le plaignais de bon cœur,
ais même qu'on n'eût commandé quel-
ront public pour le décider à garder son
ge en portefeuille. Je communiquai cette
hension à Legouvé.—« Je ne le crois pas,
prit-il, et d'ailleurs le sujet prêtait beau-
oup. En forçant un peu l'histoire au lieu de
ffaiblir, il réussira. » Le poète, averti par
ame Vestris, parut bientôt, son manu-
à la main. Il était pâle; il cherchait des
avec anxiété quelques figures amies; il
préparé un compliment pour la maîtresse
maison, Saint-Just et Lebas; il me serra la
n par-dessus l'épaule de ce dernier, et se féli-
à haute voix de ne voir parmi ses auditeurs
d'excellents patriotes. Je suis persuadé qu'il
mparait lui-même à ces premiers apôtres de
ligion persécutée que, par dérision, on obli-
à réciter devant des tyrans et des enne-
les chants de Jérusalem *la sainte*.

La manière dont on écouta le premier acte ne contribua pas à le rassurer. Il était d'un ton beaucoup trop modéré pour être compris par son auditoire. Timophane y est peint avec trop de ménagement. Timoléon était un modèle dont la vertu et la sagesse devaient faire rougir nos anarchistes. Comment Chénier avait-il pu songer à les flatter en peignant un semblable personnage? Était-ce un sujet grec, une tragédie grecque qu'ils demandaient? Ceux qui pouvaient apprécier le mérite de la vérité et de la couleur locale ne voulaient pas y faire attention, et les braves sans-culottes à qui on avait promis une tragédie républicaine, étaient tout étonnés de n'en pas comprendre le langage. Il n'y a dans la pièce que deux rôles bien capables de flatter l'esprit du temps où elle fut écrite; ce sont ceux de Demariste et d'Ortagoras; mais l'un est froid, et l'autre est nul. On eût voulu que les chœurs fussent des hymnes à l'Être Suprême, à la Raison. On ne s'embarrassait guère de Phébus et du culte que lui rendaient les Corinthiens.

Chénier faisait en vain des efforts pour produire de l'effet. Pas un murmure d'approbation n'était venu l'interrompre, et ses auditeurs

circumstantes se regardaient l'un l'autre avec surprise ; Legouvé et moi nous exprimions vainement à voix basse notre satisfaction, qu'encourageait madame Vestris. Saint-Just et Lebas étaient immobiles. Un vers fut enfin accueilli avec une faveur marquée ; c'est celui où Démariste s'écrie :

> La paix avec des rois ! la paix avec des traîtres !

Mais ce mouvement de sympathie s'évanouit bientôt. Vainement le poète chercha-t-il à mettre dans son débit une chaleur communicative, en récitant de mémoire les vers de circonstance qui précèdent le chœur par lequel se termine le premier acte :

> C'est un roi, c'est Denys qui veut nous diviser
> Aux projets du tyran sachons nous opposer !
> Laissons la vanité, l'intrigue ou l'avarice,
> Sous leurs pas criminels creuser un précipice ;
> Mais nous qui prétendons que les rois soient punis,
> Pour les mieux terrasser restons toujours unis.

C'était encore trop raisonnable.

Dans l'intervalle qui s'écoula entre les deux premiers actes, David entra, et on lui fit apporter avec empressement un siége qu'il plaça à côté de celui de Saint-Just. Ce peintre connaissait Chénier intimement, à cause des rap-

ports assez fréquents qu'ils avaient ensemble pour l'ordonnance des fêtes civiques. La conformité du sujet de leurs études les rapprochait aussi, et je vis avec plaisir ce renfort venir influer jusque sur Saint-Just en faveur du poète.

Dès que la lecture fut reprise, David, que j'avais mis au fait des événements de la pièce, et qui, sortant de son atelier, avait la tête pleine encore de grandes idées, se laissa facilement enthousiasmer et exprima, sans arrière-pensée, combien il appréciait les beautés de l'ouvrage. Ce suffrage fut d'un grand poids, et *Timoléon* en devint, en peu d'instants, bien meilleur aux yeux de presque toute l'assemblée. Ce qui n'y contribua pas non plus médiocrement, c'est une tirade qui semblait pouvoir s'appliquer aux suspects du jour; ce sont ces vers ronflants, et que l'auteur, encouragé, dit avec plus de chaleur :

> Rapproche-toi du peuple, on n'est grand qu'avec lui.
> Sois heureux, le PEUPLE EST CONTENT, etc.

Je tremblai quand j'entendis ce passage du rôle de Démariste :

> Je fus épouse et mère, et j'ai payé ma dette.

C'était le sens de l'une des dernières phrases de

Danton à ses bourreaux, et par un mouvement involontaire, je cherchai sur la figure de mes voisins s'ils n'y voyaient pas une allusion criminelle.

Plus loin, l'un des personnages s'écriait :

> La terreur comprimant l'honnête homme abattu,
> Sèche l'humanité, fait taire la vertu;
> La tyrannie altière, et de meurtres avide,
> D'un masque révéré couvrant son front livide,
> Usurpant sans pudeur le nom de liberté,
> Roule au sein de Corinthe un char ensanglanté.

L'on fut plus satisfait du passage où l'on foule aux pieds un diadême. Aussi Chénier y arriva-t-il plus tôt qu'il ne le devait, si j'en juge par sa tragédie, telle que je l'ai vue imprimée. Entre les vers que j'ai cités, et ceux où il est question de *l'infâme bandeau*, se trouve une tirade pleine de bon sens, de raison, et bien écrite, qui se termine par une maxime qui n'eût pas été, plus que tout le reste, du goût de bien des auditeurs :

> Et n'oublions jamais que sans humanité
> Il n'est point de loi juste, et point d'égalité.

Camille Desmoulins était mort pour avoir tenu un semblable langage, et l'on ne peut que savoir gré à l'auteur de cette prudence si nécessaire alors.

Chénier était d'une discrétion, d'une réserve,

qui approchait de la méfiance, avec tout le monde. Je ne crois pas que personne puisse affirmer avec conviction quelles étaient ses opinions sur la révolution, sur les crimes de la terreur, ni s'il était réellement attaché à Robespierre et à sa puissance. Dans ce dernier cas, il aurait donné plus d'une fois la preuve de bien peu d'adresse, surtout en cette circonstance. Comment pouvait-il croire que le dictateur entendrait demander avec plaisir :

N'est-on jamais tyran qu'avec un diadème?

Heureusement le troisième acte de *Timoléon* contenait des passages plus en harmonie avec l'esprit du jour ; tout le monde applaudit à ce vers :

Couvert du sang d'un roi, l'échafaud le menace.

Démariste conseillant à Timoléon le meurtre de Timophane; le dialogue suivant entre le héros et le sans-culotte Ortagoras.

ORTAGORAS.

. . . Tout homme libre est un tyrannicide.

TIMOLÉON.

Il faut donc....

ORTAGORAS.

L'immoler.

TIMOLÉON.

Quoi! ma main dans son cœur...

ORTAGORAS.

Vous n'avez pas besoin de cet excès d'honneur!

Tous ces passages furent interrompus par des applaudissements, et les braves sans-culottes apostrophèrent tout haut le poète, honteux peut-être de leurs félicitations. Cette bonne disposition continua quelque temps, mais on lui sut mauvais gré d'avoir montré Timoléon se voilant pour ne pas voir le meurtre de son frère. A ces vers, les derniers de la pièce :

Et nos voiles tyrannicides
Vont conquérir la liberté!

Le succès devint complet, et d'autant plus heureux qu'il avait été disputé. Je dis, avec Legouvé, beaucoup de bien de l'ouvrage, et tout haut. Lorsque Chénier vint, après cette lecture, saluer madame Vestris, nous lui adressâmes de sincères félicitations, dont il nous remercia en nous serrant la main. Cependant je remarquai, qu'à l'exception de David, qui aimait passionnément l'antique, les amis de Robespierre, ses

confidens surtout, n'étaient pas aussi satisfaits que nous.

Je m'approchai de Saint-Just que je voyais encore quelquefois; je lui exprimai mon avis sur l'ouvrage que nous venions d'entendre; il ne le contredit pas précisément : « Robespierre » aime Chénier, reprit-il, il ne voudrait pas » lui enlever le fruit de ses travaux. Je doute » cependant que les comités puissent permet» tre long-temps la représentation de son » *Timoléon*. »

L'on me pardonnera sans doute de m'être étendu autant sur cet événement de peu d'importance, et sur l'ouvrage qui en est le principal objet; mais je ne crois pas cette digression inutile à l'histoire littéraire du temps.

CHAPITRE LI.

La fête de l'Être Suprême. — Robespierre chez Vilatte. — L'Antiochus moderne.

On pourrait croire que Robespierre voulut donner au monde la mesure de la démence à laquelle l'esprit humain pouvait atteindre, lorsqu'il fit décréter par la Convention, et afficher sur tous les murs de Paris, *L'existence de 'Être Suprême reconnue par le peuple fran-is*. Ainsi l'Être Suprême reçut, pour ainsi e, droit de bourgeoisie dans la république; i sa fête dut prendre place parmi celles des

Sans-culottes, de la *Vieillesse* et de *l'Égalité*. Celui qui avait applaudi à l'abjuration sacrilége de quelques prêtres indignes de leur caractère, celui qui avait provoqué l'abolition de toute espèce de culte, et l'anéantissement de la religion, semblait enfin faire un retour sur lui-même et revenir à des idées plus saines, en reconnaissant le dogme consolant de l'immortalité de l'ame, et l'existence d'un pouvoir dispensateur de peines et de récompenses. Mais la manière dont s'opéra ce retour à la raison, fut plus scandaleuse peut-être que les profanations et les turpitudes qui l'avaient précédée. Cependant la Convention, instrument docile des volontés d'un despote, se rendit encore à ses vœux, comme elle l'avait fait jusqu'alors.

Dans la matinée du jour où l'on célébra la fête de l'Être Suprême, je rencontrai Vilatte; il m'engagea à l'accompagner aux Tuileries, où il était logé par je ne sais quelle faveur. Je le suivis dans le dessein de voir des fenêtres de l'appartement qu'il occupait au pavillon de Flore, la cérémonie, dont une grande partie devait se passer dans le jardin, et à laquelle je m'étais bien promis de ne pas assister comme député. A mon grand étonnement, je trouvai un déjeû-

ner splendide servi chez Vilatte, où arrivèrent bientôt plusieurs membres du gouvernement, et Robespierre lui-même. L'aspect de Maximilien m'était devenu tellement odieux, qu'en le voyant paraître je fus sur le point de me retirer. Mais Vilatte s'aperçut de mon intention; il en apprécia tout le danger, et, me prenant en particulier, employa tous ses efforts pour me déterminer à rester. Ce ne fut pas sans me faire violence que je me rendis à ses désirs et à ses raisons; car je voyais plus de danger encore à rester qu'à fuir. Je craignais que le flegme et la modération que je devais autant à la nature qu'aux habitudes pacifiques de mon état, ne pussent maîtriser le mépris et l'indignation que m'inspirait Robespierre. Il m'était bien difficile de ne pas les faire éclater.

Parmi les représentants que je trouvai déjà réunis, étaient Saint-Just, Couthon, Lebas, Lequinio, Barrère qui s'était déclaré le protecteur de Vilatte, David et quelques autres. Nous vîmes bientôt arriver aussi Joseph Lebon, Fouquier-Tinville, Dumas, qu'une odieuse célébrité a réunis dans la même catégorie, et voués au même mépris. On connaît tout leur dévouement, toute leur vénération pour

férait, faisaient dresser mes cheveux sur ma tête, et je sentais que mes regards, ma contenance, trahissaient involontairement tout ce que j'éprouvais. Il fut question bientôt de l'affermissement de la république, du bonheur de la France. « Encore quelques mois du règne d'une » salutaire terreur, dit l'Antiochus moderne, et » la France n'aura plus rien à redouter de ses » ennemis. Tous les traîtres, tous ceux dont » l'ame n'est pas assez ferme pour apprécier les » mesures qui doivent assurer à jamais le repos » de la France, pour en assurer le succès, tous » ceux qui, par des vœux émis ou dissimulés » appellent un retour vers le passé, se flattent » de sa possibilité, auront purgé le sol de la » patrie. Le peuple français alors ne sera plus » qu'une immense famille, dont les enfants bé» niront à jamais le nom des véritables fonda» teurs de la république. » Vilatte prit alors la parole pour démontrer qu'une foule de républicains dévoués, de sans-culottes même, avaient péri par trop de précipitation ou par des dénonciations calomnieuses, et que de telles exécutions ne pouvaient que nuire à la cause de la liberté et de l'égalité. Un coup d'œil terrible de Robespierre l'interrompit et lui imposa silence. L'accusateur

public Fouquier-Tinville se crut personnellement attaqué par les paroles de Vilatte. Il fit une longue et indécente sortie, entremêlée de jurements et de menaces contre les modérés. On ne pouvait, disait-il, déployer trop de rigueur contre les ennemis de la république. Il fallait noyer dans le sang les derniers rejetons et le dernier espoir de l'aristocratie. Il était impossible d'y tenir plus long-temps; je plaidai la cause qu'avait commencé à développer Vilatte; je répondis à l'accusateur public avec une véhémence que je cherchai vainement à maîtriser. Robespierre se leva brusquement, et, jetant à droite et à gauche des regards de tigre, mais évitant de paraître s'adresser à moi, il s'écria : « Je
» n'ignore pas qu'au sein même de la Conven-
» tion, il existe encore des fauteurs du fédéra-
» lisme, des traîtres qui, sous un vain prétexte
» de modération, cachent la haine pour la ré-
» publique, l'espoir criminel d'un retour vers
» l'ancien régime; leur coupable espérance sera
» déçue. La république, dont ils appellent la
» chute, en fera bientôt justice. » Il sortit à ces mots, suivi par quelques-uns des convives, et laissant ceux qui restèrent chez Vilatte, muets de terreur et d'indignation.

Nous le vîmes bientôt procéder à la fête ridicule et impie qu'il avait fait décréter. Du haut d'une tribune élevée dans le jardin, il harangua la multitude qui lui répondit par de longs et bruyants applaudissements. Il s'avança ensuite à la tête de la Convention, dont il était alors président, vers un poteau chargé des insignes de la royauté et de la servitude, et y mit le feu à l'aide d'une torche. Le cortége se rendit ensuite au Champ-de-Mars. On remarqua l'affectation que mit Robespierre à se séparer de ses collègues, qui pour la plupart en témoignèrent leur mécontentement. Déjà des signes non-équivoques attestaient l'impatience où l'on était de sa domination, et de ce jour-là date la résistance qui devait bientôt amener sa chute et terminer son exécrable vie.

remarquer. Je me suis convaincu depuis, que cet individu, malgré la nullité que j'avais reconnue en lui, devait être doué du talent ou plutôt de l'instinct de connaître les hommes, et qu'il avait pressenti le rôle que son idole se préparait à jouer. Parti de cette donnée, il crut captiver sa bienveillance en s'extasiant sur ses moindres démarches politiques, et en outrant lui-même les sentiments et les idées à l'ordre du jour. C'est sans doute ce qui lui suggéra la pensée bizarre des repas civiques.

Parmi les historiens des temps dont je m'occupe, plusieurs ont prétendu que les crimes et les folies de l'époque furent exclusivement l'ouvrage des ennemis de la révolution qui espéraient par là la rendre odieuse à la nation. Les chefs de la Montagne ne seraient, d'après cela, que les instruments aveugles d'une faction. Je n'ai jamais partagé cette opinion, et je pense que leurs démarches ont toujours été spontanées, et qu'ils travaillaient pour leur propre compte. Quelques actes du système de la terreur paraissaient, il est vrai, tellement en dehors du caractère de l'homme, qu'on pourrait les croire le résultat d'un calcul horrible et froidement combiné; quelques folies, les tables

civiques entre autres, étaient d'une telle absurdité, qu'elles semblaient n'avoir été inventées que pour ridiculiser la cause qu'elles étaient censées servir. Mais les chefs de la Montagne ont assez prouvé par leurs écrits et par leurs actions qu'ils étaient capables d'enfanter sans secours étrangers les monstruosités de tous genres qu'ils ont déroulées aux yeux de leurs malheureux contemporains.

Il était assez curieux de parcourir les rues et les places publiques de Paris pendant les prétendus repas fraternels qui ordinairement avaient lieu le soir. Mes occupations m'ont plusieurs fois mis à même de passer à cette heure d'un quartier à l'autre, et j'ai vu se dérouler devant moi une série de scènes plus ou moins dégoûtantes, plus ou moins grotesques. Ici c'était l'ivresse avec tout ce qu'elle a de plus crapuleux; plus loin, au milieu de tous les symptômes de la gaîté, des propos de cannibales; ailleurs des projets de massacre et d'incendie. Généralement sur les places publiques, des tables assez vastes réunissaient indistinctement tous ceux qui se présentaient pour y prendre place. Dans quelques rues (c'est au Marais surtout que je l'ai remarqué), une table était

percevoir que la cordialité n'était
ces offres. On y voyait dominer t
selon les groupes qu'on parcourai
ne pas paraître assez bon républ
d'étaler une pénurie qui était un
culotisme, ou celui de sembler
cœur et avec profusion, une a
pouvait être d'un jour à l'autre un

Je me souviens qu'en travers
rue Saint-Martin, à l'heure des re
j'aperçus un groupe nombreux, e
fort agité. C'était une dispute
commencer; à l'instant où je m'a
commença à dégénérer en véritab
bientôt les tables, renversées sou
combattants, offrir un mélange
mestibles et de bouteilles brisées.
à se ruer avec fureur sur ces débr
à l'instant couverts par une mass
des deux sexes, jouant à la fois d
dents, et quelques-uns de bâtons

des antagonistes. Je m'éloignai sans voir l'issue de cette dégoûtante lutte, mais non sans en avoir demandé la cause. Un convive était accusé d'avoir soustrait et mis dans sa poche une cuillère en argent. Ayant nié le fait, malgré les nombreux témoins qui l'affirmaient, on avait voulu le fouiller ; il s'y était refusé formellement, et avait été soutenu par plusieurs de ses amis venus avec lui, et qui probablement étaient ses complices. C'est ce qui avait donné lieu à la scène que je venais de voir, et au récit de laquelle je pourrais ajouter celui d'une foule d'autres du même genre passées sous mes yeux.

Il est certain que les filous pour qui les scènes de tumulte sont une mine si féconde, profitèrent étrangement de la circonstance des repas civiques. Partout, on se plaignit de soustraction de couverts et de serviettes. Il n'est pas inutile de remarquer que le promoteur de ces réunions, Garnier Launay, perdit à un de ces repas son portefeuille contenant une assez forte somme en assignats; il lui fut enlevé sans doute par un des frères et amis, persuadé, selon les principes du temps, que dans une république bien ordonnée, toutes les propriétés doivent être communes.

Cependant la raison ne tarda pas à faire justice de cette pasquinade, qui fut abandonnée presque aussitôt que créée, de même que les autres folies éphémères qui se succédaient journellement. Garnier-Launay, l'une des premières victimes de cette grotesque innovation, fut aussi l'un des premiers à en reconnaître les dangers et le ridicule, et ne tarda pas à faire amende honorable en demandant lui-même la suppression des repas dits fraternels.

CHAPITRE LIII.

Gossin. — Le tribunal révolutionnaire. — Le pauvre commissionnaire du Luxembourg. — Les jurés. — Tout ira bien ! — Madame Gossin. — Son mari est condamné.

D'APRÈS ce qui se passait tous les jours, le lecteur se croit sans doute à la veille de la catastrophe qui a renversé le pouvoir qui menaçait la liberté. Mais ces scènes avoient lieu environ un mois avant l'heureuse révolution du 9 thermidor. Il est un moment dans l'histoire de notre révolution sur lequel les écrivains qui ont traité ce sujet n'appuient pas assez ; c'est la longue incertitude qui retenait également le bras de ceux qui devaient attaquer Robespierre, et

celui dont le dictateur voulait, mais n'osait encore les accabler; sûr qu'il s'engagerait un combat dont il ne prévoyait pas l'issue, il voulut laisser au temps le soin de nous affaiblir. Il pensait qu'en ne nous inquiétant plus, il romprait l'espèce d'alliance qui s'était formée entre quelques-uns, et alors il se flattait de nous décimer facilement, et sans que nous eussions pu préparer une nouvelle défense. Notre union constante fit notre force, et ce qui eût dû nous perdre, les inquiétudes de Robespierre à notre égard, fut notre salut. J'en fus convaincu aussitôt que je le vis hésiter; je tremblais seulement qu'il ne nous fît arrêter partiellement, conduire aux prisons, et que là il ne terminât le procès en nous envoyant de nouveaux septembriseurs. Aussi ne couchais-je plus chez moi; ainsi que plusieurs de mes collègues, je changeais tous les jours de gîte, avec toutes les précautions nécessaires pour tenir secret celui où je voulais passer une nuit tranquille.

Malheureusement cette crainte du tyran ne sauvait que nous, et d'autres français tombaient quotidiennement par centaines, victimes de son barbare despotisme. Le dépit qu'il éprouvait de ne pouvoir nous atteindre semblait même

avoir doublé sa rage; l'innocent périssait avec le coupable, et si sur trente accusés deux étaient absous, c'étaient des gens qu'on n'avait mis là que pour donner des airs de justice, que l'on avait chargés d'un crime imaginaire, et que l'on en déchargeait sans les entendre plus que ceux que l'on condamnait à mort. Ce poste était toutefois beaucoup plus dangereux que celui d'un acteur dans un drame bien noir, avec lequel il avait pourtant quelque ressemblance; et je suis convaincu que plus d'un de ceux qui y avaient été amenés, ou même de ceux qui s'y étaient offerts d'eux-mêmes en furent dupes et payèrent cher leur complaisance. Il n'était pas prudent de s'exposer aux caprices qui pouvaient passer par la tête de Fouquier-Tinville ou de quelques-uns des jurés dont il s'était entouré. Ils étaient tous dignes de lui. On en pourra juger par le récit d'un fait particulier que je consignerai ici. C'est une de ces scènes qui ne s'effaceront jamais de ma mémoire.

Le citoyen Gossin, qui avait été comme moi membre de l'assemblée Constituante, et avec lequel j'avais eu à cette époque quelques rapports de société, n'ayant pas été réélu à la Convention, avait été envoyé en qualité de

courait aucun danger, à se tenir tranquille. Harmand voyait mal les choses ; il ne me crut pas. Gossin ne supportait plus qu'avec peine sa retraite, sa solitude, la longue détention qu'il s'était imposée. On parla de l'affaire à Bézart, membre comme Harmand du comité de législation ; il ne douta point que le comité ne fit volontiers la demande. Une grande imprudence fut commise, la vie d'un homme de bien fut exposée ; ils ne savaient donc pas que la voix de Charlier serait plus puissante que la leur ; parce qu'un signe de Robespierre le soutiendrait ! Gossin fut renvoyé devant le tribunal révolutionnaire.

Harmand qui sans doute n'avait pas été content de ma tiédeur et de ma réserve lors de la première ouverture qu'il m'avait faite, ne me tint pas au courant de toutes ses démarches que j'aurais certainement désapprouvées et peut-être arrêtées ; je ne les connus que par l'événement, et alors ce fut moi qui allai le trouver, et qui, sans le réprimander de son peu de confiance, lui offris mes services. Il n'y avait plus autre chose à faire que de parler à Fouquier-Tinville, aux juges, aux jurés du tribunal. Ce n'était pas chose difficile, jamais on

» à un jugement, craignent de venir ici pour
» ne pas se rendre suspects ! » C'étaient deux
membres du comité de salut public dont on ne
prononça pas les noms devant moi. J'ai eu
occasion de croire depuis que Cambon était l'un
d'eux. Nous fîmes alors part à madame Gossin
des démarches que nous avions tentées, des
réponses assez satisfaisantes que l'on nous avait
données. Son esprit vif, comme celui de toutes
les femmes, renchérit encore sur ce que nous lui
disions et sur nos espérances. Harmand lui
promit que nous serions au tribunal le jour
où comparaîtrait son époux, que notre présence
y attesterait l'intérêt que nous prenions
à sa cause, et la conviction que nous avions de
son innocence. « Quel jour donc, demanda-
» t-elle, croyez-vous qu'il sera appelé ? » Harmand
l'indiqua dans le mélange de l'ancien et du
nouveau style, confondant alors presque toutes
les dates; moi-même, depuis ce temps, j'ai rarement
pu les retrouver d'une manière précise,
à moins qu'elles n'eussent une grande importance;
c'était au commencement de messidor.
« Ce jour-là ne peut qu'être heureux pour
» nous, continua madame Gossin, c'est l'an-
» niversaire de notre mariage. » Et sa con-

fiance s'accrut encore de cette circonstance. Elle avait oublié toute inquiétude et regardait la vie, la liberté de son mari comme certaines : « Et à quelle heure, demanda-t-elle, sera-t-il » libre ? » Harmand répondit que les séances du tribunal finissaient ordinairement vers trois heures. « Eh bien ! messieurs, ajouta madame » Gossin, je veux que nous célébrions ce jour » trois fois heureux pour moi, car c'est aussi » l'anniversaire de ma naissance. Venez dîner » avec nous, avec celui que vous aurez contribué » à délivrer. Nous crierons alors de bon cœur » *vive la république !* » Cette joie, cette invitation me contrariaient. Je lus dans un regard de mon collègue qu'un refus attristerait madame Gossin ; j'ignorais comme lui que Robespierre avait été consulté sur le sort qu'attendait son époux, et nous acceptâmes. Madame Harmand et quelques amis devaient être aussi de ce dîner, attendu avec tant d'impatience.

Au jour dit, Gossin et quarante-deux autres accusés parurent devant le tribunal, présidé par Dumas. Une affaire me retint tard, et je n'arrivai pas au commencement de la séance. Lorsque j'entrai, un des accusés présentait ainsi sa défense : « Citoyen président, je suis com-

missionnaire à la porte du Luxembourg; mon état est de porter des lettres comme toute autre chose; si on ne voulait pas que je gagne mon pain, ou si le métier était défendu, il fallait me le dire et me renvoyer; je me serais retiré.

LE PRÉSIDENT.

Tu as reçu un assignat de quinze sous pour porter cette lettre. (*Se tournant vers les jurés, et leur montrant de loin un papier écrit.*) Citoyens, c'est cette lettre criminelle dans laquelle...

LES JURÉS.

Nous savons, nous savons.

L'ACCUSÉ.

Citoyen président, je ne savais pas, moi, ce que contenait cette lettre.

LE PRÉSIDENT.

Pourquoi ne l'as-tu pas portée au Comité révolutionnaire de ta section, ou bien au Comité de sûreté générale?

L'ACCUSÉ.

Citoyen, je devais la porter à son adresse; j'étais payé pour cela.

LE PRÉSIDENT.

Tu avoues donc avoir reçu l'assignat de quinze sous?

L'ACCUSÉ.

Il n'y avait pas de réponse à la lettre. C'était le prix de ma commission.

LE PRÉSIDENT.

C'est assez.... Citoyens jurés, vous avez entendu?

LES JURÉS.

Oui! oui!

Et le malheureux commissionnaire, prévoyant le sort qui l'attend, jette à ses pieds un bonnet rouge qu'il tenait à la main, se rassied et se met à pleurer de dépit et de regret, tandis que l'on passe à un autre accusé.

Dans l'intervalle de deux interrogatoires, je me glissai jusqu'à la barrière du parquet. J'y trouvai Bezart, Ramel, Pémartin, tous mes collègues à la Convention, et que le même intérêt guidait ce jour-là au tribunal. Je saluai Harmand sur le banc des témoins, et Gossin sur celui des accusés. Je lus dans ses regards qu'il connaissait ma conduite; ils exprimaient sa reconnaissance.

Son tour arriva enfin. Il ne fut point interrogé, on lui dit seulement de prendre la parole, et il présenta, avec force et logique, une explication courte et précise de sa conduite. C'était tout ce qu'il fallait pour sa justification. Tribunal et jurés parurent l'écouter avec attention. Lorsqu'il eut cessé de parler, il se fit un petit mouvement dans l'auditoire. Le discours de Gossin avait produit sur tout le monde une impression dont nous étions très satisfaits. Harmand s'approcha de la barrière sur laquelle je m'appuyais, et me serrant la main : « Allez, me dit-il, » rassurer ces dames; il n'y a pas la moindre » inquiétude; deux des jurés les plus dévoués à » Fouquier et à Robespierre viennent de m'as- » surer que je pouvais être tranquille; allez, » nous irons bientôt vous rejoindre. » Avant de sortir, j'échangeai quelques mots avec Ramel, qui me prédit aussi un succès certain; enfin lorsque je quittai la salle, je vis avec satisfaction les juges du tribunal causer sans embarras avec Harmand. Notre ami était donc sauvé.

J'en portai l'heureuse nouvelle à madame Gossin, qui commençait à trouver le temps un peu long. Les convives avaient tous montré

l'empressement que demandait la circonstance. On était aux fenêtres, les yeux tournés vers la rue par laquelle nous devions arriver. On m'aperçut seul, et quelque inquiétude se peignit sur les visages. Je compris, et mes signes les rassurèrent. On quitta alors le balcon pour venir au-devant de moi; après que j'eus raconté ce que j'avais entendu et vu, toute crainte cessa et on se livra à la joie presque sans contrainte. On ferma les rideaux qui nous protégeaient contre la chaleur; on se rassit paisiblement. Madame Gossin seule, allant tantôt à la porte, tantôt à une fenêtre, trouvait que son mari se faisait bien attendre. Elle exprimait son inquiétude avec une vive émotion, mais nous la trouvions trop naturelle, nous étions trop persuadés qu'elle allait être bientôt dissipée, pour nous occuper sérieusement de la calmer.

Le temps s'écoulait cependant, et Gossin n'arrivait pas. J'attribuais ce retard aux félicitations qu'il avait dû recevoir de la part de nos collègues et de quelques amis, lorsqu'une servante entre et prie madame Harmand de sortir : « Qui la demande? » réplique madame Gossin, à demi-tremblante et tout effrayée. Cette fille répond naïvement :

« Son mari, madame. — Seul? — Oui, madame. » Tout fut éclairci. Madame Gossin pousse un cri et tombe à la renverse, sans connaissance. Au milieu de la stupeur générale, causée comme par un coup de foudre, je m'élance vers elle; je la relève, je la soutiens un instant dans mes bras; à mon exemple, on s'empresse; on la secourt. Avertie par la servante, madame Harmand rentre précipitamment; je lui confie sa malheureuse amie, et je vais à Harmand, dont la pâleur et l'air défait m'ont bientôt confirmé l'affreuse nouvelle.

Un abattement général succéda à quelques instans d'espérance. Deux ou trois personnes se retirèrent précipitamment et sans bruit de la demeure d'un condamné. Madame Gossin ne revenait pas à elle. Je questionnai Harmand. « Eh! ces jurés, disais-je, et leur parole? —
» Ils l'ont tenue; tandis qu'on lisait la décla-
» ration fatale, ils me repétaient : Eh bien! ci-
» toyen représentant, ne te l'avions-nous pas
» annoncé, que tout irait bien? — Les mons-
» tres! et les juges du tribunal? ils semblaient
» l'écouter. — Ils n'osaient m'apprendre qu'ils
» avaient des instructions secrètes du dicta-

» teur. » J'étais anéanti, furieux, dans un état que l'on ne peut décrire.

Madame Harmand ne put tenir à ce spectacle; elle tomba dans des spasmes nerveux, dans des convulsions terribles, et qui faisaient trembler pour sa vie. Ses cris jetaient l'effroi dans l'ame de ceux qui étaient présens. Harmand, rappelé à lui par ce spectacle de douleur, demanda qu'on allât chercher un médecin. « J'y vais, lui répondis-je, j'y vais. » Et je quittai cette scène de désolation après lui avoir serré la main et lui avoir dit avec une force qui le frappa : « Nous le vengerons! »

CHAPITRE LIV.

Un dîner chez M. Panckoucke. — M. de Carletti. — La Harpe. Lacépède. — Van-Spaendonck. — Collin-Harleville. — Picard; — *le passé, le présent et l'avenir*. — Ducis. — Madame Panckoucke. — Merlin de Douay. — Harmand de la Meuse et le comité de sûreté générale.

Dans d'autres dispositions d'esprit, je me plairais peut-être à m'étendre avec quelques détails sur l'anecdote que je vais raconter, comme je l'ai fait pour quelques-unes qui n'avaient guère plus d'importance. Aux approches du jour qui fut une des principales époques de ma vie, entouré de souvenirs de sang, je ne le pourrais peut-être point faire; je ne dois pas cependant la passer sous silence.

Je connaissais l'éditeur de l'Encyclopédie.

M. Panckoucke ; j'eus occasion de lui rendre service en l'aidant à conserver la vie d'un *suspect* à qui il s'intéressait ; à quelque temps de là il m'invita à dîner avec M. de Carletti, ambassadeur de Toscane, l'une des deux puissances qui, depuis l'abolition de la royauté n'avaient pas rappelé leurs envoyés.

Lorsque j'entrai, quelques personnes étaient déjà réunies autour des maîtres de la maison ; je fus annoncé tout simplement sous mon nom ; rien dans ma réception n'indiqua quel était ce personnage nouveau et inconnu. Je connaissais, moi, deux des personnes qui se trouvaient dans la société, outre M. de Carletti ; c'étaient La Harpe et Lacépède, tous deux littérateurs distingués ; le second était de plus un savant profond, un grand naturaliste, le digne successeur de Buffon. Le disciple et l'ami de Voltaire avait été nécessairement l'un des partisans de la révolution ; d'abord par goût ; par crainte, il avait partagé ses excès, mais son esprit, son ame en étaient flétris ; il faisait pitié. Ce n'était plus ce littérateur si brillant dans les conservations, si content et si sûr de lui-même. C'était un homme qui avait été entraîné hors de sa sphère, qui se repentait sans avoir la force de songer à rien ré-

parer; il était dégoûté du monde; je suis sûr que la vie lui était à charge; que ses rêves étaient sinistres, et je ne fus pas surpris qu'après avoir élevé la déesse de la Raison sur l'autel du vrai dieu, on l'ait vu ensuite couvert d'un cilice, cherchant sur le parvis humide et glacé des temples saints, la maladie qui l'a conduit au tombeau. La Harpe était alors méprisé généralement; quelques personnes qui le connaissaient en avaient compassion.

Lacépède était beaucoup plus sage. Il eut d'ailleurs l'avantage infini de ne commencer sa vie politique que dix ans plus tard. On le citait alors comme un savant, et il paraissait ne s'occuper en effet que d'Histoire naturelle. Un jeune homme qu'il avait amené avec lui, et qui était attaché au Jardin des Plantes est aussi depuis devenu célèbre : c'est M. Van-Spaendonck, peintre de fleurs. Quelques-uns de ses ouvrages ornaient le salon de madame Panckoucke. A ce dîner était aussi Collin-Harleville, et Picard qui débutait dans la carrière dramatique, et qui avait donné une pièce fort remarquable pour un jeune homme; elle a pour titre : *Le présent, le passé et l'avenir*.

M. Panckoucke ; j'eus [illegible] te que l'on
service en l'aidant à [illegible] mons qui, au
suspect à qui il s'intére[illegible] littérature et
là il m'invita à dîner [illegible] vraiment re-
bassadeur de Toscane, [illegible] presque tous
qui, depuis l'abolition [illegible] il se plaisait à
pas rappelé leurs envo[illegible] il avait été

Lorsque j'entrai, [illegible] ne littérature,
déjà réunies autour de [illegible] is de Beaumar-
fus annoncé tout sim[illegible] mangeait les tra-
rien dans ma réceptio[illegible] de Leblanc et de
personnage nouveau [illegible] prendre le *Guil-*
moi, deux des personn[illegible] dence du théâ-
société, outre M. de C[illegible] par là à Fabre
et Lacépède, tous deu[illegible] érances que don-
le second était de plu[illegible] on cita Andrieux.
grand naturaliste, le di[illegible] is oublié de le
Le disciple et l'ami de [illegible] l'auteur d'*Épi-*
sairement l'un des par[illegible] tre ; je voyais sur
d'abord par goût ; par [illegible] 'il n'eût pas été là,
ses excès, mais son esp[illegible] manqué de raisons
flétris ; il faisait pitié. C[illegible] cription l'imitateur
teur si brillant dans les [illegible]
tent et si sûr de lui-mê[illegible] se rattachait au nom
qui avait été entraîné hor[illegible] ions littéraires de
repentait sans avoir la for[illegible] s'en apercevoir ; le

u *Lycée*, n'était rien moins
ttérature. Au nom de Fabre,
Roucher, de Florian, d'André
mme lui ou du moins incar-
l'on se trouva amené à parler
léplorer le régime de la terreur,
t de la littérature », observait
unt madame Panckoucke. M. de
se croyait fort de l'assentiment
plus loin et dépassa même de
bornes que la prudence et les
spitalité eussent dû lui imposer :
tué votre roi, disait-il, avec
la colère d'un Italien; c'est bien
us ne vouliez plus de trône parmi
vous vous faisiez républicains;
ela excellent, mais il me semble
sez, et je ne puis pas vous par-
re tribunal révolutionnaire. »

MOI.

endrez aussi, monsieur l'ambassa-
elques partisans de la royauté ont
eu trop de chaleur pour qu'on pût
sein de la France sans craindre

DE CARLETTI.

Il fallait seulement les exiler; quand votre république aurait été consolidée, vous auriez pu les rappeler. Le gouvernement de la Toscane et moi nous ne demandons pas mieux que vous fassiez une république et tout ce qu'il vous plaira; c'est pour cela que je suis ici presque seul; mais je vous avoue que si l'on continue à guillotiner, je serai forcé de m'en aller; d'abord c'est que vos patriotes y vont d'un train qu'ils n'auront bientôt plus de têtes, et alors ils prendraient la mienne. Je vous conseille, madame Panckoucke, de mettre la vôtre en sûreté.

MADAME PANCKOUCKE.

Vous exagérez le danger.

LA HARPE.

Je ne suis pas loin de partager l'avis de monsieur.

MOI *à La Harpe.*

Ne faudrait-il pas, au moins, avant d'abandonner le sol de la patrie, tenter quelque effort? Si, au lieu de flatteurs et de soutiens, nos ter-

roristes trouvaient des voix accusatrices et protectrices de la justice, ils s'arrêteraient peut-être.

DE CARLETTI.

Ah! je ne vous conseille pas de parler dehors comme vous le faites ici; vous n'en auriez pas long-temps la faculté.

MOI.

Oui; mais je suis en sûreté : d'ailleurs monsieur l'ambassadeur lui-même, a le premier si librement exprimé son avis.....

Un domestique entre et annonce Harmand, député obscur comme moi. Nous nous saluons, nous nous prenons la main avec intérêt, et cela seul, après le langage que j'avais tenu, aurait suffi pour rassurer l'ambassadeur; aussi continua-t-il en s'adressant à La Harpe : « Vous » pensez donc sérieusement, M. de La Harpe, » à quitter la France? eh bien! si je pouvais » vous offrir un asile à Turin, notre gouver» nement serait enchanté..... »

MADAME PANCKOUCKE.

Monsieur l'ambassadeur, il n'est pas généreux de venir, à l'abri même de la protection que

vous accorde la Convention, engager nos citoyens les plus distingués à émigrer.

DE CARLETTI.

Eh! madame, à la façon dont vous les traitez, que vous importe?..

PANCKOUCKE *à sa femme.*

Ma bonne amie, est-ce que tu attends encore quelqu'un?

MADAME PANCKOUCKE.

Oui, mon ami.

DE CARLETTI *continuant.*

Tous ceux que vous citiez tout à l'heure : Fabre d'Églantine, Roucher, Lavoisier, n'auraient-ils pas bien fait de soustraire leurs têtes à la hache des décemvirs?

MOI, *après un signe d'intelligence à Harmand.*

Le citoyen La Harpe a donné assez de preuves de dévouement à la cause de la révolution, pour n'avoir pas un semblable sort à craindre.

LACÉPÈDE, *avec empressement et obligeance.*

Monsieur, nous devons tous nous en féliciter. La voix et la plume de monsieur de La Harpe sont si utiles à notre littérature; elles instruisent et forment des élèves......

DE CARLETTI.

Pour qui, je vous prie? Je suis bien sûr qu'avant cinq ans la France n'en aura pas besoin. Que voulez-vous qu'elle fasse de littérateurs?

MADAME PANCKOUCKE.

Monsieur l'ambassadeur, vous outrez les choses.

DE CARLETTI.

Ah mon dieu! votre gouvernement suit une marche qui vous mènera à être l'esclave des autres puissances, qui vous anéantiront. Vous êtes perdus; votre Convention est détestable. Il n'y a pas deux hommes de tête et de cœur.

On annonce alors Merlin (de Douay). C'était lui que l'on attendait encore; il était connu. On se tut à son aspect. Mais quelle fut la consternation de M. de Carletti, et celle de quelques autres, lorsque, se tournant vers nous : « Tiens! c'est » toi, Harmand? ton Comité de sûreté générale » t'a donc laissé libre aujourd'hui de bien bonne » heure? » Ces mots firent l'effet de la foudre. Mon tour vint, et mon nom, dans la bouche de Merlin, fut alors reconnu de tout le monde pour celui d'un conventionnel. L'embarras de la société était à son comble. Madame Panckoucke nous regardait en souriant; nous souriions aussi,

mais le sourire d'un collègue des terroristes n'inspirait alors que plus de défiance.

Heureusement on vint annoncer que le dîner était servi, et nous passâmes dans la salle à manger. Monsieur de Carletti profita de ce moment pour parler en particulier à Harmand. La Harpe s'approcha de moi et me félicita sur le courage que j'avais exprimé. Il paraissait vouloir me faire comprendre que, si je le trahissais, il pouvait me livrer aussi. Je l'attérai en lui répondant qu'un pareil langage n'était souvent qu'un piége. « Toutefois, lui dis-je, ceux qui » maintenant ont échappé, peuvent à peu près » être tranquilles. » La Harpe ne donna pas à ces mots leur véritable sens, et fut loin d'être rassuré.

L'aisance et la gaîté revinrent pendant le dîner. Vers la fin, monsieur de Carletti, plus tranquille, retrouva l'occasion de parler politique. Je n'ai pas besoin de le mettre de nouveau en scène, pour le montrer, plaidant avec chaleur la cause contraire à celle qu'il avait défendue le matin. La Harpe en fit autant. Ils y mirent même beaucoup de maladresse, et je leur en sus mauvais gré. Toutefois je m'arrête ici sur ce qui les concerne ; et je n'ai rapporté quelques traits de

cette conversation que pour indiquer quels étaient, à cette époque, la position et les sentiments de certaines personnes et de certaines classes.

CHAPITRE LV.

Robespierre à Maisons. — Le suspect. — Lecointre. — Il m'écrit. — Maximilien inscrit mon nom sur une de ses listes funèbres.

L'ÉVÉNEMENT que je vais raconter et qui précéda de peu de jours le 9 thermidor me rappelle une visite que me fit, quelque temps après la mort des Girondins, un honnête paysan de Maisons. Il arrivait chez moi sans recommandation, et je ne savais trop ce qu'il me voulait : « Citoyen représentant, me dit-il, je croyais que vous aviez aboli tous les droits seigneuriaux, vous autres, et que désormais, le fermage payé, tout ce que nous rapportait la terre que nous avions semée,

était à nous.—Ce décret est un des premiers qui ait établi l'heureuse égalité.—Je viens donc me plaindre à toi, citoyen représentant, de ce que d'aucuns manquent à ce décret et font les aristocrates.—Mais es-tu bien sûr de ce que tu avances? Tu sais où une semblable dénonciation mène ceux contre qui elle est dirigée; c'est demander leur mort.—Dame! pourquoi qu'ils n'obéissent pas aux lois qu'ils ont faites? ou pourquoi qu'ils sont assez bêtes pour faire ce qui est défendu? Ils doivent bien connaître la loi.—Que veux-tu dire?—Je veux dire, citoyen, que dans une maison de chez nous qui appartenait à un ci-devant, on dirait qu'il y a maintenant de nouveaux seigneurs, qu'il faut que nous y portions nos œufs, nos poulets, tout ce qu'il y a de mieux dans nos récoltes, que je payons la dîme à ceux qui se la sont adjugée; ils réclament aussi je crois le droit de jambage.—Voudrais-tu parler de Robespierre et de ses amis, les soutiens de notre liberté?—Sans doute, c'est d'eux dont je veux parler. Est-ce qu'ils ont aboli les seigneurs pour être à leur place? Pourquoi qu'il y en a six ou sept à Maisons, tandis qu'on les a déboutés dans toute la France? Est-ce que je ne sommes pas autant égaux que les autres? Pourquoi donc

qu'on prend ce qui nous appartient? Pourquoi qu'on nous enlève nos filles? Qu'ils se soûlent, qu'ils se divertissent, qu'ils grisent leurs catins, et qu'ils en fassent tout ce qu'ils voudront; puisqu'ils ont rendu les autres libres, c'est bien le moins qu'ils le soient aussi, mais qu'ils ne se fassent pas seigneurs; qu'avant de prendre, ils demandent; et qu'après ça ils payent. — Citoyen, tu peux avoir parfaitement raison, mais je t'engage cependant à tenir tes plaintes secrètes. Ceux que tu accuses sont puissants. — Moi je veux faire une pétition à la Convention. — Je crois que ce sera te perdre infailliblement. — Est-ce que je n'en ai pas le droit? — Sans doute, mais ils en ont bien d'autres eux, et même celui de te faire guillotiner. En t'attaquant à des députés aussi connus pour leur patriotisme, tu passerais pour un aristocrate. — Mais c'est eux qui sont des aristocrates. — As-tu donc beaucoup souffert? Je suis persuadé qu'ils te payeront. — Tu crois? — J'en suis certain. — Ça n'est pas tout; il y a aussi le voisin dont ils ont enlevé la fille, et il est furieux. — Ton voisin a peut-être raison; mais faut-il pour cela qu'il se perde lui et sa famille? faut-il que tu te perdes avec lui? Ceux que vous accusez là sont à peu près les maîtres. Ils ont un grand

crédit à la Convention au tribunal révolutionnaire; crois-moi, appaise-toi, et console ton voisin. — Au fait, si ce que tu dis est vrai, j'ai mes enfants et il a encore deux autres filles. — Est-ce que celle dont tu me parlais ne lui a pas été rendue? — Elle s'est tuée de désespoir! — Tâche du moins que sa mort n'entraîne pas la perte de toute sa famille; changez de demeure, et si je puis vous être utile, toi et tes amis, comptez sur moi; mais soyez prudents. — Nous le serons.

Robespierre régnait en effet. Il avait fait main basse sur les plus beaux domaines des environs de la capitale, et c'est à Issy, à Belle-Épine, à Maisons qu'il allait, avec ses complices et ses flatteurs, dans de hideuses débauches, se délasser des soins et des travaux que lui donnaient les dénonciations des Jacobins, les décrets de la Convention et les jugements de Fouquier-Tinville. Ses convives étaient ceux que j'ai déjà eu occasion de montrer chez Venua, discutant sur le sort des Bourbons.

Plus libres d'eux-mêmes, plus éloignés des affaires, dans ces maisons de plaisance, leurs débauches étaient plus sales, plus immondes. C'est là qu'ils payaient les impures caresses des

plus viles courtisannes, par les têtes des citoyens qu'elles leur demandaient ; et c'étaient souvent d'anciens amants. On tremblait dans le voisinage aussitôt que les apprêts d'une orgie avaient annoncé leur approche. Nous semblions n'avoir aboli le pouvoir des anciens seigneurs, que pour peupler leurs châteaux des émules des Néron et des Héliogabale.

« La France, me disait un jour Saint-Just, pouvait permettre ces instants de fêtes ; ils n'étaient pas perdus pour elle. » Nos démagogues s'y occupaient de ce qu'ils appelaient le bonheur du peuple; c'était d'entretenir la guillotine et ne pas laisser chômer Fouquier-Tinville. On dressait en effet des tables de proscription pour tuer le temps, ou pour voir quelle figure ferait telle ou telle personne sous le couteau de la guillotine. Couthon se prend un jour à rire en se promenant à Maisons avec Robespierre. — Qu'as-tu? lui dit le tyran. — Je pense à la figure que ferait sur l'échafaud une tête aussi dolente, aussi triste que celle que je vois là. » Et il lui indique un paysan assis au pied d'un arbre, qui semblait profondément affligé et qui pleurait. « C'est un plaisir que je veux » te donner, dit Robespierre. » Ils s'approchent.

ROBESPIERRE.

Qu'as-tu donc à te lamenter, citoyen?

LE PAYSAN.

Ma mère se meurt.

COUTHON.

Y a-t-il long-temps que tu ne l'as vue?

LE PAYSAN.

Il y a deux heures que j'ai quitté la ferme; le spectacle de ses maux me fendait le cœur.

ROBESPIERRE *à Couthon.*

Ce gaillard-là parle bien bon français.

COUTHON.

Elle mourra demain ta mère.

LE PAYSAN.

Que dites-vous? ma pauvre mère!.... et il fondait en larmes.

COUTHON.

Tranquillise-toi; l'immortalité de l'ame est décrétée; tu la rejoindras un jour.

ROBESPIERRE.

Quelle est ta demeure? Tu as l'air pauvre; je veux te faire porter des secours.

Le paysan indiqua sa chaumière; on devine quel fut le dénouement de cette triste his-

toire. La personne qui me l'a racontée, ajouta qu'en effet leur victime était réellement, ainsi qu'avait paru le croire Robespierre, un proscrit déguisé. L'instinct du tyran le trompait rarement.

Un jour je fus invité à une de ces réunions *extrà-muros*. Depuis le supplice de Camille Desmoulins, j'évitais le plus possible de me trouver avec Maximilien. Celui-ci au contraire, semblait vouloir se rapprocher de moi; je refusai. Je prévoyais tout ce que cette réunion aurait de dégoûtant pour moi, sous le double rapport de mon caractère ineffaçable de prêtre et sous celui d'homme honnête et humain. Le lendemain, je reçus de Lecointre la lettre suivante.

« Citoyen,

» Je vous connais peu, mais je vous estime,
» et il est temps de nous réunir. La Convention
» renferme un dictateur qu'il faut abattre. Je ne
» crains pas que vous me trahissiez; vous êtes
» vous-même sur une liste de proscription.
» Je suis décidé à partager le sort de Brissot et
» de Camille, ou à être plus heureux qu'eux.
» De tous nos collègues je n'ai vu que vous à

» qui je voulusse m'ouvrir; vous m'avez tou-
» jours paru républicain et courageux; vous
» ne flattez pas le tyran; c'est lui qui vous
» flatte. Vous n'avez pas voulu vous trouver
» avec nous à Maisons; ce refus l'a décidé à
» vous inscrire sur une de ces listes funèbres.
» Sans cette circonstance vous auriez encore
» pu voir deux cents personnes mourir avant
» vous.

» Me suis-je trompé à votre égard? répon-
» drez-vous à ma confiance? Je le crois, et je
» n'ai pas hésité un instant. Voici donc ce
» qu'il convient de faire; je vous en avertis
» dès ce soir, parce qu'il arrivera demain
» une chose à laquelle vous ne vous attendez
» pas. Robespierre ne veut point avoir l'air
» de vous frapper lui-même. Vous serez dé-
» noncé aux Jacobins. Soyez-y; résistez, in-
» voquez le témoignage de Maximilien; faites
» qu'il parle de vous. Forcez le ensuite à vous
» accuser; cela commencera à faire penser quel-
» ques-uns de nos collègues dont nous avons
» besoin. J'irais bien joindre mes efforts aux
» vôtres, mais Robespierre sait que je suis in-
» struit; il devinerait tout en me voyant. Vous,
» du reste, que j'ai entendu dans l'affaire de Ca-

» mille, vous n'avez pas besoin d'un second pour
» vous défendre, et pour faire entendre à Maxi-
» milien le langage de la vérité. Nous lui por-
» terons plus tard des coups qu'il essayera en
» vain de parer. Après demain vous me verrez
chez vous.

» Salut et fraternité,

LECOINTRE. »

CHAPITRE LVI.

La société des Jacobins. — Les paquets de charpie. — Le président Fourcroy. — Les nouveaux mariés et le baiser fraternel. — Radet et Desfontaines. — Couplets patriotiques. — Le petit orateur. — Je suis dénoncé.

La nouvelle du sort très certain que m'avait réservé Robespierre, puisqu'il était résolu à me dénoncer aux Jacobins, et à m'y faire déclarer aristocrate, ne m'effraya pas autant qu'on pourrait le croire. J'avais vu tomber tant de têtes, un si grand nombre de mes amis avaient, pour ainsi dire, été guillotinés à mes côtés, que j'étais en quelque sorte familiarisé avec cette idée, et sans

m'y être jamais arrêté, j'y étais préparé depuis long-temps. Il est vrai que jamais on ne put faire d'applications aussi fréquentes et aussi justes du précepte de l'Évangile : *Regarde chaque jour comme celui de ta mort*, que dans ces temps de terreur et de deuil. Animé d'un certain courage, que je regardais pourtant comme pleinement inutile, je me rendis aux Jacobins dans l'intention, sinon de défendre ma tête, du moins de ne pas finir sans quelque éclat et sans protester contre la tyrannie. A l'entrée de la salle où se tenait l'assemblée, je rencontrai le dictateur; il vint à moi, me prit la main, me reprocha amicalement de n'être pas venu à Maisons ainsi qu'il m'en avait fait prier; je lui avais causé une peine sensible; sa sœur, qui n'assistait pas à ces festins dans toute leur durée, avait compté sur moi qui étais sobre et sage, pour lui tenir compagnie. On s'était beaucoup occupé de moi, ajouta-t-il. Je le savais. Je me contins cependant. L'idée de tant d'hypocrisie et de fausseté agitait tous mes membres d'un tremblement nerveux. J'entrai avec Robespierre dans la salle des Jacobins, mais il trouva bientôt un prétexte pour me quitter. Son adieu fut extrêmement amical. Cette rencontre avait changé mon courage,

ma fermeté, en une sorte de colère et d'irritation. Je m'assis, mais ce fut avec impatience que j'écoutai tout ce qui se passa. Dans une autre disposition d'esprit, peut-être y aurais-je trouvé une distraction bien rare dans ces temps de trouble; mais attendant avec anxiété l'instant où l'on s'occuperait de moi, et ce qu'on en dirait, je ne prêtai qu'une attention fugitive et impatiente à tout ce qui se passait alors. Depuis, je me suis rappelé ces scènes avec un certain plaisir et non sans rire.

D'abord deux citoyens firent offrande, entre les mains du président Fourcroy, de deux paquets de charpie destinés à panser nos braves défenseurs, et on leur vota un remercîment civique. Puis le citoyen Roussel, de la section Bonne-Nouvelle, présenta à l'assemblée deux nouveaux époux, mariés dans la journée, et qui, retardant par patriotisme ce qu'il y a de plus doux dans les fêtes de l'hymen, avaient voulu assister à la séance, pour y recevoir de nobles principes de patriotisme qu'ils pussent transmettre à leurs enfants. Le président les invita à s'asseoir, et cet hommage civique d'une nouvelle espèce fut couvert des plus bruyants applaudissements. Une voix demanda que les deux

époux reçussent de Fourcroy l'accolade fraternelle. On les conduisit jusqu'à son fauteuil, et, au milieu de cris de joie qui ressemblaient à ceux d'une troupe de forcenés, la jeune femme reçut un baiser qui la fit rougir, et le mari se prêta d'assez mauvaise grâce à cette grotesque cérémonie. Ces pauvres gens étaient simples, et quelque sans-culotte s'était moqué d'eux, ou bien quelque enthousiaste était parvenu à leur faire partager sa folie.

A peine cette scène plaisante fut-elle terminée, qu'un citoyen nommé Dubarri, je ne sais s'il était parent de la fameuse comtesse, vint déclarer qu'il avait obtenu de la commune le droit de changer son nom en celui de Brutus. Il s'attendait sans doute à se voir accablé de félicitations; quel dut être son désappointement de s'entendre traiter de profane et d'indigne! Une voix s'éleva par dessus toutes les autres, et déclara que le nom de Brutus ne devait être permis qu'à ceux qui auraient apporté à l'assemblée la tête de quelques conspirateurs. Le même membre, aussitôt que le calme fut rétabli, parut à la tribune, et dominant par son organe de stentor un reste de tumulte: « Citoyens, dit-il, je viens vous chan-
» ter une chanson que Radet et Desfontaines

ont adressée ce matin à la commune de Paris; on m'en a remis une copie, et je suis persuadé que vous serez bien aises de l'entendre. » ssitôt il entonna, sur un air bien connu, les uplets suivants, que l'on imprima plus tard que j'ai conservés.

AIR : *On doit soixante mille francs.*

L'aristocrate incarcéré,
Par ses remords est déchiré :
C'est ce qui le désole. (*bis.*)
Mais le patriote arrêté,
De l'ame a la sécurité :
C'est ce qui le console. (*bis.*)

Des mesures de sûreté
Nous ont ravi la liberté,
C'est ce qui nous désole; (*bis.*)
Mais dans nos fers nous l'adorons,
Dans nos chants nous la célébrons :
C'est ce qui nous console. (*bis.*)

Des lieux témoins de nos succès,
Hélas ! on nous défend l'accès :
C'est ce qui nous désole. (*bis.*)
Mais par nos vers, c'est là le *hic*,
Nous propageons l'esprit public :
C'est ce qui nous console. (*bis.*)

Pour nous encor la vérité
N'éclaire pas le comité,

» toyen Fourcroy, notre président, s'acquitte
» fort bien de sa charge; ici il parle comme un
» bon orateur et comme un brave citoyen, nous
» le reconnaissons tous. — Oui! oui! — Je de-
» mande donc qu'il nous explique pourquoi il
» n'en fait pas autant à la Convention? »

Fourcroy allait répondre de sa place, lorsqu'il fut interrompu par une musique bruyante qui jouait les airs nationaux de *ça ira* et de *la carmagnole*. C'était une députation de la section des Gravilliers qui venait remercier la société des Jacobins, de ce qu'elle avait appelé l'attention de l'assemblée nationale sur les vivres et subsistances de la capitale. On fit place à leur orchestre, à leur bannière, qui entra dans la salle au moment où les musiciens commençaient l'air: *Ah! le bel oiseau*. Ils s'arrêtèrent à une certaine distance du bureau du président; on se tut, et un membre de la députation, les bras croisés, parla à peu près en ces termes: « Ci-
» toyens, quoique la société de la section des
» Gravilliers ne contienne que de braves sans-
» culottes, aucun d'eux n'a voulu se charger de
» porter la parole devant vous, et de vous ex-
» primer nos vœux patriotiques. Cet enfant que
» vous voyez, fils de bons républicains, ne sait

» ni lire ni écrire ; il n'a jamais été imbu des
» principes de l'esclavage ; toute sa science, c'est
» la déclaration des *Droits de l'homme*, qu'il
» sait par cœur. C'est de sa bouche pure que
» vous entendrez nos remercîments. » Alors un
jeune garçon de huit à neuf ans, d'une figure
assez douce, revêtu du costume des sans-culottes,
et coiffé d'un bonnet rouge, fut exhaussé sur un
banc, d'où il débita une harangue qu'il savait
assez bien par cœur.

Cette harangue eut le même succès que celles
qui l'avaient précédée. Le premier orateur demanda pour son petit collègue, l'accolade fraternelle, et l'enfant fut porté au bruit de la musique
sur le bureau du président qui s'était levé à son
approche. Mais peu sensible à cet honneur, soit
que la figure de Fourcroy ne lui plût guère, soit
que tout cet entourage l'intimidât, le jeune sans-culotte tourna la tête au plus beau de la cérémonie, et ne reçut le baiser fraternel que sur un
coin de l'oreille.

Robespierre commençait à s'impatienter de
toutes ces simagrées, et moi plus que lui, peut-être. Enfin le secrétaire qui plus d'une fois avait
essayé de monter à la tribune, y parut, et commença sa lecture par une lettre où j'étais signalé
comme aristocrate, Brissotin et conspirateur.

UN CITOYEN, *à la tribune.*

C'est vrai ; je ne sais pas pourquoi depuis quelque temps, il nous est venu plusieurs dénonciations auxquelles on n'a point fait droit. Qu'est-ce que cela veut dire? mais je ne veux pas qu'on laisse passer celle-là. Le citoyen dénoncé est un Brissotin, il était ami de Roland, c'est un conspirateur.

UN AUTRE, *lui succédant.*

Je suis bien aise d'instruire l'assemblée que le jour de la mort du tyran Capet, le citoyen dénoncé n'est pas sorti de chez lui, en signe de deuil. J'en suis sûr parce que ma boutique était en face de la maison où il demeurait; oui, il n'est pas sorti! A l'époque du procès de Brissot, j'ai vu entrer chez lui des hommes suspects. C'est un aristocrate!

UN IMPRIMEUR-JOURNALISTE.

C'est un suspect; la voix des bons sans-culottes l'accuse. Je demande qu'un de ses collègues à l'assemblée vienne s'en expliquer à cette tribune. Je vois ici Robespierre, personne n'est plus capable que lui de juger et de déclarer le civisme des citoyens; qu'il parle.

Robespierre paraissait disposé à répondre à cet appel. Je m'élançai à la tribune. « Citoyens, m'é-
» criai-je, je me taisais parce que je me flattais
» d'être assez connu, pour qu'un autre prit ici
» ma défense, et pour n'être pas obligé de venir
» parler en bien de moi-même. On vous dit que
» je suis un aristocrate, un Brissotin, un su-
» spect. Je ne suis suspect qu'à ceux qui médi-
» tent des projets contre-révolutionnaires. Moi
» un aristocrate ! n'ai-je pas voté avec les deux
» majorités auxquelles il n'a pas échappé de
» priviléges, et qui ont établi partout l'égalité.
» J'ai été Brissotin quand Brissot voulut franche-
» ment la république ; j'ai voté avec lui lors du
» procès de Louis et cela répond à une accusation
» ridicule. Je me suis séparé de Brissot quand
» il s'est séparé de Marat et de Robespierre. J'ai
» été l'ami de Roland, c'est vrai; j'ai été l'ami de
» Camille Desmoulins, et de bien d'autres que je
» ne suspectais pas ; Robespierre l'a été aussi.
» Vous l'avez entendu défendre Camille à cette
» tribune, eh bien ! je lui ai peut-être été fidèle un
» peu plus de temps parce que je n'ai pas autant
» de vertu que Robespierre ; mais depuis qu'il a
» été condamné, m'a-t-on vu le plaindre, accuser
» ses juges, ressuciter ses projets? Je n'ai mal-

heureusement pas les talents qui font briller à la tribune; mais je sais agir, je vote, et sous ce rapport qu'a-t-on à me reprocher? Je somme Robespierre de me rendre justice; qu'il parle!

UN SELLIER, *celui qui avait présenté à la reine la tête de la princesse de Lamballe.*

Le citoyen a tenu un langage indigne d'un Jacobin; je demande qu'il soit rayé de la société, et qu'on le dénonce ensuite aux comités.

MOI.

Je demande que d'abord on entende Robespierre; je ne le prie pas de dire sur mon compte ce qu'il ne pense pas; mais je le somme de déclarer ce qu'il sait.

LE SELLIER.

Tu n'en vaux pas la peine.

MOI.

Y a-t-il donc dans la république quelqu'un qui soit assez grand seigneur pour ne pas rendre justice à un citoyen qui réclame son témoignage?

PLUSIEURS VOIX.

Que Robespierre parle! Que Robespierre parle!

Je crois qu'il l'eût fait volontiers, avant que moi-même je n'eusse pris la parole; maintenant il ne s'en souciait plus; mais appelé et sommé de toutes parts, il parut enfin à la tribune: « Je » ne sais, dit-il pourquoi le citoyen, mon col- » lègue, veut absolument que je m'explique » sur son compte. Mon témoignage ne vaut pas » plus que celui d'un autre, dans cette société » fraternelle. N'a-t-il pas avoué lui-même qu'il » était resté plus long-temps que moi attaché à » des conspirateurs. »

MOI.

Cela ne signifie rien, si cette amitié s'est bornée à des actes privés. Je les ai plaints, mais je ne les ai point défendus; je ne ne les ai pas excusés. Robespierre le sait; il sait aussi que que j'ai voté l'accusation de Brissot et de Danton, puisqu'elle le fut à l'unanimité. En entrant ici il m'a serré la main; il est donc coupable du même crime que moi, si je suis un traître, si du moins l'on me condamne pour avoir été lié avec des traîtres. Je demande si Saint-Just est ici? il aura peut-être plus de loyauté et parlera.

ROBESPIERRE, *très contrarié.*

Je ne sais pourquoi le citoyen me mêle à l'accusation portée contre lui; pourquoi il y veut

mêler aussi l'un des plus fermes soutiens de la république, le brave Saint-Just; quelle est son intention?

UNE VOIX, *dans la foule.*

De te démasquer, Robespierre.

LE SELLIER.

Qui a parlé? il y a ici une conspiration. (*à moi*) Tu es un aristocrate; qu'on le raye des registres de la société.

TOUS.

Oui! oui!

MOI.

.. J'en sors volontiers si on y condamne les accusés sans les entendre; et je n'en crierai pas moins : Vive la république!

Je sortis en effet, et le tumulte, le désordre, empêcha que je ne fusse suivi et maltraité; je pris une rue détournée; à quelques pas de là je reconnus le dictateur qui se retirait entouré de *ses gardes du corps* Taschereau, Garnier Launay et Nicolas.

CHAPITRE LVII.

La terreur. — La guillotine. — Mort de Lavoisier, de Lamoignon de Malesherbes, de Roucher, d'André Chénier — Mort de Mme Elisabeth. — Les jeunes vierges de Verdun. — Dernières paroles de Dietrich, maire de Strasbourg, à son fils. — Tallien et Madame de Fontenay. — Je jure de renverser le dictateur.

Toutes les circonstances semblaient réunies pour me présenter comme très imminent le danger dont j'étais menacé. Je ne devais pas compter sur le comité de sûreté générale à qui avait été envoyée la dénonciation portée contre moi; je ne pouvais fonder plus d'espérance sur la Convention ou sur le tribunal révolutionnaire; c'était là qu'étaient mes accusateurs. J'avais beau y être préparé, j'avoue que plus il approchait, plus le moment fatal

m'inquiétait. La promesse que m'avait faite Lecointre, me paraissait une faible ressource; quel résultat auraient pu avoir, selon moi, les efforts de vingt députés réunis aux nôtres. J'ignorais que depuis que je m'étais éloigné des membres des comités et de la cour de Robespierre, la jalousie, la discorde s'y étaient glissées, et que les mécontents de la Montagne, songeaient à descendre au Marais, pour remonter en forces et abattre le colosse vaincu. Je croyais sa puissance cimentée plus solidement que jamais par le sang des Français de tout rang, de tout parti, de tout âge; je ne voyais que de désastreux et sanglants trophées.

Depuis la mort de Danton et de Camille-Desmoulins, la tyrannie ne connaissait plus de bornes. Paris avait ignoré d'abord l'horreur des fusillades, et des noyades que les modernes Verrès imposaient à quelques villes de provinces; mais ces tables de proscriptions, ces listes des guillotinés, surpassèrent bientôt tout ce que l'on avait vu de la barbarie révolutionnaire. Chaque jour deux colonnes du *Moniteur* étaient remplies des noms et qualités des Français que le tribunal révolutionnaire envoyait à la mort. On ne disait même plus

leur accusation ; la capitale était plongée dans une consternation égale à celle d'une ville livrée aux massacres d'une soldatesque effrénée. Chacun se renfermait et tremblait ; personne n'osait fuir ; on ne remarquait le mouvement d'une grande population, que sur la route où le tombereau fatal portait à l'échafaud les victimes d'un nouvel acte de cette sanglante tragédie.

Une loi suffira pour caractériser à jamais cette époque, survécût-elle seule un jour à quelque grand désastre, à quelque incendie. Dans les prisons, une foule de malheureux se donnaient la mort pour éviter le supplice, et enlevaient ainsi quelques têtes à la hache fatale. Mais il ne suffisait point à nos décemvirs d'être débarrassés d'eux, ils voulaient les voir mourir. Une loi confisqua les biens de ceux qui se seraient tués en prison, et il fallut se laisser guillotiner pour conserver un foible patrimoine à sa famille.

C'est dans ces jours affreux que périrent en plus grand nombre d'illustres victimes, des français irréprochables. La hache révolutionnaire enleva Lavoisier aux espérances du monde savant. Le bourreau lui aurait laissé, au moins par

curiosité, le temps d'achever une expérience à laquelle il attachait un grand prix; mais qu'importait à Robespierre et aux siens? Il marcha au supplice. Lamoignon de Malesherbes, fut jeté dans une prison remplie déjà des admirateurs de sa vertu. En l'apercevant, un de ces malheureux tombe à ses pieds, embrasse ses genoux en s'écriant: *Vous! vous ici! M. de Malesherbes.— Que voulez-vous mon ami*, reprit le sage, *sur mes vieux ans je me suis avisé d'être un mauvais sujet et on m'a mis en prison.* Le défenseur de Louis XVI mourut au milieu de ses enfants, avec plus de courage que Socrate. Il montra jusqu'à la fin le plus grand calme, une fermeté vraiment héroïque: *Si encore*, disait-il en lisant son acte d'accusation, *si encore cela avait le sens commun.*

La famille des Loménie de Brienne, Roucher, André Chénier, portèrent leur tête sur l'échafaud. Quoique lié avec son frère, je connaissais peu ce dernier; mais je savais que c'était un jeune homme rempli de talent; plus poète que Marie-Joseph. Il était doué aussi d'une ame plus ardente, et d'un courage qui le conduisit à la mort. Madame Élisabeth les suivit ou les précéda de quelques jours. Quatorze jeunes

filles de Verdun tombèrent sous la hache fatale, pour avoir dansé dans un bal donné par les Prussiens.

Si quelque chose peut consoler à l'aspect de tant de malheurs causés par la barbarie la plus atroce, ce sont les exemples de vertu et de courage auxquels ils donnèrent lieu; c'est le souvenir des hommes dont ils ont fait connaître la vertu. « De votre vie, écrivait » à son fils Dietrich, ancien maire de Stras» bourg, un pied sur l'échafaud, de votre vie » ne cherchez à tirer vengeance de ceux qui » m'ont injustement persécuté. » En entendant condamner son mari, madame Lavergne s'écriait : *Vive le Roi!* et partageait avec joie son supplice. Cette magnanimité, ce courage, n'arrêtaient pas plus nos démagogues, que la jeunesse de Lavoisier, les vertus d'Élisabeth, les cheveux blancs de Malesherbes, ou l'innocence et la beauté des jeunes vierges de Verdun. Dans quel temps, si ce n'est celui-ci, une dénonciation eût-elle dû me présager un arrêt de mort?

Je reviens à ce qui me regarde personnellement. Lecointre fut exact; il arriva chez moi comme il me l'avait annoncé. Il était accom-

pagné de Tallien, qu'il me présenta comme un des nôtres.

Je leur fis part de ce qui s'était passé aux Jacobins. — Bien, dit Tallien, nous aurons gagné du temps. — Mais qu'espérez-vous? — Vous sauver, sauver les malheureux qui attendent la mort dans les prisons, faire cesser l'affreux régime de la terreur. Ce langage m'étonna d'abord dans la bouche de Tallien, qui s'était montré jusque-là un des plus chauds partisans de l'ordre de choses qu'on voulait détruire. Il était sincère. — Quels sont vos moyens? lui demandai-je. — L'exécration publique, le courage du petit nombre, la crainte que tous ont de la guillotine. — Et vous voulez avec ces auxiliaires... — Robespierre est un monstre altéré de sang, on ne peut plus vivre sous son joug de fer. Il faut vaincre ou mourir! Il faut que la France soit libre. Le tyran, décime jusqu'à ses amis, et il ne s'arrêterait qu'à Couthon et Saint-Just. — Vous aurait-il menacé vous-même? repris-je. — N'a-t-il pas envoyé le frère de Chénier à la mort? A-t-il eu le moindre égard aux prières, aux pleurs de Marie-Joseph? —Aurait-il frappé quelqu'un des vôtres?—Je vais vous ouvrir mon ame tout entière, ajouta

Tallien. Écoutez-moi : Pendant la mission que nous remplissions à Bordeaux, Ysabeau fit incarcérer une femme, madame de Fontenay, qui allait rejoindre son époux en Espagne. Elle se jeta à mes pieds, implora ma justice. C'était le ciel qui l'envoyait. Je fus frappé de sa beauté, de son air noble, de sa douleur si éloquente; je la protégeai, je la sauvai, et pour lui plaire, pour mériter son suffrage, son amitié, je fis grâce à d'autres prisonniers. Aussi m'a-t-on rappelé bien vite! Soit que je fusse parvenu à l'intéresser, soit qu'elle espérât sauver encore quelques victimes, cette femme angélique m'a suivi à Paris. Jugez quelle a dû être ma colère, lorsque j'ai appris qu'à peine dans la capitale, Robespierre avait mis de sespions sur ses traces, et s'était vanté de la faire condamner comme suspecte, à son tribunal infernal. Madame de Fontenay suspecte! c'est me mettre en état de suspicion moi-même! Je le disais hier soir au tyran lui-même en lui jurant, s'il ne renonçait à cet abominable projet, une haine éternelle. — « Songe plutôt, m'a-t-il répondu, avec un sourire diabolique, que tes paroles ne seront pas perdues. » — Vous seriez

arrêté? il oserait? — Je me réjouirais de partager le sort de madame de Fontenay! Mais c'est Robespierre qui périra. — Auriez-vous médité un assassinat? — Non, c'est au sein de la Convention, au milieu de ses infames courtisans que je veux l'attaquer. — Il y est bien puissant? — C'est ce qu'il faudra voir!

Nous nous mîmes alors à récapituler les forces sur lesquelles nous pouvions compter pour renverser le dictateur. Tout dans la Convention dépendait en quelque sorte d'un coup de main; il fallait oser, et l'on devait compter sur un assentiment presque général. La plupart des membres, ainsi que le disait Tallien, étaient ennemis de Robespierre ou le craignaient. Il était facile de prévoir à quel petit nombre se réduirait ceux qui oseraient prendre sa défense, parmi les montagnards même. Ce qu'il fallait surtout, selon Lecointre, c'était de remporter un premier succès. Le moindre échec, la moindre hésitation eussent tout perdu et les membres du Marais sur lesquels nous pouvions compter d'abord, nous auraient abandonnés au premier signe annonçant que Robespierre l'emportait. Leur défection assurait la victoire au dictateur.

Il y avait long-temps que cette partie de l'as-

semblée avait résolu de garder un absolu silence. La plupart de ses membres n'avaient plus même le courage muet d'un vote négatif. Ils savaient que c'était dans leurs rangs tant de fois décimés, que Robespierre irait chercher de nouvelles victimes si l'on paraissait mettre des entraves à ses desseins sanguinaires. A peine quelques timides discours signalaient-ils de leur part une espèce d'opposition. Ce n'était plus comme aux temps des Lanjuinais, des Brissot, des Vergniaud, des Guadet. Le dictateur dédaignait le plus souvent de réfuter ceux des députés qui siégeaient encore avec nous. C'était seulement entre les membres de la Montagne qu'il y avait quelque ombre de discussion. C'était là aussi que nous pouvions espérer de rencontrer des voix courageuses; déjà Lecointre avait fait entendre le jour de la fête de l'Être Suprême ces mots au dictateur : *Robespierre, j'aime ta fête, mais toi je te déteste.* Robert-Lindet, Prieur, Mallarmé, Ch. Lacroix, Merlin de Thionville, n'attendaient qu'un signal pour se déclarer contre le tyran. Bourdon de l'Oise et Fréron, étaient irrités. Legendre avait été l'ami de Danton, et il ne pardonnait pas sa mort à Robespierre; Barras voulait la liberté;

je connaissais ses dispositions, et je le désignai à Tallien. Il ajouta le nom de Carnot, dont je me défiais; mais son alliance pouvait nous être d'un grand secours; il avait du crédit à la Convention et surtout dans l'armée. Toutes les fois qu'il s'y était rendu en qualité de commissaire du gouvernement, il n'avait assisté qu'à des triomphes. Aussi le peuple de Paris le regardait-il comme le favori de la victoire.

Nous étions sûrs de Billaud-Varennes, de Fouché, de Merlin de Douay. Leur cause était déjà séparée de celle de Robespierre. Ceux-là aspiraient peut-être à le remplacer; ce n'était pas la terreur qu'ils détrônaient, ce n'était pas la guillotine qu'ils voulaient renverser; ils attaquaient le dictateur en rivaux envieux, mais nous n'en pouvions pas moins compter sur leur énergie; et l'affaire finie, disait Tallien, le mouvement de la nation, la joie du peuple, la voix publique, achèveront sur ce point notre victoire. Robespierre tombé, nous serons bientôt les plus forts, et personne n'osera avouer par aucun acte la prétention d'être son successeur. Une foule d'autres, d'après notre calcul, ne devaient pas nous servir, nous seconder d'abord; mais il était incontestable qu'ils ne se déclareraient contre nous que

si nous agissions avec timidité, si nous leur semblions les plus faibles. Tels étaient Amar, Vadier, Vouland, Barrère.

« Qu'en dites-vous, me demanda Lecointre,
» après cette énumération; hésitez-vous encore?
» — Je n'ai jamais hésité, parce que notre
» chute n'accroîtrait pas les maux de la France.
» —Vous craignez donc?..— Je pense que si
» notre première attaque ne réussit pas com-
» plètement, si Robespierre peut dire un
» mot, faire un geste, l'horreur même, la
» frayeur qu'il inspire, nous feront trois cents
» ennemis.—Mais reculerions-nous pour cela,
» reprit Tallien avec vivacité?—Non! notre
» projet est généreux, il est noble! c'est depuis
» quelques mois le premier qui soit digne de
» citoyens français. — Pourquoi d'ailleurs ne
» préférerions-nous pas à une mort honteuse,
» celle qui peut illustrer?

Il était tard; nous nous séparames non sans nous être promis de nous réunir le lendemain avant l'heure de l'assemblée. C'était le 7 thermidor!

CHAPITRE LVIII.

Encore le *vieux cordelier*. — Arrestation de madame Fontenay. — Coalition contre Maximilien.

Mes propres dangers, ceux que couraient les seuls hommes qui pouvaient encore délivrer la France de ses tyrans, la lutte qui allait s'engager, la grande et importante catastrophe que nous méditions, ou peut-être la ruine de nos espérances, et alors le sanglant avenir de la patrie, tout contribuait à tenir mon esprit dans une longue et cruelle perplexité.

Il était enfin venu, le moment décisif. Il fal-

lait frapper où nous soumettre à ce Néron que nous-mêmes avions élevé en aveugles sur les ruines du trône de Louis XVI et du temple de la Liberté. Quelle distance nous avions parcourue en peu de temps! que nous avions vu de belles journées sans pouvoir nous y arrêter! Les crimes qui les suivirent ne peuvent les effacer de notre histoire. Que de grandeur, que de simplicité dans l'assemblée du Jeu de Paume! Se retracera-t-on jamais sans enthousiasme le jour où un Montmorency immolait sur l'autel de la philosophie et des lumières, les titres anciens de sa famille pour n'être plus noble que par son mérite et son patriotisme! On calomnie souvent les anciens seigneurs de la France, et on oublie que parmi eux les plus héroïques vertus furent payées par l'exil ou la mort; qu'on les ruina, qu'on les persécuta au nom des idoles auxquelles ils avaient fait de si grands et si beaux sacrifices.

Le 10 août avait décidé du sort de la révolution; là commencent les fautes et les crimes de ceux qui la dirigèrent; leur conduite cesse d'être noble et juste; ils entrent dans la voie de l'iniquité. Quels fruits avait portés cette première erreur? Je laisse ici les réflexions, aujourd'hui sans intérêt, que

je faisais alors, reportant sur le passé un regard scrutateur.

Quelques jours auparavant, j'avais vu Chénier, et sans lui découvrir nos projets, pour lesquels je ne craignais pas d'ailleurs une trahison de sa part, j'avais cherché à savoir quel parti il prendrait dans le cas d'une attaque ouverte contre le joug dont nous accablait Robespierre. « Je ne sais, me » disait-il, car le temps n'est pas venu. Maximilien » a encore pour lui la Commune et les septem- » briseurs. Il faudrait commencer par lui enlever » par la séduction ou le maire de Paris ou le gé- » néral de l'armée parisienne. Henriot tant qu'il » occupera ce dernier poste ne sera point em- » barrassé d'amener encore une fois des milliers » de révoltés et de furieux au château des Tui- » leries. A la moindre démonstration hostile » contre Robespierre, à un signe de son maître, » il détruirait la Convention comme elle a ren- » versé Louis XVI. » Chénier était pour les demi-mesures, pour la prudence, en tout il voulait temporiser. Ce n'était pas possible; Robespierre avait soupçonné de la résistance dans la Convention, et ses desseins sur nous étaient arrêtés. Peut-être n'avions-nous pas assez bien employé l'instant de repos qu'il nous avait laissé;

rir. Si Robespierre eût triomphé de nous, nous étions certes pour long-temps les derniers des conspirateurs.

Ce que nous entreprenions, d'autres l'avaient tenté. J'avais sous les yeux cet écrit de Camille-Desmoulins, où du fond de sa prison, il voulait foudroyer le tyran armé. C'était, comme je l'ai dit, un numéro inédit du *Vieux Cordelier*. L'auteur avait peint à nu toute la scélératesse de Robespierre; il le démasquait, et il est facile de soupçonner quelles causes avaient retardé la publication de cette philippique, écrite bien avant l'arrestation de Camille.

« Vous souvient-il, citoyens et frères? di-
» sait-il dans son début, que les tyrans de la
» féodalité personnifiaient le peuple, aujour-
» d'hui souverain, sous le nom de *Jacques*
» *Bonhomme?* Eh bien ! s'il m'était permis
» d'user de cette dénomination presque insul-
» tante, je vous dirais aujourd'hui: Jacques
» Bonhomme, sais-tu où tu vas, ce que
» tu fais, pour qui tu travailles? Es-tu sûr
» que ceux sur qui maintenant tu tiens les yeux
» ouverts ont réellement l'intention d'achever,
» de compléter l'œuvre de la liberté ? Et cette
» licence que je me donnerais ne serait pas

» sera ainsi toutes les fois que conspirer contre
» un homme, ce sera conspirer contre la répu-
» blique, toutes les fois que le peuple sera
» représenté par des citoyens, connaissant assez
» peu leur mission pour s'attacher aux doc-
» trines, à la réputation d'un seul individu,
» quelque bon sans-culotte qu'il leur pa-
» raisse. »

On peut juger par ce début que Camille n'a-
vait pas été plus craintif en cette circonstance que
lorsqu'il avait arboré au Palais-Royal la cocarde
nationale. Malheureusement privé d'un organe
capable de faire entendre des paroles qui eus-
sent fixé sur lui l'attention générale, ce tri-
bun fougueux n'était puissant que dans un
rassemblement formé, que dans une émeute
déjà excitée. Il excellait alors à les diriger; mais
il n'avait pas les moyens de les faire naître.
Nourri de la lecture et des exemples de l'anti-
quité, enthousiaste des choses du présent, véri-
table citoyen, dans l'ame de qui la liberté régnait
sans partage, il l'admirait dans les pages su-
blimes de l'histoire d'Athènes et de Rome; il la
désirait avec passion pour la France, et il
voyait avec désespoir des maîtres hypocrites
asservir la nation, tout en offrant à ses yeux

l'image sanglante de *cette déesse* que ses vrais adorateurs ne reconnaissaient déjà plus.

« Libres! s'écriait encore Camille, dans l'écrit » dont je parle, et que des accusations trop » hardies et dénuées de toute espèce de fonde- » ment m'empêchent de transcrire en entier, » Libres! vous voulez l'être; soyez-le donc tout-à- » fait; ne vous contentez pas d'une liberté d'un » moment, cherchez aussi quelle sera votre li- » berté dans l'avenir. Vous avez chassé votre » Tarquin, vous avez fait plus, son supplice a » effrayé tous les rois, ces prétendus maîtres du » monde qui n'en sont que les tyrans et les spo- » liateurs. Mais, pourquoi le pouvoir de Brutus » dure-t-il plus d'une année? pourquoi le même » général guide-t-il deux fois les mêmes soldats? » pourquoi pendant deux jours entiers, un » homme, deux hommes, trois hommes, peu- » vent-ils distribuer des grades, des faveurs et » des grâces? Pourquoi est-ce à eux qu'on en » doit la conservation, et non à la république?

» Rome voulut dix législateurs; ils pensaient » n'être élus que pour un temps, ils restèrent bons » sans-culottes; une première prolongation leur » donna l'espoir d'une souveraineté durable, ils » devinrent tyrans.

» Camille exilé par la voix publique, ne se
» voyant aucun partisan, fait en partant des
» vœux pour une ingrate patrie; Coriolan y laisse
» des amis qui ont osé le défendre. On a souf-
» fert qu'un parti dans l'État s'élevât en sa fa-
» veur, et il amène contre Rome, les ennemis
» de sa gloire naissante.

» La puissance d'un dictateur était bornée à
» six mois; quiconque après avoir rempli sa
» mission, eût exercé un jour de plus cette
» autorité suprême, eût été accusé par tous les
» bons Jacobins de Rome. Après avoir été six
» fois consul, un aristocrate est élevé à ce
» rang suprême; il croit pouvoir le conserver
» suivant la loi, mais contre l'usage; de ce
» premier empiètement au titre de dictateur
» perpétuel, il n'y a qu'un pas, et s'il dédaigna
» de se maintenir tyran lui-même, le dictateur
» perpétuel rendit la route facile aux ancêtres
» des Caligula et des Néron.

» Que devait faire la Convention! finir l'af-
» faire du tyran; donner une constitution à la
» France! tout cela n'est-il pas déjà fait? Que l'on
» proclame donc cette constitution, et que tout
» le monde s'y soumette. Si c'est la majorité de
» l'assemblée qui veut retenir les pouvoirs,

» faisons encore une révolution contre la majo-
» rité de l'assemblée. »

Depuis la naissance du projet dont j'ai commencé à entretenir le lecteur, je relisais souvent cette éloquente philippique, où les applications ne manquaient pas. J'y voyais de grandes vérités, la condamnation de Robespierre, et peut-être celle d'une partie de mes complices du moment. Après tout, la France pouvait-elle être heureuse sous le régime républicain? Non, peut-être; mais où était le chef que nous pouvions lui donner? Nulle part; il fallait donc maintenir ce que nous avions établi, mais avec le moins de barbarie et d'inhumanité possible.

Il était cinq heures du matin; j'avais passé toute la nuit dans ces réflexions; lorsqu'on frappa à ma porte. J'ouvre, c'étaient Tallien et Lecointre; le premier plus agité encore que la veille; le second entretenant son ressentiment, et animant une exaltation qu'il semblait partager. Tallien ne me laissa le temps de leur adresser aucune question : « Mon ami, s'écria-
» t-il, la mesure est comblée. — Quel nouveau
» malheur? — Frappons, ou nous sommes
» perdus. — Calmez-vous, repris-je. »

Il avait peine à le faire et ne pouvait se contenir. « C'est un acte de tyrannie, s'écriait-il ; n'im-
» porte, je l'aime mieux ainsi qu'hypocrite et
» parjure ; je le frapperai sans remords ; je
» préfère ses arrestations à sa lâche surveil-
» lance. — Une arrestation ! — Oui, celle de
» madame de Fontenay, cet ange dont je
» vous entretenais il y a quelques jours. Ses
» espions l'ont forcée d'abord à quitter Paris, où
» ils la suivaient dans chaque domicile. Ils l'ont
» poursuivie à Versailles. J'avais consenti à ce
» qu'elle gagnat Fontenay ; une retraite paisible,
» facile, à surveiller, sans inquiéter les habi-
» tants ; et l'infâme l'a fait arrêter hier. Ses do-
» mestiques sont incarcérés aussi sous de vains
» prétextes. Les scellés sont sur ses effets ; et
» c'est Boulanger qu'on a chargé de cette belle
» expédition. Si c'est ainsi qu'il gagne ses épe-
» rons, qu'il honore ses épaulettes et la cocarde
» de la république.... »

Tallien était bouillant de colère. Lecointre prit la parole : « Tallien, me dit-il, est venu
» m'apprendre son malheur. Il faut exécuter
» promptement le dessein que nous avons formé ;
» il nous sauvera tous. »

J'étais décidé, et je repris sans hésiter : « Ap-

» prochez donc si vous êtes l'un et l'autre en
» état de m'entendre, et si, comme de vrais
» citoyens, vous pouvez oublier vos maux par-
» ticuliers pour songer aux dangers de la ré-
» publique. »

Alors commença entre nous un véritable complot. Le but ne fut pas difficile à établir; les moyens devaient nous être communs avec d'autres complices, et nous crûmes à propos d'en renvoyer la discussion lorsque nous serions tous réunis. L'important était de bien choisir ceux de nos collègues sur le courage desquels nous pourrions compter; il fallait mener l'affaire grand train, ne pas laisser le temps à la trahison de se reconnaître. Je parlai à Lecointre et à Tallien, de la catilinaire de Camille. Nous tombâmes d'accord de nous en servir pour nous, mais de ne pas mettre en avant le nom de l'auteur, qui avait des ennemis, et dont les accusateurs devaient d'abord être pour notre projet des alliés fort utiles.

Après une assez longue discussion nous convînmes de ne rien entreprendre avant d'avoir sondé les dispositions d'un certain nombre de députés, mais de ne mettre complètement dans le secret, que sept ou huit d'entre eux. Ce

furent Barras, Fréron, Courtois, Bourdon de l'Oise et Garnier de l'Aube. Tallien se chargea de les réunir.

CHAPITRE LIX.

Le 8 thermidor. — Nouveau conciliabule. — Barras, Fréron, Courtois, Bourdon (de l'Oise). — Garnier (de l'Aube).— Je rédige la proclamation au peuple.

Tout le monde fut exact au rendez-vous, aucun de ceux sur qui nous avions compté ne nous manqua.

Tallien arriva le dernier à notre conciliabule. « Eh bien ! nous dit-il en entrant, que faisons-» nous? qu'avez-vous décidé? »

MOI.

Nous vous attendions.

TALLIEN.

Réservez-moi pour l'exécution ; c'est à la Con-

vention que je veux parler. Si je m'y étais trouvé aujourd'hui....

MOI.

Vous auriez peut-être commis quelque imprudence.

TALLIEN.

Bourdon, je te félicite ; tu as bien commencé l'œuvre. Nous avons déjà remporté une victoire, mes amis, et c'est à Bourdon que nous la devons. Tu as porté l'inquiétude et la fureur dans l'ame du dictateur ; il est allé puiser de nouvelles forces aux Jacobins, et la pierre angulaire de sa république, vient d'arriver de l'armée, sur les épaules de Saint-Just.

BARRAS.

Trève de plaisanterie, ce n'est point le moment.

MOI.

Ce que Tallien nous apprend rend plus urgent, plus nécessaire que jamais l'accomplissement du dessein que nous avons formé.

FRÉRON.

Tallien nous a mis au fait de ce qui se trame,

citoyens collègues, et nous sommes tous préparés à prendre part à votre généreuse entreprise. Nous n'avons pas hésité un instant. Mais il importe d'examiner les faits, d'établir notre accusation et d'en fixer l'époque.

BARRAS.

Demain!

LECOINTRE.

Impossible.

BARRAS.

Demain! plus tard il ne serait plus temps. C'est demain que Saint-Just doit lire à la Convention, son rapport nationicide; s'il l'achève nous sommes tous perdus.

TALLIEN.

Il ne l'achèvera pas.

FRÉRON.

Mais comment pourrons-nous, d'ici là, réunir assez de forces?...

COURTOIS.

Rappelons-nous combien il s'en est fallu peu que l'atroce discours du tyran ne fût imprimé aujourd'hui et envoyé à toutes les municipalités.

MOI.

Oui, mais nous l'avons emporté; et ne pas faire suivre un triomphe d'un autre succès, c'est ne pas savoir profiter de la victoire.

BOURDON.

Fort bien répliqué, citoyen collègue; notre avantage d'aujourd'hui ne peut être considéré que comme une déclaration de guerre, ne nous y trompons pas. C'est pour chaque parti le signal du combat!.... Je vois les forces du tyran; où sont les nôtres?...

TALLIEN.

Dans nos courages; dans la haine publique qui nous soutiendra.

BOURDON.

La Convention nous condamnera, et le peuple nous laissera marcher à la guillotine; il y est habitué

FRÉRON.

Il est impossible de songer à engager avec Robespierre une bataille rangée.

BARRAS.

Eh bien! donc, une attaque imprévue.

TALLIEN.

Sans doute, et pas de retard.

LECOINTRE.

Mes amis, ne pouvons-nous gagner du temps? Je ne suis pas moins résolu que vous, je partage votre désir généreux d'abattre au plus tôt le tyran, et de sauver ainsi de nombreuses victimes; mais je ne puis blâmer la prudence de nos collègues. Depuis bientôt deux mois, la méfiance, la crainte nous tiennent désunis; nous avons tous partagé d'abord les mêmes opinions; mais trompés et aveuglés, nous ne sommes pas toujours restés sous les mêmes bannières. Ce n'est pas nous que l'on envoie auprès des armées. Sommes-nous sûrs d'inspirer à la Convention, au peuple, aux soldats, assez de confiance pour qu'ils se réunissent sur-le-champ à nous? Ne devrions-nous pas commencer par faire connaître les crimes si nombreux du tyran, et nous assurer des suffrages du peuple? Ce matin, je partageais les vues, les opinions de Tallien, mais j'ai acquis aujourd'hui la certitude que nous étions assez forts pour nous défendre, pour que le dictateur n'osât désigner aucun de nous à la mort. Il craint notre courage, il ne se trouve plus assez puissant pour nous imposer silence, ou nous dicter ses caprices inhumains. Nous pouvons donc compter, de sa

part, sur une hésitation de quelques jours. Songeons de notre côté aux dangers que nous affrontons, aux périls qui nous menacent, et que le salut de la France est entre nos mains.

COURTOIS.

Ce projet, pour ma part, me paraît extrêmement sage.

GARNIER.

Il nous expose beaucoup.

MOI.

Sans doute; mais j'ai vu passer ce matin le tombereau qui menait plus de quarante victimes à la mort. J'ai reconnu Roucher, le chantre des *Mois*. En quoi avait-il nui à la république? J'ai reconnu l'un de ces jeunes poètes, chantres ardents de la liberté, soutiens de la philosophie et de la raison, le frère d'un de nos collègues, de celui qui a le plus contribué par ses hymnes patriotiques, à former l'esprit public, j'ai reconnu André Chénier. Pourquoi laisser tomber demain autant de têtes si nous pouvons l'empêcher dès aujourd'hui. Tout retard est coupable.

FRÉRON.

J'approuve ces sentiments d'humanité; mais

si nous ne faisions qu'augmenter le nombre des suppliciés? Je crains peu la mort, je la braverais si je m'exposais seul; en nous parlant du salut de la France, vous nous avez tracé notre devoir.

BARRAS.

Il faut donc vous convaincre qu'il n'y a de salut que dans un coup hardi, imprévu, auquel le dictateur n'aura pu s'attendre et qui le frappera au moment où tout semblera assurer son triomphe. Je gémis depuis long-temps, sur le sort de la république; depuis long-temps, un dessein, un projet libérateur de la nation couve dans mon esprit. Ah! ce n'est pas d'aujourd'hui que j'en ai conçu la pensée. J'ai calculé les moyens, les chances de succès. Savez-vous ce qui se passe maintenant? Robespierre triomphant aux Jacobins, se sépare de la Convention. Il n'y a plus pour lui d'assemblée; il ne voit plus que ses amis. Dans son esprit les deux comités sont désormais des corps inutiles. Les votes, la majorité sont illusoires. Il vous fera entendre votre accusation, vous jugera, vous condamnera, vous exécutera lui seul et sans même demander avis à ceux dont la lâcheté lui obéit avec le plus d'empressement. Vous

lui avez résisté une fois, il est furieux et ne vous consultera pas une seconde. Sa tyrannie est maintenant toute militaire. Henriot est son lieutenant et les septembriseurs son armée. Voilà ceux pour qui Saint-Just parlera demain, si vous le laissez parler. Voilà ceux dont on recueillera les votes, et de votre salle envahie, vous passerez, chargés de fers, au tribunal révolutionnaire. Si vous faites résistance, si vous parlez, on ne vous répondra pas; on vous massacrera comme on a fait aux prisons. Sa seule prudence, sa seule politique sera de commencer par les plus turbulents. En voulant temporiser avec le dictateur, voilà le sort que vous vous préparez. Mais un reste d'orgueil donne à Maximilien des espérances fondées sur votre faiblesse. Il vous croit épuisés par un premier effort; l'hypocrite veut en outre jouer son rôle jusqu'à la fin, et avant de vous assassiner, il veut que le sententieux Saint-Just prouve qu'il le fait pour le bien de la nation et pour la liberté. Il lui faut un rapport mensonger qu'il puisse envoyer dans toutes les municipalités, en place de celui à qui vous avez fait un si cruel affront. Eh bien! il faut profiter de ce dernier instant de confiance. Il faut fermer la bouche à Saint-Just. On aura calculé le temps de

la durée de son discours, pour donner rendez-vous aux assassins, il faut qu'à leur arrivée ils trouvent des maîtres, qu'ils soient obligés de se cacher pour se soustraire à la juste vengeance des lois.

FRÉRON.

Si tout ce que dit Barras est vrai, si son avis revêtu de la sanction générale est jugé le meilleur, et même le seul parti à prendre, pourquoi donc, au lieu de nous exposer à une lutte douteuse, ne ferions-nous pas plutôt arrêter les conspirateurs et les décemvirs dans leur domicile? Pourquoi les laisserions-nous apporter à la Convention leurs projets nationicides.

MOI.

Parce que nous n'avons de force et d'espoir que dans l'assemblée; parce que nous ne pourrons disposer d'une partie de la force armée qu'après un coup d'éclat; parce que la nation et le peuple ne se réuniront à nous que lorsque nous aurons donné une preuve de notre courage.

BARRAS.

Notre collègue a achevé de faire connaître mon opinion. J'ajouterai qu'il ne faut pas nous flatter de retenir un instant Robespierre et

ses complices en prison. Ils n'y resteraient pas.

BOURDON.

Je suis complétement en cela de l'avis de Barras.

GARNIER.

C'est aussi mon opinion.

LECOINTRE.

On ne m'accusera jamais d'avoir manqué de courage dans une circonstance aussi importante, et d'avoir perdu par ma timidité, ceux qui auraient assuré sans moi le salut de la patrie. Les raisons développées par Barras ont fait sur mon esprit quelque impression, j'y trouve de la justice, de la vérité, en même temps que de la résolution et de la fermeté, et je ne suis pas loin de me ranger à son avis. Mais il me semble qu'il a oublié un point important; il nous représente privés de la force armée, n'ayant dans le premier moment de secours à espérer que de nous seuls; et cependant il veut que sur-le-champ nous attaquions le point le plus difficile, que nous terminions en quelque sorte un projet qui

est presque une révolution. Dans l'état où il nous représente lui-même, comment le pourrons-nous, et s'il faut le faire dès demain.

COURTOIS.

Je crois qu'on outre le danger; je rends justice au puissant raisonnement de Barras; mais je persiste à penser qu'il exagère la force et les résolutions de Robespierre. Après avoir si bien peint d'ailleurs sa tyrannie, peut-il croire encore que ce tableau présenté courageusement à la nation et appuyé de preuves, n'assurerait pas une victoire qui alors ne serait plus la nôtre, mais celle de la vérité, de la justice; elle légitimerait nos efforts.

TALLIEN.

Qu'en est-il besoin? Attaquons-nous donc un homme qui, comme César, en asservissant sa patrie, l'ait rendue glorieuse et triomphante? Notre tyran est-il un de ceux qui du moins ont fait régner la justice et les lois? A qui pourra-t-on parler de ses bienfaits? Quelle famille pourra se lever en sa faveur? Où se réfugiera-t-il? est-ce sur le banc de Brissot ou sur celui de Danton? Dans laquelle des propriétés de la république cherchera-t-il un asyle? N'en

a-t-il pas fait autant de bastilles ? tous les ruisseaux de Paris ne doivent-ils pas lui paraître rouler des flots de sang ? Aux Jacobins, à la Commune, partout, ne trouvera-t-il pas des ombres sanglantes et menaçantes ? Laquelle de nos villes lui ouvrira ses murs ? Fuira-t-il jusqu'à Nantes, où Carrier nous a donné tant de partisans ? Le défendra-t-on à Strasbourg, où Saint-Just promenait la guillotine ? Parlera-t-on de ses vertus à Commune-Affranchie ? Qu'avons-nous besoin d'accuser Robespierre ? N'avons-nous pas annoncé le dessein d'abattre les tyrans, et ne serions-nous pas alors les derniers des charlatans si nous nous courbions sous le plus vil de tous ?

MOI.

Personne ne songe ici à le défendre, mais il est incontestable que nous ne pouvons nous dispenser d'une accusation publique et authentique, appuyée de preuves et de témoignages irrécusables. Je partage complétement en cela l'avis de Courtois. Mais est-il nécessaire que cette accusation, que ce manifeste précède la chute du tyran ? Avons-nous le temps de suivre toutes les formes ordinaires d'un jugement de cette im-

portance? Les suffrages de la Convention ne doivent-ils donc pas nous suffire? Ne pourrons-nous après rendre compte de notre conduite à la nation et à la postérité?

LECOINTRE.

Nous sommes ici pour délibérer. Avec des vues différentes, nous avons tous même courage, même résolution. Deux opinions nous partagent. Celle de Barras et celle que soutient en ce moment Courtois. Voyons celle qu'adopte la majorité d'entre nous, et avisons aux moyens de l'exécuter : tout ce que nous pourrons dire auparavant me semble de vaines paroles.

BARRAS.

Je me range à l'avis que vient d'émettre Lecointre, tout en faisant observer à nos collègues que le choix possible, encore ce matin, ne l'est plus maintenant. Tandis que Maximilien se croyait le maître, on pouvait tout disposer dans l'ombre; depuis ce matin la lutte est commencée, et, d'une façon ou de l'autre, elle se terminera avant que le soleil de demain ait cessé d'éclairer la république plus esclave en ce moment que jamais. L'orgueil, la confiance, la vanité offensée du dictateur pourraient nous

laisser quelque repos encore; mais Saint-Just est là. Robespierre a bien su ce qu'il faisait en le rappelant aujourd'hui à ses côtés. Saint-Just apprécie, n'en doutez pas, la véritable position des choses; ou je me trompe fort, ou il la voit comme je la vois moi-même, et je suis encore couvaincu que vous vous repentirez trop tard d'avoir perdu un temps précieux.

BOURDON.

Agissons donc. Je me range pour l'avis de Barras.

LECOINTRE.

J'appuie aussi sa proposition; j'ai hâte de voir arriver l'instant qui va décider de notre sort.

COURTOIS.

Aucun de nous n'a jamais manqué de courage.

FRÉRON.

Barras a bien mérité de la patrie!

MOI.

C'est donc pour demain, mes amis, car nous n'en pouvons douter, dès demain Saint-Just montera à la tribune.

TALLIEN.

Il faut qu'il la quitte aussitôt pour la barre des accusés.

MOI.

Et la nuit est déjà avancée, et nous n'avons plus que quelques heures pour régler au moins les principaux événements d'une révolution si importante.

FRÉRON.

Et d'abord quels seront les juges de Robespierre ?

BOURDON.

Nous, les représentants de la France.

LECOINTRE.

Il est évident qu'en nous rangeant à l'opinion de Barras, nous avons décrété que le nouveau Cromwel serait frappé au milieu du sénat.

TALLIEN.

Et ce ne sera pas pour être placé au rang des dieux.

BARRAS.

La mort du dictateur est nécessaire. Je ne crois pas que l'on puisse taxer cet acte de cruauté.

LECOINTRE.

Oui aussitôt que nous aurons attaqué, il faudra en finir.

TALLIEN.

Le meurtre d'un tyran n'est pas un assassinat; Brutus et Cassius sont des héros; et en faisant guillotiner Danton et Philippeaux, Robespierre n'a pas immolé les derniers des Français. Je ne crois donc pas que sa mort puisse jamais nous être imputée à crime.

MOI.

Je ne le pense pas non plus. Mais voulez-vous qu'un Antoine excite le peuple à la vue de son cadavre? Si vous l'assassinez, vous ne pourrez pas massacrer avec lui tous ses partisans, vous ne voudrez pas renouveler une de ses infâmes boucheries. En l'accusant, au contraire, en ne le frappant que du glaive de la justice, vous êtes sûrs de ne laisser échapper aucun de ces décemvirs. Vous signalez leur parti à la nation, et leur mort est un exemple. Je ne suis pas le partisan des doctrines sanguinaires, et l'on ne peut m'accuser de vouloir du sang; mais si la loi peut pardonner à quelques-uns des amis du tyran, il faut du moins aussi qu'elle soit, s'il en est be-

soin, en état de les atteindre tous. J'engagerai donc Barras et Tallien à se modérer, à retenir leur zèle.

BARRAS.

L'avis de notre collègue est fort sage ; je désire que nous puissions le suivre.

MOI.

J'ai partagé votre opinion en bien des points, et je suis prêt à vous faire le sacrifice de celle-ci si tel est l'avis de la majorité ; j'engage cependant encore un fois Barras et tous mes collègues à s'y arrêter avec quelque examen.

TALLIEN, *à moi.*

J'adopte votre avis et je suis persuadé que Barras fait de même. Les événements décideront d'ailleurs de l'exécution. Résoudre un assassinat de sang-froid, c'est l'affaire des décemvirs ; ce serait déshonorer notre cause. Je désire qu'aucun de nous, ne se souille du sang de ces scélérats, dont il faut cependant à tout prix débarrasser la Convention.

GARNIER.

Adopté.

COURTOIS.

Quel sera le nombre des victimes ?

BARRAS.

Robespierre, Saint-Just, Couthon et Lebas au sein de la Convention. Nous délibérerons sur les autres.

BOURDON.

Et Robespierre jeune? et David?

MOI.

L'un n'est à craindre qu'à cause de son nom, et il n'aura jamais les moyens de le sauver de l'infamie, de le rendre redoutable. Respectons dans l'autre le génie, et qu'il reste peintre. Le dictateur abattu, que la commune de Paris soit reconstituée, que le tribunal révolutionnaire soit aboli, que la justice et la clémence ouvrent les portes des prisons, et préparons le règne de la constitution et de la liberté.

BARRAS.

Nous ne sommes pas encore assez avancés dans notre projet pour songer à l'avenir.

GARNIER.

Après la décision que nous venons de prendre, nous ne pouvons plus que nous disposer à agir. Qui d'entre nous se charge de porter les premiers coups?

sieurs de les répandi...
notes que je pourrai...
de chez moi... je vi...
clamation au peuple...
moins nécessaire qu'...
qui la rendit publique...
pour l'expression des...
mités ; la voici :

« Citoyens, au mil...
» signalées, un danger...
» publique ; il est d'a...
» l'opinion est ébranlé...
» citoyens se laisse co...
» l'ascendant de quelqu...

» Les travaux de la Co...
» le courage des armées...
» toyens français metten...
» hommes et la patrie.

» Des passions person...
» place du bien public ; ...
» force armée ...

» de la haine des ennemis de la France, est
» attaqué au milieu de nous; les formes du pou-
» voir républicain touchent à leur ruine; l'aris-
» tocratie semble triompher, et les royalistes sont
» prêts de reparaître.

» Citoyens, voulez-vous perdre en un jour
» six années de révolution, de sacrifices et de
» courage? Voulez-vous revenir sous le joug que
» vous avez brisé? Non sans doute. La Conven-
» tion ne cessera pas un instant de veiller aux
» droits de la liberté publique. Elle invite donc
» les citoyens de Paris, à l'aider de leur réunion,
» de leurs lumières, de leur patriotisme, pour
» la conservation du dépôt précieux que le peu-
» ple français lui a confié. Qu'ils veillent prin-
» cipalement sur l'autorité militaire, toujours
» ambitieuse et souvent usurpatrice. La liberté
» n'est rien dans le pays où le militaire com-
» mande au civil.

» Si vous ne vous ralliez à la représentation
» nationale, les autorités constituées sont sans
» subordination, et les armées sans direction;
» les victoires deviennent un fléau, et le peuple
» français est livré à toutes les fureurs des divi-
» sions intérieures, et à toutes les vengeances
» des tyrans. Entendez la voix de la patrie, au

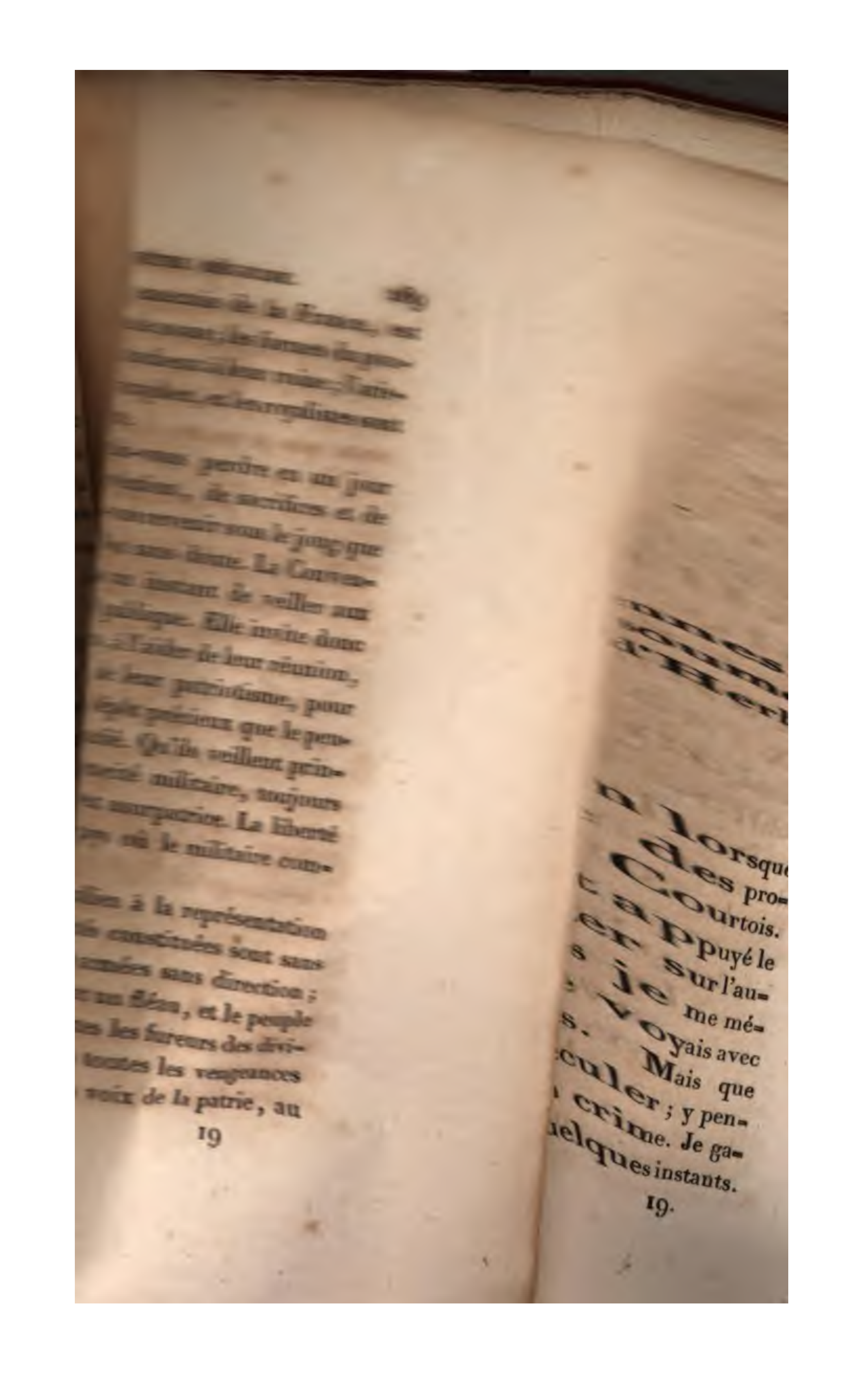
présente à ma mémoire ; je suis
conservé à chaque personnage
nions, et presque son langage.
leurs de les reproduire sur-le-
notes que je possède encore
de chez moi, je voulus aussi
clamation au peuple, qui ne
moins nécessaire qu'à Court
qui la rendit publique le lende
pour l'expression des sentim
mités ; la voici :

« Citoyens, au milieu des
» signalées, un danger nouv
» publique ; il est d'autant
» l'opinion est ébranlée, et
» citoyens se laisse conduire
» l'ascendant de quelques rép

» Les travaux de la Conven
» le courage des armées devi
» toyens français mettent en
» hommes et la patrie.

» Des passions personnelle
» place du bien public ; qu
» force armée semblent men
» tionale.

» Le gouvernement révo



...à la représentation
...constituées sont sans
...armées sans direction ;
...un félon, et le peuple
...les fureurs des divi-
...toutes les vengeances
...voix de la patrie, au

» lieu de mêler vos cris à ceux des malveillants,
» des aristocrates et des ennemis du peuple, et
» la patrie sera encore une fois sauvée. »

CHAPITRE LX.

Je me rends au comité de sûreté générale. — Billaud-Varennes. — Vadier. — Courtois et Legendre. — Saint-Just refuse de soumettre son discours aux membres des comités réunis. — Collot-d'Herbois. — Il accuse Saint-Just.

Il était environ trois heures du matin lorsque je sortis de chez moi, la tête remplie des propositions diverses de Barras et de Courtois. Quoique j'eusse moi-même fortement appuyé le premier, et qu'il eût fini par l'emporter sur l'autre, plus l'instant approchait, plus je me méfiais de cette précipitation, plus je voyais avec peine que nous y fussions forcés. Mais que faire! Il n'était plus temps de reculer; y penser désormais c'était presque un crime. Je gagnai les quais; je m'y promenai quelques instants.

Tout était tranquille de ce côté ; mais de loin on entendait de sourdes rumeurs semblables au bruit des vagues précurseurs des tempêtes. Je répète ici une comparaison bien souvent employée, mais jamais aussi heureusement. Dans une situation d'esprit pareille à celle où je me trouvais, à l'approche d'un des plus violents orages politiques, la pensée, l'imagination s'enhardissent d'elles-mêmes au danger, par le souvenir des éléments furieux et des bouleversements. Je gagnai enfin les Tuileries et entrai au Comité de sûreté générale.

A ses membres étaient réunis ceux dont la mission plus spéciale était de veiller au salut public. En ce moment, tous les intérêts étaient confondus comme toutes les craintes ; la lutte du matin occupait les esprits. Tous les partisans de Robespierre étaient absents, et on était venu rapporter qu'ils renouvelaient aux Jacobins les plus furieux et les plus terribles efforts. Je vis à la sensation que produisit mon arrivée, que l'on savait aussi quelque chose de nos projets, de nos réunions et du rôle que j'y avais joué. Billaud-Varennes, Vadier, Legendre, vinrent à moi, et me prirent la main : « Nous sa» vons de vos nouvelles, me dit le premier ; mais

» pourquoi ne pas nous avoir appelés ; avez-vous
» donc cru que nous n'étions pas prêts aussi à
» mourir pour la république ? Voyez ce discours
» que j'ai préparé pour vous soutenir. Ce ne sont
» que des notes, mais le reste *faciet indignatio*. »
Je remerciai Billaud, j'approuvai fort tout ce qu'il disait, et vantai beaucoup le service qu'ils allaient rendre à nous et à la patrie. « Soyez tran-
» quille, s'écria Legendre ; je me suis tu depuis
» le jour où je n'ai pu défendre Danton. Mais
» *j'ai enfin quelque chose à dire* ; je puis enfin
» répondre à l'insolente apostrophe du dicta-
» teur. » Pour la première fois, je voyais en effet un véritable enthousiasme, quelque chose d'animé et de noble dans la figure de cet homme dont l'éducation et les manières étaient si communes, qu'il avait toujours paru appartenir à son ancienne profession, et en avait retenu le nom de *Boucher*.

« Ce n'est pas tout, mes amis, leur dis-je
» alors, votre appui sera d'un grand secours,
» nous comptons surtout sur le courage de la
» Montagne. Mais ces députés de la plaine, ces
» restes du parti des Girondins que nous avons
» proscrits, qui sont nos ennemis, sont-ils pré-
» parés en ce moment à oublier leur haine per-

» rapport, dit Billaud, il faut qu'il nous le com-
» munique. Courtois entra aussi presque au
même instant, et reprenant notre conversation :
« Courtois, dis-je, peut nous rassurer sur la
» conduite des députés de la plaine ; il s'était
» chargé de faire auprès d'eux quelques démar-
» ches. — Ils ont d'abord été sourds à mes
» paroles, répondit Courtois ; ils paraissaient dé-
» cidés à nous traiter en ennemis ou tout au plus
» à rester neutres ; nous étions perdus. Garnier
» n'avait pas été plus heureux. Enfin, pour la
» troisième fois, en une heure, nous avons revu
» Durand Maillane. Tallien s'était joint à nous.
» Sa voix a été plus puissante que la nôtre.
» Durand Maillane nous a serré la main ; il
» nous a répondu de ses amis.

Nous fûmes interrompus par l'entrée de Saint-Just. Il était plus pâle qu'à l'ordinaire. Sur sa figure se lisaient les traces d'une agitation récente, mais dont il s'était remis. Sa démarche était assez assurée. Un mouvement se fit parmi nous, à sa vue ; il s'en aperçut et son front se rembrunit encore ; cependant, il garda le silence, parcourut quelques papiers épars sur la table et s'assit comme avec indifférence. Nous nous regardions également sans parler. « Il a du

» courage de venir seul ici, me dit Legendre
» assez bas pour n'être entendu que de moi. —
» Il paraît avoir pris une résolution, et cela il
» n'y a pas long-temps; d'ailleurs nous ne som-
» mes pas des assassins; que peut-il craindre?»

Billaud s'avance alors vers Saint-Just : « Tu
» dois faire demain, lui dit-il, un rapport fort
» important. Tu parleras en notre nom, et il est
» d'usage qu'en pareil cas le discours soit com-
» muniqué aux comités; tu le sais. —Si vous
» refusez d'accepter la responsabilité de mes
» paroles, répondit-il, je la prendrai sur moi
» seul, et j'en rendrai compte à l'Assemblée.—
» Quel orgueil insupportable, murmura Vadier.
» Le bruit court, ajouta-t-il tout haut, que
» tu accuses plusieurs de nos collègues? —C'est
» vrai; mais je ne demande de décret contre
» personne, je ne donne que mon opinion. —
» Tu refuses donc, reprit Billaud, de nous
» communiquer ton discours, de te soumettre
» aux réglements établis. — Non. — Pourquoi
» donc ne l'as-tu pas fait, ne le fais-tu pas; c'est
» demain qu'il sera rendu public. —Je crains
» les avis d'une faction, je n'en veux suivre
» aucune.

— » Libre, libre à toi, reprit Vadier avec quel-
» que emportement, de garder ton laborieux essai

» tel qu'il est, s'il doit rester dans ton porte-
» feuille; mais nous voulons connaître ton dis-
» cours avant qu'il soit prononcé à la tribune. —
» Le comité n'est pas en séance. — Je me retire »,
répondis-je aussitôt; et je me disposais à emmener ceux des assistants qui, comme moi, ne faisaient pas partie des comités. — « C'est
» inutile, ajouta Saint-Just avec une politesse
» affectée, je ne ferais aucune difficulté de
» parler devant vous, mais je n'ai point sur
» moi le rapport que j'ai préparé. — Il faut
» alors, dit Billaud, l'envoyer chercher. —
» Il est chez un de nos collègues, qui l'exa-
» mine en ce moment. — Chez Robespierre,
» sans doute, demanda Legendre? — Chez
» Couthon ou Lebas, ajouta Vadier. — Je ne
» suis pas obligé de vous rendre compte de
» mes affections, et en disant ces mots, Saint-
» Just levé de son siége, s'apprêtait à sortir.
» — Dis-nous au moins, reprit Billaud en l'arrê-
» tant, quelles sont les conclusions de ta philip-
» pique. Vous connaîtrez demain mon discours
» tout entier. Rassemblez-vous à onze heures;
» je le lirai; réunissez même pour cela, si vous
» le désirez, tous vos amis, ajouta-t-il avec un
» un sourire ironique. » Il allait sortir; un bruit

qui se fait au dehors, l'arrête ; il paraît inquiet, et son courage semble l'abandonner, lorsqu'il voit entrer Collot-d'Herbois essoufflé, vivement ému, les habits en désordre : « Mes amis, s'écrie le « député, la république est perdue. Assurons-» nous de Saint-Just puisqu'il est ici. — Que veux-» tu dire, demanda Vadier ? — Emparez-vous » de ce traître ; qu'il soit un ôtage entre nos » mains. » Legendre s'avance avec fureur ; Saint-Just recule d'un pas : « Je n'ai jamais » manqué de courage, dit-il, dans les armées » de la république. Suis-je ici avec des assas-» sins ? — Non, me hâtai-je de répondre, en » me plaçant devant lui, vous n'avez rien à » craindre : — Il a raison, ajouta Billaud. » Collot, explique-toi ? — Que se passe-t-il donc, » dit Saint-Just avec anxiété. — Tu le de-» mandes ? J'arrive des Jacobins, notre perte » vient d'y être jurée; Robespierre y a triom-» phé. — Aux Jacobins, répond Legen-» dre ; mais ici. — Silence dit Vadier ! » Collot, reprend alors sa narration. — « Il a lu le » rapport que nous avions condamné ce ma-» tin ; on n'en a entendu qu'une partie, tant » on a applaudi, tant on a trépigné. A la » suite de ce rapport, il s'est répandu en in-

» jures contre nous, il nous a désignés au
» fer de ses assassins, et l'Assemblée en était
» remplie ; une foule de gens sans aveu, de
» brigands salariés étaient entrés sans cartes.
» Malgré le danger, j'ai voulu lui répondre ; les
» huées, les vociférations m'ont fermé la bouche;
» on s'est précipité sur moi, on m'a frappé, et
» sans Merlin de Thionville le fer qui m'a blessé
» m'arrachait la vie. » Et en disant ces mots,
Collot dénouait un mouchoir dont son cou était
entouré, et nous aperçûmes sa chemise ensanglantée. Il n'avait cependant reçu qu'une égratignure à l'épaule, mais la vue de ce sang, son
récit, son désordre nous avaient exaspérés au
dernier point : « Il n'y a donc plus de liberté,
» s'écria Billaud, il n'y a donc plus de république ? »

Pendant le récit de Collot, l'ami de Robespierre s'était assis; il se releva alors : « Vous vous
» trompez, dit-il, et ces paroles sont un crime ! —
» Y pensez-vous? répliquai-je; lorsqu'un de nos
» collègues est attaqué pour avoir exprimé librement son avis !... — Ne fût-ce que par hypocrisie et pour imiter en tout ton maître,
» ajouta Billaud, tu devrais le plaindre, le
» défendre, et si tu étais un bon citoyen, tu

» dénoncerais cet attentat que doit ressentir la
» Convention entière. — N'attendez de moi que
» la vérité, la justice et non la complaisance du
» partisan d'une faction. — N'attendez rien de
» lui, reprit Collot, que meurtre et asservisse-
» ment, qu'injustice et tyrannie. Autant vau-
» drait écouter son dictateur ou les deux autres
» triumvirs, car Couthon, Lebas et lui s'honorent
» de ce titre ; oui, tu es leur complice ! N'avez-
» vous pas combiné ensemble tous vos projets ?
» N'avez-vous pas formé un infâme triumvirat ?
» vous voulez nous assassiner; toi, tu va nous
» dénoncer demain matin, ta poche est pleine
» de notes contre tes collègues. » A cette
attaque violente Saint-Just pâlit et chancela.
« La vérité le confond, s'écria Vadier. —
» Vous avez froissé mon cœur, dit-il; je l'ou-
» vrirai à l'assemblée; » et il sortit précipitam-
» ment. »

Il était cinq heures du matin. Les événements de la nuit, ce qui venait de se passer ne pouvait que presser l'exécution de nos projets; il fut convenu cependant que nous nous réunirions d'abord à onze heures, et que l'on inviterait les membres des deux comités à s'y trouver pour entendre Saint-Just, s'il tenait la promesse qu'il

nous avait faite, relativement à son rapport, de l'esprit duquel, il ne nous était plus possible de douter.

CHAPITRE LXI.

St.-Just à la tribune de la Convention. — Tallien l'interrompt et accuse Robespierre. — Billaud le dénonce à son tour. — Robespierre se défend mal. — Tallien l'accuse de nouveau. — Barrère et Bourdon de l'Oise. — Je demande l'arrestation du nouveau Cromwel. — Le décret est prononcé. — Legendre : *le sang de Danton!*

Après avoir pris un peu de repos, et avoir ajouté quelques notes au discours que m'avait rémis Billaud-Varennes, je retournai au comité de sûreté générale pour attendre Saint-Just. Il n'était pas encore arrivé ; tous les membres n'étaient pas non plus réunis; on s'attendait que les absents formeraient l'escorte de l'orateur. Nous nous entretînmes de la situation des choses, mais l'instant décisif était maintenant trop rapproché pour que nous eussions le loisir de faire des phrases. Nous nous serrions la main,

nous parlions à voix basse de nos espérances, des événements de la nuit, de nos craintes. Nous nous disions quels auxiliaires nous avions rattachés à notre cause. A leurs phrases précipitées on jugeait de l'importance et de l'anxiété des uns; sur d'autres figures, un calme et une tranquillité rares en semblable circonstance, attestaient le courage, le sang-froid, la' fermeté nécessaires à nos projets.

Onze heures étaient sonnées, et Saint-Just ne paraissait point. L'impatience augmentait; on s'agitait; on parlait avec véhémence; les vociférations de Vadier et de Vouland annonçaient quel était l'état des esprits. Barrère discutait avec Lecointre et Billaud. C'était bien le député le plus adroit. Il avait évité de se réunir à nous la veille; mais ce matin il nous croyait les plus forts, et la séance annoncée lui donnait un motif plausible, pour venir au secours de ceux qui croyaient devoir être bientôt les vainqueurs. Billaud le quitta quand j'approchai. « Croyez-» vous, dis-je, que nous puissions compter sur » lui? — Il nous suivra si nous avançons. » Saint-Just n'arrivait pas, et la Convention ouvrait sa séance. « Je crains quelque perfidie » de la part de Saint-Just, me dit Billaud,

Nous sortîmes un instant de la salle. Midi sonnait. Plusieurs membres se promenaient encore. Nous aperçûmes Bourdon de l'Oise avec Durand, Maillane et Rovère. Tallien vint à nous; il était rayonnant de joie. — Oh ! les braves gens, me dit-il, que les gens du côté droit ! Puis il nous apprit que Saint-Just venait d'entrer. Il nous sembla être de trop bonne heure pour qu'il parlât d'abord à l'assemblée. C'était donc pour remplir sa promesse qu'il s'était hâté. Nous rentrâmes précipitamment au Comité de salut public, et Tallien nous quitta pour aller savoir ce qui se passait dans l'Assemblée.

Nos collègues attendaient encore l'orateur; mais à la nouvelle que nous annonçâmes, chacun pensa qu'on allait le voir paraître. En effet, tant à cause du rôle influent qu'il jouait, qu'à cause de l'importance que lui-même attachait à ses paroles toujours pesées, le sententieux tribun ne montait jamais à la tribune qu'au milieu d'une séance, après toutes les petites discussions secondaires. Nous étions tous assis, lorsque la porte s'ouvre précipitamment : Bourdon de l'Oise paraît. « Alerte, s'écrie-t-il ! alerte ! St.-
» Just est à la tribune. — Comment ? — C'est
» une trahison. — Il n'est que midi. — Est-ce

» bien possible? — C'est la vérité, ajouta Bourdon; j'ai profité, pour vous avertir, du
» temps qu'il lui faut pour dérouler et disposer son cahier; mais à son air hypocrite et
» traître, à l'œil sinistre qu'il promenait sur
» l'assemblée, nul doute que maintenant il
» ne demande déjà nos têtes. — Allons les
» lui porter, s'écria Vadier; et ce vieillard
» trop souvent sanguinaire, mais dont le courage avait alors quelque chose d'inspiré,
» sortit à notre tête. »

Nous courûmes à nos bancs. Saint-Just ne parlait plus. Tallien, impatient de ne pas nous voir arriver et indigné de l'entendre, s'était élancé à la tribune, et déjà des acclamations unanimes répondaient à ses paroles : — « Je
» demande, s'était-il écrié, que le rideau soit entièrement déchiré. — Il le faut, il le faut, répétait-on de toutes parts. — Parlez! Que la vérité
» brille enfin. — Dénoncez-les! — Que les traîtres
» soient connus! — Courage, Tallien!...

— » A vous! dis-je alors à Billaud-Varennes,
» en lui remettant son discours; à vous! la
» route est maintenant préparée, vous frapperez plus juste et plus fort qu'aucun de nous »;
et en effet il s'élance à la tribune. En l'y

voyant, Robespierre pâlit, sa fureur redouble, mais il cherche à se contraindre.

Cependant Billaud harangue les tribunes, et fait arrêter un homme qu'il désigne comme un des assassins apostés la veille aux Jacobins. La foule lui obéit, et répond à son énergie. Se tournant vers Saint-Just, qui n'a pas quitté la tribune, et qui dans le fond, accoudé sur un des côtés est immobile, l'orateur lui reproche sa perfidie récente envers les comités : « C'est au moment où il sait que » nous ne pouvons être ici, s'écrie-t-il, puis» que nous l'attendons au comité de salut » public, qu'il vient se parjurer à cette tribune, » qu'il vient essayer sur vous ses funestes poi» sons. »

Puis passant sur l'exorde de son discours auquel la circonstance en a substitué un autre, il improvise : « L'assemblée jugerait mal les évé» nements et la position dans laquelle elle » se trouve, si elle se dissimulait qu'elle est » entre deux égorgements : elle périra si » elle est faible... — Non, non, s'écrie-t-on de » toutes parts. — *Nous ne le serons pas* répètent » plusieurs membres. » Ceux qui sont le plus près de la tribune vont serrer la main de Billaud, et

l'encouragent. — « Vive la nation! — Vive la » Convention! — Vive la république! »

Lebas profite de cette interruption pour prendre la parole à son tour. Il prononce quelques phrases de sa place et au milieu du bruit. « Silence! s'écrie-t-il enfin avec force. » On s'aperçoit alors qu'il parle, quelques yeux se tournent sur lui; il croit avoir obtenu l'attention et s'élance à la tribune : « Que signifie, dit-il, tout ce tu- » multe, et cette bataille que l'on engage? Quand » nous vous disions qu'il y avait une conspira- » tion contre la république; ne le voyez-vous » pas? — A qui parle-t-il, demande Legen- » dre. — Aux honnêtes gens, répond Lebas, » aux braves citoyens, à ceux qui croient que » chacun doit être libre de son opinion.

— » Citoyen président, m'écriai-je alors de » ma place, la parole est au préopinant. — Elle » est à St.-Just. — Nous l'ôtons aux traîtres. » — Parle Billaud. — Vous m'entendrez, re- » prend Lebas de toutes ses forces. — Non, non. » — Je reste donc ici. — A l'abbaye! à l'abbaye! » Ce dernier cri parti des tribunes, fut un coup de foudre pour le partisan de Robespierre, qui regagna sa place au milieu des huées et des menaces.

Billaud peut alors continuer son discours, et il développe avec force la position où se trouve l'assemblée. Chaque mot porte coup, chacun de ses récits inspire l'indignation ; il ne l'a pas encore nommé, mais tout le monde désigne déjà Robespierre. « Quand Robespierre vous dit » qu'il s'est éloigné des comités, s'écrie enfin » l'orateur, parce qu'il y était opprimé, il a soin » de ne pas vous faire tout connaître ; il ne vous » dit point que c'est parce qu'ayant imposé au » comité sa volonté pendant six mois, il y » a trouvé de la résistance au moment où, » seul, il a voulu faire rendre le décret du » 22 prairial, ce décret qui, dans les mains » impures qu'il avait choisies, devait être si » funeste aux patriotes. » Un frémissement général, annonce en ce moment l'indignation de l'assemblée. — « Sachez, citoyens, continue » l'opinant, qu'hier Dumas, président du tri- » bunal révolutionnaire, a proposé ouvertement » aux Jacobins, de chasser de la Convention tous » les hommes impurs, c'est-à-dire ceux que Ro- » bespierre, son maître, veut sacrifier. Mais le » peuple est là, et les patriotes sauront mourir » pour sauver la liberté. — Oui! oui! — Je le » répète : nous mourrons tous avec honneur : car



» je ne crois pas qu'il y ait ici un seul repré-
» sentant qui voulût exister sous un tyran. »

Je n'essaierai point à peindre les acclamations qui à cet endroit attestent l'assentiment général dans la salle et dans les tribunes. « Périssent les tyrans! » répète-t-on de toutes parts. On se foule parmi les spectateurs, on se presse dans l'assemblée, on n'observe plus de rang, on témoigne partout la plus violente indignation contre Maximilien, et sur quelques figures déjà se lit un air de satisfaction et de triomphe. Tout le monde est debout.

Billaud continue avec la même force pendant quelque temps encore. « On voulait
» mutiler la Convention, on voulait la dé-
» truire ; et cette intention était si réelle, qu'on
» avait organisé un espionnage auprès des re-
» présentants du peuple qu'on devait égorger.
» Il est infâme de parler de justice et de vertu
» quand on les brave, et quand on ne s'éloigne
» que lorsqu'on est arrêté ou contrarié dans ses
» projets tyrannicides! »

L'orgueil de Maximilien ne peut tenir contre cette dernière attaque. Il est furieux, ses yeux sanglants errent sur l'assemblée. Sa respiration est presque un rugissement, ses gestes sont

siasme de l'assemblée soit refroidi par cette redite : « L'homme qui veut en ce moment
» assaillir votre tribune, s'écrie-t-il enfin,
» est un nouveau Catilina. Ceux dont il était
» entouré, étaient de nouveaux Verrès. On ne
» dira pas que les membres des deux comités
» sont mes partisans, car je ne les connais pas;
» et depuis ma mission à Bordeaux, je n'ai été
« abreuvé que de dégoûts. Robespierre voulait
» tour à tour nous attaquer, nous isoler,
» et enfin il serait resté un jour seul avec
» les hommes crapuleux et perdus de débau-
» ches qui le servent. Je demande que nous
» décrétions la permanence de nos séances jus-
» qu'à ce que le glaive de la loi ait assuré
» la révolution, et que l'on ordonne aussi
» l'arrestation de ses créatures. » Billaud appuie ces conclusions, nomme ceux qu'a désignés Tallien, et les deux propositions sont décrétées à l'unanimité.

C'était un premier avantage, mais ce n'était pas encore la victoire. Nous parlions déjà entre nous de demander l'arrestation de Robespierre. Plusieurs de nos collègues craignaient et hésitaient encore. Cependant son audace se ranima, nous vîmes en même temps renaître

sa fureur ; mais nous avions bien aussi assez de courage pour faire taire ses injures, et pour gagner du temps. Barrère fut appelé à la tribune où il fit, au nom des comités, un rapport relatif à la force armée, auquel il ajouta, tant bien que mal, la proclamation dont j'ai parlé, et qui nous servit à ramener, malgré les incertains, la question sur le terrain périlleux où nous l'avions placée d'abord.

Pendant ce rapport, Tallien, Bourdon étaient autour de moi d'une impatience sans frein. Billaud s'emportait. — « Voyez ce Robespierre, » nous disait Tallien, quel orgueil, quelle » audace. — Et Couthon que de bassesse ! — » Que veut Lebas ? demandait Bourdon ; va-t-il » nous déchirer, nous mordre ? il ressemble à » un chat irrité et poussé à bout. — Mais au » milieu de ce tumulte et de ces vociférations, » n'avez-vous admiré, leur dis-je, l'impassi- » bilité de Saint-Just ; immobile, toujours ap- » puyé contre la tribune, on le croirait pétrifié, » si par moments le remords ou l'indignation » ne le faisaient pâlir. — Il est anéanti, il » cherche du courage et n'ose bouger, de peur » de laisser voir quelque lâche mouvement. » Tel fut le jugement de Billaud. Le triumvir me

semblait plutôt étonné de la hardiesse de l'assemblée, cherchant d'où pouvait venir pour eux, pour leur idole, un si grand danger, et épiant aussi quel serait l'instant propice à la défense. — « Que Barrère est long ! reprit Tallien.
» — Il parle, répondis-je, avec son adresse
» accoutumée; il sait merveilleusement trai-
» ter plusieurs points sans perdre de vue
» la question principale. — Calmez-vous,
» jeunes gens, interrompt le vieux Vadier,
» qui depuis un moment assis près de nous,
» semblait sommeiller. — N'est-il pas temps
» d'en finir, demandait Bourdon? Il faudrait
» qu'on nous rapportât des nouvelles de la
» Commune; mais Barrère descend, laissez-
» moi »; et il s'avance vers la tribune où il trouve la force de plaisanter et de faire rire dans un semblable moment.

Il rappelle de nouveaux faits, surtout l'histoire de Catherine Théos et une lettre trouvée dans ses matelas, qui mettait, je crois, Maximilien au rang des prophètes : « A entendre Robespierre,
» continue-t-il, il est le défenseur unique de la
» liberté; il en désespère, il va tout quitter; ne
» trouvez-vous pas qu'il est d'une modestie
» rare? Et il a pour refrein perpétuel : je suis

» opprimé, on m'interdit la parole ; et il n'y a
» que lui qui parle, lui dont les discours aient
» quelque effet, car sa volonté est toujours faite.
» Il dit encore : Un tel conspire contre moi
» qui suis l'ami par excellence de la républi-
» que ; donc il conspire contre la république.
» Cette logique est neuve. Il avait encore un
» autre moyen de tourmenter les patriotes. Il
» donnait à plusieurs députés un espion. Pour
» mon compte, il m'avait attaché un nommé
» Taschereau qui était pour moi d'une attention
» et d'une complaisance rares. Il me suivait par-
» tout, même jusqu'aux tables où j'étais invité
» et cela sans qu'on l'en priât. Ce Taschereau
» savait par cœur et me récitait sans cesse tous
» les discours de Robespierre. Lorsque je sus
» que les parents des détenus tenaient chez lui
» antichambre, je lui défendis de venir chez
» moi. Pour s'en venger, il dénonça et fit arrê-
» ter un homme qui me voulait du bien. Voilà
» comme s'arrangent ces bons patriotes. —
» Ce n'est pas encore là le vrai point de la ques-
» tion, s'écrie Tallien impatienté, il est temps d'y
» revenir ; je demande la parole.
» — Je saurai l'y ramener, répond Robes-
» pierre avec fureur » ; et il veut remonter à la

tribune. Les cris recommencent, redoublent; le tyran n'écoute plus que son emportement. Saint-Just lui-même se détourne un instant pour l'arrêter, et du geste lui conseille le silence. Tallien a de nouveau la parole, et aux accusations qui se sont déjà fait entendre, il en ajoute d'autres plus terribles encore. Maximilien n'y tient plus. « Qu'on m'envoie à la mort! s'écrie-t-il. » — Tu la mérites mille fois », lui répond-on. A ces mots je juge que le moment est venu et je demande le décret d'arrestation contre le nouveau Cromwell. Louchet se joint à moi, Loiseau propose la mise en accusation et sa motion est appuyée. Ce fut alors qu'Augustin Robespierre demanda à partager le sort de son frère, et dans une aussi détestable cause, on satisfit sur-le-champ à sa demande sans penser même à ce qu'elle pouvait avoir de courageux. Une foule de voix joint aux noms des deux frères, ceux des triumvirs, Couthon, Saint-Just et Lebas. Au milieu du désordre, le premier semble en délire et s'écrie « qu'ils voulaient en effet arriver au trône. » Leurs injures, leurs cris restent sans effet et l'assemblée à l'unanimité décrète leur accusation.

—« Citoyens, dit alors le président après avoir

» demandé que Saint-Just déposât sur le bu-
» reau le discours qu'il devait lire, citoyens, il
» est vrai de le dire, vous venez de sauver la
» patrie. La patrie soupirante et le sein presque
» déchiré ne vous a pas parlé en vain. Vos en-
» nemis disaient qu'il fallait encore une insur-
» rection du 31 mai.

— » Il en a menti, s'écrie Robespierre.

— » Je demande, répliqua Clauzel, que les
» huissiers exécutent le décret d'arrestation. »

Et de toutes parts on s'écrie : *A la barre ! Oui ! oui ! à la barre*. Robespierre semble un instant être en délire. Il s'élance comme un furieux vers les bancs de la Montagne, et s'approche de mon côté ; ses yeux sortent de leur orbite ; tous ses traits ont une expression hideuse ; ses membres sont roidis et semblent faire, pour articuler de nouvelles injures, d'inutiles efforts.

— « Le sang de Danton t'étouffe, s'écrie Le-
» gendre, placé non loin de moi.

— » Ah ! c'est donc Danton, s'écrie-t-il, vous
» l'avez donc nommé ; traîtres, conspirateurs. »

De nouveaux cris de *à bas le tyran ! à la barre ! à bas Cromwel ! enchaînons le tigre*, couvrent sa voix. Chassé des bancs de la Montagne, il se réfugie un instant au côté droit. — « Et vous,

» s'écrie-t-il, hommes vertueux, vous que
» j'ai tant de fois défendus contre ces conspi-
» rateurs, m'abandonnerez-vous? — Et les om-
» bres de Brissot, de Vergniaud, de Gensonné!
» — C'est ici leurs places! — Oses-tu bien les
» souiller de sang? — Tu invoques notre vertu,
» c'est elle qui te condamne. »

Telles sont les réponses qui l'accablent dans la plaine. De tous les points de la salle on crie avec une nouvelle force : *A la barre! à la barre! qu'on exécute le décret!* Le dictateur et les triumvirs sont forcés de se soumettre, et bientôt ils disparaissent.

Notre victoire fut suivie d'un résumé de Collot-d'Herbois, qui, en sa qualité de président, nous remercia d'avoir sauvé la patrie. Il raconta en outre ce qu'il avait fait la nuit aux Jacobins, pour entretenir les bonnes dispositions des nouveaux ennemis de Robespierre; il donna aussi quelques détails sur le rapport de Saint-Just, sur lequel il avait eu le temps de jeter les yeux. Cette monstruosité s'adressait surtout aux tribunes et avait été écrite dans l'intention de soulever le peuple contre nous.

Nous triomphions, mais nos forces, nos voix étaient épuisées, et nous avions besoin de

repos. La séance qui avait été déclarée en permanence, fut donc suspendue à cinq heures et demie, pour être reprise à sept heures du soir.

CHAPITI

Henriot marche contre la Convent
en chef de l'armée parisienne.
commune. — Merlin de Thionvi
milieu du conseil d'exécution. -
brûle la cervelle. — Exécution de

J'AVAIS quitté, avec Lo
don de l'Oise, la salle de l
étions entrés chez un res
Tuileries; Legendre, Bar
et Courtois y étaient déjà.
tous dans un cabinet, et l
gea sur les événements de
félicitions d'en être quittes

prenaient à sa triste position. En sortant du Comité j'allai dîner chez un restaurateur voisin des Tuileries, avec Louchet, Tallien, et Bourdon de l'Oise: Legendre, Barras, Lecointre, Fréron et Courtois y étaient déjà. Nous nous plaçâmes dans un cabinet, et la conversation s'engagea sur les événements de la journée. Nous nous félicitions d'en être quittes à si bon marché; mais une chose nous effrayait encore; c'était le jugement des quatre tyrans, et leur comparution, devant un tribunal, que nous ne pouvions pas remettre plus tard qu'au lendemain. Il était difficile que nous n'eussions pas à redouter là une scène encore plus terrible peut-être. Bourdon et Tallien n'étaient nullement inquiets; ils comptaient sur une victoire aussi prompte, aussi éclatante que celle du matin. Fréron et moi nous objections que les juges et les jurés avaient été les complices des accusés, et que ceux-ci en prendraient une nouvelle rage, une force nouvelle. Nous avions déjà ordonné l'arrestation de quelques-uns des membres du tribunal, et entre autres du président; il fallait le remplacer. Quel citoyen voudrait se charger de ce poste dans une circonstance semblable, et surtout avec de tels conseillers? Il n'était pas convenable que ce fût un

député, et la nomination devenait alors embarrassante. — « Il fallait donc, s'écriait Tallien, » ne laisser frapper leur chef en plein sénat » comme le tyran de Rome, et nous aurions pu » garder ses valets jusqu'à ce que nous eussions » rappelé parmi nous la justice. — Mon cher » Brutus, répondit Barras, on t'a déjà dit que » c'était le moyen d'avoir un Antoine, et d'appeler de nouvelles proscriptions pour venger » la mort de celui qui eut l'audace de les ordonner le premier. — Je suis d'avis, ajoutai-je, » que nous attendions les événements, et je n'ai » pas tout-à-fait la même opinion que vous sur » les anciens satellites de Robespierre et sur » le peuple de Paris. Vous avez vu que les tribunes ont été pour nous, et partout il en » sera de même. Ce que je crains, c'est la » force armée et la direction qu'Hanriot ne » manquera pas de lui donner. Je crois que » Vadier avait raison. L'arrestation de ce général était décrétée; nous aurions dû attendre » l'exécution de ce premier décret avant de » rendre le second. L'ours, le tigre, comme » vous voudrez l'appeler, était muselé, que ne le » gardions-nous plus long-temps parmi nous? — » Sa vue me faisait mal, reprit Bourdon. — S'il

» avait fallu la supporter plus long-temps,
» ajouta Tallien, je n'aurais pu me contenir.
» Heureusement, nous en sommes débarrassés.»

En ce moment on vient nous annoncer qu'il se fait un grand bruit dans les rues; que des cavaliers les parcourent en appelant le peuple aux armes; que le tocsin sonne à la maison commune. — « C'est Hanriot, s'écrie Barras,
» il faut courir aux armes! — Allons, reprend
» Tallien, allons d'abord à l'assemblée; c'est là
» notre poste...—Et agissons en maîtres, ajoutai-
» je, c'est-à-dire avec calme et fermeté, et non
» point en rebelles qui en combattent d'autres.»

Nous sortîmes et nous courûmes au comité de sûreté générale, où nous ne trouvâmes que les représentants Louis, du Bas-Rhin et Dubarran, qui nous confirmèrent ce que nous venions d'apprendre. Ils nous racontèrent qu'à peine étions-nous sortis, Robespierre avait été conduit à l'Abbaye, mais que le concierge, méconnaissant les ordres du comité, n'avait pas voulu le recevoir, que la canaille l'avait porté en triomphe à la ville, où ses complices s'étaient réunis, qu'ils avaient appelé auprès d'eux Hanriot, Coffinhal et une multitude de Jacobins, qu'ils tentaient de soulever les sections contre la Convention, et que

Saint-Just dressait déjà les listes de mort qui devaient signaler la victoire et le triomphe du tyran.

A tous ces faits alarmants se joignait la certitude qu'Hanriot, à la tête d'une troupe de forcenés, marchait sur la Convention. Nous l'aperçumes bientôt en effet dans la cour de l'hôtel de Brionne, accompagné de ses gendarmes. Il descendit de cheval et accourut de notre côté. C'en était fait de nous, si Merlin de Thionville ne se fût trouvé là pour nous sauver. Pendant que le traître Hanriot cherchait à nous intimider, notre brave collègue était entré avec quelques grenadiers de la Convention par la porte intérieure donnant sur la cour du Carrousel; il avait ordonné aux soldats d'Hanriot de se réunir à lui, d'abandonner un traître armé contre le pouvoir légitime. Tous avaient obéi. J'avais reconnu Merlin, et je le rejoignis. J'appris d'un officier de la garde nationale qui l'accompagnait (M. Séralier, docteur-médecin), comment notre brave collègue avait été instruit de ce qui se passait. Il traversait la place des Fontaines lorsqu'il avait rencontré Hanriot à la tête d'une centaine de gendarmes. Le traître avait dirigé sur lui, à bout portant, un pistolet qui avait raté; alors il avait ordonné à deux gendarmes de saisir Merlin. Ceux-ci l'a-

vaient enlevé par les cheveux, et porté ainsi au corps de garde de la cour du Palais-Royal, avec la consigne au commandant du poste, M. Séralier, de le garder et d'en répondre sur sa tête, *qu'il était réservé pour les supplices*. Merlin, assis sur un banc, avait attendu le départ d'Hanriot et de ses soldats, puis ayant montré audit Séralier sa médaille de député, il lui avait demandé s'il lui était permis de retenir un représentant du peuple sans un décret; et sur la réponse négative de l'officier, il s'était saisi d'un tronçon de pique, et entraînant M. Séralier et les citoyens de garde, il avait dirigé ses pas vers la Convention, le peuple s'était réuni à eux en criant: « A bas Robespierre! à bas la tyrannie! » et Merlin était arrivé ainsi sur les pas d'Hanriot.

Comme M. Séralier finissait de parler, Hanriot parut, et chercha à haranguer ses gendarmes, mais Merlin leur ordonna de le lier et de l'amener au Comité de salut public, ce qui fut exécuté sur-le-champ, aux cris de joie du peuple qui se divertissait beaucoup de voir le général des insurgés pris par ses propres gendarmes.

Je suivis Merlin au Comité de salut public, où nous ne trouvâmes que Carnot et Billaud-Varennes, ne sachant pas un mot de ce qui se

passait. Merlin le leur apprit. Au même moment, on vint nous annoncer que Boulanger et Deschamps s'avançaient à la tête d'un rassemblement nombreux pour tenter de délivrer leur général. Notre collègue promit d'en faire justice, et nous quitta brusquement. Il alla rejoindre ses gendarmes, et, suivi de la foule, il se dirigea vers les deux chefs révoltés, qui débouchaient en colonne sur la place du Carrousel, éclairés par une nuée de marmots. A la vue des gendarmes, les enfants s'enfuirent, et Merlin s'étant avancé, fit saisir le général de brigade Boulanger et l'aide-de-camp d'Hanriot, que l'on conduisit tous deux avec leur héros au Comité de salut public.

Notre brave collègue nous avait déjà sauvés de deux dangers imminents : il ne devait point en rester là. Il court au Comité de la guerre, rue Saint-Honoré, hôtel de Choiseul. Là, exerçant le commandement en chef, qu'il prend de sa propre autorité, dans ce moment critique, il s'occupe de couper toute communication entre la Ville et les Sections ; il expédie des courriers aux diverses brigades de gendarmerie des départements de la Seine et de Seine-et-Oise, pour qu'elles aient à se rendre sans délai sur les places Victoire et de Vendôme à Paris, et dirige

sur la Convention des bataillons de garde nationale fidèle, chargée de la défendre contre les tentatives des révoltés.

Pendant ce temps le conseil de la ville, présidé par Robespierre, avait réuni quelques bataillons de citoyens abusés. Coffinhal s'était mis à leur tête, et suivi de trente à quarante pièces de canon, dont plusieurs étaient commandées par les fils du bourreau de Paris, il s'était porté sur la Convention et était parvenu à enlever Hanriot, Boulanger et Deschamps, et à les replacer à la tête des troupes.

La Convention avait été informée de l'arrestation d'Hanriot. Mais à chaque instant on apportait de nouveaux sujets d'alarmes. L'un avait vu appeler au son de la caisse les bons citoyens à l'Hôtel-de-Ville; un autre avait entendu dire que Robespierre avait donné l'ordre de faire fermer les barrières. Un des administrateurs de police, le nommé Michel, parjure à la cause des tyrans, vient apprendre que le conseil général d'exécution, présidé par Maximilien, s'est déclaré en insurrection contre la Convention.

— « Qu'importe à la Convention, s'écrie » Legendre, qu'importe à la république; qu'un

» conseil général de la commune se déclare en
» insurrection. Prenez garde de confondre le
» peuple de la commune de Paris, avec un con-
» seil nommé peut-être par les conspirateurs.
» Tous les actes qu'il émanera de vous ou de-
» siroit, jetés sur le peuple, comptez sur les
» Montagnards; car la Montagne existe partout
» où l'on veut la république. »

Mais bientôt la Convention apprend que Henriot est de nouveau à la tête de nombreux détachements qui environnent les Tuileries. Collot prend le fauteuil et dit : « Citoyens, voici » l'instant de mourir à notre poste; des scélérats, » des hommes armés ont investi le Comité de » sûreté générale, et s'en sont emparés. » Tous les membres se lèvent spontanément. — « Nous » saurons mourir à notre poste! » — On eût dit, ces sénateurs romains qui, à l'approche des Gaulois, attendaient la mort sur leurs chaises curules : ils l'attendaient immobiles, dans l'inaction, en silence; les sénateurs français sont debout, et prennent les mesures les plus vigoureuses. La Convention nationale après avoir entendu le rapport de ses Comités de salut public et de sûreté générale, défend de fermer les barrières ni de convoquer les sections, sans une autorisation

desdits Comités, elle met hors la loi tous les fonctionnaires publics qui s'opposeraient à l'exécution des décrets qu'elle a rendus. Elle met également hors la loi les individus qui, frappés du décret d'arrestation ou d'accusation, n'auraient pas déféré à ce décret, ou s'y seraient soustraits. Elle adopte une proclamation énergique, et décrète qu'elle sera imprimée et proclamée sur-le-champ sur toutes les places de Paris, par douze commissaires qu'elle nomme à cet effet : les représentants du peuple, Barras, Fréron, Beaupré, Feraud, Bourdon de l'Oise, Rovère, Bollet, Delmas, Léonard-Bourdon, Legendre, Goupilleau (de Fontenay) et Huguet.

Pendant que la Convention se montrait ainsi à la hauteur du danger, Merlin de Thionville n'avait pas perdu son temps. J'avais quitté l'assemblée et je me dirigeais vers la maison commune, lorsque arrivé dans la rue de la Truanderie, j'aperçus mon intrépide collègue faisant une reconnaissance à la tête de dix ou douze gendarmes; j'allais l'aborder, quand Hanriot, que la Convention venait de sommer de se retirer, déboucha dans la même rue à la tête d'une colonne de dix à douze mille hommes. Je tremblais pour Merlin, qui ne pouvait avancer ni reculer. Sa

présence d'esprit le sauva. Il profita adroitement de la nuit et de la localité, et se formant en bataille dans un enfoncement, encore existant au moment où j'écris, il ordonna le sabre à la main, et se plaçant en tête de son peloton il laissa défiler Hanriot et sa troupe; mais à peine le traître fut-il éloigné que je vis Merlin se porter vers la place des Victoires où il trouva Feraud, l'un des commissaires nommés par la Convention, qui avait pris le commandement d'un escadron de gendarmerie du département de la Seine, arrivé quelques instants auparavant. Merlin ordonna que cette troupe allât fermer les issues adjacentes à l'Hôtel-de-Ville, à l'exception des quais où il avait l'intention de se porter lui-même. De là, il se rend à la Convention, expose au président ce qu'il a déjà fait pour la défense commune, vole ensuite à la place Vendôme, où il trouve un second corps de gendarmerie avec lequel il revient pour occuper les quais, et débouche enfin à la vue de l'Hôtel-de-Ville.

J'arrivai sur le quai vers deux heures du matin, non sans difficulté, montrant à chaque pas ma médaille de député. Je parvins enfin à la tête de la colonne de cavalerie où je trouvai mon brave collègue Merlin, qui donnait tranquille-

ment à des gendarmes, l'ordre de mettre pied à terre et d'accompagner l'huissier de la Convention Rose, qui fut signifier aux révoltés, au milieu de leurs délibérations tyrannicides, le décret de mise hors la loi.

Payan le reçut avec un calme rare ; c'était un scélérat déterminé ; il le lut à haute voix, prononça lentement les noms de ceux qu'atteignait le décret, sans s'oublier lui-même ; mais il eut l'adresse infernale d'y ajouter ces mots : *ainsi que le peuple qui assiste dans les tribunes à leurs délibérations nationicides*. Cette addition ne produisit pas l'effet qu'il en avait espéré, et chacun des auditeurs, que la curiosité eût pu retenir encore, s'éloigna pour ne pas être atteint par cet ordre prétendu.

Au courage féroce qui avait animé les conspirateurs, succéda une consternation générale ; Hanriot vient leur apprendre que ses canonniers l'ont abandonné ; la discorde se met entre eux. « Scélérat ! s'écrie Coffinhal, en s'adressant au » général trahi, c'est ta lâcheté qui nous a » perdus. » Il se précipite sur lui, furieux, et robuste comme un taureau, il le saisit au milieu du corps, et le jette par une fenêtre ; tous les autres se dispersent et se cachent ; Couthon se

blottit dans son fauteuil; Lebas est furieux; Robespierre est anéanti; Saint-Just reste immobile.

Sur la place, la confusion était complète. Les citoyens désabusés abandonnaient leurs fusils aux cris de *vive la Convention!* Plusieurs cherchaient à se sauver à travers les chevaux. Merlin, qui ne voulait pas employer les moyens extrêmes, ordonna à quelques gendarmes, de descendre de cheval, et de se mêler aux insurgés; ils jetèrent bientôt parmi eux une terreur générale.

Ce fut alors qu'arriva Léonard Bourdon, avec le marquis de Brantès, beau-frère de M. Lacuée, ancien député à l'assemblée Constituante, et depuis comte de Cessac; Merlin les fit précéder d'un détachement de gendarmes, et ils montèrent à la ville. Je les suivis. A notre approche Robespierre le jeune s'élança par une fenêtre, et faillit écraser un citoyen nommé Dalbarède, qui avait marché bien à contre-cœur avec les soutiens de la faction. Maximilien voulait parler; mais un des gendarmes lui tira à bout portant un coup de pistolet dans la figure. La balle lui fracassa la mâchoire inférieure. Lebas s'était emparé d'un pistolet. « Tue-moi, dit Saint-Just » à ce dernier. — J'ai bien autre chose à faire,

» répond Lebas. » Puis se tournant un peu, il se fait sauter la cervelle. Les gendarmes bandèrent la plaie de Maximilien avec un mouchoir, s'emparèrent de tous les révoltés, les lièrent et les emmenèrent attachés à la queue des chevaux; Robespierre, Couthon, Robespierre jeune et le cadavre de Lebas furent placés sur des civières.

La colonne formée avec une arrière-garde, et des flanqueurs sur les côtés pour empêcher le peuple de se jeter sur les prisonniers, prit la route de l'administration de police. Lorsque nous y arrivâmes, la garde de vétérans de ce comité se mit en défense; mais sur l'ordre impératif de Merlin de Thionville, elle plaça ses armes en faisceaux; des gendarmes mirent pied à terre, et suivirent Merlin, qui fit prendre les onze administrateurs présents occupés à rédiger la mise hors la loi d'un grand nombre de députés parmi lesquels nous étions, Merlin et moi. Ils furent garottés et mis à la queue des chevaux comme leur idole. Le cortége reprit sa marche, Merlin parcourant les flancs de la colonne avec ses ordonnances, et écartant la foule qui menaçait Robespierre.

Nous traversâmes le quai des Tuileries au milieu des acclamations et des cris de joie du peuple. Il était trois heures du matin. Comme

nous passions sous les guichets du Louvre, un groupe nombreux voulut s'emparer de Robespierre et l'égorger. « Retirez-vous, citoyens; ne vous déshonorez pas, s'écria Merlin, laissez faire au bourreau son métier. » Ces mots énergiques suffirent, et nous arrivâmes à la Convention, où les députés accueillirent mon brave collègue aux cris de *Vive la liberté! Vive Merlin!*

Après une crise violente, la Convention se voyait sauvée, et recevait en ce moment les députations et les félicitations des sections de Paris. « Le lâche Robespierre est là, dit le pré-
» sident, on l'apporte sur un brancard; vous ne
» voulez pas sans doute qu'il entre.—Non, non,
» s'écrie-t-on de toutes parts, le cadavre d'un ty-
» ran souillerait l'assemblée, c'est à la place de la
» Révolution qu'il faut le porter. » Il fut conduit dans la salle du comité de salut public. Des médecins furent envoyés pour examiner et panser sa blessure. Le pistolet dont on l'avait frappé ne contenait que du mauvais plomb : il devait souffrir horriblement; cependant, à cela près de quelques mouvements convulsifs, il conservait un calme impassible. Plusieurs députés quittèrent la séance pour se rendre auprès de lui et faire le tour de la table sur

laquelle il était étendu. Je voulus aussi le voir.

- Rien de si misérable et de si triste que l'aspect de notre Cromwel, les habits en désordre et tout couvert de sang. Il avait pour oreiller une boîte qui contenait quelques échantillons de pain de munition envoyés de l'armée du Nord. Il était sans chapeau et sans cravate ; son habit bleu-ciel, sa culotte de nankin étaient souillés de sang et de poussière ; ses bas de coton blanc étaient rabattus sur ses talons. Il s'appuyait sur le côté gauche, et de sa main droite il débarrassait sa bouche, à l'aide d'un morceau de peau, du sang caillé qui s'y amoncelait ; on s'en aperçut, et l'un des employés du comité, peut-être un des gens faibles qui avaient obtenu de lui un poste secondaire, lui donna, au défaut de linge blanc, du papier, qu'il employait au même usage après l'avoir plié en double...

Quelques-uns des assistants n'épargnaient pas à Maximilien les injures qu'il avait méritées pendant sa vie. Lorsque j'entrai, un canonnier, né à Arras comme lui, lui reprochait énergiquement ses forfaits. Je le fis taire. Cette circonstance m'attira l'attention du patient qui l'écoutait avec contrainte. Il me reconnut, et je crus lire dans ses yeux, au lieu de reconnaissance,

le regret que je pusse le contempler sur un aussi triste lit de mort. On annonça un chirurgien appelé pour le panser; je ne voulus point être témoin de cette scène hideuse et je me retirai. Un moment après j'entendis rire de l'espèce de frayeur qu'avait causée Robespierre à ceux qui l'entouraient, lorsqu'au moment où l'on s'y attendait le moins, il s'était levé sur son séant, et se laissant glisser de la table où il se trouvait trop durement sans doute, il avait été s'asseoir dans un fauteuil.

Bourdon continuait à la ville la recherche d'Hanriot et de quelques autres. On parvint enfin à découvrir le *général* caché dans la boîte de l'horloge, on s'en empara et il fut, avec ses complices, traduit au tribunal révolutionnaire.

On venait de prendre la même mesure à l'égard des conspirateurs Robespierre, Couthon, Dumas président dudit tribunal, et Saint-Just. Celui-ci, en traversant la salle d'audience du comité de salut public, attacha ses yeux sur le grand tableau des droits de l'homme, qui y était placé par son ordre pour la règle des magistrats : « C'est pourtant » moi qui ai fait cela, dit-il » ; et il se laissa emmener avec les scélérats qui avaient cor-

rompu son ame, et qui le conduisaient, âgé de vingt-six ans, à l'échafaud.

Après la mise hors la loi, il n'était plus besoin de jugement, il suffisait de constater l'identité, et Fouquier-Tinville l'eut bientôt fait. Ce ne fut cependant qu'à l'heure ordinaire, qu'à quatre heures d'après midi, qu'ils furent conduits au supplice. L'échafaud avait été élevé sur la place de la Révolution. Pendant tout le chemin, le peuple accouru en foule, les accabla d'insultes, les abreuva de toutes sortes d'outrages. Les bourreaux montrèrent Robespierre au peuple, et lui arrachèrent le bandeau qui entourait sa blessure. Il poussa alors un faible cri. Son frère et Henriot étaient déjà presque morts; Couthon ressemblait à un cadavre; Saint-Just avait perdu tout courage. Leurs têtes tombèrent au bruit des applaudissements, aux cris de vive la liberté! vive la Convention! vive la république!

Un de ceux qui avaient assisté au dénouement de cette catastrophe, me raconta avoir reconnu dans la foule, la fille aînée de Duplay, qui avait voulu voir encore une fois, celui que toute sa famille avait regardé comme un dieu. On a répandu que cette fille avait été la maitresse de

Robespierre. Je crois pouvoir affirmer qu'elle était sa femme; d'après le témoignage d'un de mes collègues, que Saint-Just avait instruit de ce mariage secret, auquel il avait assisté. La mère se pendit de désespoir; tous les autres membres de cette famille furent arrêtés à la suite de ce jour, mais ils furent plus tard relâchés.

CHAPITRE LXIII.

Physionomie de la Convention. — Dénonciation de Lecointre. — Discours de Legendre. — J'obtiens la clôture de la discussion. — La veuve de J.-J. Rousseau. — Marat au Panthéon.

La lutte avait été trop précipitamment engagée, la victoire avait été trop prompte, pour que la Convention pût se trouver, après la journée du 9 thermidor dans un état tranquille, et pour qu'une marche affermie remplaçât sur-le-champ le doute et les alternatives par lesquels nous avions erré pour ainsi dire, d'égorgements en égorgements. Quelques mouvements de réaction étaient inévitables, et ils étaient aussi d'autant plus difficiles que, par jalousie contre Robespierre, ses anciens amis, ses plus sanguinaires

complices, lui avaient porté au moment fatal les coups les plus dangereux. Un mois avant sa mort, le dictateur n'assistait plus aux comités, et à l'activité de Barrère, Amar, Vadier, David, on ne s'était pas aperçu de son absence. Collot-d'Herbois, Lebon avaient étendu son empire dans plusieurs villes encore ensanglantées et fumantes. Ils étaient bien aussi tous coupables du régime de la terreur; mais ils étaient unis, et les attaquer, c'était prolonger une lutte terrible, c'était éterniser peut-être le règne de la guillotine.

Quelques vertueux représentants plus courageux que prudents, dénoncèrent cependant plusieurs jours après le 9 thermidor, David et Lebon. L'accusation fut écartée à l'égard du premier; le second était trop vulnérable pour espérer d'y échapper, il fut décrété d'arrestation. On n'attaquait que deux individus; à mes yeux ils avaient mérité au moins un arrêt flétrissant; je proposai à l'assemblée de revenir sur l'affaire de David, aussi coupable que Lebon, je demandai que les poids de la justice fussent égaux pour tous; on m'écouta, et ils furent tous deux arrêtés. Quelque temps après, David fut rendu à la liberté, sur la demande de ses élèves.

Lecointre de Versailles alla plus loin que nous. Le 10 fructidor, il dénonça à la fois Collot-d'Herbois, Billaud-Varenne, Barrère, Vadier, Amar, Vouland et David, membres des deux comités. Je partageais bien complétement son opinion sur leur compte; c'étaient des gens couverts de sang, les sanguinaires satellites d'un tyran, dont la chute n'avait pu expier des forfaits sans nombre qui associaient encore leur nom au sien dans les pleurs d'une population entière. Je sais que si la loi chrétienne nous ordonne le pardon des injures, elle commande au juge d'être inflexible; mais j'engageai Lecointre à modérer son généreux courage, j'essayai de lui faire voir que le succès de sa démarche serait funeste à la Convention, déjà si faible pour lutter contre les ennemis qui l'assaillaient de toutes parts; que les décemvirs dont il voulait tirer vengeance, nous sauvaient souvent par leur énergie de notre propre faiblesse, et nous donnaient seuls encore aux yeux de l'étranger une contenance ferme et redoutable; qu'enfin il valait mieux accepter la tête de leur ancien chef comme une expiation suffisante, et les forcer désormais à marcher comme nous dans les voies de la justice et du bien public. Lecointre

était résolu ; il voulait, disait-il, purger la Convention ; il voulait que ce qui resterait dans l'assemblée fût pur du sang qui avait été versé, et innocent de tout projet nationicide. Je loue son courage, mais je trouve encore que sa démarche trop hardie était complétement intempestive.

Il lut à l'assemblée un long projet d'accusation dans le genre de celui qu'il publia après coup contre Robespierre, et dans lequel il s'attribue tout l'honneur qui était dû en grande partie à chacun de nous. Il avait, en cette circonstance, pour appuyer sa motion, des liasses de pièces et de témoignages. Nous décrétâmes d'abord que les pièces ne seraient pas lues, et que l'on passerait à l'ordre du jour. Les accusés Duhem, Bourdon de l'Oise s'y opposèrent, et voulurent que, pour la justification des représentants incriminés, elles fussent discutées. Ce fut encore un orage au sein de la Convention. Legendre répondit :

« Il est écrit dans le code des nations, que » tout peuple qui, après avoir fait une révolu» tion, a regardé derrière lui, n'en a jamais » atteint le but. Après la chute de la Bastille, le » peuple s'endormit un instant, et la révolution

» fut retardée ; mais depuis le 10 août, il ne
» s'est point retourné ; il a imité ses défenseurs
» qui portent la mort sur nos ennemis ; il veut
» marcher droit au but, à l'affermissement de
» la liberté, comme le voyageur qui continue
» sa route sans s'embarrasser des insectes qui
» bourdonnent à ses oreilles. Quand donc la
» Convention cessera-t-elle de rendre aujour-
» d'hui un décret et de le rapporter demain,
» parce qu'il ne plaira pas à quelques individus?
» Citoyens, empêchons le déchirement de la
» république, souvenons-nous que des choses
» qui sont bonnes dans des circonstances, sont
» mauvaises dans d'autres, et que si nous fai-
» sons le procès aux événements six semaines
» ou un mois après qu'ils sont arrivés, nous
» pouvons risquer de rendre coupables tous les
» patriotes. Je vous demande par exemple, si
» l'on doit poursuivre aujourd'hui ceux qui ont
» brûlé des châteaux dans le commencement
» de la révolution, et qui ont tant coopéré à
» la destruction de la féodalité. Je demande que
» la Convention maintienne son décret d'hier,
» et que l'on passe à l'ordre du jour. »

Je m'étais attaché depuis quelque temps à ce
citoyen, qui dans le commencement avait joué

un rôle si dégoûtant. Emporté par la fougue de son caractère, plus facilement entraîné à cause de son ignorance, cet ancien boucher ne manquait cependant pas de bon sens et d'une certaine sensibilité. Nous causions souvent ensemble depuis le 9 thermidor; je le trouvai plus d'une fois sincèrement repentant des crimes de la terreur, et certes s'il ne parvint pas à les faire oublier comme tant d'autres, c'est qu'il ne sut pas intriguer comme eux. Nous nous entretenions des affaires du moment; il avait une bonne mémoire, et souvent il porta des lambeaux de nos entretiens à la tribune, dont il prenait assez bien l'habitude.

Ses efforts, quoique secondés par d'autres orateurs, parmi lesquels était Tallien, furent impuissants. On vota l'examen des vingt et quelques articles dont se composait l'acte d'accusation de Lecointre; à l'appui de chacun, les pièces furent lues et discutées; soit à dessein, soit par trahison, il en manqua quelques-unes, et la dénonciation fut déclarée calomnieuse. J'avais suivi avec attention cette discussion intéressante, et à cause de mes relations particulières avec les deux parties, je crus pouvoir et devoir même la terminer par quelques paroles

de conciliation et d'oubli. Ce rôle était d'ailleurs un de ceux qui convenaient au caractère ineffaçable que le monde regardait peut-être comme souillé par mes actions :

« Il était aisé, dis-je, de prévoir que cette
» discussion tournerait au profit de la république.
» Le piége qu'on nous avait tendu était trop
» grossier. Vous vous rappelez, citoyens, que les
» Brissotins voulaient aussi faire le procès à la
» journée du 10 août; la même marche a été sui-
» vie dans l'accusation qui a été faite par Lecoin-
» tre, contre plusieurs de nos collègues. Je crois
» que cette séance a suffi pour nous convaincre
» que Lecointre n'est pas un contre-révolution-
» naire, car un contre-révolutionnaire n'aurait
» pas été assez franc, n'aurait pas eu assez peu
» d'expérience pour se charger d'une pareille
» dénonciation. Tout le monde sait qu'il y a
» des hommes qui ont le talent de se cacher
» derrière le rideau, et de mettre en avant une
» tête exaltée. Cette discussion a duré assez
» long-temps, j'en demande la clôture, et le
» maintien du décret d'hier. »

Je ne donne pas ces paroles comme ayant jamais été ma véritable opinion sur l'affaire dont il est question ; mais elles produisirent leur

effet, elles furent utiles; Barrère et Billaud m'en surent gré, ils me remercièrent, d'avoir éloigné toute accusation de la conduite de Lecointre qui, mieux éclairé, m'avoua qu'il avait été trop vite et trop loin, et que j'avais été plus sage que lui.

Je commençais à me savoir gré aussi de ma conduite. J'avais fait quelque bien, mais jamais à mes yeux je ne pouvais effacer le crime dont me chargeait le supplice du juste et de l'innocent. Je n'étais resté dans un poste ensanglanté, qu'avec la ferme résolution de défendre mes semblables, et sous ce rapport ma conscience satisfaite, me relevait à mes propres yeux. Maintenant, que me restait-il à faire? Le régime de la terreur avait cessé en grande partie. Dès les premiers jours qui suivirent la chute de Robespierre, les comités furent changés, le tribunal révolutionnaire fut complétement renouvelé, les prisons avaient été ouvertes, et chacun du moins connaissait ses motifs d'arrestation. Si de longues listes garnissaient encore les bancs du tribunal révolutionnaire, le nombre des absous l'emportait de beaucoup sur celui des condamnés, et au lieu d'aller à la guillotine, cinquante à soixante personnes recouvraient la liberté, et étaient rendues à leurs familles.

Je n'avais pas été inutile à ce retour vers l'humanité, et c'était là du moins une idée consolante. La Convention reprenait une physionomie plus calme. Les discussions avaient plus de dignité. Après le 9 thermidor, j'étais retourné aux Jacobins, et j'y développai un projet de loi sur la presse, que je crois sage et juste pour tous les temps ; mais je m'aperçus bientôt que cette assemblée était toujours le rendez-vous de ceux qui semaient le trouble et entretenaient l'anarchie ; mes collègues firent la même remarque, n'y reparurent plus, et bientôt la salle fut fermée par ordre de la Convention.

Je n'avais jamais été un grand orateur de tribune, et je parus pourtant quelquefois à celle de l'assemblée. Je puis dire que je fus un des plus chauds défenseurs de la loi d'humanité, qui fut rendue au sujet des émigrés. Ce fut aussi moi qui, un des premiers, donnai à l'assemblée des détails sur l'horrible explosion de la poudrière de Grenelle. Je fus blessé en cette circonstance en portant des secours, et en recherchant parmi les décombres, les victimes qui respiraient encore. Cette scène toutefois, est trop connue pour que je la rap-

pelle ici. Je parlai également sur le manuscrit qui nous fut apporté par la femme Levasseur, veuve de J.-J. Rousseau. J'en contestai d'abord l'authenticité. Il était bien vrai, disais-je, que l'auteur du *Contrat social*, avait laissé des papiers cachetés, et qui ne devaient être ouverts qu'en 1801, mais je tenais d'un homme de lettres, le citoyen Pateau, ancien abbé, et détenu à Sainte-Pélagie, que ce manuscrit n'avait pas été laissé entre les mains de sa veuve.

On expliqua, qu'après avoir passé entre plusieurs mains, il était venu dans celles de Girardin. La femme Levasseur l'ayant su, l'avait redemandé, et avait même menacé le dépositaire de le dénoncer aux comités, s'il ne lui livrait pas le manuscrit. Il avait cédé. Cette femme, qui fondait sur un ouvrage de Jean-Jacques, de grandes espérances de fortune, l'apportait à la Convention dans l'intention qu'il fût ouvert avant l'époque fixée, sans aucun danger pour elle. Il le fut en effet; l'assemblée crut aussi qu'elle allait trouver quelque autre *Contrat social*... C'était tout simplement un nouveau manuscrit des cyniques *Confessions* du philosophe; seulement les noms y étaient en toutes

lettres, tandis que dans les éditions déjà connues, les personnages n'étaient désignés que par des initiales.

Le nom de Rousseau, me rappelle que dans le même temps, les cendres de Marat furent placées au Panthéon, et qu'on en retira celles de Mirabeau. On peut voir par ce seul fait, que la Convention et le peuple de Paris, étaient encore loin des dispositions, des sentiments, que j'aurais voulu partager. Aussi, désormais inutile et dégagé du vœu que j'avais fait, je revins à l'idée de terminer là ma carrière politique, où j'avais laissé *mon vêtement de noces*, suivant l'expression de l'Évangile. Seulement je m'y arrêtais maintenant avec moins d'amertume; je voyais la possilibité d'une retraite paisible; j'étais le possesseur d'un petit hermitage, que le seigneur daignerait peut-être encore bénir sur une terre où il était proscrit, j'ouvrais un asile à quelque frère, et j'exerçais la charité sans effrayer le monde d'austérités, que je n'approuvai jamais. Deux circonstances dont je dois compte au lecteur, retardèrent l'accomplissement de ce dessein.

CHAPITRE LXIV.

Lanjuinais. — Sa lettre à la Convention. — Les députés mis hors la loi, sont rappelés au sein de la Convention.

Le 14 frimaire je remis à l'un des secrétaires de la Convention nationale la lettre suivante ; elle fut lue le lendemain :

A la Convention nationale, le 1er frimaire de l'an 3 de la République.

« *La mise hors la loi ne convainc d'aucun* » *crime*. (André Dumont, séance du 4 bru» maire an III.)

» *La mise hors la loi est une mesure injuste*

» *et atroce*. (Bassal, séance du 16, même
» mois.)

» Robespierre et ses complices me proscri-
» virent en votre nom, et me dévouèrent aux
» massacres. J'y ai heureusement échappé jus-
» qu'ici; garantissez-moi que je ne périsse pas
» sans avoir été entendu et jugé.

» Vous avez écrasé le tyran qui m'opprimait,
» vous avez frappé de mort la plupart des indi-
» vidus et des corporations qui conspiraient
» avec le monstre pour me perdre, pour asservir,
» piller, égorger les citoyens.

» Depuis quatre mois il vous est permis
» d'être justes, et chaque jour vos décrets prou-
» vent que vous en avez la ferme volonté; c'est
» la justice uniquement que je réclame, la jus-
» tice la plus sévère comme la plus impartiale.

» Je fus arrêté sur une dénonciation que,
» libres encore, vous déclarâtes calomnieuse, à
» la presque unanimité.

» Je fus arrêté en vertu d'un décret que des
» conspirateurs vous arrachèrent à force armée,
» après trois mois de siége et de résistance, sans
» qu'il y eût à ma charge le moindre indice.

» Je fus proscrit à la voix de St.-Just et de
» Barrère pour des délits chimériques, déclarés

» postérieurs à mon arrestation, sans autre
» preuve, sinon que j'avais fui les juges assas-
» sins auxquels on voulait me livrer, et qui
» ont immolé vos collègues.

» Mon seul crime fut d'avoir été fidèle man-
» dataire du peuple, d'avoir avec le plus entier
» abandon de mes intérêts particuliers, défendu
» courageusement ses droits et sa liberté. La
» plus exécrable tyrannie qui jamais ait désolé
» la terre a trop justifié mes cris d'alarme ; elle
» vérifie déplorablement ma prédiction du 2
» juin.

» Cependant je languis depuis bientôt dix-
» huit mois dans un cachot ; si je vis, c'est
» dans l'ombre du silence et de la mort, dans
» les angoisses réservées aux plus grands cri-
» minels.

» Est-ce trop demander, si je vous supplie
» de n'être pas envers moi plus avares des for-
» mes que vous ne l'avez été pour le tigre de
» l'Ouest, pour l'assassin de vingt à quarante
» mille français.

» Eh bien ! qu'il me soit seulement permis
» de paraître où il vous plaira, pour vivre, si
» je démontre mon innocence, pour expirer sous
» le glaive de la loi si je suis trouvé coupable ;

» que ma cause soit discutée et décidée d'une
» manière quelconque pourvu qu'elle n'exclue
» pas la justice.

» Que, pour prix de mon dévouement pa-
» triotique, je sois sauvé du carnage; qu'en un
» mot je ne sois pas massacré, que je sois jugé.

» Veuillez, citoyens représentants, vous faire
» rendre compte par vos comités de gouver-
» nement, de ma pétition du 18 vendémiaire
» dernier, qui leur a été transmise en triple
» original, et provisoirement, donnez-moi la
» ville de Paris ou celle de Rennes pour prison.

» LANJUINAIS, *l'un des représentants*
» *proscrits en* 1793. »

Cette lettre courageuse m'avait été envoyée avec la suivante qui ne portait ni timbre, ni désignation de lieu.

« Vous, en qui j'ai cru reconnaître un
» homme probe et courageux, citoyen collègue,
» si vous pensez en effet que le règne de la jus-
» tice est revenu, faites connaître à l'assemblée
» la réclamation ci-jointe.

» Tâchez de prouver *à la queue* de Robes-
» pierre qu'il n'y a en effet *que les morts qui ne*

» *reviennent pas;* je suis las de vivre inu-
» tile.

» Pardon, si je ne vous livre pas encore
» ma vie,

» Votre collègue,

» LANJUINAIS. »

Je n'avais pas attendu cette invitation pour m'occuper des députés mis hors la loi ; j'avais parlé de leur innocence à plusieurs de mes collègues, presque tous m'avaient répondu, que pour les rappeler nous avions encore trop de leurs ennemis et de leurs accusateurs parmi nous. « Ils
» auront, me disait Chénier, la malheureuse
» habitude d'associer Barrère à Saint-Just, Bil-
» laud à Couthon, Vadier à Lebas : conservons
» la paix. » Les rappeler était le moyen le plus sûr d'anéantir la terreur. « Ils ne seront pas as-
» sez sages, me disait Tallien, ils n'ont pas vu
» combien le mal était difficile à empêcher, et
» ils nous accuseront tous. »

Je cédai d'abord à leur avis d'autant plus facilement que le procès de Carrier et du tribunal révolutionnaire de Nantes occupait la Convention et les tribunaux. La lettre de Lanjuinais me rappella à cette pensée, et je

me déterminai à la présenter. Chénier m'y engagea cette fois. André Dumont, membre de l'un des comités, fut aussi de cette opinion. » On verra, dit-il, par là ce que l'on peut » tenter sans exposer eux et nous. » La lettre fut lue et ne produisit que peu de sensation. Elle fut renvoyée à l'examen des comités sans un grand empressement, et cependant avec bienveillance.

Ce fut pour moi le signal de recommencer mes démarches; toutes les mises hors la loi furent en effet abolies; et sur le rapport de Merlin de Douai, nos soixante-treize collègues furent rappelés au sein de la Convention. Le même jour je proposai un décret qui rendait à la liberté un citoyen nommé, je crois, Beaucaine.

Tout cela eut lieu le 18; dès le jour suivant, Dussaulx parut à la tribune, et prononça un discours fort modéré dont tout le monde fut content.

Il me remercia en particulier de ce que j'avais fait; il me parla de la lettre de Lanjuinais, et je compris facilement que ces infortunés se consolaient, au moins depuis le 9 thermidor, en correspondant entre eux.

Je les revis bientôt tous, et leur arrivée donnant à l'humanité et à la justice la majorité dans la Convention, je crus plus que jamais ma mission et mon vœu remplis.

CHAPITRE LXV.

Ma visite au Temple. — Le vieux serviteur. — Le Dauphin. — Madame. — L'imitation de Jésus-Christ ; Le Nouveau Testament. — Mon rapport au Comité de sûreté générale. — Cambacérès.

Au mois de février 1795, Cambacérès fut chargé de faire au comité de sûreté généralé, un rapport sur les deux enfants de Louis XVI, détenus au Temple. Dans le même temps, les commissaires de la commune, nous firent parvenir des détails inquiétants sur la santé du jeune prince; il fut décidé que l'un d'entre nous se rendrait au Temple et s'assurerait de la vérité; je saisis avec empressement l'occasion de voir, de servir peut-être le fils de celui dont la mort était un

poids affreux pour mon ame; le comité agréa mon offre, et il fut décidé que j'irais au Temple. Cette décision transpira sans doute. Le soir du jour où elle fut prise, me promenant dans les Tuileries, je remarquai que j'étais constamment suivi par un homme âgé et dont la pauvreté décente attestait au moins une ancienne aisance. Ma seule pensée fut que c'était un malheureux que je pouvais secourir et soulager; j'allai moi-même lui faire part de mes soupçons, je lui demandai sa confiance, je lui offris mes soins, mes services. « Hélas! monsieur, me répondit-il, j'ai » à vous demander une grâce pour moi bien » importante; vous pouvez l'accorder. — Quelle » est-elle? — Vous allez demain au Temple? » Permettez que je vous y accompagne; j'ai servi » le jeune Capet, dans son palais, quand il était » près du trône; plus tard je suis resté cinq jours » dans sa prison; mais on nous en a éloignés, » et depuis ce temps je n'ai pu le revoir. Il avait » cependant tant de bonté, tant de douceur. » Ah monsieur! je donnerais le reste de ma vie » pour voir le fils du ci-devant roi, quoique » je n'aie été que le plus humble de ses ser» viteurs. » Il y avait dans ces phrases des mots que le vieillard ne prononçait qu'avec

peine, je n'eus pas l'air d'y faire attention :
« Quel est votre nom? lui demandai-je. —
» Fabricius, répondit-il. » J'en doutai, mais
je ne lui en demandai point davantage, dans
la crainte d'éveiller ses soupçons; je lui accordai sa demande.

Le lendemain, il fut exact au rendez-vous
que je lui avais donné chez moi. J'étais résolu
à lui faire accepter quelques secours; mais
craignant de l'humilier, j'usai d'un stratagème qui ne pouvait manquer de réussir
avec un homme de l'ancien régime : « Citoyen, lui dis-je, vous ne pouvez penser à
» vous présenter devant le fils de votre roi
» dans un pareil costume. » Il rougit. « Je
» sais, ajoutai-je, que la vertu républicaine
» dédaigne ces ornements, ces parures; mais
» ces objets pourraient aussi attrister les yeux
» de votre ancien maître en lui rappelant la
» cause de ses malheurs. Vous n'y avez pas
» songé, je le vois; un tailleur est à deux
» pas d'ici; de grâce, prenez cette bourse, je
» suis pressé, et vous n'auriez pas le temps d'aller
» chez vous pour revêtir un autre costume. »
Ce brave homme me comprit, me pressa la
main; une larme de reconnaissance brilla dans

[illegible] [illegible] [illegible] que j'avais fait valoir de-[illegible] [illegible] [illegible]ment sur lui : il accepta [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible]mes, et nous voilà bientôt mon-[illegible] [illegible] un tremblement, une agitation égale, [illegible] [illegible] du Temple ; c'était dans la tour [illegible] qu'avait été placée l'horrible prison. Les verroux s'étaient refermés avec fracas, et nous atteignions la dernière demeure de la Famille royale, lorsque des cris s'échappent près de nous d'un cachot noir et hideux, où je n'avais osé jeter les yeux. Mon compagnon est ému, je m'en aperçois, et je lui en demande le motif. Un horrible soupçon avait pénétré dans mon ame ; je me sentais prêt de me trouver mal. « Quelle est cette voix, lui demandais-je ? — » Hélas ! me dit-il, celle d'un des anciens » compagnons de mon service. » Il me sou-» lagea : « Gardez-vous, ajoutai-je, de » le reconnaître ici. » Le citoyen Fabricius m'avait promis d'avoir assez de force pour ne pas se trahir; il tint parole en cette circonstance.

Lorsque nous l'avions entendu, le prisonnier se disputait avec un guichetier qui l'avait frappé. J'appelai un des gardiens du Temple, le répri-

mandai fort, et lui demandai pourquoi le motif de cette arrestation n'avait pas été connu du comité de sûreté générale. » Elle nous a été or» donnée, nous dit-il, par le citoyen Billaud» Varenne, à qui j'ai demandé ce qu'il fallait » faire de ce ci-devant. Il mérite bien son » sort, ajouta-t-il, car il parle de Capet toute la » journée; il le pleure! C'est bien, lui dis-je en » l'interrompant; vous recevrez des ordres à son » sujet» ; et je continuai ma route. Ces paroles étaient pour moi un reproche poignant. Mon compagnon se soutenait à peine en entendant cet horrible langage.

Vingt marches environ au-dessus de l'espèce de soupirail où nous avions distingué les gémissements du prisonnier, d'autres émotions nous attendaient. Le citoyen Fabricius, examinait ses habits, sa tenue qui avait quelque chose de celle d'un ci-devant ; moi je cherchais à composer ma figure et à ne pas laisser paraître ma profonde émotion. La porte s'ouvrait lentement, enfin nous nous trouvions dans l'asyle du fils des rois.

La première pièce était une antichambre bien tenue, mais qui n'avait ni courtisans ni autres meubles qu'un poêle de faïence qui chauffait à la

fois et ce côté et la chambre du prince. Pour arriver à son lever, il fallut encore ouvrir des verroux, des serrures dont le bruit est toujours si triste : enfin nous l'aperçumes. Mon compagnon le salua presque jusqu'à terre; il entrait le premier. Le prince occupé avec un jeu de cartes, le reconnut, se leva précipitamment, courut à lui, mais il m'aperçut alors, mon costume de représentant l'arrêta tout court, il se rassit, et c'est le seul signe de connaissance et d'intelligence qu'il ait donné en ma présence. Il me toucha et m'attrista au dernier point; je ne puis dire tout ce qui se passait alors dans mon esprit; je me détournai, je sortis. J'effaçai quelques larmes de douleur et de dépit contre moi-même. Enfin l'un de ceux qui nous conduisaient me dit que *Capet* avait repris ses cartes; je rentrai alors.

On n'était pas prévenu au Temple de notre arrivée, et je n'étais pas fâché de juger ainsi, par une visite à l'improviste, de la manière dont les augustes prisonniers y étaient traités. Je pris donc sur moi assez de force pour examiner tout avec soin. Le jeune prince avait un habit à la matelotte et couleur d'ardoise, sa tête était nue. Un de ses gardiens lui commanda de se lever

quand je rentrai; son maintien m'attrista; il annonçait un défaut de conformation et était en tout celui d'une personne rachitique. Les jambes, les cuisses, les bras étaient longs, menus; le buste était très court, la poitrine élevée, il portait les épaules hautes et très resserrées. Sa tête, d'une pâleur qui n'avait cependant rien de trop effrayant était très belle dans tous ses détails. Ses cheveux, châtain clair, longs, beaux et bien tenus, achevaient de donner à sa figure un air angélique. C'eût été un enfant magnifique et peut-être avions-nous éteint une ame plus belle encore.

J'examinai la chambre; elle était propre, bien tenue, bien éclairée et suffisamment aérée. Le lit du prince était sans rideaux, mais bon, et le linge était blanc; à côté du sien était un autre bois de lit vide, je demandai aux gardiens quel en était l'usage. Ils m'apprirent que c'est là que couchait Simon pour servir et garder le prince. Ce scélérat, pendant la terreur, se jouait de la manière la plus atroce et la plus dégoûtante du sommeil et de la vie de son prisonnier. Capet... » Capet! s'écriait-il au milieu de la nuit. — » Me voilà, citoyen, répondait l'enfant éveillé.— » Approche que je te voie. » Le prince obéissait et

alors sortant la jambe du lit, d'un coup de pied lancé avec force, le bourreau étendait par terre la victime qu'il immolait à coups d'épingles : *Va te coucher, louveteau*, lui criait-il; et il riait de ses pleurs, et il sonnait. Qu'on me pardonne ces affreux détails.

Tandis qu'ils me faisaient frémir et agitaient tous mes membres d'un mouvement presque convulsif, je me retournai. Je m'aperçus que mon compagnon s'était rapproché du prince, ils paraissaient se parler et il lui aidait avec le respect d'un ancien domestique de cour, à bâtir un château de cartes. Je ne fis pas semblant de le voir, mais j'eus soin de faire un mouvement bruyant lorsque nous nous rapprochâmes. Les deux acteurs de cette scène touchante nous comprirent. Je me rappelle maintenant que cette circonstance en occupant mon attention, m'empêcha de faire ouvrir une porte vitrée qui se trouvait entre les deux lits.

Je me rapprochai à mon tour de ce jeune prince qui faisait un si triste apprentissage du trône, je le regardai avec plus d'attention, et dans toute sa personne j'aperçus des traces frappantes d'un mal qui minait ses jours. Je demandai s'il

voyait un médecin, s'il avait exprimé quelque désir qu'on n'eût pas satisfait. « Non ! citoyen, » me dit un des gardiens. » Cette réponse me surprit; et m'adressant directement au jeune prince, je lui fis les mêmes questions. Il me regarda, mais ne prononça point un mot. Je renouvelai en d'autres termes la même demande. Rien, qu'un regard qui s'attachait sur moi avec une fixité désespérante. Il m'entendait cependant, et me comprenait; je le voyais dans tous ses traits, dans son attitude; mais il semblait absolument indifférent à ce que je disais.

Je pris ce silence pour de l'obstination, j'en fus d'abord impatient; je répétai encore, et d'un ton plus haut, ce que j'avais dit. Voyant que cela ne produisait aucun effet, je pris une voix presque suppliante; rien, que le même regard, la même fixité, la même indifférence. Je demandai si le prince gardait toujours un silence aussi opiniâtre... « Toujours, me répon- » dit-on, depuis que Simon lui a fait signer » contre sa mère, la déposition que... — N'a- » chevez-pas », dis-je; et mon mécontentement passager fit place à la plus profonde douleur, à l'émotion la plus vive. Mes yeux se fixèrent

avec une tendre pitié et presque mouillés sur ceux du prince qui me regardait toujours; il se retourna et se remit à son château de cartes. J'avais besoin de toute ma force pour être maître de moi-même.

Je ne savais qu'imaginer pour engager Louis à rompre ce silence; je cherchais. En ce moment une voix appela d'en bas, c'etait le dîner du prince; et le seul gardien qui se trouvât en ce moment avec nous, sortit. Nous restâmes seuls avec le prince. Je crus pouvoir alors renouveler mes instances; elles furent inutiles. Je me rappelai alors que mon compagnon était connu du prince, qu'il lui avait parlé; je l'engageai à le faire de nouveau; mais il m'apprit que quoiqu'il en eût été reconnu, il n'en avait pu obtenir une parole; il lui parla devant moi, et inutilement : je m'éloignai, rien de plus.

On apporta le dîner. Il se composait d'une soupe noire et couverte de quelques lentilles; d'un morceau de bœuf noir et vieux; d'une assiette de lentilles et de châtaignes brûlées. Un tel récit n'a pas besoin de commentaires. D'après l'avis qui m'avait été donné avant que le prince se fût mis à manger, je le priai de se lever, de

marcher, je lui touchai les bras, les genoux; il y avait des tumeurs qui m'inquiétèrent, mais qui ne me parurent pas douloureuses. J'engageai de nouveau le roi à prendre quelque exercice, je lui parlai encore. J'engageai mon compagnon à lui demander s'il désirait que nous nous retirions. Il sourit, mais ne nous dit pas un mot. Le cœur me saignait; ce sourire m'avait fait mal; j'avais besoin du grand air pour me remettre; nous allâmes un instant dans les cours.

La moitié seulement de notre mission était remplie, il me restait à visiter une autre prison, une captive plus intéressante peut-être encore par son sexe; le citoyen Fabricius avait négligé toute prudence. La vue de son roi l'avait trop profondément ému; mais ce qu'il voyait de plus extraordinaire et de plus malheureux dans sa situation, c'est qu'il était seul, sans cour, sans aucun cérémonial. En nous promenant dans les jardins du Temple, je lui recommandai de modérer sa joie et ses regrets, il me le promettait; mais à chaque pas, il retombait dans son ancien péché; toutefois je le suivais avec intérêt, m'indiquant les endroits où Louis XVI s'était promené, l'arbre à l'ombre

entrâmes ensemble dans l'appartement de Madame. Mon apparition parut lui donner quelque inquiétude; je me hâtai de lui apprendre quel était le motif de ma visite; elle me regarda alors avec bonté; les premières remarques que j'avais faites sur la situation de la fille de nos rois m'avaient enlevé toute ma présence d'esprit; et me tournant, regardant de côté et d'autre, portant la main à mes yeux, je ne sus trop qu'ajouter à ce préliminaire qui m'avait paru indispensable.

Madame ne disait mot. Je savais qu'elle ne gardait point comme son frère un silence absolu, mais qu'elle parlait peu, et j'avais espéré qu'elle daignerait répondre à mes paroles. Je lui fis quelques questions sur le froid, sur son éloignement de la cheminée, sur l'exiguïté de son feu. J'avais bien deviné les motifs de tout cela ainsi qu'elle me le dit; cependant je ne pus entendre sans peine sortir de sa bouche des paroles pareilles à celles-ci : *L'on ne me donne pas de bois*. Je n'étais plus tenté d'adresser d'autres questions; de semblables réponses accusaient trop la Convention et tous ses membres. Mes yeux tombèrent sur son lit, il me parut bon. Je demandai à Madame si elle en était

contente. — « Oui, répondit-elle. — Et du
» linge? ajoutai-je avec plus de confiance. — Il y
» a plusieurs semaines qu'on ne m'en a donné. »

Que l'on juge de l'effet que dut produire sur moi une semblable réponse. « Croyez bien,
» madame, repris-je avec chaleur, que de
» pareilles indignités ne sont point à la con-
» naissance du gouvernement; qu'il va donner
» sur-le-champ des ordres pour qu'un sem-
» blable état de choses soit changé. Daigneriez-
» vous, madame, me prendre pour l'interprète
» de quelqu'un de vos désirs? — Peut-on me
» donner des nouvelles du prince mon frère?
» Est-il encore ici? — Au-dessous de vous, ma-
» dame, et soyez assurée que les comités n'ont
» jamais eu la barbare pensée de vous em-
» pêcher de communiquer avec lui. — Monsieur
» je vous crois. »

Madame n'ajoutait rien, et moi je n'osais continuer sur ce sujet; cependant la force d'une émotion indicible me retenait dans cette chambre, et ma mission semblait remplie. Je me retournai encore, j'aperçus un piano, je m'en approchai, et posant mes doigts sur le clavier, j'en tirai machinalement quelques sons, lorsque mon compagnon m'avertit que c'était le piano de la reine. Je

m'arrêtai soudain ; mais je remarquai avec douleur, que mon action avait, bien malgré moi, péniblement affecté MADAME. Je cherchai le moyen d'effacer cette impression pénible. Je vis quelques livres à une des encoignures de la cheminée; je les examinai ; c'étaient *l'Imitation de Jésus-Christ, le Nouveau Testament*, des livres de piété et de prières : « Ces livres sont excellents, » dis-je à la princesse, ils sont la première con» solation du malheur, la plus sûre aussi, mais, » madame, pour votre instruction, pour votre » distraction, n'en désirez-vous pas d'autres?— » Ils sont me répondit-elle, les seuls qui con» viennent à ma situation. » Quelle leçon pour le monde, pour moi qui l'entendais! je suis convaincu que MADAME me l'aurait épargnée, si elle avait su qu'elle parlait à un de ces prêtres à demi-renégats qui s'étaient rangés un instant parmi ses persécuteurs.

Je ne pouvais rester plus long-temps, ma douleur et mes remords ne me l'eussent pas permis. Je demandai à celle que je n'eusse jamais approchée, si comme elle le méritait, elle se fût assise sur un trône, la permission de me retirer, et après l'avoir assurée de nouveau et des bonnes intentions du gouvernement et de mon zèle, je sortis.

Je me rendis directement au comité de sûreté générale; je peignis ce que je venais de voir; je tus à peine des sentiments que l'on devait condamner; je trouvai mes collègues assez d'accord sur ce point; mais on voulut une autre visite, un rapport plus circonstancié, et on chargea plusieurs des membres du comité de visiter de nouveau les captifs du Temple. Cette fois ils avaient le pouvoir d'adoucir la situation des enfants de nos rois. Du nombre de ces députés étaient Harmand de la Meuse et Reverchon.

On m'engagea de mon côté à tenir secrets les pénibles détails que je venais de raconter. Cambacérès surtout insista sur ce point. Pourquoi donc, demandai-je, faut-il que la Convention ignore le mal qui se commet en son nom? — Elle ne l'ignorera pas, tous les comités le sauront, tous les représentants l'apprendront; mais il ne faut pas de rapport public. — Pourquoi? ne pouvez-vous rejeter ces maux sur les décemvirs qui ont fait la terreur? — Non, parce que ce serait attirer l'intérêt du peuple sur la famille Capet, et qu'il faut au contraire qu'il l'oublie entièrement. On remédiera à tout; je conçois votre émotion, la chaleur que vous mettez à peindre cette grande infortune, l'intérêt qu'elle vous a inspiré; mais

tout cela ne doit rien changer à nos autres dispositions, et il importe à leur exécution que tous ces détails ne soient pas connus, que le cri légitime de ceux qui tiendraient encore à la royauté soit oublié. D'ailleurs quel serait l'effet d'un semblable rapport? La douleur, l'indignation qu'il exciterait chez quelques citoyens aujourd'hui fort paisibles, les amènerait à se compromettre, à se perdre. Nous serions traités nous-mêmes de contre-révolutionnaires, et à notre grand détriment nous effrayerions ceux que peuvent inquiéter de semblables opinions.

Il y avait quelque chose de vrai dans ce que me disait là Cambacérès; je ne le regardais pas d'ailleurs comme un de ces bourreaux acharnés à leurs victimes, et qui oublient à la fois l'humanité et la justice, je me fiais donc en ses paroles et je résolus de me taire. Je lui parlai alors du rapport qu'il devait faire : « Il est prêt, me dit-il,
» je l'ai, pendant que vous étiez au Temple, com-
» muniqué à nos collègues, qui l'ont approuvé;
» je le prononcerai demain, car ce que vous venez
» de me dire le rend encore plus urgent. » Je n'en demandai pas plus long à Cambacérès; d'après quelques discussions du comité auxquelles j'avais assisté, je croyais trouver dans ce

résumé tout ce que je pouvais désirer pour notre malheureux roi, et je me rendis à la séance du lendemain avec quelque confiance.

C'est encore une de ces scènes qui ne sortiront jamais de ma mémoire. Elle marque peu dans les annales de notre éphémère république, mais elle décida du reste de ma vie. Le rapport de Cambacérès roulait sur deux points ; l'exil de la famille des Bourbons, le danger de leur séjour en France. On a vu que, dans des temps plus difficiles, j'avais osé parler dans le premier sens, je le soutins cette fois avec une véritable constance, et ce n'était plus seulement de phrases révolutionnaires que je l'appuyais, je ne craignis plus de prononcer les noms d'humanité et de justice ; on m'écoutait ; mais ce n'était que par hypocrisie.

Cambacérès paraît à la tribune, pose les deux questions que nous avions agitées, les développe tour à tour, sans que l'on entrevoie précisément à laquelle il va s'arrêter, du moins sans que je le sache ; il entasse une foule de sentences, parmi lesquelles je me rappellerai toujours celle-ci :

« Le royalisme est le résultat de l'intérêt, » non de l'opinion. » Je l'avais oublié d'abord,

quelques années après la conduite de *ce républicain* m'en fit souvenir. Après avoir longtemps parlé des enfants de Louis XVI et de leur père, après avoir montré qu'il était dangereux de les envoyer aux ennemis de la république, qu'il n'était pas sûr non plus de les garder, il finit par opiner pourtant pour ce dernier parti, et par les condamner à une prison perpétuelle.

Les espérances que j'avais formées, ce que j'avais vu au Temple, ne me permettaient pas de me contenir. Je m'élance à la tribune; mes premières phrases ne sont point assez mesurées; on crie; je parviens enfin à commander l'attention. Ils m'entendirent, cette fois, leur citer la mort de Louis XVI comme un crime irrémissible; je m'écriai qu'en gardant son héritier au milieu de la France, ils exposaient sinon eux, du moins leurs successeurs à renouveler cet acte barbare; je répétai jusqu'à deux reprises, qu'expirant même d'une mort naturelle dans un cachot, sa fin nous serait imputée comme un crime inutile. — « Il » n'y a pas de crime inutile, s'écrie Bourdon de » l'Oise. — Ce qui est vraiment utile, ajou» tai-je, c'est de consolider notre liberté par un

» acte d'humanité; c'est d'assurer notre indé-
» pendance en renvoyant aux monarques étran-
» gers un prince innocent, c'est de légitimer la
» république aux yeux de tous, en leur prouvant
» à la fois qu'elle est forte, et qu'elle n'a plus
» besoin de répandre le sang. Si Louis fut cou-
» pable, si son sexe n'a pu défendre la ci-devant
» reine, que peut-on reprocher à un enfant qui
» n'a eu de la royauté que des hochets dorés et
» des fers; à une jeune fille qui n'a pleuré que
» parce qu'elle voyait pleurer sa mère. Ces
» hochets, ces larmes, sont-ce là des forfaits? »

Quelques députés appuyèrent d'abord mon avis; personne ne parla contre moi, mais personne ne me répondit, et froidement on adopta le rapport de Cambacérès. Le soir je rencontrai Dussaulx, avec qui j'étais lié depuis son retour à l'assemblée. Je paraissais préoccupé. — « Qu'avez vous donc?
» me dit-il. — Je viens de chercher une place
» dans une voiture publique. Demain je pars.
» — Vous désertez votre poste? — Je ne suis pas
» fait pour la politique; je n'entends rien à celle
» des hypocrites, pas plus qu'à celle des tyrans.
» Adieu ». Je ne vis plus que Bourdon de l'Oise, qui seul avait soutenu ma motion; il fit pour me détourner de mon projet de vains efforts; qu'avais-

je à faire désormais. L'événement du matin m'avait montré à nu l'ame de nos collègues ; j'avais tenté d'effacer le crime de mon vote de sang, aux yeux mêmes de celui qui était mort en me pardonnant; on avait à peine daigné répondre à mes paroles, je n'avais rencontré qu'hypocrisie et déception. Le lendemain je quittai la Convention et la capitale, après avoir donné encore une larme de regret à d'amers souvenirs, et là se termine ma vie politique.

Les Mémoires du Prêtre régicide s'arrêtent en cet endroit. Aucune note, aucune pièce n'annoncent qu'il ait eu l'intention de les continuer. Nous croyons devoir achever en peu de mots l'histoire de sa vie. Vers la fin de l'an III, l'ex-votant s'éloigna de la Convention. Retiré sous un nom supposé, dans un village aux environs de Paris, il s'occupa d'agriculture. Simple, bon sans ostentation, tout le monde l'aima, le respecta : il devint bientôt la providence du pays. Le gouvernement consulaire releva les autels. Le prêtre de la Convention se garda d'exercer un ministère sacré dont il se croyait désormais indigne. Un autre ministre du Seigneur invoqua

le Très Haut, et bénit les moissons ; le feu du Ciel ayant consumé le presbytère, ce fut chez le représentant du peuple que le pauvre curé trouva un asyle et les soins d'un frère. Le temps avait enfin rendu le calme au régicide.... mais le tocsin de 1814 sonna, les armées étrangères envahirent notre territoire, bientôt aussi les sons d'alarmes se changèrent en cris d'espérance et de joie.... Tout le village de..... courut au devant du Roi !... au retour les habitants ne retrouvèrent plus leur bienfaiteur, leur ami... le régicide avait fui !....

(Note de l'Editeur.)

ÉCLAIRCISSEMENTS

HISTORIQUES

ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

ÉCLAIRCISSEMENTS
HISTORIQUES
ET
PIÈCES JUSTIFICATIVES.

A.

Note de Camille Desmoulins sur le rapport de Saint-Just.

Si je pouvais imprimer à mon tour; si l'on ne m'avait pas mis au secret; si on avait levé mes scellés et que j'eusse le papier nécessaire pour établir ma défense; si l'on me laissait seulement deux jours pour faire un numéro 7, comme je confondrais M. le chevalier de Saint-Just! comme je le convaincrais de la plus atroce calomnie! Mais il écrit à loisir dans un bain, dans un boudoir; il médite pendant quinze jours mon assassinat, et moi je n'ai pas où poser mon écritoire, je n'ai que quelques heures pour défendre ma vie. Qu'est-ce autre chose que le duel de l'empereur Commode, qui, armé d'une excellente lame, forçait son ennemi à se battre avec un simple fleuret garni de liége.

Mais il y a une Providence, une Providence pour le patriote, et déjà je mourrai content. La république est sauvée : une affaire étrangère, mais qu'on avait liée à la nôtre pour nous perdre, par un évé-

nement imprévu, incroyable, a jeté des flots de lumière sur notre prétendue conspiration, et il demeure prouvé, par plusieurs faits décisifs, que ceux qui nous accusent d'avoir conspiré sont eux-mêmes les conspirateurs.

Premier fait prouvé. C'est la conspiration d'Hébert qui a éclaté il y a huit jours; eh bien! Chabot l'avait dénoncée au comité il y a cinq mois. Il avait déposé cent mille livres à l'appui de sa dénonciation, pour la justifier complétement; il offrait aux membres du comité qu'ils les fissent arrêter le lendemain, lui, Chabot et Bazire, à huit heures du soir, chez le baron de Batz, et Benoît d'Angers, deux principaux agents de la conspiration, qui se trouvaient alors chez lui. Le comité, au lieu de faire arrêter les dénoncés et le dénonciateur à huit heures du soir, fait arrêter le dénonciateur à huit heures du matin; et Batz, Benoît et Jullien de Toulouse s'évadent. Première présomption de complicité.

Deuxième fait. Ce sont précisément les mêmes membres du comité qui ont reçu la déclaration de Chabot, et la somme de cent mille livres, qui, le lendemain, signèrent l'ordre à...., d'arrêter Chabot et Bazire à huit heures du matin. Seconde présomption non moins violente.

Troisième fait. Le comité qui avait dans les mains la déclaration de Chabot, déclaration si bien justifiée de point en point par le procès d'Hébert, garde pendant cinq mois le plus profond silence sur cette conspiration. Trois fois il vient dire à la Convention qu'il n'y a aucun fait contre Vincent et Ronsin; que le

peuple..... Mais le comité de sûreté générale qui avait les preuves en main! La culpabilité de Vadier, Vouland, etc., peut-elle être plus manifeste.

Puisque je suis en train de dire des faits, poursuivons.....

Ce Vadier, président du comité de sûreté générale, est le même Vadier que Marat dénonça dans son numéro du 17 juillet 1791, comme *le traître et le scélérat le plus infâme*; ce sont ses expressions. C'est le même Vadier, qui, le 10 juillet, appuya la motion de Dandré, et demanda..... (*Voyez Marat*, n° du 17 juillet, (*Voyez le Moniteur* du temps). C'est ce Vadier, qui....., et n'ayant pu nous faire guillotiner alors, vous prie de ne pas lui faire manquer son coup aujourd'hui. C'est ce même Vadier qui disait aussi, en parlant de Danton : *Nous vuiderons bientôt ce turbot farci*. Quel propos fraternel!

Ce Vouland, secrétaire du comité, est le même Vouland qui était secrétaire des Feuillants, sous la présidence de Barrère. (*Voyez* son nom et sa demeure sur la liste du Club.....)

Cet Amar, rapporteur du comité, est le même Amar, Brissotin effronté, dont tout le monde se rappelle le calembourg fameux dans une certaine nomination du bureau dans le premier mois de la Convention : *Laloy*, *Charry*, *Danton*.

Ce David, membre du comité, est le même David, Brissotin enragé, ennemi de Robespierre il y a deux jours, et qui aujourd'hui s'en va disant : Je vois bien que nous ne resterons pas vingt Montagnards à la Convention. J'affirme que deux patriotes P. B. et R.,

m'ont dit qu'ils avaient donné leur démission de ce comité de sûreté générale, et en étaient sortis en secouant la poussière de leurs pieds, ne pouvant tenir aux iniquités qui s'y commettaient. Ce sont des témoins nécessaires; je demande qu'on les fasse entendre.

J'affirme que Guffroy m'a dit que, s'il restait au comité, c'était pour corriger beaucoup de mal par un peu de bien; qu'il avait appris que Héron, agent du comité, avait été suborner de faux témoins dans les prisons pour le mener à la guillotine. Je demande qu'on le fasse entendre.

J'affirme que Reverchon m'a dit, que Collot-d'Herbois, qui avait fait tout au monde pour rendre la république hideuse, et faire la contre-révolution à Lyon. Qu'on fasse entendre Reverchon.

Ne se souvient-on plus des propos de Collot-d'Herbois : *Il faut mettre des barils de poudre sous les prisons, et à côté une mèche permanente*. Il y a des témoins que Collot-d'Herbois a dit, au sujet de d'Églantine qui avait relevé ce propos : *Puisqu'il veut me perdre, je le conduirai à la guillotine par tous les moyens possibles*. Il est des témoins que le grand républicain Saint-Just a dit, dans un temps, avec humeur : *Oh! ils veulent la république; elle leur coûtera cher!*... Faudra-t-il des témoins pour prouver que le tartufe, que le scélérat Barrère était président des Feuillants, et qu'il a proposé la commission des Douze..... produisant des témoins sans probité, et que Vilate, juré, et bien connu pour l'espion de Barrère, et logé par lui dans le pavillon de Flore, qui

venait chez moi me caresser, me flagorner, disait dernièrement à...... Il faut que nous ayons sous huit jours les têtes de Danton, Camille-Desmoulins, Philippeaux, etc.

Je viens à ce qui me concerne dans ce rapport; de mémoire d'homme, il n'y a pas d'exemple d'une aussi atroce calomnie que cette pièce. D'abord il n'y a personne dans la Convention, qui ne sache que M. le ci-devant chevalier de St.-Just m'a juré une haine implacable, pour une légère plaisanterie que je me suis permise, il y a un mois, dans mes mémoires. Bourdaloue disait : « *Molière m'a mis dans sa comédie*, je le mettrai dans mon sermon. » Moi, j'ai mis M. de St.-Just dans un de mes numéro; lui, il me met dans un rapport de guillotine, où il n'y a pas un mot de vrai à mon égard.

Lorsque Saint-Just m'accuse d'être complice de Danton et de Dumouriez, il montre bien que c'est un patriote d'hier. Qui a dénoncé Dumouriez le premier et le plus rigoureusement?

On ne peut pas nier que ce soit moi; Danton, dont il me fait encore le complice, qui ignore que c'est moi qui l'ai dénoncé le premier? Les seuls écrits contre cette..... que les Jacobins ont fait imprimer, distribuer, c'est moi qui les ai faits. Saint-Just ne se souvient-il plus de mon histoire des Brissotins? la vengeance peut-elle être plus aveugle? Je suis le complice de Dumouriez, de Danton, et personne n'a plus dénoncé que moi ces deux hommes. Quelle scélératesse, quelle impudeur! C'est Barrère qui m'accuse d'être de la faction d'Orléans.

il y eut une faction, M. de Saint-Just, pour mettre...... sur le trône; il y en eut une autre pour.... Celle qui existe maintenant, c'est celle des Feuillants, des Brissotins, des Hébertistes, tous rangés sous la bannière de Pitt contre les républicains, le Vieux Cordelier et la Montagne. Ils seraient déjà sûrs de leurs victimes; ils viennent déjà ici à notre enterrement...; mais avant que de périr, il faut que je serve encore une fois la république; et tout ce que je vais dire seront des faits incontestables : J'ai de bons témoins.

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

Nous avons pensé qu'un aperçu de la conduite des sections de Paris, dans les journées des 9 et 10 thermidor, serait agréable à nos lecteurs. Il eût été impossible de copier les procès-verbaux en entier; cela eût été beaucoup trop volumineux, et nous avons emprunté notre es-

quisse sur le 9 thermidor au conventionnel Courtois. (*Note de l'Éditeur.*)

B.

Section Lepelletier.

L'assemblée de la section Lepelletier s'est formée le 9, à huit heures du soir, au chef-lieu. On fait lecture de l'invitation de la commune, qui demandait que l'on vînt prêter le fameux serment; puis on fait part des ordres des comités de sûreté générale et de salut public. *L'assemblée ne balance pas un instant entre la représentation nationale et cette commune perverse; elle proscrit ses arrêtés et ses invitations, et jure d'exécuter de point en point les ordres de la Convention, de périr tout entière, s'il le fallait, pour le salut de la patrie, et mille cris se font entendre: Meurent les traîtres! Vive la Convention! Vivent ses comités!* . . . . . Aussitôt qu'elle a connaissance de la *mise hors la loi* du maire et de la commune conspiratrice, elle *envoie vingt commissaires pour féliciter la Convention et lui renouveler le serment de ne vivre que pour exécuter, faire exécuter ses décrets, et lui servir de rempart, si ses infâmes ennemis osaient l'attaquer*; elle marque toute son indignation à un nommé *Arnaud*, qui, à la tribune même, s'était permis de parler en faveur de la commune, et il est à l'instant saisi et traduit au comité révolutionnaire. Une députation aux quarante-sept autres sections est arrêtée, et va porter à tous les habitants de Paris les preuves de

l'attachement de l'assemblée pour la Convention et ses décrets.

Il est difficile de se conduire mieux que ne l'a fait en cette circonstance *Vergne*, président de l'assemblée, qui cependant, ainsi que le prouvent les détails du procès-verbal, était une des créatures de Robespierre; qui avait reçu à dîner chez lui, le 9 thermidor même, *Fouquier-Tinville*; *Scellier*, vice-président du tribunal révolutionnaire; *Gribauval*, substitut de l'accusateur public; *Coffinhal*, *Desboisseaux* aîné, *Lajarrière* et sa femme. Outre sa conduite dans cette journée mémorable, on a trouvé des témoignages en sa faveur dans les papiers de Coffinhal, qui écrivait à *Samba* qu'il regrettait bien de n'avoir pas suivi les conseils de *Vergne*. Il y avait plus de trois mois, en effet, qu'il lui avait conseillé de ne plus voir Robespierre.

Les comités civil et révolutionnaire de la section se sont bien conduits. Ce dernier comité envoya, le 6 thermidor, à celui de sûreté générale de la Convention, une lettre que la fameuse *Théroigne* avait écrite le 8 à Saint-Just. Les membres du comité croyaient y trouver des preuves de conspiration, on n'y trouva réellement que des preuves de folie.

Cette lettre, tirée du cinquième carton, n° 590, est conçue en ces termes :

« Du 8 thermidor.

» Je suis toujours en arrestation; j'ai perdu un
» temps précieux; envoyez-moi 200 liv. et venez me
» voir. Je vous ai écrit que j'ai eu des amis jusque
» dans le palais de l'empereur. J'ai été injuste à

» l'égard du citoyen Bosgue. Pourrai-je me faire ac-
» compagner chez vous? j'ai mille choses à vous dire.
» Il faut établir l'union; il faut que je puisse déve-
» lopper tous mes projets, continuer d'écrire ce que
» j'écrivais. J'ai de grandes choses à dire. J'ai fait de
» grands progrès. Je n'ai ni papier, ni lumière, ni
» rien: mais quand même, il faut que je sois libre
» pour pouvoir écrire. Il m'est impossible de rien
» faire ici. Mon séjour m'y a instruite; mais si j'y
» restais plus long-temps sans rien faire, sans rien
» publier, j'avilirais les patriotes et la couronne ci-
» vique. Vous savez qu'il est également question de
» vous et de moi, et que les signes d'union demandent
» des effets. Il faut beaucoup de bons écrits qui
» donnent une impulsion. Vous connaissez mes prin-
» cipes. J'espère que les patriotes ne me laisseront pas
» victime de l'intrigue. Je puis encore tout réparer,
» si vous me secondez; mais il faut que je sois où je
» serai respectée. Je vous ai déjà parlé de mon pro-
» jet. Je demande qu'on me remette chez moi. »

La citoyenne Théroigne, que je n'ai nommée fameuse qu'à raison de la part active qu'elle a prise à la révolution, et de la célébrité que lui ont donnée sa captivité chez l'empereur et le rôle qu'elle a joué depuis, est maintenant dans une maison de folles, au faubourg Marceau. Dans un de ses moments lucides, elle appela dernièrement, de sa fenêtre, un voisin qu'elle pria de s'intéresser pour elle. afin qu'elle sortît de cette demeure gênante. Le voisin craignit qu'elle ne fût effectivement victime, comme elle le disait, d'une trame perfide; il s'intéressa à son sort,



vint au comité de sûreté générale parler en sa faveur : mais les informations apprirent que son esprit aliéné était la seule cause de sa détention ; et les démarches du voisin officieux et humain auprès du comité de sûreté générale, qu'il trouva bien disposé, n'eurent, par cette seule raison, aucun succès.

Section de l'Arsenal.

Je n'ai point trouvé dans les cartons du comité, de procès-verbal de l'assemblée générale de la section, de l'Arsenal ; mais j'ai trouvé des pièces qui contiennent ce qu'ont fait le comité civil et le comité révolutionnaire. On voit par ces pièces que le comité révolutionnaire a fait connaître au comité de sûreté générale la conduite de *Hanriot* à l'égard d'un gendarme qu'il a fait mettre en prison, et d'un détenu qu'il lui a enlevé pour le mettre en liberté ; qu'il a passé à l'ordre du jour sur la coupable proposition qui lui a été faite par un officier municipal (*Henry*, puni de mort) de se joindre à la commune ; qu'il a de même méprisé une lettre de cette commune perfide, et n'a voulu reconnaître que la Convention ; que *Lesapeur* et *Mausienne*, chargés de savoir ce qui se passait à la commune, annoncèrent les courses indécentes de *Hanriot* et l'arrivée de *Robespierre* et de ses complices à la maison commune, où ils avait été accueillis. La manière dont le comité révolutionnaire s'est conduit à l'égard des magasins des poudres de l'arsenal est très louable ; on le voit prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger ce dépôt contre les attaques des révoltés, malgré le refus de la section de l'Indi-

visibilité de lui envoyer des secours, et quoique Popincourt et Montreuil ne lui eussent accordé que de simples patrouilles.

Lui vient-on dire qu'on invite, de la part de la commune, d'arrêter les proclamations de la Convention? il donne des ordres contraires, et force reste à la loi. Toutes les pièces du comité révolutionnaire sont au comité, cinquième carton, n° 727 et suivants.

Le comité civil n'a pas mis moins de zèle que le comité révolutionnaire à défendre la Convention. On le voit (dans des pièces qui se trouvent au cinquième carton, n° 735 et suivants) faire le serment de rester fidèle à la Convention, au lieu de répondre à deux lettres de la commune dont il a soupçonné la perfidie, et proclamer à l'instant ce que lui adresse le comité de salut public.

Mercier, officier municipal (puni de mort), s'efforce en vain d'entraîner le comité dans la cause de la commune; pour toute réponse, on arrête d'envoyer à la Convention une protestatisn de fidélité et d'attachement inviolable.

Le président du comité civil était le citoyen *Desperriers*, et le citoyen *Violet* était secrétaire.

Section des Amis-de-la-Patrie.

L'assemblée générale de cette section s'est réunie d'après l'ordre de la commune, à raison des dangers de la patrie. Les rapports lui ont paru tellement vagues, qu'elle a nommé huit commissaires pour se rendre à la commune et connaître par eux-mêmes l'état des choses. Cependant on lui annonce que les personnes

arrêtées par décret de la Convention ont été mises en liberté; que les Jacobins s'unissent à la commune, que tout présage une nuit orageuse. L'assemblée veut être plus éclairée pour se prononcer. Trois membres attestent un fait, que *Hanriot* s'était mis à haranguer et à crier : *On m'a mis hors la loi; mais, à l'aide du canon, nous verrons*; et que des canonniers lui avaient répondu : *Si vous êtes hors la loi, nos canons n'y sont pas.* L'assemblée frémit; mais ce n'est qu'après avoir connu le décret qui mettait la commune hors la loi, qu'elle se prononce pour la Convention. A compter de ce moment, la section des Amis-de-la-Patrie, qui avait long-temps flotté incertaine, se conduit bien, et prend toutes les mesures nécessaires pour défendre la Convention contre ses ennemis.

En lisant attentivement toutes les pièces relatives à cette section, et qui se trouvent au cinquième carton, n° 642—717, on peut lui reprocher trop d'indulgence à l'égard de *Chrétien* et de *Renouard*, membres de la commune, qui, à la vérité, l'avaient quittée pour se rendre à la section; mais dont celle-ci a fait dater la présence de neuf heures, tandis que, de leur propre aveu, ils n'y sont venus qu'à onze. Le procès-verbal se tait aussi sur un fait que révèle celui des traîtres; c'est que les commissaires de l'assemblée générale et du comité civil ont prêté le serment avec eux. Il faut croire que la discrétion des commissaires en est la seule cause. *Chrétien* et *Renouard* ne paraissent pas néanmoins s'être mal conduits à la commune.

Une dénonciation qui se trouve parmi les pièces,

porte que les membres du comité révolutionnaire de la section des Amis-de-la-Patrie avaient bu, le 9 au matin, avec *Dumas*, *Coffinhal* et *Gribauval*, et qu'ils avaient, ce jour-là même, servi de témoins contre les malheureuses victimes que le tribunal de sang avait envoyées à la mort.

Ce comité a montré beaucoup de froideur dans cette circonstance critique.

Le comité civil a obéi à plusieurs ordres de la commune et de *Hanriot*; mais il s'est de bonne foi prononcé pour la Convention, et s'est voué entièrement à elle.

Section du Mont-Blanc.

La section du Mont-Blanc s'est parfaitement bien conduite. Réunie en vertu d'une convocation faite par la commune, elle se prononce ouvertement, et dès le premier instant, pour la Convention : elle envoie une députation auprès d'elle pour lui demander ses ordres, et assurer la représentation nationale de l'inviolable attachement de tous ceux qui la composent.

On voit le représentant *Montaut* venir à l'assemblée *prononcer un discours pour entretenir le feu du patriotisme*, et l'assemblée, *après l'avoir entendu*, *lui en témoigner la plus vive satisfaction*.

L'officier municipal *Langlois* paraît avoir voulu tenter d'abord de corrompre le président *Trépié*, dont le regard, lancé avec indignation, l'a confondu; haranguer ensuite la section pour l'engager de se rallier à la commune, et menacer d'un second ordre de sa part qui devait avoir son exécution, mais qui ne fut pas plus écouté que cet orateur.

Adresse-t-on à l'assemblée la nomination de *Giot* à la place de *Hanriot?* elle l'improuve, et voue la commune à l'exécration.

Elle envoie à toutes les sections communication franche de sa conduite loyale, et leur fait part de son vœu pour la Convention.

Le comité révolutionnaire de la section du Mont-Blanc ne paraît avoir concouru que pour l'arrestation des traîtres.

Section de Marat.

L'assemblée de la section de *Marat*, qui a repris maintenant son ancien nom de section du Théâtre-Français, a, dans les premiers instants, envoyé des commissaires à la commune *pour s'instruire sur la situation des choses*. Ces commissaires sont revenus, après la mise hors la loi de la commune, faire connaître toute sa perfidie. Le journal du soir, la proclamation de la Convention, la déterminèrent; et malgré les efforts des *Laurent* et des *Warmé*, qu'elle envoya à l'instant au comité révolutionnaire pour être mis en état d'arrestation, elle refusa de reconnaître plus longtemps la commune rebelle, et s'unit fortement à la Convention, vers laquelle elle envoya du canon et des forces pour la défendre. Le procès-verbal de cette section contient un fait que je ne trouve point hors de propos de conserver. Elle allait partir en masse pour féliciter la Convention sur son énergie : *Léonard Bourdon* arrive; il la harangue, l'invite à retarder sa visite, à raison des grands objets que la Convention traite, et à faire passer aux comités de salut public et de sûreté générale des renseignements sur le compte

de ceux des citoyens qu'elle croirait être dans ce cas, et à lui déclarer ceux des membres de la section qui n'auraient pas sa confiance, qu'*incessamment les précieux restes de Marat allaient être transférés au Panthéon, ce qui n'avait été jusqu'à présent retardé que par la basse jalousie de Robespierre.....*

Le comité révolutionnaire, quoique composé d'hommes voués à Robespierre, ses créatures et ses agents, s'est néanmoins conduit d'une manière louable, et a exécuté ponctuellement toutes les lois.

Section de la Fontaine-Grenelle.

La section de Grenelle, loin de s'assembler au vœu de la commune rebelle, a marché sur-le-champ, et dès le soir, pour défendre la Convention, à qui elle a juré le plus inviolable attachement. Le lendemain, quand le coup qui a frappé les traîtres les eut abattus, elle s'est réunie, a renouvelé le serment de fidélité à la Convention, et a confirmé ce qu'avait fait le comité civil.

Ce comité s'est montré pur, a marché sans dévier des principes; il a refusé toute communication avec la commune, et a fait exécuter les lois de la Convention.

Il a été parfaitement secondé par le comité révolutionnaire, qui s'est conduit dans le même sens, et qui a fait arrêter ensuite les individus prévenus de complicité avec les conspirateurs.

Section de Popincourt.

La section de Popincourt, éloignée des lieux où

les conspirateurs s'agitaient et où la représentation nationale frappait les traîtres, montra beaucoup d'anxiété et d'incertitude dans sa conduite ; elle avait en outre dans son sein et des membres et des amis de la commune qui la trompaient. *Dorigny*, qui a payé sa trahison de sa tête, l'avait singulièrement influencée. Elle avait envoyé des commissaires à la commune, non-seulement pour y prendre connaissance des faits, mais pour y prendre part aux délibérations, si les circonstances l'exigeaient ; et *Duchesne*, l'un de ses commissaires, que *Denelles* avait dit s'y conduire en membre de la commune du 10 août, qui seul des quatre envoyés y était resté, ne revint qu'au moment où la commune, mise *hors la loi*, allait tomber entre les mains des défenseurs de la représentation nationale. Ce *Duchesne* s'excusa cependant assez adroitement après son retour, et trouva moyen de faire insérer ses excuses, comme bonnes, dans le procès-verbal de la section. Parmi les coupables qui se trouvèrent dans cette section et qui contribuèrent à l'égarer, se remarquent *Denelles*, ce scélérat complice de *Pache* au 31 mai, assassin de sa femme et de ses enfants au mois de prairial dernier ; *Dorigny*, dont je viens de parler ; *Lahure*, pour qui la section voulait que l'on eût de l'indulgence, parce qu'il avait été trompé, mais qui périt avec les conspirateurs le 12 thermidor. Il paraît qu'il avait entraîné les nommés *Martinaud*, adjudant de la section ; *Grinchon* ; *Bouvet*, sergent ; *Rougeot*, caporal ; *Lebeau* et *Diosse*, tambours. Ces derniers n'ont, à ce qu'il résulte des procès-verbaux, été que passifs exécuteurs des ordres de *Lahure*. Le

capitaine des canonniers, celui qui, à la révolte du mois de prairial, mérita par sa conduite d'être le premier frappé du glaive de la loi, *Delorme*, homme de couleur, paraît avoir conduit les canons à la commune.

Quoi qu'il en soit, la section de Popincourt ne peut pas, à proprement parler, être regardée comme complice de la commune : son erreur ne fut qu'un nuage passager; et dès dix heures et demie du soir, à la lecture de la proclamation de la Convention, elle manifeste son attachement pour elle; elle se sépare d'une commune coupable, et prononce à l'unanimité son union inviolable avec la représentation nationale.

Le comité révolutionnaire paraît, d'après les pièces trouvées à la commune, y avoir fait prêter le serment demandé; mais il paraît aussi s'être conduit après conformément aux principes : il a fait arrêter *Dorigny*, a interrogé *Duchesne* relativement à sa conduite à la commune, et n'a pas fait de lui, au comité de sûreté générale, le tableau le plus avantageux.

Je ne trouve rien de relatif à la conduite du comité civil; mais ce comité s'est si bien conduit au 4 prairial et dans les circonstances difficiles qui ont suivi celles du 9 thermidor, qu'il est à croire qu'il a agi d'une manière louable et d'après les principes qu'il a constamment eus pour règles de conduite.

Section de la Montagne.

La section de la Butte-des-Moulins, qui, dans le temps où tous les esprits s'enthousiasmaient pour cette partie de la Convention que l'on appelait la

MONTAGNE, en avait pris le nom, qu'elle a quitté dans un autre temps où cette même partie de la Convention était poursuivie, et qui, par ce changement seul, a prouvé qu'elle prenait part aux factions qui ont divisé la représentation nationale, a montré dans les journées des 9 et 10 thermidor, comme depuis dans les premiers jours de prairial, cet attachement pour la Convention qui lui a mérité, dans le discours prononcé par *Louvet* sur la tombe de *Féraud*, la mention la plus flatteuse, dont elle n'a détruit la douce impression que pour la révolte dans laquelle l'ont entraînée nos ennemis au 13 vendémiaire dernier.

Rien de plus pur, à cette époque du 9 thermidor, que la marche de cette section. Si elle ouvre les portes de son assemblée, ce n'est point pour obéir à la commune (elle avait découvert sa conspiration), c'est pour donner à tous ses habitants la facilité de se réunir et d'émettre leur vœu pour la représentation nationale. On la voit, par un élan unanime, proclamer la nullité de sa séance convoquée par la commune, et s'ébranler en masse pour se rendre auprès de la Convention, où elle est reçue avec un accueil bien flatteur, et d'où elle ne sort que pour, de l'avis du comité du salut public, aller se réunir légalement.

Tous les citoyens, dans cette section, semblent s'être réunis d'esprit pour n'avoir qu'une conduite uniforme. *Lestage* et *Seguy*, membres de la commune, en abhorent les principes, se rendent à la barre de la Convention ; et tandis que leurs coupables collègues encouraient, par leur rébellion, le décret de mise hors la loi, ils obtenaient les honneurs de la séance.

Le comité civil s'est, dès les premiers moments, prononcé pour la Convention, et constamment occupé des mesures réclamées par les circonstances.

Le comité révolutionnaire paraît s'être déclaré contre les conspirateurs, et a dénoncé deux de ses membres, agents de *Robespierre*, et placés par lui, quoiqu'ils n'eussent pu obtenir de certificats de civisme : tant était absolue la volonté de ce tyran, qu'il la substituait aux propres lois qu'il avait fait rendre.

La force armée n'a marché que requise par le comité de salut public.

Section des Gravilliers.

L'assemblée générale de la section des Gravilliers s'est prononcée promptement en faveur de la Convention; elle s'est très-bien conduite dans les journées importantes des 9 et 10 thermidor. Ce n'est pas sans raison qu'elle a reçu des représentants du peuple des témoignages flatteurs. Sa force armée s'est effectivement portée la première sur le repaire des conspirateurs. J'ai déjà parlé, dans mon rapport et dans les notes, de la manière dont elle s'était emparée des salles de la commune, des papiers des traîtres et du fameux poinçon fleurdelysé.

L'assemblée générale a donné des marques d'attachement aux citoyens *Jonquoy*, *Girardin* et *Greppin*, officiers municipaux, qu'elle a pensé n'avoir pas pu participer à la rébellion de la commune.

Le comité révolutionnaire de cette section n'a pas balancé un instant à se rallier à la représentation nationale; il a même notifié à la commune son serment

de fidélité à la Convention, ainsi que le prouve le procès-verbal du conseil-général.

On voit, par les pièces remises par ce comité, qu'*Ulrik*, aide-de-camp de Hanriot, a donné le mot d'ordre du traître à *Martin*, juge-de-paix de cette section, et qu'il a déposé 250 liv. que le général conspirateur lui avait remises pour sa dépense.

Cette conduite d'*Ulrik*, au moment de la chute de la commune coupable, est bien différente de celle qu'il avait tenue le même jour, lorsqu'il portait l'ordre à la section de se rallier à la commune, et lorsque, marchant à côté de Hanriot, il empêchait celui-ci de se rendre. Ce fait est attesté par *Martin*, commandant de la force armée.

Le comité civil a suivi dans sa marche une route tortueuse, et sa manière d'agir m'a paru avoir été long-temps équivoque. Il ne se décide à reconnaître la Convention comme centre unique, qu'après avoir pressenti l'opinion. Deux de ses commissaires ont, par leur signature, participé en quelque sorte aux mouvements des rebelles, et n'ont rétracté que conditionnellement cette signature lors de leur retour à la section. On ne voit pas sans étonnement que le comité ait remis au lendemain la proclamation qui lui était envoyée par les comités du gouvernement, quoiqu'il n'ait pas trouvé qu'il fût tard pour réunir la section. Il paraît constant, par le témoignage du citoyen *Piot*, secrétaire, que quatre feuillets ont été arrachés du registre, et qu'il a refusé de signer le procès-verbal qu'on lui a présenté, se réservant de motiver son refus devant les autorités compétentes.

Section des Champs-Élysées.

La section des Champs-Élysées a cru plus utile de défendre de ses armes la Convention, où elle s'est réunie, et elle ne s'est formée en assemblée que pour voter une adresse de félicitation à la Convention nationale sur son énergie.

Le comité civil, réuni de bonne heure le 9 thermidor, à montré beaucoup de zèle et a mis beaucoup d'ardeur dans sa conduite. Il n'envoie point à la commune, malgré l'invitation qu'il reçoit de sa part, et on le voit même dresser un état de présence de tous ses membres, qui prouve combien il tenait aux principes, et jusqu'à quel point il voulait être sûr que tous avaient fait leur devoir. Il paraît que les sentiments d'un seul d'entre eux ont pu être regardés comme suspects.

Le comité révolutionnaire, loin d'envoyer ses membres prêter le serment à la commune rebelle, envoya la lettre qui les invitait à le faire au comité de salut public et de sûreté générale.

On lit dans les pièces de ce comité, qu'une *pâtissière*, accusée d'avoir dit *que Legendre*, *qui avait emporté les clefs des Jacobins*, *n'existerait peut-être pas dans quinze jours*, s'excuse assez adroitement, en disant qu'elle ne l'avait dit qu'en ce sens, qu'*on ne pouvait trop se méfier des individus*. Les écrivains qui traceront l'histoire des Jacobins pourront tirer de cette réponse une preuve de l'opinion qui régnait alors sur eux.

Section du Finistère.

Les pièces envoyées aux comités de gouvernement par la section du Finistère, et contenant les procès-verbaux de l'assemblée générale et des comités, prouvent que les citoyens du faubourg Marceau, ignorant la conspiration de la commune, y envoyèrent des commissaires, soit au nom de l'assemblée générale, soit au nom des comités, et les procès-verbaux de la commune attestent que ces divers commissaires prêtèrent le serment exigé par les traîtres : mais leur erreur fut bientôt dissipée; et dès dix heures du soir, à l'assemblée générale, ils s'étaient tous réunis d'esprit et de cœur à la Convention, pour qui ils ont montré le dévoûment le plus entier.

Les détails que contiennent les interrogatoires prêtés au comité révolutionnaire sur ce qui s'est passé le 9 à la commune, sont très intéressants. On y voit quelle fut la conduite des municipaux *Mercier* et *Guercy*, dignes membres de ce conseil de conspirateurs; on y lit les propositions affreuses faites à ce conseil de livrer à *Hanriot*, pour les *immoler*, ceux des amis des lois qui prenaient le parti de la représentation nationale ou qui apportaient des ordres de la Convention. Le rôle d'un nommé *Hardon*, dans cette nuit mémorable, devrait lui mériter d'être tracé ici en caractères infamants; mais un jugement du tribunal révolutionnaire, qui l'a acquitté, m'impose le devoir de me taire sur ce qu'il a fait. On l'a regardé comme un instrument des traîtres qui ignorait la trahison; je ne serai pas plus sévère que ses juges.

Les mêmes interrogatoires prouvent que les *Robespierre* motionnaient et haranguaient le peuple dans la salle de la commune, et ils conservent encore des preuves nouvelles des orgies que faisait le scélérat *Hanriot*, qui conduisait les principaux officiers de la force armée à ses repas splendides, que payait la nation pillée par les tyrans, et qu'ils voulaient égorger.

Section de l'Indivisibilité.

Il est difficile de peindre jusqu'à quel point les amis de la commune ont poussé leurs efforts pour tromper la section de l'Indivisibilité et l'entretenir dans le parti qu'ils défendaient.

L'assemblée générale a long-temps flotté dans l'incertitude sur le parti qu'elle prendrait. Cependant on remarque, par la discussion même que le procès-verbal a soigneusement conservée, que la masse des citoyens qui la composaient était pour la Convention; mais les discours qu'ont tenus successivement les *Boniface*, les *Renaud*, les *Almain*, les *Joumet*, ont beaucoup contribué à retarder l'arrêté par lequel l'assemblée de la section a définitivement prononcé qu'elle ne reconnaissait d'autre point de ralliement que la Convention.

J'ai remarqué, dans le procès-verbal de l'assemblée générale de cette section, un fait que je n'ai trouvé dans aucune autre pièce. On y lit : « *Petit* fait part » que la section des Lombards a fait arrêter cinq scé- » lérats qui, voulant profiter d'une circonstance » qu'ils jugeaient favorable à leurs desseins, procla- » maient le fils de Capet. »

Et plus loin on trouve ce paragraphe qui contient quelques détails sur les deux Robespierre : « Un » membre venant de la commune fait part que Ro- » bespierre, voyant qu'il ne triomphait pas, s'était » tiré un coup de pistolet dans la gorge; mais que, » voyant qu'il ne s'était point totalement détruit, il » sollicitait ceux qui l'entouraient de l'achever. » Robespierre jeune, voyant son frère dans cet état, » s'abandonna à l'excès de la rage; dix hommes » avaient peine à le contenir; puis, haranguant le » peuple et invoquant les mânes de son frère, il » priait que, pour lui rendre le plus grand service, » on le rejoignît à son frère. Sur ces entrefaites il » est arrivé des canons contre la commune; nous » nous sommes retirés, et dans la rue nous avons » appris que Robespierre jeune s'était jeté par la » fenêtre. »

Le comité civil et le comité révolutionnaire de la section de l'Indivisibilité ont envoyé des commissaires à la commune : mais ces commissaires de retour ont fait un rapport vrai sur sa rébellion ; ils ont désavoué la démarche qu'ils avaient faite insciemment. Les comités ont envoyé à ceux de salut public et de sûreté générale pour les instruire de ce qui se passait, et n'ont pas varié.

Les procès-verbaux de la commune font mention du serment prêté par toutes les autorités de cette section, et l'on voit même, par ceux des Jacobins et de la section, qu'elle avait envoyé consulter la société.

Section de Guillaume-Tell.

L'assemblée générale et les comités de cette section se sont prononcés en faveur de la Convention dès l'ouverture de leur assemblée. On voulait y brûler les arrêtés de la commune conspiratrice; mais ils furent envoyés aux comités de gouvernement. Un officier municipal, qui était venu pour exciter à la révolte, a été arrêté avec deux de ses collègues.

D'après les procès-verbaux des Jacobins, on serait porté à croire que la section de Guillaume-Tell aurait envoyé à cette société une députation pour l'inviter à fraterniser avec la commune. Cette démarche avait été annoncée comme faite réellement à la section de la Montagne; mais cette section a été désabusée par l'assemblée générale, qui lui a prouvé que, loin de s'être ainsi compromise, elle avait député à la Convention, pendant la nuit, des commissaires pour lui porter son vœu pour elle, le témoignage de ses sentiments, et l'intention où elle était de la défendre.

Section de la Fraternité.

La section de la Fraternité, réunie d'après l'arrêté du conseil général, commence par nommer six commissaires pour aller à la commune y exprimer les sentiments d'union et de fraternité de la section, et l'informer que l'assemblée a unanimement arrêté et fait serment de sauver la patrie *et la représentation nationale*; elle fait même le serment de maintenir l'unité et l'indivisibilité de la République, de se rallier autour de la Convention nationale. A peine a-t-elle

nommé ses commissaires, qu'elle apprend la rébellion des municipaux, et révoque son arrêté : mais il paraît que les commissaires étaient partis; et, par les pièces de la commune, on voit qu'ils avaient annoncé que la section était debout pour sauver la patrie, et qu'ils ont prêté le serment demandé : mais la section a persisté dans son attachement à la représentation nationale.

Je ne puis juger de la conduite des comités, n'ayant entre les mains aucune pièce sur la journée du 9 au 10.

Le citoyen *Fauconnier*, chef de la légion, s'est conduit en brave homme, en franc républicain; il a exécuté avec courage les ordres de la Convention. La commune s'était emparée de sa personne, et le scélérat *Hanriot*, aves ses complices, le mettait au rang de ses premières victimes que devait le lendemain frapper son comité d'*exécution*; mais il fut mis en liberté par les représentants, et il en a profité pour assurer le triomphe de la patrie par celui de la représentation nationale.

Section des Marchés.

L'assemblée générale de la section des Marchés a montré un dévouement entier à la Convention. Elle s'est prononcée unanimement pour elle dès le commencement de la séance, et lui a envoyé une députation pour lui renouveler le serment de la défendre.

Les canons avaient été adroitement enlevés d'après un ordre de la commune, et pendant l'absence du commandant; mais bientôt ils ont marché au secours de la Convention.

Le comité révolutionnaire a refusé d'aller prêter le serment que demandait la commune.

Le comité civil non-seulement l'a refusé, mais a fait connaître son refus aux comités du gouvernement.

Section de Mutius-Scévola.

Les citoyens de la section de Mutius-Scévola, réunis en assemblée générale, se sont montrés amis des principes, et se sont prononcés d'une manière vigoureuse pour la Convention. Rassemblés par arrêté de la commune, dont ils ne connaissaient point la trahison, ils avaient nommé des commissaires pour aller répondre à son invitation; mais les commissaires n'étaient point encore partis pour remplir leur mission, quand la section a appris la conspiration municipale et a révoqué leurs pouvoirs. Tous les ordres envoyés par la Convention ont été exécutés soigneusement par le comité révolutionnaire, à qui elle les renvoyait.

Le comité civil, qui s'est aussi conduit d'une manière louable, avait envoyé, comme l'assemblée générale, des commissaires à la commune. Quoiqu'ils n'aient été absents qu'un quart d'heure, ils furent, à raison de la signature qu'on y exigea d'eux, portés comme adhérent aux principes des rebelles, sur la liste trouvée dans leur salle; mais à leur prompt retour, qui ne peut laisser aucun doute sur la pureté de leurs intentions, ils ont dit qu'ils n'avaient que signé ce qu'ils avaient cru nécessaire pour entrer, et qu'ils ignoraient la rébellion.

La pièce n° 1089 du septième carton prouve que le citoyen *Rigogne*, agent du comité de sûreté générale,

accompagné de deux commissaires du comité révolutionnaire, s'est transporté chez le nommé *Guiard*, concierge du Luxembourg (qui était alors prison), qu'il s'est trouvé dans ses armoires, du linge et pour deux à trois cent mille livres en bijoux et effets provenant des malheureuses victimes immolées sous le règne de *Robespierre* et de ses complices en tyrannie.

Section du Muséum.

Les comités civil et révolutionnaire de la section du Muséum, ont mis beaucoup d'énergie dans leur conduite. Ils connaissaient le perfide *Lescot-Fleuriot*; et instruits de la trahison de la commune, ils refusèrent d'obéir à l'ordre qu'elle leur avait adressé pour la réunion des citoyens en assemblée générale. Le lendemain, la section réunie, après la victoire remportée sur les traîtres, n'eut qu'à applaudir au zèle et à la conduite de toutes les autorités *constituées* de la section.

Elle voulut encore briser les fers de deux victimes de *Fleuriot*, et en donner au digne agent de Robespierre, à *Trinchard*, que le tyran avait fait nommer président d'une des commissions populaires, où il avait, avec une complaisance et une soumission complète, servi les vengeances de son protecteur et de ses amis. On a vu, *dans mon Rapport sur les papiers de Robespierre*, quelques échantillons de ces jugements atroces, qui obtenaient cependant l'approbation définitive des *décemvirs*. J'ignore si ce *Trinchard* a fini ses jours sur l'échafaud qui semblait l'attendre, ou s'il a péri des suites de la blessure qu'il s'est faite

à Sainte-Pélagie, en se coupant les veines avec des fragments de verre cassé, ce qu'atteste le procès-verbal du chirurgien-major de la section des Plantes, que j'ai sous les yeux : mais parmi les pièces envoyées par le comité révolutionnaire du Muséum, il est accusé d'être un homme de sang, d'avoir déclaré hautement qu'il ne s'agissait que d'être accusé pour être convaincu, et d'avoir dit souvent qu'on était plus embarrassé lorsqu'il n'y avait point de délit contre un prévenu, que lorsqu'il y en avait, parce qu'il fallait en inventer un. Il était encore accusé, dans une lettre envoyée de même aux comités, d'avoir voulu assassiner sa femme d'avoir vendu de l'argent, et d'avoir commis un vol dans la rue *Dauphine*. O postérité ! sans le 9 thermidor, que dirais-tu de nous d'avoir souffert de pareils arbitres de nos destinées ?

J'ai trouvé encore parmi les pièces de cette section un certificat signé *Savin*, secrétaire au comité de sûreté générale, qui, arrêté par *Hanriot*, fut reconnu pour libre par le comité révolutionnaire du *Muséum*. Ce certificat est singulièrement honorable pour les membres du comité, dont il conserve les expressions républicaines et peint les sentiments.

Section du Bonnet-Rouge.

Au moment de sa réunion en assemblée générale, la section du *Bonnet-Rouge* a envoyé des commissaires à la commune ; je ne vois pas cependant qu'ils y aient prêté le serment, et il n'est question, dans les pièces des municipaux conspirateurs, que d'une déclaration qui porte que cette section est en permanence. A

peine a-t-elle connu les projets parricides de la commune, qu'elle a envoyé une députation à la Convention; elle lui a envoyé aussi l'un de ses canons, et a fait revenir l'autre de la place de Grève, où il avait été conduit. On ne peut que louer les canonniers de leur fermeté à s'opposer aux ordres de *Hanriot* menaçant, et de leur zèle à ramener, malgré ses menaces, le canon que redemandait la section.

On voit, par le procès-verbal de la section, quels furent les efforts de *Gobeau* le municipal, que n'a pas sans raison atteint le glaive de la loi, pour déterminer les citoyens à se réunir à la commune, et à ne plus reconnaître la Convention; mais on voit aussi avec plaisir comme les citoyens se prononcent en faveur de la représentation nationale, l'ordre qu'ils donnent pour l'arrestation du conspirateur, et la manière dont ils le vouent à l'exécration publique.

Le comité révolutionnaire m'a paru avoir attendu que la victoire se fût déclarée, pour suivre le parti victorieux. Cela ne surprendra pas ceux qui savent que, depuis, une partie des membres qui le composaient ont été condamnés à la peine *des fers*, pour leur conduite habituelle avant cette époque, qu'intérieurement dès-lors ils devaient être fâchés de voir arriver.

Je n'ai rien trouvé sur le comité civil.

Section de la Réunion.

Le comité civil, méconnaissant une commune dont la trahison lui paraissait claire, n'obéit point à ses ordres et ne fit point convoquer l'assemblée générale.

Il s'est conduit d'une manière conséquente à cette première action, et il a constamment marché dans la route des principes et a conservé son attachement à la Convention.

Le comité révolutionnaire s'est conduit avec le même zèle pour la représentation nationale.

Parmi les différentes pièces que ce dernier comité a fait passer aux membres du gouvernement, et qui sont sous mes yeux, je dois en distinguer quelques-unes qui contiennent des faits bien intéressants pour la journée du 9 thermidor.

D'abord j'ai remarqué une déclaration du nommé *Bitton*, secrétaire au département de la police (municipale). Dans cette déclaration, *Bitton* fait d'abord mention de la lettre qu'on lui a fait écrire à tous les concierges des maisons d'arrêt, et qui est imprimée, page 1000; ensuite il continue en ces termes :

« ..... Le citoyen *Michel*, administrateur de police,
» qui était sorti, vint à rentrer, et eut des discussions
» avec l'administration assemblée, en leur disant :
» *Je me conformerai aux lois, et je ne reconnaîtrai*
» *que la Convention nationale, et je m'opposerai*
» *toujours à vos arrêts liberticides*..... A l'instant il
» sortit de l'assemblée; et le nommé *Faro*, un de ses
» collègues, sauta sur lui en criant : Arrête! arrête!
» c'est un coquin, un scélérat, un traître. Et à l'in-
» stant la force armée s'empara de lui et le traîna
» dans les fers.....

» Par suite vint le citoyen *Benoît*, administrateur,
» à qui l'on demanda s'il était du parti de *Robespierre*
» ou de la *Convention*; à quoi il répondit qu'il était

res, de retour de la commune, ont fait connaître sa rébellion, et dès ce moment les comités ont fait réunir l'assemblée générale, qui s'est à l'instant même prononcée pour la Convention et s'est conduite constamment dans ces principes. Les citoyens *Constant* et *Dupont*, par l'exposé qu'ils ont fait des plans criminels de la commune et des crimes de Robespierre, ont beaucoup concouru à l'unanimité de cette détermination de l'assemblée générale.

Section du Panthéon.

Il ne m'a point paru que les comités, soit civil, soit révolutionnaire, de la section du Panthéon, aient agi contre la Convention. Ils ont envoyé des commissaires à la commune, mais avec ordre de ne participer à rien. Ils font réunir ensuite l'assemblée générale, qui nomme aussi quatre commissaires. Des nouvelles de la rébellion de la commune arrivent, et enfin, entre onze heures et minuit, la section se déclare pour la Convention.

Section des Lombards.

Le même esprit a guidé les comités civil et révolutionnaire de la section des Lombards. Quoique *Chatelain*, municipal, ait fait tous ses efforts pour les déterminer à se rallier à la commune, la Convention a été leur point de ralliement.

L'assemblée générale n'a point tenu, et ne s'est réunie que le lendemain, pour applaudir à la conduite des comités.

Il est un autre trait qu'il est bon de conserver : elle

a accordé une indemnité au citoyen *Royer*, qui faisant patrouille et rencontrant *Hanriot*, a voulu l'arrêter et en a été blessé.

Dans les déclarations reçues au comité révolutionnaire de cette section, et faites pendant le cours du mois de thermidor par les citoyens *Duval*, *Leleu*, *Bouché*, Denis *Pillieux*, etc., on peut voir la preuve de ce que j'ai avancé dans mon rapport, que les canonniers avaient été subornés par *Hanriot*. On y voit les agents de ce traître faisant donner du vin et conduisant les canonniers chez les traiteurs, etc. Ces déclarations sont sous le n° 1463, dixième carton.

Il n'est pas fait mention, dans les pièces qui concernent la section des Lombards, de ces scélérats qui proclamaient le petit *Capet*; ce qui avait été annoncé, par le citoyen *Petit*, à la section de l'Indivisibilité.

Section de Bondi.

Les citoyens de la section de Bondi, réunis en assemblée générale, n'ont pas tardé à se rallier à la Convention; et *Feneaux*, membre de la commune, loin d'imiter ses coupables collègues, a peint ce ralliement à la Convention comme l'objet de ses vœux. Une députation de douze commissaires va porter cet arrêté à la Convention, qui l'accueille le plus fraternellement.

Le comité révolutionnaire n'a pas voulu répondre aux invitations de la commune perverse; et le comité civil, au lieu de lui répondre, a envoyé porter à la Convention le témoignage de ses sentiments et prendre ses ordres.

était debout pour sauver la patrie; et leurs pouvoirs ne portaient pas autre chose, sinon qu'ils devaient être de simples observateurs tenus de revenir successivement rendre compte de la position des choses. D'autres commissaires envoyés aux Jacobins n'étaient chargés que de semblables observations. C'est ainsi que les nouveaux arrivants, trompés par beaucoup de signatures et par le bruit que la majorité des sections s'unissait à la commune, croyaient devoir les imiter.

Au surplus, la section Poissonnière, quoiqu'elle ait envoyé des commissaires à la commune et aux Jacobins, qui en ont fait mention dans leur procès-verbal, en a envoyé à la Convention, et n'a pas tardé à se prononcer pour elle.

Le comité civil envoya à la commune et aux comités de gouvernement, pour prendre des éclaircissements et des instructions. Ses commissaires à la commune sont spécifiés au procès-verbal comme y ayant prêté serment. Cependant il se rallia à la Convention à la nouvelle de la rébellion municipale, et jura de maintenir la liberté, l'égalité, et de défendre au péril de sa vie l'unité, l'indivisibilité de la République, la représentation nationale, et l'exécution de la loi.

Je ne trouve rien sur la conduite du comité révolutionnaire avant le 10. Il annonce à cette époque, le lendemain conséquemment des grands dangers, que tout est tranquille, et l'on doit remarquer cette phrase: « Que les esprits commencent à revenir de l'étonnante révolution qui vient d'avoir lieu, et que tous les bons citoyens vouent à l'exécration les auteurs de l'horrible complot qui a failli perdre la

» liberté en anéantissant la représentation nationale.»

Section Révolutionnaire

Cette section, qui avait dans son enceinte la mairie et un des noyaux de la conspiration, l'administration de police, s'est conduite d'une manière à mériter des éloges.

Elle n'a pas voulu se réunir en assemblée générale d'après l'arrêté de la commune criminelle, et cette assemblée ne s'est formée que le lendemain, pour confirmer toutes les mesures prises contre les rebelles. Les citoyens avaient passé la nuit sous les armes.

Je ne saurais résister au plaisir de citer un trait que l'assemblée de la section a cru devoir indiquer au comité d'instruction publique. Dans la nuit du 9 au 10, un citoyen vit le jeune *Charbonnier* qui, à une heure du matin, n'était pas couché, et lui demanda pourquoi, si tard, il ne reposait pas. « Quand la patrie est » en danger, lui répondit le jeune homme, je ne dors » jamais. »

Je n'ai rien trouvé sur les papiers qui annonce quelle a été la conduite du comité civil; mais aussi je ne vois aucun reproche contre lui : et comme cette section a tenu la conduite la plus pure, son silence équivaut, pour ainsi dire, à l'approbation.

Quant au comité révolutionnaire, il s'est parfaitement comporté. Son procès-verbal, très intéressant, contient mille détails sur cette nuit mémorable.

On y voit la manière franche avec laquelle tous les membres se sont prononcés en faveur de la représentation nationale, et tous les actes de vigueur qu'ils

ont faits, tant pour exécuter les lois, que pour arrêter les rebelles; la lutte que les proclamateurs de la Convention ont eu à opposer aux proclamateurs de la commune; comment *Bernard*, dont la tête coupable est tombée sous le glaive de la loi, a osé mettre la main sur *Tarreau*, qui proclamait les décrets, au nom du *peuple* dont il profanait le nom, et comment *Chemin* l'arrêta courageusement au nom de la Convention, contre laquelle il était rebelle.

J'ai vu avec plaisir dans ce procès-verbal du comité révolutionnaire, *Minier*, *Sillans* et *Caillot*; les deux premiers s'unir aux membres du comité pour s'opposer à leurs collègues rebelles et conspirateurs, et le dernier fuir l'antre de ces scélérats aussitôt qu'il en a reconnu la rébellion, et ne laissant que son nom parmi eux sur la liste de présence, rapporter dans sa section les sentiments qui l'animaient et qui l'attachaient à la représentation nationale.

J'ai vu encore avec une douce satisfaction *Avril*, ce patriote de 1789, ce patriote qui s'était conduit loyalement dans les premiers temps de la révolution, prouver qu'il avait paru au sein de la commune conspiratrice, il y avait parlé contre les conspirateurs, et en était sorti avant l'arrivée triomphale de Robespierre. Cinq ou six jours avant ces grands événements, il avait fait demander à *Robespierre* un rendez-vous pour lui dénoncer les intrigants qui compromettaient le comité de salut public, qui les avait nommés, et en avait été très mal reçu.

Ce fait était, dit-il, à la connaissance de *Merlin* (de Tionville).

Ceux qui aiment à voir cesser le règne du crime (et se trouverait-il un de mes lecteurs dont ce ne serait pas le sentiment?) verront avec joie la force armée de la section Révolutionnaire attirer à elle les gendarmes de la mairie, et saisir avec eux, en présence de *Merlin* (de Thionville), les insolents et vains administrateurs de la police, qui se gorgeaient de vin, et de l'espoir de régner avec leur idole.

Enfin je dois dire, en terminant cet article, que parmi les citoyens de la section Révolutionnaire qui se sont conduits d'une manière si énergique et si républicaine, on doit distinguer les citoyens *Chemin*, *Tarreau*, *Bodson*, *Sillans*, *Baltasar*, *Cochois*, *Minier*, *Renaud* et *Tilly*.

Cette section a quitté le nom de section Révolutionnaire, et a pris celui de section du Pont-Neuf qu'elle portait auparavant.

Section de la Cité.

D'après toutes les pièces de la section de la Cité, il paraît que les comités de l'assemblée générale se sont bien conduits. La réception que l'assemblée a faite à la section de Popincourt, qu'elle regardait comme trop favorable aux rebelles, en passant à l'ordre du jour sur l'arrêté que celle-ci avait adressé, prouve combien elle était éloignée de participer à la rébellion des municipaux. Elle avait eu dans son sein quelques membres qui avaient parlé en faveur des conspirateurs; mais elle n'avait répondu que par des protestations d'union à la représentation nationale.

Payan avait écrit à cette section pour qu'elle fît

sonner le *bourdon* en signe d'alarme. Sa lettre a été méprisée, et le tocsin n'a pas sonné.

Section des Invalides.

Il résulte de l'examen des pièces de la section des Invalides, que cette section s'est bien comportée dans les journées orageuses des 9 et 10 thermidor.

Les arrêtés des deux comités de gouvernement, et les lois de la Convention ont été ponctuellement exécutés.

Les lettres et arrêtés de la commune rebelle ont été brûlés.

Les comités m'ont paru s'être conduits dans les mêmes principes que l'assemblée générale.

Il paraît qu'un nommé *Roussel*, qui était alors employé au secrétariat de la commune, et président de l'assemblée générale, s'est déclaré clairement et fortement en faveur des conspirateurs contre la Convention.

Je suis bien éloigné, sans doute, d'applaudir à cette espèce de complicité; mais je trouve qu'employé par la commune, il a peut-être cru devoir, sans examen, la défendre, bien différent de ces petits messieurs qui, payés par la Convention dans les comités où ils étaient attachés, n'ont pas hésité de se rallier contre elle dans les journées de vendémiaire, ont suivi l'étendard de la rébellion suscitée contre la représentation nationale, et salariés par la nation, ont failli lui déchirer le sein par une guerre civile.

Section de Brutus.

L'assemblée générale de la section de Brutus ne s'est réunie que sur les neuf heures et demie. Elle allait envoyer des commissaires à la commune, quand elle a connu sa rébellion, et son premier acte a été de révoquer l'arrêté qui les nommait. Elle s'est dès-lors prononcée dans le sens de la Convention, et n'a cessé de communiquer avec les comités de salut public et de sûreté générale, et la Convention elle-même.

J'ai remarqué avec intérêt un arrêté pris par cette section dans la séance du 10 thermidor : elle fit chanter l'*hymne à l'Être suprême*, en réjouissance de la tyrannie abattue, et cette conduite me fournit une réflexion toute naturelle : comment se fait-il que les évêques, les prêtres, autrefois si ardents chanteurs de *Te Deum* lorsque leurs rois avaient échappé à quelques maladies graves, ne chantent plus le moindre psaume lorsqu'il arrive quelque événement heureux à la République? Les voûtes des églises de Vienne ont retenti de chants d'allégresse quand nos troupes se sont retirées de devant Mayence, et lorsqu'un gouvernement stable s'établit, quand nos armées remportent des victoires, quand les complots contre la liberté se découvrent et se dissipent, quand la Providence, à chaque moment, prouve qu'elle veille pour les Français, toutes les bouches des dévots de l'ancien temps restent muettes, et les prêtres, amis de la république, n'ouvrent pas même les leurs. Leur silence semble être une approbation de celui de leurs ennemis jurés, les fanatiques amis des rois. Je ne fais cette observation que par

amour pour la chose publique. S'il est vrai que le culte ci-devant dominant soit encore le plus suivi, les prêtres de ce culte serviraient la patrie en intéressant leurs fidèles à consacrer les événements qui lui seraient heureux. Ils ne doivent pas ignorer combien les prêtres royalistes font servir leur culte à l'appui du trône.

Le comité civil de la section de *Brutus* a protesté, dès dix heures du soir, le 9 thermidor, contre les opérations de la commune.

Parmi les faits que nous a conservés le comité révolutionnaire de cette section; on doit distinguer ce que *Chol* et *Gobert*, membres de ce comité, ont été déclarer aux comités de gouvernement. Leur déclaration porte : « Que le citoyen *Simar*, homme de confiance de *Fleuriot*, a dit que *ce dernier avait rédigé* » *des lois et préparé un greffe pour la* DICTATURE *que* » ROBESPIERRE *devait exercer*. *Simar* a ajouté *que les* » *clefs des prisons étaient préparées pour relaxer ceux* » *qui étaient de la conspiration* ».

Section des Tuileries.

Il paraît que le comité civil de la section des Tuileries a prouvé son attachement à la représentation nationale dès neuf heures du soir, et que toutes les nouvelles défavorables aux traîtres et favorables à la Convention y ont été reçues avec des transports de joie et au milieu de tous les signes de l'allégresse.

Le comité révolutionnaire s'est conduit dans le même sens; il annonce aux comités de gouvernement, l'arrestation de toute la famille *Duplay*.

Quant à l'assemblée générale, aucune pièce ne

section est restée fidèle, et les apôtres de la commune rebelle sont arrêtés par ses ordres.

Quelques-uns de ses membres ont été mis en arrestation par les conjurés, au moment où ils publiaient la proclamation de la Convention; ils ont été envoyés à la commission d'exécution; et sans la victoire de la Convention sur les traîtres, ils eussent été victimes. Parmi ces défenseurs des lois se trouvent les citoyens *Deshureaux* et *Rimbau*, et j'aime à citer *Deshureaux* pour prouver que les commissaires des sections envoyés près de la municipalité ne partageaient pas ses crimes. *Deshureaux*, en effet, a signé la liste de présence à la maison commune, et peu d'instants après il est arrêté par cette commune coupable comme proclamateur des décrets de la Convention [1].

Un fait qui ne doit pas être oublié, c'est que cette section a arraché aux conjurés le représentant *Peynières* qu'ils emmenaient, et l'a fait reconduire à la Convention, à qui elle a déclaré qu'elle était prête à la défendre de toutes ses forces.

La section des *Arcis* avait envoyé aux Jacobins pour connaître leurs sentiments. Je vois par les procès-verbaux qu'elle fut indignée de ce que ces prétendus amis de la liberté étaient les complices des perfides municipaux, et j'ai admiré la sévérité avec laquelle elle a reçu le citoyen *Maire*, membre de cette société mère, qui n'eût jamais été accueilli s'il n'eût prouvé par témoins qu'il y avait combattu des motions liberticides.

[1] *Deshureaux*, *Tugot* et *Goin*, ont été conduits devant le tribunal révolutionnaire, qui les a acquittés.

Les comités révolutionnaire et civil se sont bien conduits.

Section des Piques.

Le comité civil de la section des Piques paraît s'être prononcé dans le sens de la Convention nationale dès neuf heures et demie du soir.

Je ne saurais juger la conduite du comité révolutionnaire : il ne produit que des pièces insignifiantes.

Quant à l'assemblée générale, si l'on en croit ce qui se trouve dans les papiers des Jacobins, et un *billet* signé *Moulin*, cette section aurait promis de fraterniser avec cette société devenue complice des rebelles. A n'en croire que le procès-verbal de l'assemblée, elle s'est conduite tout à la fois avec délicatesse et énergie, mais en rapprochant tous les faits, et malgré l'assertion du comité révolutionnaire, démenti par le procès-verbal même de la section, il est constant qu'elle ne s'est réunie qu'à deux heures du matin, et qu'elle a pris toutes les précautions possibles pour ne se prononcer qu'avec la certitude des événements favorables à la Convention, à qui elle s'est ralliée.

La force armée a été se ranger près de la Convention.

Un nommé *Moutonnet*, membre du comité révolutionnaire, m'a paru jouer, dans cette journée, le rôle le plus équivoque.

Section du Faubourg Montmartre.

Je ne trouve aucune pièce qui puisse m'indiquer comment précisément se sont conduits les comités de la section de Faubourg-Montmartre; je trouve seulement qu'avant sept heures du soir les *corps constitués*

de cette section se sont réunis pour délibérer en commun.

L'assemblée générale, sur l'invitation de la commune, y a envoyé deux commissaires pour *y prendre les renseignements nécessaires, et lui en rendre compte.* Ces commissaires ont figuré dans les procès-verbaux des rebelles, sans avoir fait peut-être autre chose que de paraître au milieu d'eux sans connaître leur rébellion, et s'inscrire sur la liste générale.

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'assemblée générale dès neuf heures du soir, et après une courte discussion, ne s'est pas rendue à une invitation de la commune; c'est qu'elle a fait venir dans son sein toutes les autorités constituées, pour y prononcer ce serment : « Nous jurons le maintien de la République » [illegible]e et indivisible, un dévouement absolu à la re» présentation nationale, et de nous réunir à elle » pour sauver la patrie. » C'est qu'elle a nommé une députation pour exprimer son vœu et ses sentiments à la Convention, et qu'elle a envoyé des commissaires à la commune pour inviter ses officiers municipaux à rentrer dans son sein, et à se séparer des traîtres.

Enfin, cette section a eu l'avantage de ne pas compter parmi les municipaux rebelles ceux qu'elle avait portés à la municipalité. L'un, nommé *Tonnellier*, est venu lui annoncer qu'il n'avait point voulu participer à la rébellion; l'autre, malade depuis longtemps n'avait pas même paru à la commune, et n'en pouvait même pas connaître les projets.

Section de Montreuil.

Cette section, qui est une des plus éloignées du lieu des séances des représentants du peuple et de toutes les autorités constituées, ne paraît pas avoir dévié des bons principes. Elle a cependant envoyé des commissaires à la commune, qui les a compris parmi ceux qui ont prêté le serment; mais, parmi le petit nombre de pièces qui sont parvenues au comité de gouvernement, il en est qui prouvent que les proclamations de la Convention ont été publiées aussitôt que connues; que le force armée a marché dès que les ordres du comité de salut public lui ont été annoncés; que l'assemblée générale a adhéré à un arrêté de la section des Droits-de-l'Homme, qui déclare se rallier à la Convention nationale, et que le serment de maintenir l'unité de la République et la Convention, a été répété quand l'un des commissaires, envoyés près de la commune, est revenu faire part des délibérations des rebelles.

La crainte d'être surprise par les ennemis du peuple lui a fait suspendre l'ordre d'ouvrir les barrières, qui lui étaient adressé au nom du comité de salut public, et qui ne paraissait pas revêtu du timbre nécessaire; mais elle en a fait part au comité lui-même, pour avoir les renseignements d'après lesquels elle puisse agir.

Le comité révolutionnaire a fait arrêter *Turlot*, *Cietty* et *Queluiard*, membres de la commune rebelle.

Les comités civil et de bienfaisance se sont r[illegible]

pour agir de concert, et leur conduite m'a paru louable et sage.

Je dois, en parlant des membres de la commune arrêtés dans cette section et punis de mort, donner quelques regrets à la perte que l'on a faite des talents de *Cietty*, peintre très habile dans son genre. C'était lui qui avait poussé le plus loin la composition des arabesques et de tous les charmants paysages qui embellissaient les papiers de nos meilleures manufactures. Et quand je vois un *David* figurer parmi les amis des assassins, entre les fournisseurs habitués de leurs tueries; un *Châtelet*, un *Bigant*, et tant d'autres peintres et dessinateurs, s'asseoir avec les jurés sanguinaires de ces tribunaux affreux que poursuivra la haine de la postérité, ou partager les travaux d'une municipalité rebelle; je ne sais si l'on ne doit pas accuser l'imagination naturellement exaltée des artistes en peinture, plutôt que leur cœur.

Cette réflexion qui m'échappe n'est pas une excuse que je leur fournis; et s'ils ont mis du sang froid dans les atrocités qu'ils ont occasionées ou partagées, ils n'en sont que plus coupables à mes yeux. Je dis plus: si leurs talents sont très grands dans leur art, si leur genre est le premier, comme il suppose la connaissance de l'histoire et des passions des hommes, et une éducation plus cultivée, ils me paraissent doublement atroces et cent fois plus justement haïs que les autres.

Section du Contrat-Social.

Le comité révolutionnaire de cette section, dont la

conduite particulière lui a mérité une procédure si longue et des châtiments applaudis de tous les amis de la probité et de la justice, s'est bien conduit dans la circonstance délicate de la rébellion thermidorienne. C'est à lui que l'assemblée générale de la section du Contrat-Social, égarée par un nommé *Lepauvre*, officier municipal, doit en grande partie d'être revenue de son erreur. Elle avait envoyé des commissaires à la commune; deux d'entre eux y avaient prêté le serment. Elle paraissait ébranlée en faveur des rebelles. Les discours d'un des membres du comité révolutionnaire, et les nouvelles certaines qu'elle reçoit de l'état vrai des choses, la frappent; elle revient de son erreur, et envoie des députés à la Convention pour l'assurer de son attachement; le comité civil s'est adjoint à la députation. Depuis ce moment la section du Contrat-Social, ralliée aux principes, ne s'en est pas écartée, et l'on voit la force armée de la section se porter à la Convention pour la défendre, avant même d'en avoir reçu l'ordre.

Section de la Fidélité (ci-devant de la Maison-Commune).

Parmi les papiers qui concernent la section de la Fidélité, j'ai trouvé plusieurs pièces intéressantes: le procès-verbal concernant la chute de Robespierre jeune du haut de la commune, d'où il s'était précipité, que j'ai placé au n° XXXVIII des pièces justificatives; des consignes du maire de Paris, des arrêtés de *Bercy*, des lettres du comité d'exécution, et des ordres de Hauriot. J'ai cru devoir consigner ici les pièces.

Consigne du maire de Paris.

« Sur-le-champ quarante citoyens armés se ren-
» dront au bas de l'entrée de l'état-major, avec une
» pièce de canon, et empêcheront qui que ce soit d'y
» entrer ni sortir, excepté les officiers de l'état-major.
» Vingt gendarmes se rendront au troisième, dans le
» même couloir, et auront la même consigne. »

Signé, Lescot-Fleuriot, *maire de Paris*.

Ordre de Hanriot.

Du 9 thermidor, l'an 2 de la république.

État-major général.

« Les citoyens *Legrand*, commandant en second
» de la commune de Bercy, et *Hugot*, commissaire
» de ladite commune, sont chargés, par le conseil
» général de la commune, d'employer tous les moyens
» de ramener l'ordre, la tranquillité, et de comman-
» der en conséquence ce qui sera nécessaire à la bar-
» rière de Charenton.

» *Signé*, le général Hanriot. »

Lettre de la commune de Bercy.

Bercy, le 9 thermidor, l'an 2 de la république française
une et indivisible, à dix heures du soir.

« Citoyens du conseil général de la commune de
» Paris, nous vous prions de nous instruire si votre
» ordre de ce soir, donné aux barrières, doit empê-
» cher nos concitoyens de la commune de Bercy de
» rentrer dans leurs foyers. Plusieurs d'entre eux

» sont aux barrières, et nous vous expédions les ci-
» toyens *Legrand*, commandant en second, et *Hugot*,
» l'un de nos concitoyens, pour nous rendre votre
» décision ; nous l'attendons et nous y conformerons
» en républicains.

» Salut et fraternité. »

Signé, Tribouet, *agent national*; Maiheuet, *municipal*; Cuvillier, *municipal*; Durloc, *notable*; Tustel, *notable*; Coulon, *membre du conseil*; Darondeau, *secrétaire-greffier*.

Sur le dos de cette lettre, qui, à côté des signatures, porte le cachet de la commune de Bercy, le comité d'exécution de la commune conspiratrice à mis la réponse suivante :

« Les habitans de la commune de Bercy, pour sau-
» ver la patrie, sont invités, au nom du salut public,
» de venir au conseil de la commune de Paris, avec
» leurs armes, pour sauver la patrie. Le tocsin sonne.
» La liberté a été un instant en danger; mais *Robes-*
» *pierre* l'aîné et le jeune, *Saint-Just*, et tous les
» autres députés qui avaient été mis en arrestation
» par des conspirateurs, sont en liberté. Triomphe,
» vive la République! A nous, frères et amis; la pa-
» trie est sauvée ! »

Signé, Arthur, Louvet, Legrand, Chatelet, Desboisseaux, Coffinhal.

Il paraît que pendant que le comité d'exécution faisait à la commune de Bercy cette réponse, le conseil général profitait de la présence de *Legrand* et *Hugot* pour leur faire prêter le serment ; car une ex-

pédition de cette prestation de serment se trouve jointe à ces pièces. La voici :

COMMUNE DE PARIS.

Le 9 thermidor, l'an 2 de la république française une et indivisible.

Extrait du registre des délibérations du conseil général.

« Le commandant en second de Bercy, nommé » *Legrand*, et le citoyen *Hugot*, commissaire de » cette même commune, prêtent le serment de fidé- » lité au peuple, et le conseil général leur en donne » acte.

» *Signé*, CHARLEMAGNE, *vice président*: BLIN, » *secrétaire-général-adjoint*.

» Pour copie conforme.

» *Signé*, BLIN, *secrétaire-greffier*. »

La section de la Maison-Commune était plus exposée qu'aucune autre, à raison de la proximité du foyer de la conspiration, à recevoir les influences des rebelles. Cependant on ne peut trouver dans sa conduite rien qui puisse la compromettre, quoique le comité civil ait envoyé des commissaires à la commune, et que deux d'entre eux y aient prêté le serment. Ces commissaires, en effet, ainsi que le porte le procès-verbal du comité, n'ont été envoyés que pour connaître ce qui se passait; mais il était dit *qu'ils ne participeraient ni directement ni indirectement à aucunes délibérations, et que leur mission se réduirait à une pure surveillance.*

L'assemblée générale passe à l'ordre du jour sur

l'invitation de la commune de venir prêter un serment dans son sein, et déclare que *tout le peuple doit se rallier auprès de la Convention, qui est le point central de l'unité républicaine.*

Le comité révolutionnaire m'a paru ne s'être point écarté de l'attachement dû à la Convention nationale, quoique de ses membres aient prêté le serment à la commune. Il paraît en effet que ces membres, *envoyés uniquement pour y surveiller ce qui s'y passait et pour y exécuter l'ordre d'arrêter les sonneurs de tocsin*, se sont trouvés, pour ainsi dire, entraînés à apposer leurs noms à la liste des autorités qui avaient paru dans la commune, et à prêter le serment ambigu que les conspirateurs n'avaient imaginé que pour séduire par l'expression et grossir le nombre de ses partisans par cet engagement extérieur. Combien, en effet, de patriotes se sont, sans le savoir, unis aux traîtres! Combien d'hommes surpris! et, parmi ces derniers, qui ne mettrait pas un nommé *Janniot*, membre du comité révolutionnaire de la section *Challier*, que le désespoir d'avoir signé des pouvoirs à ses collègues, pour se rendre au conseil à l'effet d'y connaître ce qui s'y passait, a réduit à l'extrémité de tenter de se noyer, et qui, recueilli par le comité révolutionnaire de la Maison-Commune, est renvoyé à sa section? Une des précautions sages de ce comité était de faire avertir par des patrouilles les députations qui pouvaient se rendre à la commune, des dangers qu'elles allaient courir. Ce ne fut malheureusement qu'à son retour que l'on arrêta celle de *Bercy*, dont on saisit les papiers que je viens de

faire connaître ; mais il est vraisemblable que les instructions reçues à cette section par les commissaires de Bercy, qui parurent de bonne foi, influèrent beaucoup sur la démarche de cette commune quand elle se détermina à rapporter à la Convention la lettre criminelle des traîtres qui lui demandaient ses hommes, sans armes et ses canons.

La force armée a prêté secours aux proclamations des décrets de la Convention.

Il eût été étonnant que cette section, si voisine de la commune, n'eût pas eu des orateurs disposés à la défendre. Il s'y en est trouvé quelques-uns : mais toute leur peine a été perdue, et les citoyens de la section de la Maison-Commune sont restés fidèles à la Convention ; ce qui, vraisemblablement, les à portés à donner à la section le nom de *section de la Fidélité*.

Section des Gardes-Françaises.

L'assemblée générale de la section des Gardes-Françaises a constamment marché dans les bons principe (ce qu'elle a fait encore à l'époque du 13 vendémiaire dernier). Elle ne connaît d'autre point de ralliement que la Convention ; elle appelle dans son sein, pour le désapprouver, le comité civil, qui, entraîné dans l'erreur, avait plusieurs de ses membres qui venaient de prêter le serment à la commune, et ramène à la bonne cause ce comité, qui s'empresse de réparer ses crimes et d'aller à la Convention jurer de s'unir à jamais à elle.

Un nommé *Burguburu* paraît jouer un rôle dans

cette nuit en faveur de la commune. Nommé président, il refuse, parce qu'on avait proposé de frapper le traître *Hanriot* mis hors la loi. Revenu des Jacobins, il espère tout de leur réunion à la commune; et quand la trahison des municipes et des Jacobins est reconnue publiquement, il se voit obligé d'avouer que son ancienne amitié pour *Sijas*, qu'il regardait comme patriote et comme incapable d'agir contre les principes des républicains, l'avait induit en erreur.

Des membres que cette section avait fournis à la commune, *Dazard*, arrêté par la section des Arcis, et qui avait pris une part très active à la rébellion municipale, a été frappé du glaive de la loi.

Le comité révolutionnaire m'a paru s'être bien conduit, et n'avoir pas un seul moment dévié des principes.

Section de l'Homme-Armé.

A la nouvelle de la rébellion de la commune, l'assemblée générale de la section de l'Homme-Armé déclare spontanément qu'elle ne reconnaîtra point les arrêtés d'une commune conspiratrice, et qu'elle les fera passer au comité de salut public. Elle arrête ensuite à l'unanimité que, fidèle aux serments qu'elle a faits de vivre ou de mourir libre, il sera envoyé quatre commissaires à la Convention, pour l'assurer de son dévouement, et lui déclarer qu'elle maintiendra de tout son pouvoir la République une et indivisible, qu'elle sera toujours prête à servir de rempart à la représentation nationale, et que ses décrets seront toujours la boussole de sa conduite.

La communication de cet arrêté aux quarante-sept autres sections n'a pas peu contribuer à en décider plusieurs en faveur de la Convention ; on peut s'en convaincre par ce qui s'est passé dans les faubourgs, qui, éloignés du théâtre des événements, ont appris par la députation de cette section, les dangers de la patrie, la perfidie de la commune, et ont trouvé dans son arrêté une marche toute tracée pour se conduire.

Le comité révolutionnaire s'est réuni de bonne heure à la section, et a suivi en tout le vœu qu'elle a prononcé.

La force armée s'est rassemblée pour défendre la Convention.

La commune trouva néanmoins encore quelques partisans dans cette section, notamment un nommé *Chalendon*, qui avait été lié singulièrement avec Robespierre.

Section de Bonne-Nouvelle.

Le comité révolutionnaire de la section de Bonne-Nouvelle a refusé d'envoyer des commissaires à la commune, pour y prêter le serment de fidélité, et je ne trouve rien ensuite qui puisse instruire de sa conduite ultérieure; mais comme après ce premier acte, qui est louable, il ne se trouve aucune inculpation contre lui, il est à présumer qu'il a continué à se bien conduire.

L'assemblée générale a débuté par arrêter qu'elle ne correspondrait point avec le corps municipal. Elle approuve ensuite la conduite du comité, qui a résolu de ne point satisfaire à l'invitation de la commune,

et les proclamations de la Convention sont faites avec promptitude et solennité. Elle fait haranguer la force armée, qui partage ses sentiments.

Les efforts de *Cochois* auprès des comités, pour les porter à se réunir à la commune, n'ont produit aucun effet sur eux, et n'ont fait que prouver sa complicité avec les conspirateurs, qui lui a mérité de périr avec eux, frappé du glaive de la loi.

Section des Droits-de-l'Homme.

Cette section a eu le plus de mouvements dans son sein. On peut se rappeler ce que j'ai dit, dans ce rapport, sur les canonniers de cette section. Ils en ont long-temps influencé l'assemblée générale, qui s'est enfin cependant prononcée pour la Convention, quoiqu'elle fût présidée par le notable *Duclos*, regardé comme un des grands partisans de Robespierre.

Le comité révolutionnaire dans cette circonstance critique, s'est conduit de la manière la plus louable. Il s'est constamment opposé de toutes ses forces aux intentions perfides des canonniers qui partaient pour la commune, et a manifesté son attachement à la Convention.

La force armée a offert deux tableaux différents : celui des canonniers, qui étaient en pleine rébellion, et dont les chefs paraissaient avoir été de complicité avec la commune conspiratrice ; ce qui surprendra moins quand on saura que leur capitaine était frère d'un certain EUDE, *tailleur de pierre*, officier municipal, qui vint à la section vociférer en faveur de la

commune, assaillir à coups de poings ceux qui lui résistaient, et qui périt enfin comme il le méritait, sur l'échafaud de Robespierre; dont il était la créature.

Je crois devoir dire, après avoir mûrement examiné la conduite des canonniers de cette section, que tous ne sont pas coupables également; qu'il en est deux, l'un nommé *J. Baudet*, et l'autre *François Devaux*, qui n'ont pris aucune part à la rebellion, et que *Eude*, capitaine, *Picard*, lieutenant, *Saunoir*, sergent-major, *Chaffaron*, et quelques autres, ont eu le plus de part à la démarche rebelle de leurs camarades qui ont prêté serment à la commune, au milieu des applaudissements des traîtres.

Le reste de la force armée présente le tableau opposé. Contenue par le commandant de la section, *Lasne*, qui mérite les plus grands éloges, et qui a failli être victime de sa courageuse résistance aux conspirateurs agents de la commune, elle paraît s'être conduite d'une manière irréprochable.

Section de l'Observatoire.

D'après les pièces qui sont réunies aux comités de gouvernement sur cette section, il me paraît démontré que de toutes les sections de Paris, celle de l'Observatoire était dans les plus mauvaises dispositions à l'époque du 9 thermidor.

Le comité révolutionnaire, malgré la connaissance qu'il avait acquise des événements qui s'étaient passés à la Convention, et des décrets rendus dans la journée, a, par deux arrêtés, nommé trois commissaires auprès

du maire et du conseil-général de la commune, et les fonctions de ces commissaires étaient d'aller et de venir rendre compte de ce qui s'y passait. Ils ont d'abord prêté le serment à la commune, et n'ont rien laissé ignorer à leurs commettants de ce dont ils avaient été les témoins.

Il vient un ordre de la part des représentants du peuple pour faire marcher la force armée : ce comité le soustrait au commandant général; il le commente, et ce n'est que lorsque la force des événements a déterminé à qui doit rester la victoire, qu'il se décide à le faire connaître pour qu'il soit exécuté.

Ce comité a influencé l'assemblée générale; il a dirigé les démarches du commandant en chef *Maxime Surret;* il a osé insulter la Convention, en parlant à la commune dans le sens des rebelles, en y apportant la proclamation qu'elle avait ordonné de faire, et en l'appelant *une prétendue Convention.*

La mesure du patriotisme du comité civil a toujours suivi les événements.

Le commandant, *Maxime Surret*, a prêté serment à la commune *de s'opposer aux complots des conspirateurs*, et l'on sait ce que l'on appelait conspirateurs dans cet antre de la trahison. On lui a donné acte de son serment. Il y a vu *Henriot*, il la embrassé; il est revenu triomphant le déclarer à la section, qui lui a conservé sa confiance.

L'assemblée générale ne s'est formée qu'à onze heures du soir. On y a pris un arrêté liberticide qui a été rapporté, disent les procès-verbaux, mais qui néanmoins a été suivi de l'envoi de trois commissaires

à la maison commune, qui y ont prêté le serment.

J'ai été frappé d'un fait inséré dans un second procès-verbal de cette section, et qui prouve, tout en voulant le cacher, combien avait été égarée l'assemblée du 9 thermidor. On a annulé le premier procès-verbal, y est-il dit, attendu que l'on y avait donné la qualification de patriotes à des hommes mis hors la loi.

Section des Sans-Culottes.

Cette section, qui, connue d'abord sous le nom de district de *Saint-Nicolas-du-Chardonnet*, puis sous celui de *Jardin-des-Plantes*, qu'elle a repris depuis le 9 thermidor, avait acquis une réputation de sagesse bien méritée, fut constamment agitée depuis le 10 août qu'*Hanriot*, qui demeurait dans son enceinte, en devint commandant. Tous les hommes éclairés qu'elle contient en avaient été éloignés par la terreur sous le règne du *sans-culotisme*, et elle se distingua par toutes les folies que son nom privilégié de *sans-culottes* semblait excuser. Il n'est donc pas étonnant qu'au 9 thermidor, époque où *Hanriot*, qui avait plusieurs aides-de-camp ou adjudants et beaucoup d'amis à qui il distribuait de l'argent, dans son sein, était en pleine rébellion contre les autorités nationales, cette section ait éprouvé quelques orages et se soit prononcée un peu tard en faveur de la Convention.

Les personnages qui ont figuré dans cette mémorable séance du 9 thermidor, sont *Dardel*, cet ami de *David*, placé par lui au conservatoire du muséum de peinture, et introduit aussi par sa protection dans la

commission temporaire des arts. On le voit dans cette nuit prendre adroitement tour-à-tour le parti de la commune, puis celui de la Convention, quand la force des événements lui eut assuré le dessus; combattre tête à tête le citoyen qui annonçait la proscription légale et méritée de *Hanriot* et de la commune conspiratrice; donner l'accolade fraternelle au porteur d'une lettre du traître *Hanriot*, quand, par les soins de *Coffinhal*, il eut rompu ses premiers fers. Cette conduite, étonnante dans un autre homme, ne doit pas le paraître dans celui qui, d'après l'interrogatoire du cocher de *Hanriot*, que j'ai trouvé dans les papiers du comité, paraît avoir été l'un des amis les plus assidus de *Hanr[illegible]* de *Voisin*, un de ses autres amis;

Marchand, qui a constamment défendu la commune, parlé contre la Convention, et qui n'a pu fournir d'autre excuse pour se disculper et obtenir sa *liberté* dont on l'avait justement privé, qu'en alléguant une erreur que le procès-verbal de sa section prouve n'avoir réellement pas existé;

Michaud, aide-de-camp de *Hanriot*, et bien digne de cette fonction auprès du scélérat qui l'avait choisi;

Seraillé, aussi aide-de-camp du même général, et dévoué à son parti;

Blonde, commissaire de police;

Chazot, marchand de vin, et quelques autres qui ont fait tous leurs efforts pour seconder les projets liberticides des conspirateurs.

Mais si ces hommes se sont distingués par leur attachement aux traîtres et par leurs motions contre-

révolutionnaires, il en est d'autres qui ont soutenu les principes et défendu la Convention. Je dois distinguer parmi les derniers le citoyen *Jallaguier*, qui a combattu vigoureusement pour la représeution nationale, et le citoyen *Bertin*, dont je ferai avec d'autant plus de plaisir l'éloge en ce moment, qu'il est *prêtre*, et qu'il est d'une égale justice de reconnaître les actions louables de ce genre de citoyens, que de poursuivre sans grâce leur incivisme ordinaire, leur hypocrisie, et leurs crimes de toute espèce.

Le citoyen *Bertin*, qui depuis la gêne qu'éprouvait l'exercice des cultes, depuis que le mépris poursuivait trop également tous les ministres anciens du catholicisme, avait cherché dans un état honnête (*l'imprimerie*) les ressources nécessaires pour vivre, parut dans l'assemblée du 9 thermidor comme le défenseur de la liberté et des lois. Ce fut inutilement que *Blonde* demanda qu'on ne le perdît pas de vue; que *Chazot* voulut, par une calomnie, diminuer l'impression qu'avait faite ce qu'il avait dit à la tribune, et jeter de l'odieux sur sa personne; que *Dardel*, qui, par sa qualité de président, devait protéger l'orateur, jeta de la défaveur sur lui en rappelant son état de *prêtre* et en faisant sentir qu'il ne méritait aucune confiance: *Bertin* persista dans ce qu'il avait avancé comme faits, développa ses sentiments en faveurs de la Convention avec énergie et courage, renouvela son serment de vivre libre ou de mourir pour la République, de ne reconnaître que la Convention pour centre du gouvernement, d'offrir sa tête et son sang pour sa défense et celle de la patrie; et je puis, d'après l'ensemble

du procès-verbal que j'ai lu soigneusement, affirmer qu'il a beaucoup contribué, ainsi que *Jallaguier*, à éclairer l'assemblée générale, et qu'il a été par conséquent l'une des principales causes de l'arrêté pris enfin par les *sans-culottes* de se réunir à la Convention et de marcher pour la défendre.

Les commissaires envoyés à la commune y ont prêté le serment; et il est bon de remarquer que tant ceux du comité révolutionnaire que ceux du comité civil,, et enfin tous ceux des autorités constituées et de la force armée, n'ont été le prêter que d'après un arrêté spécial de l'assemblée générale.

Je ne citerai point ici le nom des commissaires qui ont été chargés d'aller faire ce serment; d'excellents citoyens se trouvent parmi eux, et la tournure captieuse du serment ordonné par la commune les a sûrement séduits.

Quoi qu'il en soit, cette section, l'une des plus agitées, l'une des plus lentes à se déterminer en faveur de la représentation nationale, s'y est ralliée de bonne foi; et la simplicité droite des hommes qui la composent une fois éclairée, ils eussent versé leur sang pour la Convention, comme, pendant la durée de leur erreur, ils l'auraient donné pour la commune.

Section des Quinze-Vingts.

On a remarqué, depuis le commencement de la révolution, que les sections du faubourg Antoine ont montré le plus grand amour pour la liberté, la défense des droits de l'homme et la république. L'insurrection même de prairial, qui n'a été que la suite

d'une erreur qu'il était facile de faire adopter par des amis ardents de l'égalité, dans un temps où le besoin de la plus indispensable nourriture se faisait sentir, et après l'hiver le plus désastreux, insurrection d'ailleurs dont l'histoire découvrira sans doute les causes et l'origine, a été bien effacée par la conduite admirable des républicains qui composent ce faubourg, à l'époque du 13 vendémiaire dernier. Ce qu'ils ont fait en cettte dernière circonstance, pouvait se prévoir par ce qu'ils avaient fait au 9 thermidor de l'an 2. La section des *Quinze-Vingts*, en effet, au moment où on lui communiqua l'arrêté de la commune, qui demandait des commissaires pour prêter le serment de se rallier à elle, n'en envoya que pour déclarer que les hommes du 14 juillet et du 10 août étaient toujours debout pour défendre la liberté; qu'ils ne reconnaissaient point d'individus, et qu'ils soutiendraient la république une et indivisible; et il est évident que si les commissaires ont prêté serment entre les mains des traîtres, comme en fait mention le procès-verbal de la commune, c'est qu'ils ont été séduits par la formule astucieuse de ce serment.

A peine est-elle instruite de ce qui se passe par une députation de la section de l'Homme-Armé, qu'elle envoie de ses membres pour faire enlever ses canons qu'on avait conduits à la place de la Maison-Commune, et les fait porter auprès de la Convention, qu'elle jure de défendre, comme point central du gouvernement et seule représentation légale du peuple souverain.

Les proclamations de la Convention se font avec



zèle et exactitude. Un particulier cause quelque trouble en disant qu'il ne veut pas se soumettre au *maximum* que l'on avait fixé récemment pour les ouvriers; et cette section, composée d'ouvriers, l'arrête comme perubateur du repos public.

Le comité révolutionnaire de cette section ne paraît pas avoir mérité de reproches dans cette journée du 9 thermidor; il a même porté ses plaintes au comité de sûreté générale sur ce qu'un des employés avait paru douter de son attachement à la représentation nationale; et cite le serment qu'il a fait.

Le comité civil a eu quelques moments d'erreur; mais instruit, par les députations des sections et par les relations des commissaires qu'il avait envoyés à la commune, de la situation des rebelles, il s'est rallié à la Convention de bonne foi.

La commune de Paris eut cependant des défenseurs dans cette section; et parmi ceux-ci l'on compte *Bâtin* et *Leclerc*, membres du conseil général; *Pellecat*, employé aux bureaux de l'état civil de la commune; et *Fournerot*, l'un des membres de ces commissions populaires qui achevaient, par la déportation qu'ils prononçaient, de détruire les familles que le fer de la guillotine n'avait pas entièrement moissonnées, ou qui lui envoyaient de nouvelles victimes à frapper.

Bourbeau, commandant de la force armée, a été dans le cas de quelques reproches. Ce fut, à ce qu'il paraît, par ses ordres, que les canons furent conduits à la Maison-Commune, à l'insu de la section. Une dénonciation du citoyen *Henry* contre lui contient ces faits.

Je ne dois point oublier que le général *Rossignol* s'est montré à la section des Quinze-Vingts, et n'a pris aucune part à ce qui peut avoir été dit de favorable pour la commune par ses affidés ou ses membres.

Section de la Halle-au-Bled.

Dans la section de la Halle-au-Bled, l'invitation de la commune pour l'envoi de commissaires qui eussent à prêter le serment, et la proclamation de la Convention nationale, parvinrent à l'assemblée générale presque au même instant. Le choix de l'assemblée ne fut ni long ni difficile; et, par un mouvement spontané, elle renvoie au comité la proclamation, pour qu'elle soit publiée sur-le-champ. Elle jure de ne reconnaître d'autre autorité que la Convention, d'y être constamment attachée; elle députe des commissaires auprès de la Convention pour l'assurer de ses sentiments, et passe à l'ordre du jour sur l'invitation de la commune rebelle.

Daubancourt, un de ses membres, paraît aussitôt à l'assemblée. Par l'écharpe tricolore dont il est décoré, il croit en imposer. Il parle en faveur de la commune; mais l'effet que produisent et son audace et ses discours, se réduit à son arrestation qui est ordonnée, et qu'approuvent les représentants du peuple qui entrent l'instant d'après dans l'assemblée, à qui ils développent les manœuvres des conspirateurs municipaux.

Quand cette section reçut les ordres de faire marcher la force armée, son commandant était déjà, avec une pièce de canon, sur la place de la Réunion, pour

défendre la Convention ; et au moindre signal de la part du comité de salut public, l'autre pièce marche sous les ordres du commandant en second, pour rejoindre le premier.

Enfin l'assemblée se fait faire un tableau de tous les événements de la nuit, rend un hommage solennel au courage et à l'énergie de la Convention, et arrête qu'elle ira le lendemain, en masse, l'assurer de ses sentiments et lui manifester toute la joie qu'elle ressent de sa victoire sur les traîtres.

Le comité civil n'a pas cessé un instant d'être dans d'excellents principes : il reçoit l'invitation de la commune, et déclare ne connaître d'autre autorité que la Convention nationale.

Le comité révolutionnaire, loin de s'être écarté en rien de la route des lois, s'est conduit d'une manière très énergique dans cette circonstance. On le voit méconnaître la commune à raison de sa rébellion, se rallier à la Convention, envoyer au comité de sûreté générale *Daubancourt*, ce membre du conseil de la commune qui croyait pouvoir influencer l'assemblée de la section, Alexandre *Louvet*, Louis *Pâris* et Nicolas *Jérôme*, officiers municipaux, que des patrouilles de la section avaient arrêtés, et de quelques autres partisans de ces conspirateurs.

J'ai trouvé aussi parmi les pièces envoyées par ce comité, le procès-verbal du suicide de *Benoît*, adjoint de *Boulanger*, et qu'il avait commis sur sa personne dans la cour de la section dè la Halle-au-Bled.

Section de Challier.

L'exaltation de l'esprit de *Challier* lui a valu quelque temps des honneurs que le seul vrai patriotisme devait mériter. On verra parmi les anecdotes ce que c'était que cet homme déifié comme *Marat*, bien au-dessous de lui sous tous les rapports, et n'ayant peut-être avec lui qu'une ressemblance, celle d'avoir causé la perte d'une foule de citoyens.

Quoi qu'il en soit, pendant la durée de la folie qui de *Challier* faisait un demi-dieu, la section des *Thermes de Julien*, qui avait déjà, par enthousiasme, changé ce nom en celui de *Beaurepaire*, avait encore adopté, par préférence à ce dernier, la dénomination de *section de Challier*, qu'elle a enfin quittée pour reprendre son premier nom.

Il ne sera donc pas surprenant à l'œil observateur de voir la section de Challier autoriser deux commissaires nommés par le comité civil, à se rendre à la Maison-Commune; en envoyer elle-même; passer à l'ordre du jour sur la proposition faite d'en faire partir deux pour le comité de salut public, et n'en faire aller à la Convention que pour connaître, en se plaçant dans la tribune du journaliste Millin, ce qui se passe dans son enceinte.

On ne sera pas étonné de voir l'assemblée générale dans le tumulte; le président forcé à se couvrir, quand un nommé *Rossignol* veut dévoiler les projets des factieux et la conspiration de la commune; passer à l'ordre du jour quand le citoyen *Gaillard* demande que le discours de Rossignol soit inséré au procès-

verbal ; ne pas donner de suite à la proposition faite d'envoyer prendre les ordres de la Convention ; écouter avec faveur *Lemasson*, qui fait l'éloge du conseil général de la commune, où il a prêté le serment, et annonce que les représentants arrêtés sont rendus au vœu du peuple, qu'ils ont beaucoup de partisans, et qu'il a vu avec plaisir le comité révolutionnaire de cette section n'être pas le dernier à se déclarer en leur faveur; applaudir lorsque le nommé *Pelletier* se déchaîne contre le comité de salut public et la Convention, lorsqu'il dit que la conspiration du comité de salut public est découverte, que les défenseurs de la patrie sont rendus au peuple, dont la prétendue Convention nationale n'a point la confiance ; sourire au discours de *Langlois*, officier municipal, qui vient en écharpe vanter les principes et la conduite des conspirateurs municipaux, tandis qu'elle s'agite et se trouble à la lecture d'un billet du citoyen *Millin*, qui annonce la conduite perfide de cette même commune; qu'il est enjoint aux citoyens de ne pas reconnaître les ordres de la municipalité, qui est mise hors la loi.

Enfin, d'après cet esprit d'exaltation générale dans cette section, il paraîtra naturel qu'elle ne se prononce pour la Convention qu'après que la Convention elle-même, victorieuse de la commune et des traîtres ses agitateurs, n'aura plus en elle de rivale, et que l'assemblée générale en aura la certitude.

Je le dirai avec franchise, dès que cette certitude est acquise, l'esprit de cette section change ; *Langlois* le municipal s'esquive pour aller partager les fers et

le supplice des traîtres. *Millin*, *Bach* et *Scellier*, par leurs discours énergiques, la déterminent à prêter le serment de fidélité à cette Convention dont, quelques minutes avant, elle reconnaissait à peine les pouvoirs; et, à compter de ce moment, cette section ne s'écarte plus des principes, dans lesquels elle est confirmée par les députations des diverses sections. Le citoyen *Guillaumin*, président de la section, quoiqu'il ait été déclaré n'en avoir pas perdu la confiance, paraît, par la teneur même du procès-verbal, ne l'avoir pas méritée, tant il était porté pour les conspirateurs.

Le peu de mots que j'ai dit, tant du comité civil que du comité révolutionnaire, annonce assez comment leurs membres se sont conduits, sans que j'aie à répéter ce que disent les papiers de la commune sur le serment que leurs commissaires y ont prêté, et l'esprit qui les a visiblement animés.

Section de Bon-Conseil.

L'assemblée générale de la section de Bon-Conseil m'a paru s'être conduite conformément aux principes et de la manière la plus énergique en faveur de la représentation nationale. Dès le moment de son ouverture, à sept heures du soir, elle applaudit aux premières nouvelles qu'elle reçoit de la mise hors la loi de *Hanriot*; elle se déclare en faveur de la Convention, et de son sein sortent une foule de bons citoyens qui vont s'armer pour sa défense.

Si elle reçoit l'invitation de la commune de venir se joindre à elle, elle fait porter cette invitation cri-

minelle aux comités de gouvernement; elle fait revenir ses canons, qu'un nommé *Petit*, dénoncé comme partisan de *Hanriot*, avait fait conduire à la commune.

La force armée paraît avoir été mue par le même esprit qui animait l'assemblée générale, et j'ai vu une lettre du commandant au comité de salut public, qui annonce que depuis six heures du soir, il a fait faire quinze patrouilles autour de la Convention, et qu'elle peut compter sur son zèle. (Il était onze heures du soir quand cette lettre fut écrite.)

Le comité révolutionnaire ne paraît pas mériter de reproches, quoiqu'un de ses membres ait fait battre la générale de son chef. Il a fait arrêter *Jemptel*, officier municipal, qui avait participé à la révolte de la commune, et il dénonce au comité de sûreté générale ce *Fillon* dont j'ai eu occasion de parler dans mon rapport sur les papiers de Robespierre, cet ami d'*Achard*, et autres prétendus patriotes, dont l'exaltation a été si funeste à la commune de Lyon.

Je trouve annoncés parmi les pièces envoyées par le comité révolutionnaire, le procès-verbal de l'arrestation de *Coffinhal*, faite le 17 thermidor, sur cette section, et une déclaration de ce conspirateur, écrite sur une feuille de papier trouvée dans sa poche, et relative à sa conduite politique et à ses liaisons avec *Robespierre*, *Dumas* et *Fleuriot*, et à l'opinion qu'il en avait.[1] Je regrette bien sincèrement de ne pas avoir ces papiers intéressants. Il eût été curieux de voir comment cet homme qui avait du caractère, avait peint celui des êtres justement exécrés dont il était complice.

J'ai trouvé la lettre originale de la commune à la section de Bon-Conseil ; et quoique j'aie fourni bien des preuves de la duplicité des agents principaux des rebelles, il ne me paraît pas inutile d'en fournir encore une nouvelle dans cette lettre. La voici :

COMMUNE DE PARIS.

Du 9 thermidor, an 2.

« Les membres du conseil général de la commune
» invitent la section du Bon-Conseil, *qui dans tous*
» *les temps s'est distinguée*, à envoyer des commissai-
» res dans son sein pour se concerter sur les moyens
» de salut public et le vrai soutien des amis du peu-
» ple et de la liberté; *presque toutes les sections y sont*
» *réunies en ce moment.* »

Signés, LECHENARD, ARTHUR, LOUVET, LEGRAND, JEMPTEL.

C'était ainsi que, par des impostures et des flagorneries, elle trompait les sections trop crédules.

Section de l'Unité.

Toute la conduite de la section de l'Unité, de ses comités civil et révolutionnaire, ainsi que de sa force armée, est digne d'éloges. L'assemblée générale se réunit aux cris de *vivent la République et la Convention*, et *périssent les tyrans!* elle méprise l'invitation perfide de la commune, et envoie des commissaires à la Convention pour lui annoncer qu'elle peut compter sur son zèle et son dévouement; elle ordonne à la force armée de se partager et de marcher par moitié pour défendre la Convention. Tout porteur d'ordre de la commune est arrêté et conduit aux comités de

gouvernement. Elle envoie dans les sections communiquer l'esprit qui l'anime, et va enfin féliciter la Convention sur son énergie et sa victoire.

Le comité civil avait devancé l'assemblée générale par sa bonne conduite; il avait, avant même de la réunir, manifesté les meilleurs principes, fait publier les proclamations de la Convention nationale, et renvoyé aux comités de salut public et de sûreté générale des lettres de la commune qu'il avait dédaigné de lire.

Le comité révolutionnaire paraît avoir agi de concert, et c'est dans son sein que le comité de salut public a choisi les deux administrateurs de police que les rebelles qui composaient cette administration ont incarcérés dans les derniers moments de leur puissance.

J'ai, dans le cours du rapport, parlé du courageux *Mathys*, et j'ai cité en note ce qui a été dit à son sujet à la Convention nationale, en copiant l'article du *Moniteur* qui le concernait. Comme il y a quelques différences entre la narration du fait à la Convention, et dans le procès-verbal de la section de l'Unité, je vais transcrire le rapport fait à cette section sur ce généreux défenseur de la représentation nationale.

« Les commissaires rendent compte que le citoyen
» *Mathys* a une forte fièvre, mais que ses blessures ne
» sont pas mortelles; qu'avec de bons soins sa santé
» se rétablirait; que son événement lui est arrivé sur
» le quai des Orfèvres, entre la Mairie et le Pont-Neuf,
» où une partie de sa légion était sous les armes;
» qu'après l'avoir visitée, et plusieurs voyant qu'il
» n'était point pour le parti de la municipalité, l'ar-

» rêtèrent par la bride de son cheval et lui dirent des
» injures : il piqua son cheval et se sauva de ces mal-
» heureux. Dans l'espace de chemin qu'il parcourut,
» il lui a été tiré plus de dix coups de feu, sans qu'au-
» cun l'atteignît; mais la force des coups de sabres et
» de piques ayant abattu son cheval, Mathys a été
» frappé d'un grand nombre de coups. Il demandait
» d'être conduit au comité de salut public : mais les
» assaillants ne l'ayant pas écouté, le conduisirent à la
» Mairie, le mirent au cachot, et eurent la barbarie
» de le laisser sur les planches ; et à quatre heures du
» matin, lorsque les administrateurs de la police
» conspiratrice furent arrêtés, le citoyen Mathys fut
» reconduit chez lui sur un brancard. »

Section de la République.

Je n'ai qu'à louer la section de la République (elle a repris son ancien nom de section du Roule) : elle a refusé d'obéir à la commune conspiratrice et de s'assembler. Son discours à la Convention peint ses sentiments et trace la conduite qu'elle a tenue. Je vais le citer :

« Représentants du peuple, un arrêté de la com-
» mune nous avait enjoint de nous réunir en assem-
» blée générale dans la nuit du 9 au 10. Nous vîmes le
» piége qui nous était tendu. Cet arrêté nous parut
» liberticide, en ce qu'une réunion en assemblée
» délibérante nous interdisait les armes, et qu'au
» moment où la Convention nationale était menacée,
» nos armes nous étaient d'un besoin indispensable.
» Spontanément et à la plus parfaite unanimité, nous

» refusâmes d'obéir. Vous avez approuvé notre con-
» duite par le décret qui a mis la commune de Paris
» hors la loi. Il a été proclamé dans nos rangs, et reçu
» par les acclamations de *vive la République*, *vive la*
» *Convention !*

» Législateurs, nous sommes restés armés jusqu'à
» ce que ces ennemis du peuple aient expié leur per-
» fidie, leurs forfaits et leur criminelle ambition ;
» nous n'avons délibéré que lorsque la liberté publi-
» que n'a plus eu besoin de nos bras. Notre premier
» soin, notre premier besoin, est de venir vous ren-
» dre des actions de grâces, et de vous féliciter de votre
» courage et de votre énergie. Législateurs, c'est cette
» fois que vous devez vous glorifier de vos succès,
» puisqu'ils ont réellement empêché notre retour au
» despotisme et à la tyrannie ; c'est cette fois surtout
» que vous avez sauvé la patrie, en arrachant le ban-
» deau dont la plus artificieuse hypocrisie avait de-
» puis si long-temps couvert nos yeux. Continuez vos
» travaux, représentants du peuple ; continuez à bien
» mériter de l'humanité ; restez fermes à votre poste :
» les ambitieux, les tyrans, passeront comme les
» rois ; les *Robespierre* ont fini comme les *Capet* ;
» mais la liberté restera, parce que la Conven-
» tion nationale sera toujours un centre unique,
» parce qu'elle sera toujours notre point unique de
» ralliement, et, que comme elle, nous voudrons
» toujours la République une et indivisible. »

Le comité civil s'est conduit d'accord avec les prin-
cipes ; il faisait arrêter tous les porteurs de nouvelles

qui n'étaient point officielles, et par ce moyen n'en avait que de vraies.

Le comité révolutionnaire, après que la commune fut mise hors la loi, s'est prononcé d'une manière non équivoque, en faveur de la Convention, jusqu'à ce moment, il paraîtrait avoir été indécis dans sa marche.

FIN DU TOME SECOND.

TABLE

DU TOME SECOND.

Pages

Pages

FIN DE LA TABLE DU TOME SECOND.

OUVRAGES SOUS PRESSE.

LA PETITE NIÈCE DE NINON,
Par M. De Bast, auteur de la Tête Noire,
4 vol. in-12, 10 fr.

MÉMOIRES ET SOUVENIRS D'UN PAIR DE FRANCE,
tomes 3 et 4, 15 fr.

VIE DU CARDINAL DE VOLSEY,
Traduit de l'anglais,
1 vol. in-8°, orné de portraits, 7 fr. 50 cent.

IMPRIMERIE D'HIPPOLYTE TILLIARD, RUE DE LA HARPE, N° [illegible].




Stanford University Libraries
3 6105 019 760 342